

Mémoire de fin d'études Du mouvement de la Mort, vers de nouveaux cycles de vie et paysages funéraires, entre réinsertion et intégration de nouveaux territoires mortuaires

Auteur : Maurin, Baptiste

Promoteur(s) : Goossens, Marc

Faculté : Faculté d'Architecture

Diplôme : Master en architecture, à finalité spécialisée en art de bâtir et urbanisme

Année académique : 2025-2026

URI/URL : <http://hdl.handle.net/2268.2/25636>

Avertissement à l'attention des usagers :

Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.

Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.

Du Mouvement de la mort, vers de nou- veaux cycles de vie et paysages funéraires, entre réinsertion et intégration de nouveaux terri- toires mortuaires

Travail de fin d'études présenté par Baptiste MAURIN en
vue de l'obtention du grade de Master en architecture à
finalité spécialisée en art de bâtir et urbanisme

Membres du Jury : Occhiuto Rita, Schmitz Serge et
Vannelli Giovangiuseppe

Sous la direction de : Marc GOOSSENS

Année académique 2025-2026

Université de Liège - Faculté d'Architecture

Baptiste MAURIN



[Université de Liège, Faculté d'Architecture]

[Du mouvement de la mort, vers de nouveaux cycles de vie et paysages
funéraires, entre réinsertion et intégration de nouveaux territoires mortuaires]

[Travail de fin d'études présenté par Baptiste Maurin en vue de l'obtention du grade de master en Architecture]

[Sous la direction du Professeur/doyen Marc Goossens]

[Année académique 2025-2026]

Résumé :

Ce travail de fin d'études interroge la place des cimetières dans les sociétés contemporaines, à l'heure de profondes mutations sociales, écologiques et culturelles. Longtemps considérés comme des espaces hétérotopiques, séparés et monofonctionnels, les territoires de la mort apparaissent aujourd'hui en décalage avec des dynamiques territoriales fondées sur la porosité, l'hybridation et l'intégration. La recherche pose ainsi la question suivante : comment repenser les cimetières, au-delà de leurs limites physiques, comme des éléments actifs d'un maillage territorial en dialogue avec les vivants ?

La méthodologie s'appuie sur une démarche en trois temps : une analyse diachronique des paysages funéraires de la préhistoire à nos jours, fondée sur une double lecture (paysages et acteurs), permettant de formuler la notion de « Mouvement de la mort » ; une mise en perspective critique à travers des études de cas contemporains (cimetières actifs, désaffectés et lieux alternatifs) ; enfin, une exploration prospective de scénarios territoriaux qui dessinent une réalité plurielle, où la mort ne disparaît pas, mais se transforme, se disperse, s'hybride.

Les résultats mettent en évidence que les territoires mortuaires, loin d'être figés, constituent des systèmes évolutifs révélateurs des transformations sociétales. Ils apparaissent comme des seuils, des lieux de passage, capables d'accueillir de nouveaux

cycles de vie, de mémoire et de paysage. Ils peuvent être envisagés comme des territoires écologiques, sociales et mémorielles, capables de participer à la fabrique du territoire.

En conclusion, ce travail propose de dépasser la vision enclavée du cimetière pour envisager un maillage territorial de la mémoire, flexible et évolutif, intégrant nouveaux rites, pratiques émergentes et enjeux contemporains, afin de réinscrire la mort dans les cycles de vie et les paysages habités, quotidien des vivants.

Mots clés :

Cimetières, rites, paysages, hétérotopie, transition, territoire, prospective.

Glossaire (reformulation personnelle des notions) :

- Cimetière : Lieu destiné à l'accueil à la fois des morts et des vivants ainsi que la pratique des rites funéraires associés ou non, dont la forme, l'organisation spatiale et les usages évoluent selon les époques, les cultures et les transformations urbaines.
- Territoire mortuaire : Ensemble des lieux liés à la mort et à la mémoire, structuré par des dynamiques sociales, culturelles, écologiques et politiques, dépassant le cadre du cimetière pour former un système territorial à la fois physique, social et symbolique, en constante évolution.
- Rites mortuaires : Ensemble des pratiques, gestes et protocoles sociaux accompagnant la mort, depuis le décès jusqu'aux formes de commémoration. Ils traduisent une relation culturelle au corps, à la mémoire et au deuil, et influencent directement l'organisation spatiale des lieux funéraires et des territoires mortuaires.
- Mémoire : Processus individuel et collectif de conservation, de transmission et de réactivation du souvenir. Dans une perspective spatiale, la mémoire s'inscrit dans des lieux, des objets et des paysages, participant à la construction d'un territoire mémoriel.
- Temporalité : Manière dont le temps est perçu, structuré et vécu. Appliquée aux territoires de la mort, elle renvoie aux différentes durées du deuil, de la décomposition, de la mémoire et de la transformation des espaces funéraires, réinterprétés au fil du temps.
- Transition : Processus de passage d'un état à un autre. Dans ce travail, la transition désigne autant les évolutions des pratiques funéraires que les transformations des espaces qui les accueillent, souvent liées à des mutations sociétales, croyances et enjeux.
- Réseau : Ensemble d'éléments interconnectés formant un système. À l'échelle territoriale, il désigne une organisation de lieux reliés entre eux (physiquement ou symboliquement), permettant des continuités fonctionnelles, écologiques, symboliques et mémorielles.
- Hétérotopie : Concept élaboré par Michel Foucault désignant un espace "autre", distinct des espaces ordinaires, qui fonctionne selon des règles, des temporalités ou des usages spécifiques, révélant les tensions et les structures d'une société à travers sa manière d'organiser certains lieux particuliers. Les cimetières en sont une forme emblématique, en tant qu'espaces à la fois intégrés et mis à distance de la ville.
- Aménagements : Interventions matérielles et organisationnelles visant à structurer un espace. Dans le cadre funéraire, ils concernent aussi bien la disposition des sépultures que les dispositifs paysagers, les circulations ou les équipements liés aux pratiques de deuil.
- Hybridation : Processus de combinaison de fonctions, d'usages ou de significations différentes au sein d'un même espace. Elle permet de dépasser les oppositions traditionnelles (vie/mort, public/privé) et d'imaginer des lieux funéraires multiples et intégrés.
- Maillage : Organisation en réseau d'éléments répartis sur un territoire. Il implique une logique de continuité et de complémentarité entre différents espaces. Dans ce travail, il renvoie à l'idée d'un système évolutif de lieux de mémoire interconnectés.
- Prospective : Démarche d'anticipation visant à explorer des futurs possibles. Elle ne cherche pas à prédire, mais à formuler des hypothèses pour orienter la réflexion et le projet face aux transformations à venir.

Remerciements :

Au terme de ce travail de fin d'études, je tiens à exprimer ma profonde gratitude envers toutes les personnes qui ont contribué, de près ou de loin, à son élaboration.

Je souhaite tout d'abord remercier sincèrement mon promoteur, Monsieur Goossens, pour son accompagnement, sa disponibilité, ses conseils avisés et son regard critique, qui m'ont permis d'orienter et d'enrichir ma réflexion tout au long de ce processus. Ce travail n'aurait pas atteint ce niveau d'exigence et de cohérence sans sa bienveillance et son soutien.

Je souhaite également adresser un remerciement particulier à Monsieur Vannelli. Les échanges partagés dans le cadre de cette recherche ont profondément nourri ma réflexion et ont contribué à lui donner une dimension plus intéressante et aboutie.

Je tiens aussi à remercier mes lecteurs, Occhiuto Rita, Schmitz Serge et Vannelli Giovangiuseppe qui ont accepté de participer à cette aventure et d'apporter leurs regards critiques.

Je remercie l'ensemble des enseignants rencontrés au cours de mon parcours, qui ont contribué à construire ma manière de voir, de penser et de projeter l'architecture et le territoire. Chacun, à sa manière, a laissé une empreinte dans ce travail.

Enfin, je remercie profondément ma famille. Leur soutien constant, leur patience et leur confiance

m'ont permis d'avancer, même dans les moments d'incertitude. Je les remercie également pour les nombreux efforts et sacrifices qu'ils fournissent au quotidien, sans lesquels rien de tout cela ne serait possible.

Ce travail leur est, en partie, dédié.

Je remercie de tout cœur ma copine pour son soutien indéfectible, sa bienveillance et sa patience face aux très nombreux échanges que nous avons partagés. Merci, Nathalie.

Je souhaite également exprimer ma reconnaissance envers mes amis, pour leur présence face à un sujet parfois complexe et singulier, pour les discussions, les doutes partagés et les remises en question. Ces échanges ont largement contribué à faire évoluer ce travail et à enrichir ce parcours.

Ce travail est le fruit d'un cheminement personnel, mais il n'aurait jamais pu voir le jour sans toutes ces présences, visibles ou discrètes, qui l'ont accompagné.

Enfin, et même si cela se fait rarement, je souhaite aussi me remercier moi-même pour le courage, la détermination et l'énergie nécessaires à la réalisation de cette recherche, malgré les efforts et les sacrifices qu'elle a impliqués.

Et, dans une note plus légère, merci à mon ordinateur, fidèle compagnon de jour comme de nuit, qui a su tenir le rythme et m'accompagner jusqu'au bout.

Entre traces, silences et paysages, ce travail tente simplement de donner une forme à ce qui ne disparaît jamais tout à fait.

Introduction :

Contexte et sujet

Depuis l'aube de l'humanité, la mort constitue une dimension fondamentale de l'histoire des sociétés humaines. Comme la vie, elle s'inscrit dans un mouvement perpétuel, révélant les transformations culturelles, sociales et spatiales qui traversent les civilisations. La mort est souvent la dernière trace de vie que l'on retrouve après le passage du temps inscrivant les marques de nos croyances, de nos pratiques et de nos rapports au monde qui se sont succédé. Au fil des époques, la mort a tour à tour structuré, influencé ou été reléguée au sein des dynamiques territoriales. Tantôt fédératrice, participant à la construction de paysages collectifs, diffus aux symboliques fortes, tantôt mise à distance, elle a contribué à façonner une diversité d'espaces et de dispositifs, changeant profondément la vie d'une multiplicité d'acteurs. Les cimetières, en particulier, apparaissent comme des objets spatiaux complexes, à la croisée des dimensions matérielles, mémorielles, culturelles, sociales et environnementales. Cependant, dans nos sociétés contemporaines, ces espaces font face à de profonds enjeux. Entre pressions foncières et étalement urbain, évolutions des pratiques funéraires, transformations des sensibilités collectives et enjeux écologiques croissants, les territoires de la mort sont aujourd'hui questionnés dans leur forme, leur fonction et leur place au sein du territoire.

Présentation de la problématique

Dans ce contexte, les cimetières apparaissent comme des espaces hétérotopiques, au sens où ils juxtaposent des univers distincts au sein de nos sociétés contemporaines. Ils constituent des lieux à part, régis par des logiques propres, mais de plus en plus en décalage avec des territoires qui, eux, tendent à s'ouvrir. Cette situation engendre une série de tensions et de défis. Les cimetières sont aujourd'hui confrontés à des problématiques multiples : saturation des espaces, étanchéité, monofonctionnalité et état d'abandon et de rejet dont ils sont aujourd'hui victimes. Ces défis prennent place au sein d'un territoire qui tend, lui, à se mêler, se juxtaposer, s'ouvrir (porosité, hybridation, continuités, ...). À l'image des vivants, ces lieux singuliers sont confrontés à de nouveaux enjeux climatiques et sociaux ainsi que l'émergence de nouvelles pratiques funéraires (crémation, humusation, numérique ou formes alternatives de mémoire) qui participent à transformer en profondeur les rapports entre les vivants, les morts et les espaces qui leur sont dédiés.

Dès lors, une question centrale émerge :

Comment les cimetières peuvent-ils être (re)pensés au-delà de leurs enceintes, dans les sociétés contemporaines, comme un dialogue continu avec les vivants, au sein de maillages territoriaux (dis)continus, intégrés aux dynamiques existantes et futures ?

Cette interrogation implique de dépasser une vision strictement enclavée du cimetière pour envisager les

territoires de la mort comme des systèmes ouverts, diffus, évolutifs et interconnectés, capables de participer activement à la construction de nouveaux paysages et cycles de vies.

Méthodologie

Afin de répondre à cette problématique, ce travail de recherche s'appuie sur une démarche en trois temps, articulée autour d'une approche à la fois historique, analytique et prospective.

Le premier temps, intitulé « Du Mouvement de la mort », propose une lecture diachronique des territoires funéraires, de la préhistoire à nos jours. Cette analyse s'appuie sur une double grille de lecture :

- Les paysages, à travers l'étude des compositions spatiales, des infrastructures, des fonctions et des matérialités des espaces funéraires ;
- Les acteurs, en analysant les relations entre morts et vivants, les déplacements, les rites, les croyances et les artefacts associés.

Cette double lecture permet de faire émerger une nouvelle notion, celle de « Mouvement de la mort », entendue comme grille de lecture de l'ensemble des dynamiques historiques, spatiales, sociales et culturelles par lesquelles les sociétés organisent, transforment et déplacent les lieux, les pratiques et les acteurs liés à la mort. Cette notion dépasse le cadre strict du cimetière pour englober un territoire

élargi, où interagissent espaces des morts et espaces des vivants. Compris comme un processus territorial évolutif, elle révèle la manière dont la mort participe à la fabrique des paysages, des villes et des sociétés. Elle constitue le socle théorique de ce travail qui amène à porter un nouveau regard sur les territoires mortuaires, en particulier les cimetières, afin de repenser ces espaces autrement.

Ce travail est avant tout une recherche spatiale. Cette première partie est donc accompagnée de schémas spatiaux analytiques, interprétatifs et conceptuels, visant à traduire graphiquement les logiques d'organisation et les transformations des territoires mortuaires au cours du temps afin de mieux comprendre la dense histoire de la mort et de ses territoires et d'en dessiner une nouvelle vision.

Le deuxième temps, « Entre réinsertion et intégration de nouveaux territoires mortuaires », vise dans un premier temps à établir un état des lieux des cimetières contemporains et à confronter cette vision à des études de cas concrets. Les cas d'études se structurent en trois catégories, le cimetière actif, non-actif et lieux alternatifs afin d'élargir la compréhension des formes actuelles et émergentes des territoires de la mort et de confronter au mieux cette notion à un panel plus large et nuancé, parfois insoupçonné de territoires mortuaires. Ensuite, l'analyse de ces cas d'études est aussi l'occasion de proposer un scénario d'action celui de maillages discontinues, de figures territoriales et d'intégration des cimetières, scénario qui s'affine avec l'analyse des cas d'études pour en déceler des pistes de réflexions.

Enfin, le troisième temps, « Vers de nouveaux cycles de vie et paysages funéraires », constitue une synthèse prospective de la recherche. Il ne s'agit pas de proposer une vision figée, mais d'ouvrir un champ de possibles à travers une série de récits, de scénarios et de pistes de réflexion dessinant une réponse à la question de recherche. Cette approche vise à esquisser les contours de nouveaux possibles, capables d'intégrer les mutations contemporaines et de servir de matière voire d'outils conceptuels pour de futures recherches.

Ainsi, ce travail se positionne avant tout comme une recherche spatiale et prospective, cherchant à interroger la place des territoires de la mort dans la fabrique contemporaine et historique du territoire, et à proposer de nouvelles manières de penser leur intégration, leur transformation et leur évolution.

1.

Table des Matières :

- Résumé - 2
- Mots clés - 2
- Glossaire (reformulation personnelle des notions) - 3
- Remerciements - 4
- Introduction - 5
- Table des matières - 7
- État de l'Art - 9

I. Du Mouvement de la mort

- Pourquoi un Mouvement de la mort ? - 13
- 1 – Préhistoire - 14
 - A – Genèse d'un territoire funéraire : de la dispersion à la monumentalisation - 14
 - **Paysages** - 14
 - **Acteurs** - 15
 - Synthèse théorique du Mouvement - 17
 - B – Vers une territorialisation complexe et double de la mort : entre organisations, hiérarchies et cultures - 19

- **Paysages** - 19
- **Acteurs** - 21
- Synthèse théorique du Mouvement - 24
- 2 – Antiquité - 26
 - C – L'exclusion urbaine, un territoire des morts en lisière : juxtaposition, continuité et dépendance à la ville des vivants - 26
 - **Paysages** - 26
 - **Acteurs** - 28
 - Synthèse théorique du Mouvement - 32
 - D – La mort comme matrice territoriale : un système total, productif, habité et structurant - 34
 - **Paysages** - 34
 - **Acteurs** - 36
 - Synthèse théorique du Mouvement - 40
 - 3 – Moyen-Âge - 42
 - E – De la périphérie à la centralité : la réintégration des morts dans la ville chrétienne - 42
 - **Paysages** - 42
 - **Acteurs** - 44
 - Synthèse théorique du Mouvement - 48

- F – La "Terre des morts" comme vide structurant du cœur médiéval : continuité spatiale diffuse et quotidienne d'une cohabitation - 50
- **Paysages** - 50
- **Acteurs** - 52
- Synthèse théorique du Mouvement - 57
- 4 – Renaissance - 59
 - G – La mort mise en scène : entre théâtralisation, saturation et angoisses, vers une remise en cause du cimetière urbain - 59
 - **Paysages** - 59
 - **Acteurs** - 60
 - Synthèse théorique du Mouvement - 64
 - H – Rupture territoriale et laïcisation de la mort, la fin du cimetière urbain : Rationalisation, égalité et sécularisation funéraire - 66
 - **Paysages** - 66
 - **Acteurs** - 67
 - Synthèse théorique du Mouvement - 72
 - 5 – Modernes - 74
 - I – Institutionnalisation et urbanisation de la mort : du cimetière périphérique

réglementé aux nouveaux espaces urbains modernes, entre paysage, mémoire et flâneries sociales - 74

- **Paysages** - 74
- **Acteurs** - 78
- Synthèse théorique du Mouvement - 84
- J - « L'âge d'or », standardisation et nationalisation de la mort : du cimetière rationalisé au paysage mémoriel de la Patrie - 86
- **Paysages** - 86
- **Acteurs** - 88
- Synthèse théorique du Mouvement - 93
- 6 – Aujourd'hui - 95
- K - Une nouvelle constellation spécialisée de la mort, multiple, rapide et discrète : entre institutions médicales, acteurs privés et espaces publics - 95
- **Paysages** - 95
- **Acteurs** - 97
- Synthèse théorique du Mouvement - 105
- 7 – Le Mouvement de la Mort – en synthèse - 107

• II. Entre réinsertion et intégration de nouveaux cycles de vies et perspectives funéraires – Cas d'études

- 1 – Contexte et enjeux actuels - 113
- Situation des cimetières - 113
- Hétérotopie - 114
- Vers de multiples enjeux - 115
- 2 – Études de cas - 118
- Choix des cas d'études - 118
- Approche des cas d'études - 120
- A – Cimetière actif : Cimetière de Sainte-Walburge à Liège - 121
- Présentation - 121
- Mouvement de la mort - 124
- **Possibles** - 129
- B – Cimetière non actif : Cimetière du Dieweg à Uccle - 134
- Présentation - 134
- Mouvement de la mort - 137

- **Possibles** - 143
- C – Lieux alternatifs : Les Fours à chaux Saint-André de Chercq à Tournai - 149
- Présentation - 149
- Mouvement de la mort - 152
- **Possibles** - 157
- 3 – Synthèses - 163

• III. Vers de nouveaux maillages vivants de la

- 1 – En résumé - 167
- 2 – Vers une méthode : entre universalité et singularité - 168
- 3 – Prospectives - 169
- Pistes de réflexion et auto-critique - 170
- Bibliographie - 172
- Utilisation de l'IA - 175

État de l'Art :

Depuis l'aube de l'humanité, les sociétés humaines ont toujours pratiqué des rites funéraires, inscrits dans des lieux physiques dédiés. Cette double dynamique, à la fois vécue et construite, façonne des territoires mortuaires en constante évolution au cours du temps⁹. Ces « dernières demeures », selon les termes de Robert Auzelle, architecte, urbaniste et théoricien, constituent bien souvent les ultimes traces matérielles des civilisations. « Dans le cimetière se lisent les traces des citoyens du passé et de l'évolution de la ville et de la culture »³.

Ces espaces, à la fois complexes et singuliers, apparaissent ainsi comme des reflets profonds des sociétés qui les produisent⁹. Ils forment le théâtre d'interactions multiples, où s'entrelacent des dimensions sociales, culturelles, religieuses et spatiales. À travers un ensemble de flux (d'usages, de rites, de croyances et d'artefacts) ils donnent « vie » à la mort en constituant de véritables systèmes territoriaux. Ces maillages évoluent en fonction des transformations des services funéraires (hôpitaux, morgues, cimetières, sépultures, crématoriums ou encore dispositifs cérémoniels) qui structurent ces espaces et les inscrivent dans des logiques territoriales élargies⁹.

Au fil du temps, les cimetières ont connu des transformations majeures. De la nécropole antique⁹, reléguée hors de la ville, au cimetière médiéval intégré au cœur de la cité et associé à l'église⁹, la place de la mort dans l'espace urbain n'a cessé d'évoluer. À partir du XVIII^e siècle, sous l'effet des mouvements hygiénistes et de l'essor de la concession funéraire⁵, les cimetières sont progressivement déplacés hors des centres urbains. Aujourd'hui encore, ces cimetières extra-muros constituent la norme⁵, souvent situés en périphérie, à proximité de paysages agricoles ou ouverts⁴.

Ces lieux, fortement hétérotopiques⁶ et hétérochroniques⁶, juxtaposent les dichotomies entre vivants et morts, et superposent différentes échelles temporelles. Toutefois, dans leur forme contemporaine, ils tendent à devenir des espaces saturés, monofonctionnels et hermétiques à leur environnement², conçus à la fois pour protéger les morts des vivants¹ et les vivants des morts. Comme le souligne Giovangiuseppe Vannelli, Architecte Doctorant et professeur assistant à l'UNINA, « au sein de la société contemporaine, il n'y a plus ni espace ni temps pour la mort »⁸ et met en lumière de profondes scarifications de notre mémoire collective.

« Les conditions d'abandon et de négligence dans lesquelles se trouvent aujourd'hui les patrimoines funéraires reflètent en effet des crises profondes »⁸.

La mémoire, individuelle comme collective, semble s'effacer : « la mémoire [...] semble aujourd'hui plus inaudible qu'indicible »⁸. Cette mise à distance participe d'une forme de « pornographie de la mort »⁸, où celle-ci devient taboue et reléguée hors du champ du quotidien, transformant les cimetières en « paysages du rejet »⁸.

Cependant, ces espaces constituent également de véritables « avant-postes urbains »⁸, porteurs de nouveaux possibles. Ils invitent à être repensés comme une « ville in vitro »⁷, c'est-à-dire comme des systèmes urbains à part entière, « interprétés comme des villes et des écosystèmes [...] habités par des êtres humains et non humains »⁷, reflétant la complexité des territoires contemporains.

Parallèlement, les pratiques funéraires connaissent des mutations importantes. L'essor croissant de la crémation^{1,3,60} transforme profondément les rapports traditionnels à la mémoire et à l'espace funéraire. En réduisant le corps à l'état de cendres, elle ouvre la voie à des formes de dispersion et de dématérialisation de la Mort et de la mémoire³.

Dans le même temps, les enjeux environnementaux contemporains influencent de plus en plus les pratiques funéraires. « L'urgence de réduire la consommation de sol dans une optique de durabilité »⁸ s'accompagne d'une remise en question de l'inhumation traditionnelle, considérée comme

1. Deroubaix, S. (2023). Vers de nouvelles relations spatio-temporelles. Une ville hétérotopique : ce que la mort fait à la ville. L'exemple liégeois. [TFE]. Université de Liège. (matheo, Éd.)

2. Linon, G. (2020). L'architecture et nos morts. L'espace comme indice d'une relation complexe et contradictoire. [TFE]. Université de Liège. (matheo, Éd.)

3. Thiollière, P. (2016). L'urbain et la mort : Ambiances d'une relation. Architecture, aménagement de l'espace. [Thèse]. Université Grenoble Alpes. (H. theses, Éd.)

4. Damblant, A. (2018). La place du cimetière dans le paysage : Etude appliquée à la région wallonne. [TFE]. Université de Liège. (matheo, Éd.)

5. Schmitz, S. (1995). Un cimetière, une communauté, un espace : l'exemple liégeois. [Article]. 16, Géographie et Cultures, 93-104. (ORB, Éd.)

6. Foucault, M. (2004). " Des espaces autres ". [Article]. Dits et écrits., 12-19. (Gallimard, Éd.)

7. Vannelli, G., & Goossens, M. (2022). The city of the dead : an in-vitro city. Rethinking Liège starting from cemeteries. [Article]. Université de Liège / Università degli Studi di Napoli "Federico II", 678-691. (8.-1. J.-M. 6th ISUFItaly International Conference I Bologna, Éd.)

8. Vannelli, G. (2025). Dall'eterotopia all'ipertopia. Ripensare lo spazio dei cimiteri urbani nella città contemporanea. [Ouvrage]. (FedOA, Éd.) Federico II University Press.

9. Ragon, M. (1981). L'espace de la mort. [Ouvrage]. Albin Michel.

60. Lee, K.-H., Huang, C.-C., Chuang, S., Huang, C.-T., Tsai, W.-H., & Hsieh, C.-L. (2022). Energy Saving and Carbon Neutrality in the Funeral Industry. [Article]. Energies, 15(4), Article 4.

polluante⁸. « Le principal défi : le manque de terres disponibles pour les infrastructures funéraires »⁶⁰. Dans ce contexte, une volonté écologique et paysagère émerge^{12,60}, redéfinissant les espaces de la mort. « Le cimetière de demain est un espace vert plus participatif »¹.

Les cimetières sont ainsi progressivement envisagés comme des éléments intégrés aux systèmes écologiques urbains. « Les lieux d'inhumation ont été de plus en plus considérés comme des systèmes connectés aux espaces végétalisés des villes »⁸ considérés comme tels (espaces verts) par les communes qui les gèrent¹. Ils deviennent des « poumons verts »¹, des espaces de « respiration »¹ au sein du tissu urbain, offrant des temporalités de pause et de recueillement¹. Certains sont même reconnus comme « niches écologiques »¹, participant à la biodiversité et à la qualité du cadre de vie.

Face à ces mutations, de nombreux projets explorent de nouvelles formes d'intégration des cimetières dans leur environnement. Ils interrogent notamment leur porosité, leurs seuils, leur topographie et leur potentiel en tant qu'espaces publics multifonctionnels^{1,4,8}. Des exemples comme De Nieuwe Ooster à Amsterdam⁸ illustrent ces évolutions, tout comme, à une échelle plus locale, les cimetières de Robermont¹ et de Sainte-Walburge¹ à Liège, ou encore ceux de Baileux, Burdinne et Sovimont⁴, pour de nouvelles relations

avec des paysages plus « agraires ». Le Parc cimetériel de Poggioreale⁸ constitue quant à lui un exemple emblématique de réintégration à grande échelle, en repensant les limites entre ville des vivants et ville des morts. Un projet qui : « réinterprète le système urbain complexe en repensant ses limites, par l'introduction de « chambres » publiques conçues comme espaces de médiation entre la ville des vivants et les villes des morts encloses, rendant plus poreuse une partie de la ville fortement fragmentée. »⁸.

Bien que ces aspects ne soient pas pleinement étudiés dans ce travail, en parallèle, de nouvelles pratiques émergent, notamment autour de la décomposition (humusation)^{2,60}, associée à des dispositifs biodégradables. Bien que leur reconnaissance légale reste encore limitée^{1,60}, ces pratiques traduisent un désir de retour au cycle naturel. Elles donnent lieu à de nouvelles typologies d'espaces funéraires : jardins de la métamorphose, urnes biodégradables⁶¹, transformation en arbre¹. Cette pratique questionne notre condition de déchet et cherche à rendre la mort fonctionnelle. Elle ouvre également la voie à de nouveaux imaginaires, avec des projets comme la « Burial Belt »², qui propose un retour total à la nature en intégrant les espaces funéraires à des territoires naturels protégés, véritables remparts face à l'expansion immobilière² et lieux de déambulations. Mais aussi des projets

intégrés à la ville comme « Constellation Park »^{2,8} du laboratoire DeathLab. « Of Dirt and Decomposition : Proposing a Place for the Urban Dead »^{2,8,60} par Katrina Spade est quant à lui un projet plus « direct » dans le sens où il transforme de manière plus explicite les pratiques funéraires liées à l'humusation.

D'autres alternatives émergent également, notamment en lien avec la transformation des cendres. Face aux enjeux écologiques (« émissions moyennes de carbone par décès (245 kg) »⁶⁰) et à la saturation des sols^{8,12,60}, des techniques comme la résomation^{12,60} (dissolution par l'eau) ou la cryomation⁶⁰ (congélation puis réduction en poudre des corps) se développent. Ces pratiques ouvrent la voie, grâce à la liberté permise par les cendres, à des formes de dispersion inédites, allant des récifs artificiels (« reef balls »)^{8,61} à des transformations symboliques comme les diamants mémoriels⁶². Elles contribuent à redéfinir les territoires de la mort en les déplaçant hors des cadres traditionnels.

Mais dans ce contexte, la question du travail de mémoire se pose : comment perpétuer le souvenir des défunts en l'absence d'artefacts personnels, lorsque les corps se fondent dans un tout qui nous transcende ? Avons-nous encore besoin aujourd'hui d'un lieu physique d'inhumation³ ?

1. Deroubaix, S. (2023). Vers de nouvelles relations spatio-temporelles. Une ville hétérotopique : ce que la mort fait à la ville. L'exemple liégeois. [TFE]. Université de Liège. (matheo, Éd.)

2. Linon, G. (2020). L'architecture et nos morts. L'espace comme indice d'une relation complexe et contradictoire. [TFE]. Université de Liège. (matheo, Éd.)

3. Thiollière, P. (2016). L'urbain et la mort : Ambiances d'une relation. Architecture, aménagement de l'espace. [Thèse]. Université Grenoble Alpes. (H. theses, Éd.)

4. Damblant, A. (2018). La place du cimetière dans le paysage : Etude appliquée à la région wallonne. [TFE]. Université de Liège. (matheo, Éd.)

8. Vannelli, G. (2025). Dall'eterotopia all'ipertopia. Ripensare lo spazio dei cimiteri urbani nella città contemporanea. [Ouvrage]. (FedOA, Éd.) Federico II University Press.

12. Carubia, J. (2013). Sustainable End-of-Life Arrangements : An overview. [Thèse]. The University of Central Lancashire.

60. Lee, K.-H., Huang, C.-C., Chuang, S., Huang, C.-T., Tsai, W.-H., & Hsieh, C.-L. (2022). Energy Saving and Carbon Neutrality in the Funeral Industry. [Article]. Energies, 15(4), Article 4.

61. Green Burial Council. (2025). What is Green Burial | Benefits, options & Costs explained. [Page Web].

62. Calvao, F., & Bell, L. (2021). From Ashes to Diamonds. [Article]. Tsantsa, 26, 122-138.

Ce sont les questions qu'engendrent les « dispositifs socionumériques »¹¹ funèbres ou « CEMTECH »¹⁰ qui désignent des espaces virtuels et technologies dédiés à la mémoire des morts. « On observe ces dernières années une montée de l'immatériel dans les pratiques funéraires »¹¹ conséquences de divers facteurs « baisse de la pratique religieuse, individualisation de la société, évolutions techniques et changement du rapport au temps comme à l'espace, etc. »¹¹. Ces « dispositifs socionumériques »¹¹ « brouillent plus ou moins la nature des relations entre morts et survivants mais aussi entre survivants eux-mêmes. »¹¹. Ces mécanismes peuvent revêtir plusieurs formes et permettre d'atteindre divers objectifs : localiser les tombes et s'orienter dans le cimetière, interprétation patrimoniale qui créent un récit médiatisé autour du cimetière, expérience virtuelle du cimetière à distance, ...¹⁰. « Les applications numériques jouent un rôle clé dans cette revitalisation, qu'il s'agisse de tourisme, de généalogie ou de commémoration. »¹⁰. « Les plus courantes sont les sites web, les appareils mobiles et les services de navigation mobile : GPS et cartes web. »¹⁰. Ainsi, « ces "cimetières numériques" créent de nouvelles formes de présence posthume, où les morts restent socialement actifs. »¹⁰. Ils représentent de plus une « dimension bon marché »¹¹ qui permet de « se recueillir en tout temps et en tout lieu »¹¹. Tous ces éléments prennent forme dans l'exemple

marquant de « l'expérience du Hart Island Project par l'artiste visuelle Melinda Hunt »⁸.

Cependant, malgré ces nouvelles approches, la plupart des évolutions actuelles peinent à se démocratiser et reposent encore sur des adaptations de modèles existants, plutôt que sur une transformation radicale des territoires funéraires. On peut citer les variantes de la crémation qui suivent les mêmes schémas de fonctionnement ou les « CEMTECH »¹⁰ qui s'articulent comme compléments à des dispositifs déjà là. Il est alors essentiel de requestionner les territoires actuels de la Mort dans leurs contextes avec ceux des vivants, de donner du sens à la mort et à la mémoire, composantes fondamentales de la vie.

« La relation aux morts se tricote dans le temps au-delà du décès, sans rupture, et dans l'espace au-delà du lieu de repos des restes »³. Un lieu physique reste nécessaire, non seulement pour son importance sociale et culturelle dans le travail de mémoire³, mais aussi pour la valeur patrimoniale qu'il représente⁵. « Les actes et gestes entrepris pour mettre le deuil au travail nécessitent des espaces d'acte, des dispositifs affordants à travers lesquels le corps et sa mémoire sont engagés »³. Dès lors, une perspective se dessine : de nouveaux Territoires de la Mort pensés en complémentarité avec les Territoires des vivants, un maillage territorial de la Mort. « En mettant en réseau ces

lieux – anciens et nouveaux, actifs ou désaffectés, monumentaux ou vernaculaires – il devient possible d'envisager un maillage territorial de la mémoire, structurant, flexible, et évolutif, capable de répondre aux enjeux contemporains : transition écologique, cohésion sociale, qualité du cadre de vie et besoin de nouveaux rites plus en phase avec les sensibilités actuelles »⁷. Aujourd'hui, les cimetières possèdent de nombreuses qualités en tant que témoins et « géo-symboles »⁵ du territoire et de notre histoire, une histoire qui continue de se réécrire avec nous et notre environnement.

3. Thiollière, P. (2016). L'urbain et la mort : Ambiances d'une relation. Architecture, aménagement de l'espace. [Thèse]. Université Grenoble Alpes. (H. theses, Éd.)

5. Schmitz, S. (1995). Un cimetière, une communauté, un espace : l'exemple liégeois. [Article]. 16, Géographie et Cultures, 93-104. (ORBI, Éd.)

7. Vannelli, G., & Goossens, M. (2022). The city of the dead : an in-vitro city. Rethinking Liège starting from cemeteries. [Article]. Università de Liège / Università degli Studi di Napoli "Federico II", 678-691. (8.-1. J.-M. 6th ISUFItaly International Conference I Bologna, Éd.)

8. Vannelli, G. (2025). Dall'eterotopia all'ipertopia. Ripensare lo spazio dei cimiteri urbani nella città contemporanea. [Ouvrage]. (FedOA, Éd.) Federico II University Press.

10. Allison, F., Nansen, B., Gibbs, M., Arnold, M., Holleran, S., & Kohn, T. (2024). Reimagining memorial spaces through digital technologies : A typology of CemTech. [Article]. 48(8), 790-800. Death studies.

11. Bourdelle, H. (2018). Vivre avec les morts au temps du numérique Recompositions, troubles & tensions. [Article]. 45, Semen.

1. Du Mouvement de la mort

Pourquoi un Mouvement de la mort ?

Depuis les origines de l'humanité, la mort traverse l'histoire des sociétés humaines. Loin d'être un simple événement biologique, elle constitue une dimension fondamentale de l'organisation sociale, culturelle et territoriale. Présente dans tous les temps et dans toutes les civilisations, elle participe à façonner les paysages, les pratiques collectives et les structures spatiales qui accompagnent les vivants dans leur relation aux défunts. Comme le souligne l'archéologie funéraire, « ce sont la localisation des corps, les restes squelettiques et peut-être les offrandes funéraires au sein des sépultures qui demeurent une fois la culture et la société disparues »¹⁷. Les lieux de sépulture constituent ainsi les traces les plus durables laissées par les sociétés humaines. À travers eux, les civilisations inscrivent dans la terre les marques de leur passage, de leurs croyances et de leurs représentations du monde. Les cimetières apparaissent dès lors comme de véritables miroirs des sociétés : ils témoignent du temps qui passe, de l'évolution des cultures et des rapports que les vivants entretiennent avec leurs morts. Les traces qu'ils renferment deviennent des témoins matériels de nos existences, de nos

aspirations et de nos croyances. Dans de nombreuses civilisations, cette relation privilégiée avec la mort s'exprime à travers une attention particulière portée à l'architecture funéraire. Comme l'observe l'historien Michel Ragon, « dans la plupart des civilisations, les maisons des morts sont plus somptueuses que les maisons des vivants »⁹. Il ajoute que « l'habitation du vivant pouvait être pauvre, et même misérable ; le tombeau devait au contraire être vaste et attirer le regard... La demeure éternelle doit se signaler par sa solidité et son bien-être. Le tombeau est la richesse visible, et certains arrivaient presque à se ruiner pour son édification »⁹. Ainsi, la mort ne constitue pas un phénomène statique. Elle s'inscrit dans un processus historique en constante transformation, entraînant dans son mouvement l'évolution des rites, des croyances, des pratiques sociales mais aussi des paysages et des infrastructures qui lui sont dédiés. Au fil du temps, ces transformations ont façonné des territoires singuliers, mobilisant une diversité d'acteurs (religieux, politiques, sociaux ou familiaux) qui participent à la construction et à l'entretien de ces espaces de mémoire. Afin de mieux comprendre cette dynamique, cette première partie propose d'explorer les grandes périodes historiques qui ont profondément marqué l'évolution des lieux funéraires. Sans prétendre à l'exhaustivité, cette lecture diachronique vise à esquisser la notion de « Mouvement de la Mort », entendue comme

l'ensemble des transformations spatiales, sociales et culturelles qui accompagnent la relation entre les vivants et les morts au cours du temps. L'analyse s'appuiera sur deux prismes complémentaires. D'une part, elle examinera les paysages funéraires à travers leur composition spatiale, leurs infrastructures, leurs fonctions et leurs matérialités. D'autre part, elle s'intéressera aux acteurs et aux pratiques, en retraçant le parcours des défunts et celui des vivants, leurs déplacements, leurs rites, leurs croyances ainsi que les artefacts matériels et symboliques qui en découlent. À travers cette double lecture, il s'agira finalement de mettre en évidence comment les territoires de la mort, loin d'être figés, se construisent dans un dialogue permanent avec les sociétés des vivants, révélant des paysages en constante transformation où mémoire, culture et espace se façonnent mutuellement. Parmi les nombreuses périodes qui ont façonné les espaces funéraires, certaines ont joué un rôle déterminant dans la transformation de la relation entre les vivants, les morts et les territoires qu'ils occupent. Pour comprendre l'émergence et l'évolution de ces paysages de la mort, il est nécessaire de remonter aux premières traces archéologiques de pratiques funéraires. Les sociétés préhistoriques constituent en effet les premiers témoins de cette relation structurée à la mort. Les sépultures, les dépôts rituels et les premiers aménagements funéraires révèlent déjà une organisation spatiale et symbolique du traitement des défunts, marquant les prémices d'une territorialisation de la mort.

9. Ragon, M. (1981). L'espace de la mort. [Ouvrage]. Albin Michel.

17. Barrass, H. (2019). Mesolithic Mortuary Rites: An Evaluation of the Practices of Inhumation & Disarticulation. [Publication].

1 – Préhistoire

A – Genèse d'un territoire funéraire : de la dispersion à la monumentalisation

Paysages :

« Depuis la préhistoire, l'Homme rend hommage à ses morts »¹⁸. Cependant « l'inhumation n'a joué qu'un rôle secondaire »⁹ à ses débuts. Ainsi, « le cannibalisme est vite devenu, chez les hommes, un rite parmi d'autres »⁹ comme en « en Australie, en Océanie, en Afrique, en Amérique du Sud »⁹. « Mélanésie, en Polynésie, les produits de la décomposition du cadavre étaient mêlés à la nourriture de la tribu »⁹. « Dans cette technique du mort digéré, l'espace de la mort est tout simplement celui d'un autre corps »⁹. Nous observons aussi à cette époque une grande diversité « rudimentaire » de mise en œuvre face à la mort. « William Crooke »⁹ a « classé les rites funéraires »⁹ de cette époque en 13 catégories qui résume la richesse et la diversité des cultures de ces premiers humains : « 1. Cannibalisme ; 2. Dolmens et autres monuments de pierre ; 3. expositions aux

bêtes féroces et autres oiseaux de proie ; 4. ensevelissement sous des tas de pierres ; 5. dans une grotte ; 6. dans une maison ; 7. immersion dans l'eau ; 8. dans un arbre ; 9. sur une plate-forme ; 10. dans une urne ; 11. en position contractée ; dans une niche ; 13. ensevelissement caché en supprimant toute marque extérieure »⁹. « L'homo sapiens et l'Homme de Cro-Magnon honorent et protègent leurs défunts en utilisant soit des fosses soit des grottes pour ne pas livrer les corps aux animaux prédateurs de cadavres. Les lieux d'inhumation sont en général dispersés »¹⁸. « fosses »¹⁸, « cavités naturelles, huttes de pierres sèches, pierres dressées et dalles formant de petits dolmens, sont les premières sépultures connues »⁹. « Parfois, l'homme préhistorique rassemblait les squelettes de ses disparus dans des tombes collectives, comme la « grotte des enfants », près de Menton »⁹. Les corps étaient « ainsi rassemblés dans des cavités naturelles, dans des huttes de pierres sèches, sous des pierres dressées, ou sous de petits dolmens »¹. Mais les défunts peuvent aussi être inhumés proches des lieux de vies. « Les défunts sont inhumés et regroupés près des foyers et des habitations »¹⁸. « Mais partout, les premiers tombeaux ont été des tumuli »⁹. « L'Homme de la pierre polie bâtit des tombes en pierres sèches et différents types de monuments mégalithiques liés plus ou moins au culte des morts : dolmens, allées couvertes avec leurs chambres funéraires, tumulus

et cairns »¹⁸. « Le mort préhistorique prenait place dans la terre recroquevillé, en position foetale »⁹. Dans ces fosses on relève « un attachement fort à la Terre, à sa nature. En effet, les squelettes sont couchés sur une litière de fleurs »¹. « Certains squelettes néandertaliens, ligotés »⁹ sont retrouvés, « Voulait-on, au contraire, l'empêcher de ressusciter, de revenir ? »⁹. « Orientés du nord au sud, ces squelettes étaient parés d'une coiffure, de bracelets et de coquillages »⁹. « Les offrandes funéraires étaient constituées principalement par des objets en céramiques, des sépultures contenaient également des outils de parures, des bijoux en bronze et des restes d'ossements relevant de la faune »¹⁹. On note « la variation dans le traitement des morts selon le sexe, l'âge et le statut social ou niveau »²⁰. « Que ce soit sur le sol, ou sous le sol, nous trouvons donc toujours cette projection de la maison du vivant dans la maison du mort »⁹. Il est important de rapporter l'« absence notable d'enfants et d'adolescents »¹⁷. « les enfants étaient plus susceptibles d'être désarticulés et déposés dans des contextes au bord du lac »¹⁷. « Les nourrissons, par contre, étaient encore considérés comme faisant partie de leurs parents et n'étaient pas encore des personnes individuelles, d'où leur inhumation aux côtés des adultes, probablement leurs parents »¹⁷. On peut citer à titre d'exemple de Nécropole de cette période : « Vedbaek-Bogebakken, daté de 5900 ans avant le présent,

1. Deroubaix, S. (2023). Vers de nouvelles relations spatio-temporelles. Une ville hétérotopique : ce que la mort fait à la ville. L'exemple liégeois. [TFE]. Université de Liège. (matheo, Éd.)

9. Ragon, M. (1981). L'espace de la mort. [Ouvrage]. Albin Michel.

17. Barrass, H. (2019). Mesolithic Mortuary Rites: An Evaluation of the Practices of Inhumation & Disarticulation. [Publication].

18. Moreaux, P. (2010). Naissance, vie et mort des cimetières. [Article]. 136, Etudes sur la Mort, 7-21. (C. I. (CIEM), Éd.)

19. Drici, S. (2015). Genèse et permanence des pratiques funéraires de la préhistoire au monde antique en Afrique du Nord. [Article]. 68, Insaniyat, 15-36.

20. Aparecida Silva Oliveira, M., & Serafim Monteiro Silva, S. (2021). Funerary Practices in Archaeology: Pluralities & Heritage. [Article]. 9, International Journal of Archaeology, 62-73.

et Skateholm I et II, datés respectivement de 6290-5930 BP et 6910-6000 BP, comptent parmi les ensembles funéraires les plus importants et les mieux connus de cette période en Europe du Nord, avec des sites comme Oleni'Ostrov et Zvejnieki »¹⁷.

Acteurs :

« Les rituels concernent la manipulation du défunt, en l'accompagnant à sa dernière demeure et en prenant le soin de lui attribuer des accessoires rituels, qui sont les offrandes à une force vers laquelle ces dons et cette âme sont destinés. La ritualité se caractérise par trois faits : - son caractère collectif, qui fait que le rituel actualise des expressions identitaires, renforce le sentiment d'appartenance et régénère les solidarités »¹⁹. « Les cycles funéraires comprennent des festivités, des combats, des rapports sexuels, des pleurs et des rires. La mort signifie une intense variabilité de réponses culturelles expressives et porteuses de sens »²⁰. La mort est « un rite de passage, tout comme la naissance et le mariage, dans de nombreuses sociétés »²⁰. « des cérémonies avaient lieu aux abords du tombeau »¹⁹. « On dépose près du corps des offrandes, des armes de chasse en silex et des crânes d'animaux. Les funérailles

s'accompagnent d'un repas pris en commun »¹⁸. « Et de l'animal sacrifié, on prélève un morceau, car il est rare de retrouver l'ensemble du squelette dans la tombe »¹⁹. « les rôles qu'un adulte joue dans la société font partie de sa persona sociale. Cette persona multifacette sera « réfléchie » dans le traitement réservé à cet individu après sa mort »²⁰. On voit apparaître « le culte des crânes »⁹, qui « remonte au sinanthrope (440 000-220 000 avant J.-C.) »⁹. « La durée du deuil pour ces premières civilisations pensantes est, d'ailleurs, égale au temps de décomposition »¹. « Durant le Mésolithique européen, soit 9700 ans avant J.-C., ces traditions ont perduré »¹.

1. Deroubaix, S. (2023). Vers de nouvelles relations spatio-temporelles. Une ville hétérotopique : ce que la mort fait à la ville. L'exemple liégeois. [TFE]. Université de Liège. (matheo, Éd.)

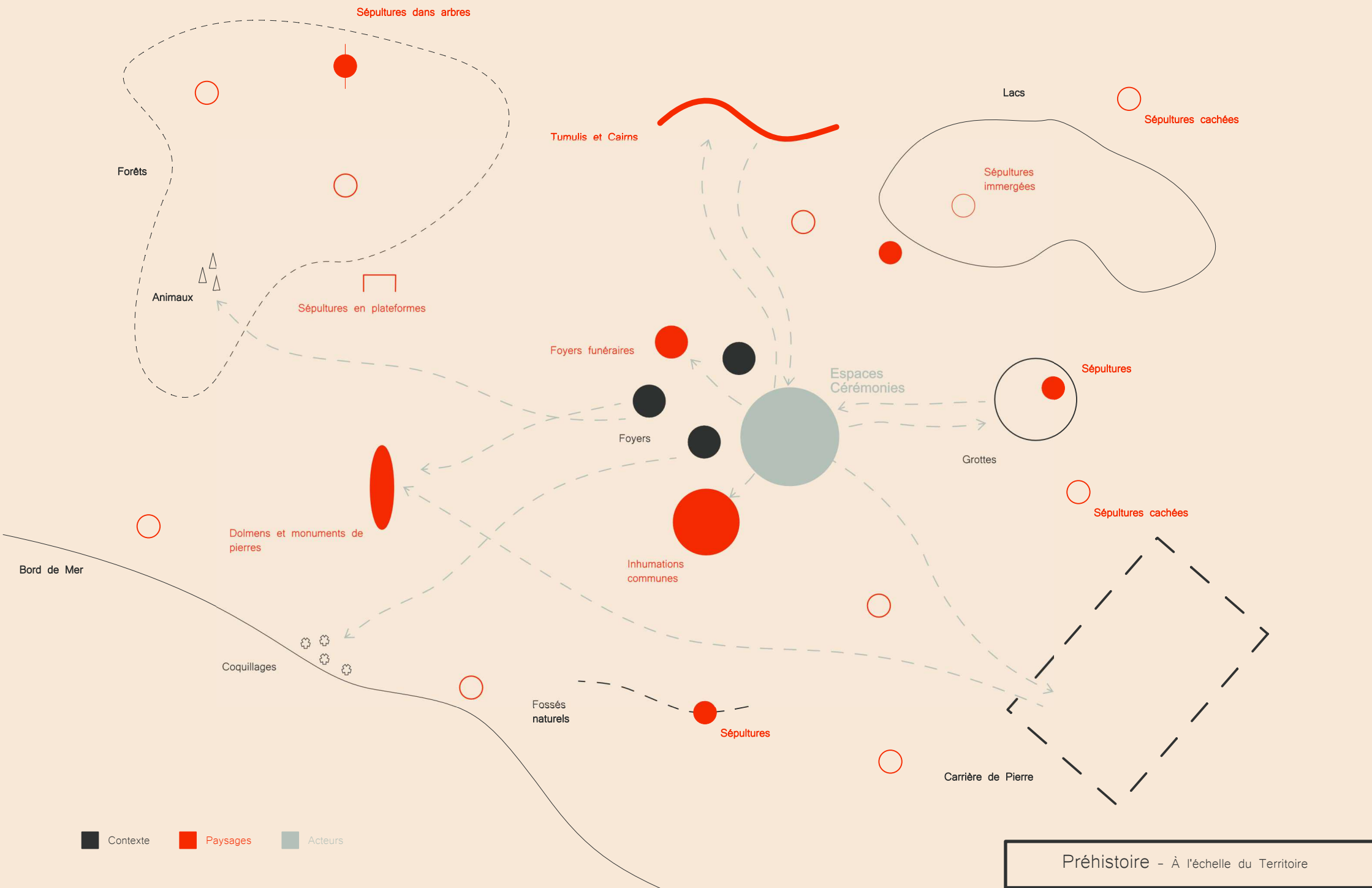
9. Ragon, M. (1981). L'espace de la mort. [Ouvrage]. Albin Michel.

17. Barrass, H. (2019). Mesolithic Mortuary Rites: An Evaluation of the Practices of Inhumation & Disarticulation. [Publication].

18. Moreaux, P. (2010). Naissance, vie et mort des cimetières. [Article]. 136, Etudes sur la Mort, 7-21. (C. I. (CIEM), Éd.)

19. Drici, S. (2015). Genèse et permanence des pratiques funéraires de la préhistoire au monde antique en Afrique du Nord. [Article]. 68, Insaniyat, 15-36.

20. Aparecida Silva Oliveira, M., & Serafim Monteiro Silva, S. (2021). Funerary Practices in Archaeology: Pluralities & Heritage. [Article]. 9, International Journal of Archaeology, 62-73.

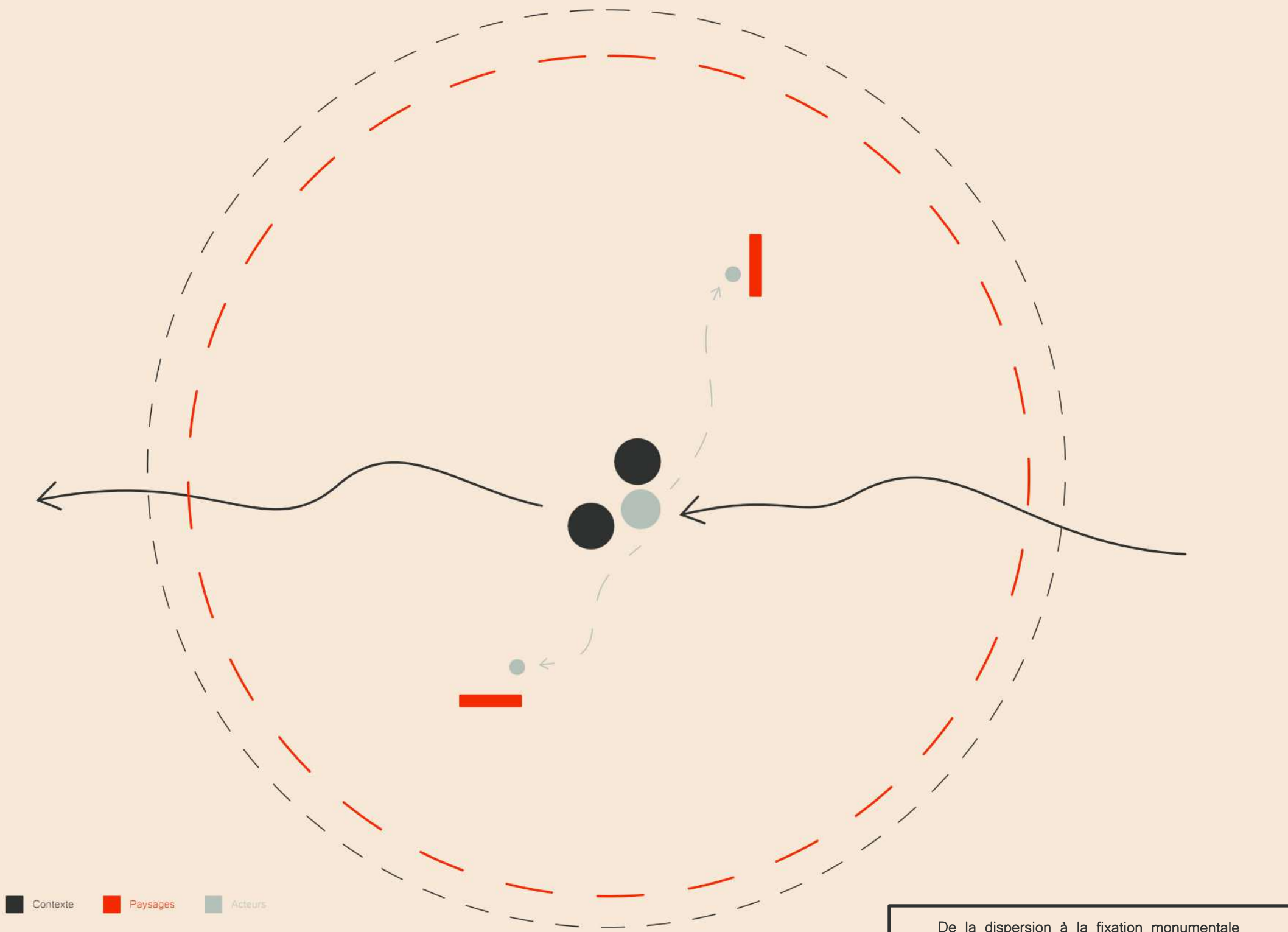


Synthèse théorique du Mouvement :

Depuis la préhistoire, l'homme rend hommage à ses morts, mais l'inhumation n'y occupe d'abord qu'un rôle secondaire. Dans certains cas, « l'espace de la mort est celui d'un autre corps » : le territoire funéraire n'est plus extérieur, il devient incorporé. La territorialité est alors corporelle plutôt que spatiale. Par la suite, la mort ne génère pas encore un espace spécialisé et autonome : elle s'inscrit dans une relation organique au milieu naturel et au groupe. Les premières formes funéraires sont dispersées, insérées dans le paysage quotidien. Fosses isolées, grottes, cavités naturelles ou inhumations à proximité des habitats traduisent une territorialité diffuse. La mort ne fonde pas encore une structure stable, mais elle participe à l'ancrage du groupe dans son environnement. Avec le Néolithique apparaît cependant un changement d'échelle : les tumulis, dolmens, allées couvertes et cairns deviennent des marqueurs visibles et durables. Ces premières architectures mégalithiques transforment le sol en territoire signifié. Le paysage funéraire passe d'une logique d'intégration discrète à une logique de monumentalisation ponctuelle. Les premières « infrastructures » funéraires sont rudimentaires. Mais progressivement, la construction en pierre sèche, l'érection de mégalithes et la formation de tombes collectives traduisent une volonté d'inscrire la mémoire dans la durée. Ces dispositifs marquent une étape décisive : la mort devient un élément structurant du territoire, fixant des points de repère dans des paysages autrement

mouvants. À mesure que les pratiques se stabilisent (tombes collectives, regroupements), la mort commence à produire une forme d'organisation sociale visible dans le paysage : hiérarchies selon le sexe, l'âge ou le statut et différenciation des traitements funéraires. La matérialité dominante est celle de la terre et de la pierre. La tombe apparaît souvent comme une projection de la maison du vivant : sur ou sous le sol, il existe donc une continuité entre habitat et sépulture. Cette analogie fonde une première territorialité domestique de la mort. À cette époque, le territoire funéraire n'est pas encore séparé du territoire des vivants. Il en est une extension directe, diffuse, intégrée au paysage naturel. La monumentalisation néolithique constitue cependant une étape décisive : la mort commence à produire des points fixes dans le territoire, prémices d'une structuration plus durable de l'espace mortuaire. Le mort préhistorique conserve une présence active. La durée du deuil correspond au temps de décomposition : le processus naturel rythme le temps social. Le traitement différencié selon le sexe, l'âge ou le statut révèle que la mort reflète la persona sociale de l'individu. La hiérarchie des vivants se projette dans l'espace funéraire. Les rituels sont collectifs. Ils renforcent l'identité du groupe, actualisent l'appartenance et régénèrent les solidarités. Repas communs, dépôts d'armes ou d'animaux sacrifiés témoignent d'une mort intégrée à la vie communautaire. La mort agit comme un rite de passage, comparable à la naissance ou au mariage. Elle structure le temps social autant que l'espace. Les cérémonies se déroulent aux abords des tombes. Même si les sites sont dispersés, ils

génèrent des micro-parcours rituels. Dans les cas de regroupements funéraires, on observe les prémices d'une spatialisation collective de la mémoire. Ces ensembles annoncent la naissance d'une territorialité plus organisée : la concentration des morts produit une proto-centralité dans le paysage mortuaire. Offrandes, armes en silex, crânes animaux, parures et céramiques matérialisent la relation entre monde visible et invisible. Le culte des crânes, attesté très tôt, témoigne d'une volonté de maintenir un lien tangible avec l'ancêtre. Les cycles funéraires incluent festivités, combats, sexualité, pleurs et rires : la mort n'est pas rupture, mais une transformation. Elle active intensément le corps social. La mort préhistorique n'est pas un événement marginal : elle structure la communauté, rythme le temps et commence à produire des repères spatiaux. Si le territoire funéraire reste diffus et intégré au milieu naturel, les premières concentrations collectives et monuments mégalithiques annoncent une territorialisation progressive de la mémoire.



B – Vers une territorialisation complexe et double de la mort : entre organisations, hiérarchies et cultures

Paysages :

On retrouve chez les peuples primitifs une base semblable à celles initiées durant la préhistoire avec des réutilisations et extensions. « Les fouilles des sites préhistoriques ont mis au jour de véritables nécropoles dont la stratigraphie révèle l'occupation des espaces sur de très longues périodes »¹⁹. On retrouve « le gallo-romain païen »⁹ au travers des innombrables « dolmens de l'Armorique »⁹. « A la fois sépultures et ossuaires, certains dolmens ont été utilisés au maximum, les restes des premiers inhumés étant poussés pour faire place aux suivants »⁹. « Les squelettes de tout âge, de tout sexe, et même de chiens, ont parfois été brisés pour faciliter l'entassement dans les dolmens »⁹. Certains peuvent atteindre un nombre faramineux de corps comme « soixante-deux au dolmen de Monastier en Lozère »⁹. On peut émettre l'hypothèse que « chaque dolmen a dû »⁹, abriter « toute une famille, voire tout un village »⁹. On voit apparaître de nouvelle coutume : « la coutume d'enterrer les morts, ou de conserver une partie de leur corps, en particulier le

crâne, dans la maison qu'ils habitèrent de leur vivant est fort répandue dans nombre de civilisations primitives. Certains vivent avec le mort dans la maison, d'autres abandonnent la maison au mort »⁹. Les inhumations gagnent en complexités : « la sépulture était parfois faite en deux temps. L'une provisoire, jusqu'au décharnement du squelette, l'autre définitive mais qui ne conservait que le crâne et les os »⁹. « la plupart des cimetières du passé ont été abandonnés ou commencés »²¹ et « peuvent faire l'objet d'une ségrégation fondée sur le statut »²¹. « Les modèles de croissance des cimetières peuvent toutefois être très variés et complexes. Rares sont les cimetières qui se développent au hasard et il existe normalement un ensemble de principes d'organisation. Les modèles organisés facilement reconnaissables sont linéaires, hiérarchiquement concentrés et segmentés. Les cimetières linéaires [...] se développent souvent à partir d'un point central tel que la tombe d'un fondateur ou d'une barrière physique telle qu'un fossé »²¹. « Dans le grand tumulus du Magdalenenburg en Suisse, datant du sixième siècle avant J.-C. au début de l'âge du fer, la chambre centrale est entourée d'un cimetière d'inhumations placées de manière concentrique autour de cette tombe centrale. Les cimetières segmentés sont divisés en sections ou groupes distincts et comportent parfois des espaces ouverts entre chaque groupe de tombes. Chaque segment

peut être disposé soit en groupe non structuré, soit en rangée. Les segments structurés en rangées sont disposés de manière à ce que les inhumations soient alignées soit côte à côte, soit tête-bêche. Un exemple de structure en rangées tête-bêche est le cimetière de l'âge du bronze ancien de Mokrin, dans l'ex-Yougoslavie. Parmi les cimetières de la période mississippienne aux États-Unis, le Schild Knoll A était organisé en une série de rangées côte à côte et de groupes non structurés, tandis que le Schild Knoll B présentait un schéma plus complexe composé non seulement de rangées côte à côte et de groupes non structurés, mais aussi de certaines tombes disposées de manière concentrique autour du tertre et d'autres disposées autour d'un probable charnier »²¹. « On pourrait en conclure que la sépulture était le noyau autour duquel s'articulait l'ensemble des squelettes de la nécropole »¹⁹. Cette « nécropole est l'envers de la métropole »⁹. « La forme et la profondeur d'une tombe peuvent être liées au statut social ou au sexe de la personne enterrée »²¹ mais aussi imiter des constructions du quotidien : « tombes imitant des maisons ou des fosses de stockage »²¹. « Un cadavre peut être enterré dans de nombreuses positions différentes : couché sur le dos, sur le côté, face contre terre ou même assis ou debout. Les corps peuvent être couchés avec les jambes fléchies ou même étroitement pliées, peut-être attachées de manière à ce que les genoux touchent le menton »²¹.

9. Ragon, M. (1981). L'espace de la mort. [Ouvrage]. Albin Michel.

19. Drici, S. (2015). Genèse et permanence des pratiques funéraires de la préhistoire au monde antique en Afrique du Nord. [Article]. 68, Insaniyat, 15-36.

21. Pearson, P. (1999). The Archaeology of Death and Burial. [Ouvrage]. TEXAS A&M UNIVERSITY PRESS. (S. publishing, Éd.)

L'orientation aussi est symbolique : « À l'époque des Vikings, ces orientations, vers les points cardinaux, avaient une signification cosmologique »²¹. « Les objets funéraires les plus courants sont les vêtements et l'équipement connexe, les récipients et les restes de nourriture et de boisson »²¹. On retrouve aussi des armes répandues de l'époque comme « les épées et les haches »²². « habiller les morts »²¹ est une pratique répandue. « Ils peuvent porter des vêtements qu'ils n'ont jamais portés de leur vivant. Ils peuvent porter ce qu'ils ont de plus beau, ou les vêtements qui leur manqueront le moins. Ils peuvent être vêtus de vêtements spécialement conçus pour les morts, une catégorie qui comprend les linceuls et les linges d'enroulement. Ils peuvent être éviscérés et embaumés afin de ne pas se décomposer. Il est également possible de les laisser pourrir pendant des semaines, l'odeur n'étant que trop apparente »²¹. « Dans la catégorie de l'habillement, on peut inclure les vêtements, les modifications corporelles (tatouages, peintures, scarifications, piercings), les ornements (bouchons de lèvres, boucles d'oreilles), la coiffure (y compris les poils du corps) et même l'équipement portable. Une lance ou un pot à eau sur, ou même à côté, d'un corps constitue leur incorporation dans la masse complexe de symboles que sont la tenue et l'apparence d'un individu »²¹. Chaque peuple va alors personnaliser son rapport à la mort en lien avec sa culture et son contexte. De

sorte que « les peuples vivant près de la mer y ont souvent jeté leurs cadavres »⁹. « D'où tant de vertus purificatrices données à l'eau qui ont conduit à des rites d'immersion »⁹. Ainsi « les Celtes, les Leuques »⁹ érigèrent des « stèles-maisons »⁹ qui empruntent à leur architecture vivante les codes. On « vivait dans la tombe comme dans une autre demeure. Aussi servait-il à manger à ses morts, dans les mêmes plats et les mêmes assiettes, à boire dans les mêmes cruches. Et les enfants étaient inhumés avec leur petit mobilier »⁹. « Toute tombe comporte donc un appartement, qui va de la suite royale au studio minuscule. Le défunt continue d'habiter sa maison, réplique de la demeure coutumière »⁹. On retrouve « en France une centaine de sépultures à chars celtes qui datent des premiers âges du fer »⁹. « En général, les roues de ces chars ont été démontées, de manière que le véhicule ne puisse plus rouler »⁹. L'Afrique subsaharienne ou « Afrique noire »⁹ possède une culture riche et complexe liée à la mort qui met en relief nos cultes et pratiques Occidentales. Il est important d'« être enterré au village »⁹, signant un « retour à la mère par l'intermédiaire de la terre »⁹. « il n'existe pas de cimetière »⁹, « chaque famille garde ses morts le plus près possible d'elle, sur la place publique, dans la case, dans la douche, le jardin potager »⁹. « Sur la place publique, des pierres sculptées marquent le lieu de sépulture des grands griots, des musiciens, des lutteurs. Ces

pierres tombales, sans support, s'enfoncent peu à peu dans la terre et disparaissent au bout d'une cinquantaine d'années »⁹. Ils « construisent même une case pour les mânes des ancêtres. Ainsi les morts apaisés retrouvent une maison »⁹. Cette période voit surtout l'apparition de nouvelles cultures mortuaires liées au feu. « l'incinération dans les civilisations extra-européennes »⁹ est « souvent liée à un culte du feu »⁹. Le mode opératoire fréquent est le « bûcher enflammé »⁹. Cette pratique « a été intégrée par des religions de haute civilisation : Mexique, pré-colombien, Hindous, Bouddhistes, Babyloniens, Fino-scandinaves, Asie du Sud-Est »⁹. « A l'âge des métaux, les premiers métallurgistes détiennent la technique de la fabrication du bronze puis du fer. Ils viennent du centre de l'Europe et importent de nouveaux rites funéraires : la crémation des corps et en particulier dans l'Est et le Sud de notre Pays. Les urnes funéraires en forme de poterie sont inhumées avec des offrandes et regroupées dans des espaces, appelés « champs d'urnes ». Ce sont des cimetières cinéraires »¹⁸. « Lorsque les restes incinérés sont enterrés sous terre, les os recueillis sont souvent enfouis dans ou sous un pot ou un récipient organique »²¹. « fibule pénannulaire en alliage cuivreux »²², « Les objets de sépulture peuvent être des possessions du défunt ou des cadeaux offerts aux morts par les personnes en deuil. Ils peuvent servir à équiper les morts pour le monde de l'au-delà ou à empêcher

9. Ragon, M. (1981). L'espace de la mort. [Ouvrage]. Albin Michel.

18. Moreaux, P. (2010). Naissance, vie et mort des cimetières. [Article]. 136, Etudes sur la Mort, 7-21. (C. I. (CIEM), Éd.)

21. Pearson, P. (1999). The Archaeology of Death and Burial. [Ouvrage]. TEXAS A&M UNIVERSITY PRESS. (S. publishing, Éd.)

22. Williams, H., & Lippok, F. (2024). Cremation in the Early Middle Ages : Death, Fire and Identity in North-West Europe. [Ouvrage]. (S. Press, Éd.)

les morts de revenir hanter les vivants »²¹. La crémation comporte son lot d'avantages. « Les cendres, comme l'embaumement et le cannibalisme, permettent d'éluder la charogne »⁹. « Enfin, brûler les corps évitait leur profanation par les ennemis et les pillers de tombeaux »⁹. « On remarquera à ce propos que les peuples belliqueux et migrants, qui ne peuvent donc protéger d'une manière stable des cimetières, brûlent leurs morts »⁹. « Le cimetière de crémation préromain de l'âge du fer d'Arupgard, au Danemark, en est un bon exemple ; il s'étend vers le sud à partir d'un tumulus de l'âge du bronze moyen. Des motifs concentriques ou hiérarchiques se développent à partir d'une sépulture centrale et la respectent »²¹. « Dans certains cas, les groupes peuvent être séparés par sexe, comme dans les cimetières de crémation de l'âge du fer du premier siècle avant J.-C. et du sud du Jutland »²¹. « De plus, des dépôts symboliques de restes humains crématisés peuvent également avoir été insérés dans des dépôts de crémation préexistants, qu'il s'agisse d'urnes, de cistes, de fosses ou de chambres dans des tombes mégalithiques »²². « A la fin de l'âge de bronze la crémation supplante partout l'inhumation en Europe »⁹. Néanmoins les 2 pratiques coexistent et demeurent. « On a pratiqué l'inhumation et l'incinération ; la fréquence des deux modes d'enterrement diffère d'un site à un autre »¹⁹.

Acteurs :

Ces nouvelles pratiques et approches plus personnelles issue des diverses cultures qui émergent de part le monde ne concernent pas seulement les caractéristiques physiques des lieux d'inhumations mais aussi les rites et croyances des peuples face à la mort. A cette époque, « les vieillards »⁹ qui s'en rapprochaient étaient considérés comme « des sages »⁹. « la mort avait une importance capitale dans le quotidien des anciennes populations ; preuve en est, la spécialisation d'une certaine industrie pour la fabrication des objets destinés aux pratiques funéraires »¹⁹. Comme les « industrie lithique et osseuse, de fragments de poteries et d'objets de parure accompagnés de faune et d'ocre »¹⁹. Tous ces vestiges jouent le rôle de véritables « capsule temporelle »²¹. « les peuples archaïques ne sont pas plus indifférents à la mort que les civilisés. Bien au contraire, apparaissent dans toutes les civilisations primitives une angoisse devant la mort, puis une terreur des morts (revenants éventuels) qui n'existent pas aussi vives dans des nations très civilisées »⁹. Cela amène à la pratique d'une multitude de rites par ces peuples : « On brouille les pistes »⁹ ; « On bande les yeux des morts (Aborigènes d'Australie) »⁹ ; « Toutes les ouvertures du corps sont obturées pour éviter la sortie de l'âme »⁹. ; « On brûle la hutte du mort

(Indiens navajos) »⁹ ; « On brûle des substances puantes pour éloigner les esprits (Algonquins) »⁹ ; « On répand de l'urine sur le seuil de la maison, le revenant boit, trouve cela mauvais et fuit (Eskimos de l'Alaska) »⁹ ; « On brise les objets du mort (Indiens d'Amazonie) »⁹ ; « On brûle les biens du mort (Tonkin) »⁹ ; « On établit une barrière d'eau (Ceylan, Congo) »⁹ ; « On ligote le cadavre (Australie, Brésil) »⁹ ; « On le décapite (Australie, Afrique, Arménie) »⁹. « Beaucoup de danses macabres, nous disent les ethnologues, ont été ainsi des manières de piétiner la terre pour que le cadavre soit bien écrasé »⁹. « Aussi l'un des actes importants dans les sociétés primitives est-il le rite de réintégration du mort dans la société »⁹. Cette réintégration du mort dans la société se traduit généralement par un ensemble de fêtes : « Le dépôt de nourriture et de boissons dans une tombe n'est qu'une partie, et pas nécessairement la dernière, de toute une série de fêtes, de jeûnes ou d'offrandes de nourriture déclenchés par un décès »²¹. La société joue un rôle sur le défunt : « lors d'un enterrement, le choix de la tenue vestimentaire pour le grand événement n'est pas une question décidée par le défunt »²¹. La société y compris les animaux avaient leur rôle à jouer : « les rites sacrificiels nécessitaient la présence du bétail ou la victime était immolée pour la satisfaction d'une divinité ou pour le souvenir d'un être absent ou décédé »¹⁹. « Les anciens

9. Ragon, M. (1981). L'espace de la mort. [Ouvrage]. Albin Michel.

19. Drici, S. (2015). Genèse et permanence des pratiques funéraires de la préhistoire au monde antique en Afrique du Nord. [Article]. 68, Insaniyat, 15-36.

21. Pearson, P. (1999). The Archaeology of Death and Burial. [Ouvrage]. TEXAS A&M UNIVERSITY PRESS. (S. publishing, Éd.)

22. Williams, H., & Lippok, F. (2024). Cremation in the Early Middle Ages : Death, Fire and Identity in North-West Europe. [Ouvrage]. (S. Press, Éd.)

Scandinaves qui voyaient le ciel enflammé, pensaient que le bûcher aidait l'âme à rejoindre l'incandescence céleste »⁹. « On retrouve dans ces contrées différents type de plantes indigènes servant aussi dans les cérémonies et édifications funéraires. « L'Alsace qui adopta le sapin, le Poitou avec ses noyers et le Pays de Galles où le sorbier tient lieu d'if, ce sorbier, arbre sacré des druides »⁹. On retrouve aussi l'utilisation de matériaux transformés comme « de l'ocre rouge pour enduire l'os des cadavres »¹⁹ dont la « pratique est confirmée dans la majorité des nécropoles puniques de l'Algérie, du Sahel tunisien et du Cap Bon »¹⁹. On retrouve une série de rituels bien avant que ne se déroule les diverses festivités liées à l'inhumation d'un individu. « Avant que le corps du défunt n'arrive au cimetière, une démarche relevant de la pratique funéraire est enclenchée. Le cadavre est lavé puis embaumé à l'aide d'une préparation composée de résine parfumée avec des plantes aromatiques. Il est possible que le visage soit maquillé et le corps parfumé »¹⁹. « Les corps étaient enveloppés dans un costume d'apparat ou dans un linceul. Les véritables funérailles débutent lorsque le corps du défunt est mis dans un cercueil en bois et déposé au fond de la cheminée funéraire »¹⁹. Divers objets rituels font alors leurs apparitions. « Les rituels s'accomplissaient à l'intérieur ; on brûlait de l'encens et on arrosait de parfums l'espace mortuaire. Des autels brûle-parfums et différents ustensiles et objets

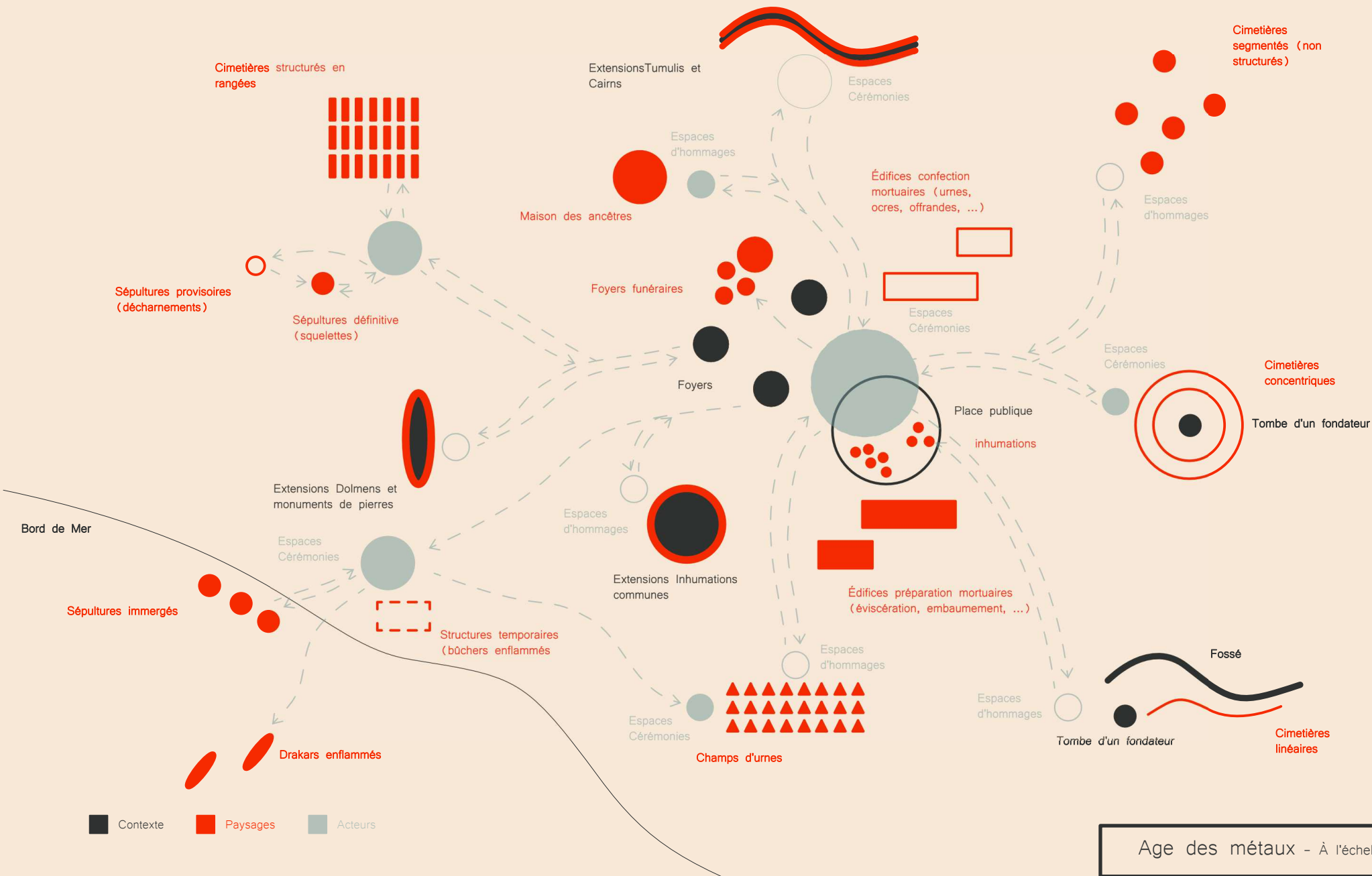
meublaient le caveau funéraire dans l'écho des prières du prêtre »¹⁹. « Dans les anciennes Caraïbes, on installait le mort dans une fosse ronde et on lui apportait à manger et à boire pendant dix jours. S'il ne donnait plus signe de vie, on lui jetait alors les victuailles sur la tête, on comblait précipitamment la fosse et on allumait un grand feu dessus, autour duquel on dansait en hurlant »⁹. En Afrique subsaharienne « l'acceptation de la mort s'opère par le culte des ancêtres »⁹. « Devenir ancêtre, c'est devenir un petit dieu »⁹. On retrouve aussi un « mobilier funéraire spécifiquement africain : le tabouret et le panier »⁹. « Ce tabouret sacré est conservé dans la maison des ancêtres. Chaque début d'année les tabourets sont sortis et on leur offre du whisky ou du gin »⁹. D'autres coutumes uniques et originales se retrouvent par exemple en Chine comme le fait de « marier des morts entre eux »⁹. On retrouve aussi une « coutume chinoise qui voulait que les économies de toute une vie soient détournées pour la construction de la maison du mort »⁹. La période des peuples dits « primitifs » met donc en avant une grande multiplicité des actes et acteurs, cérémonies et artefacts mobilisés. Cependant il « y a des aspects du rôle et de l'activité que les vestiges archéologiques n'éclaireront jamais »²¹ comme « l'ampleur et la durée des cérémonies funéraires »²¹, « la plupart des rites funéraires anciens semblent être archéologiquement

invisibles, ne laissant pas de traces matérielles directes »²¹.

9. Ragon, M. (1981). L'espace de la mort. [Ouvrage]. Albin Michel.

19. Drici, S. (2015). Genèse et permanence des pratiques funéraires de la préhistoire au monde antique en Afrique du Nord. [Article]. 68, Insaniyat, 15-36.

21. Pearson, P. (1999). The Archaeology of Death and Burial. [Ouvrage]. TEXAS A&M UNIVERSITY PRESS. (S. publishing, Éd.)

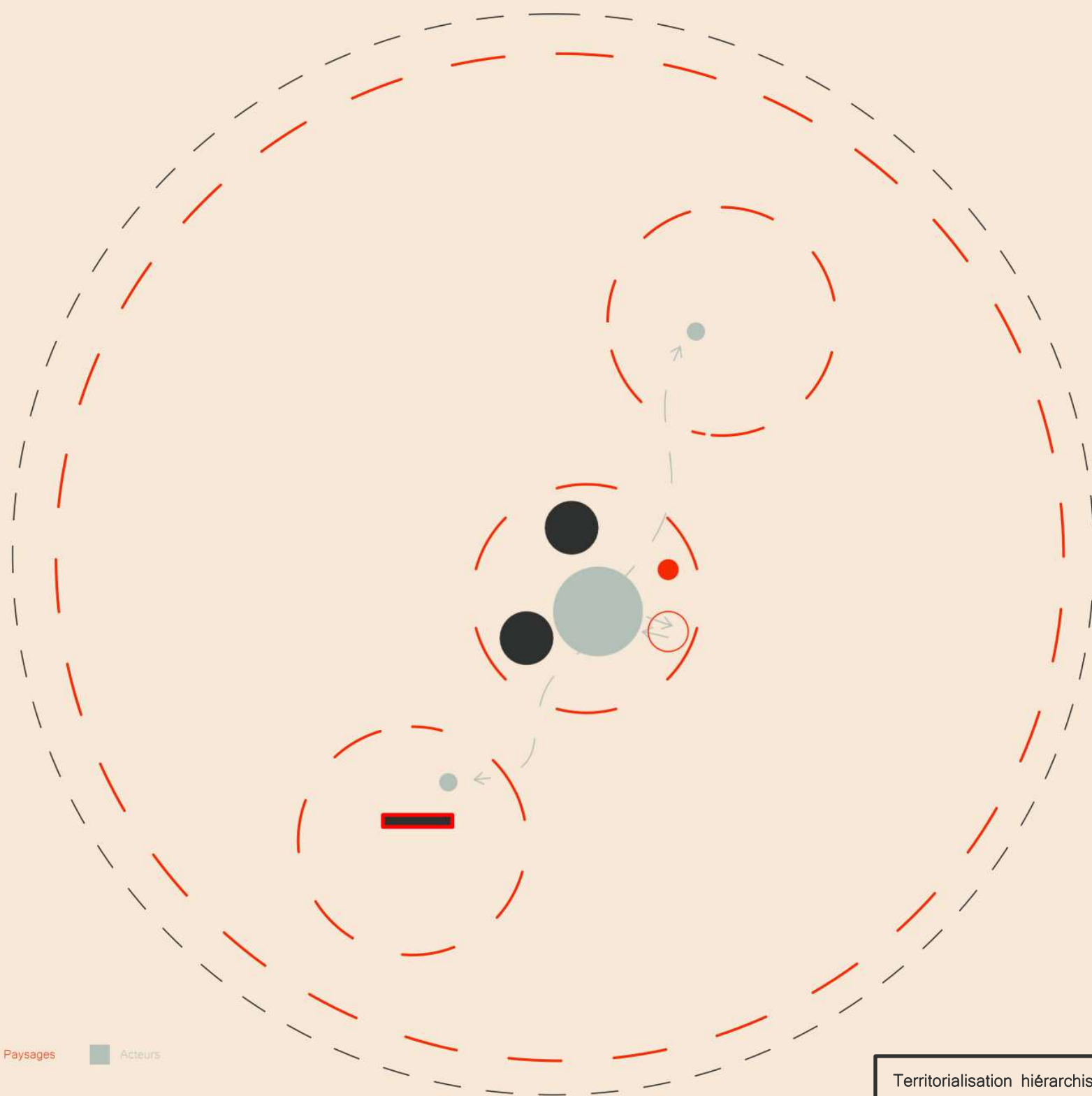


Synthèse théorique du Mouvement :

Dans la continuité de la préhistoire, les peuples dits primitifs approfondissent et complexifient la relation entre mort et territoire. La nécropole devient progressivement une structure organisée, révélant des principes spatiaux reconnaissables. Les fouilles archéologiques montrent que les espaces funéraires ne se développent presque jamais au hasard. On observe plusieurs modèles (linéaires, concentriques ou hiérarchiques et segmentés). La mort structure donc l'espace selon des logiques de hiérarchie et d'appartenance. Dans certains cas, la nécropole est pensée comme « l'envers de la métropole » : elle reflète l'organisation sociale des vivants. La ségrégation par statut, sexe ou âge matérialise dans le sol les distinctions sociales. On note surtout la réutilisation et extensions d'édifices déjà mis en place précédemment. Les infrastructures funéraires se multiplient et se diversifient, notamment avec l'apparition de la crémation en de nouveaux espaces : les champs d'urnes et temporaires comme les bûchers. La crémation favorise une territorialité plus mobile, le feu devient alors un outil d'adaptation territoriale. La tombe n'est plus uniquement un lieu de dépôt : elle devient demeure du mort. Dans de nombreuses cultures, elle imite la maison, contient un « appartement », accueille mobilier, vaisselle,

armes et objets personnels. La frontière entre espace domestique et espace funéraire demeure poreuse. Le territoire funéraire est alors diffus et familial, plutôt qu'institutionnalisé. À l'inverse, les champs d'urnes ou tumulus hiérarchisés annoncent une territorialisation plus collective et structurée. Les matérialités deviennent symboliquement riches : vêtements, tatouages, ornements. Le corps devient support de symboles. Le feu transforme la matière : les cendres, conservées en urne ou dispersées, produisent une nouvelle relation au sol. La réduction du corps en fragments modifie l'échelle territoriale de la mémoire. À cette époque, la mort structure le territoire selon deux logiques parallèles : une logique de fixation monumentale et hiérarchisée (tumulus, champs d'urnes) et une logique diffuse et domestique (morts gardés au village, intégrés à l'habitat). Le mort est ambivalent : ancêtre protecteur ou revenant redouté. L'angoisse face à la mort génère une multiplicité de rites visant à contrôler son retour : ligotage, décapitation, destruction des biens, brûlage de la hutte. Le mort continue d'habiter symboliquement le territoire des vivants. La société organise entièrement le processus funéraire. Le défunt ne décide pas de sa tenue, de ses objets ou de son traitement : la communauté façonne son identité posthume. La spécialisation d'industries funéraires (lithique, osseuse, poterie) témoigne d'une économie structurée autour de la mort. Celle-ci devient un

moteur d'organisation sociale et artisanale. Les rites de réintégration sont centraux : festins, offrandes répétées, sacrifices d'animaux. La mort déclenche un cycle cérémoniel parfois long et complexe. Les rituels impliquent des processions, des manipulations du corps. Cependant, une grande partie des rites demeure archéologiquement invisible : le territoire matériel ne révèle qu'une fraction du système symbolique. La mort devient un phénomène total : social et territorial. Elle génère hiérarchies spatiales, économies artisanales, infrastructures spécifiques et systèmes symboliques complexes. On constate aussi une très grande diversité face à la mort qui s'exprime dans la pluralité de cultures de ces temps dits "primitifs".



Contexte Paysages Acteurs

Territorialisation hiérarchisée et différenciée de la mort

2 – Antiquité

C – L'exclusion urbaine, un territoire des morts en lisière : juxtaposition, continuité et dépendance à la ville des vivants

Paysages :

«Au 8ème siècle avant J.-C., durant la Rome Antique, les morts sont enterrés dans les maisons et dans l'enceinte de la ville. Au cours de ce siècle, il est de coutume que les morts côtoient les vivants, et font partie intégrante de la vie, et de la ville »¹. « En défendant sa ville et sa maison contre les envahisseurs, on défendait aussi ses morts »⁹. Mais rapidement, « pour des raisons d'hygiène, les morts furent enterrés hors des villes »⁹. Cependant ce changement ne s'applique pas à tous. « Athéniens disposaient néanmoins d'un cimetière communal réservé aux riches, au pied de l'Acropole, dans le quartier des potiers : le Céramique »⁹. Durant l'empire Romain on retrouve aussi « une ségrégation sociale peu démocratique : les empereurs sous le Capitole, les patriciens le long des routes d'accès

à Rome, le peuple sur l'Esquilin (extra muros), les cadavres dans des puits désaffectés (puticoli), les suppliciés dans des emplacements spéciaux (sesternium) »⁹. Ce déplacement des morts fait suite à une importante loi, « la Loi des douze tables »²³, « confirmée par plusieurs edits sous Hadrien, Antonin le Pieux et Dioclétien »²³. Les morts sont donc relayés en « dehors de la frontière sacrée de la ville »¹. Cette « séparation nette entre habitat des vivants et zones funéraires »²³ se retrouve aussi en « milieu rural de la Gaule romaine »²³. Ces « nécropoles »⁴ étaient « un espace à part entière, à l'image de la ville, mais réservé aux morts »⁴. « Ces cimetières ancestraux étaient placés à l'entrée des portes de la ville sur les voies romaines »⁴, « lieu de passage incontournable pour accéder et sortir de la ville »⁴, « comme la Via Appia à Rome ou les Alyscamps à Arles »¹³. Pour l'édification de leurs villes les Romains utilisait des matériaux issus de carrières. « Au fur et à mesure que ces carrières étaient abandonnées, les Romains les transformaient en lieux de sépulture »⁹. « Les monuments funéraires, les sarcophages, les monuments cinéraires sont, pour les personnages importants richement sculptés, personnalisés [...] de façon qu'ils soient vus et honorés par ceux qui arrivaient ou qui partaient des cités »¹⁸. Cette pratique « subsistera en Occident jusqu'au VIIIe siècle après J.-C. »⁹. Ainsi « tombes et nécropoles se répartissent près des villes, le long

des routes ou en anneau, de même près des autres agglomérations »²⁴. « Ces espaces, complètement ouverts, contrairement aux espaces clos et silencieux des habitations, deviennent des endroits animés par les diverses circulations, ainsi que par des commerces qui s'établissent entre les tombes »¹. On constate « l'absence d'ordre, d'alignement, d'organisation globale à l'intérieur d'une même nécropole entre les divers types de tombes. Les tombes d'une même période ou d'un même type ne sont pas globalement regroupées – voir par exemple le plan de la nécropole de Beaucaire »²⁵. Cependant, « l'organisation spatiale des tombes dans une nécropole n'est pas due au hasard. Elle reflète en grande partie les structures de la société des vivants »²⁴. « Nous pouvons alors émettre l'hypothèse que la répartition des tombes en rangées a un caractère familial »²⁴. Les tombeaux peuvent être aussi « construits sur des domaines privés ou de cimetières collectifs acquis ou gérés par des associations »¹³. Ces tombeaux peuvent être « collectifs pour leurs affranchis, voire leurs esclaves »⁹. On retrouve « à l'opposé de la tour funéraire, le puits funéraire. Dans le monde romain, on y jetait les esclaves morts »⁹. On distingue aussi « les tombeaux à Domaine funéraire (ou à jardin) »²⁴, mais aussi « les Grands Domaines »²⁴ (« qui sont en règle générale créés sur une propriété privée »²⁴). On retrouve surtout « les tombeaux familiaux ou personnels. Ce sont des tombes que

1. Deroubaix, S. (2023). Vers de nouvelles relations spatio-temporelles. Une ville hétérotopique : ce que la mort fait à la ville. L'exemple liégeois. [TFE]. Université de Liège. (matheo, Éd.)

4. Damblant, A. (2018). La place du cimetière dans le paysage : Etude appliquée à la région wallonne. [TFE]. Université de Liège. (matheo, Éd.)

9. Ragon, M. (1981). L'espace de la mort. [Ouvrage]. Albin Michel.

13. Evolution de la typologie des cimetières en Occident Judéo-Chrétien du Moyen-Âge à nos jours. [Publication]. (2004). Commission des biens culturels du Québec.

18. Moreaux, P. (2010). Naissance, vie et mort des cimetières. [Article]. 136, Etudes sur la Mort, 7-21. (C. I. CIEM), Éd.)

23. Treffort, C. (1996). Du cimiterium christianorum au cimetière paroissial : évolution des espaces funéraires en Gaule du VIe au Xe siècle. [Article]. [From "cimiterium christianorum" to parish cemetery : the evolution of funerary areas in Gaul from the 6th to the 10th century]. 11. Actes du 2e colloque ARCHEA (Orléans 29 septembre-1er octobre 1994), Archéologie du cimetière chrétien. , 55-63. (1. Tours: Fédération pour l'édition de la Revue archéologique du Centre de la France, Éd.)

24. Ferdière, A. (1993). Monde des morts, monde des vivants en Gaule rurale, Actes du Colloque ARCHEA/AGER (Orléans, 7-9 février 1992). [Article]. 6, Supplément à la Revue archéologique du centre de la France. (F. p. France, Éd.)

25. Foulcher, C. (1987). Typologie des tombes et société dans le sud de la Gaule du Ier au IIIe siècle ap. J.-C. 33, Pallas. [Article]. Revue d'études antiques , 101-118.

le fondateur destine uniquement à lui-même (tombeau personnel ou hérôon) ou aux membres de sa famille nominalement cités dans l'épithaphe »²⁴. « Le tombeau peut abriter également les cendres de personnes de la famille mortes avant la fondation du tombeau »²⁴. « La famille est parfois élargie aux parents éloignés »²⁴. Une iconographie, une culture particulière s'affine et se met en place. « Les gisants romains étaient toujours couchés dans des attitudes familières du sommeil, ou bien sur leur séant et éveillés comme les gisants étrusques, ou encore à demi couchés sur le lit triclinaire dans les attitudes du convive »⁹. Dans la tombe, « les lits mortuaires romains sont jonchés de fleurs et ornés de couronnes. Sur la tête du mort, on déposait une couronne de fleurs naturelles, ou une couronne d'or imitant un feuillage »⁹. « Aucun objet n'était enterré avec le corps seulement enveloppé d'un drap rouge et entouré de feuilles d'olivier. Les différentes classes de citoyens n'étaient différenciées par aucune sépulture particulière »⁹. Bien que les tombeaux soit imposants, le mode d'inhumation le plus accessible et le plus répandu est « la tombe en fosse ou loculus »²⁵. Ces « inhumations en pleine terre »²⁵ étaient répandues en plusieurs variantes : « inhumations dans des coffres de dalles ou de tuiles »²⁵, « Inhumations en amphores, tronquées pour permettre d'y glisser le squelette et fermées par une pierre ou une autre moitié d'amphore »²⁵, « Inhumations dans des sarcophages

de pierre, de marbre ou de plomb »²⁵ ou encore « Inhumations sous tumuli »²⁵. On relève que « à chaque époque, coexistent divers types de tombes à inhumation et de plus sur un même site, sans qu'aucune orientation prévale »²⁵ comme à « Montpellier »²⁵. « on ne peut que souligner la grande diversité des types de tombes et de leur aménagement »²⁵. « Au II^e siècle après J.-C., apogée de la civilisation romaine en Gaule, les sépultures par incinération se multiplient »⁹. « Nous avons dit que l'habitude de l'incinération dans l'Antiquité grecque et romaine était venue de la crainte de la profanation des morts par les ennemis de la Cité »⁹. « dans le monde antique gréco-romain, brûler les cadavres répondait à la fois à un souci d'hygiène et de protection du mort contre les voleurs et profanateurs de tombes »⁹. En « République romaine, seuls les pauvres et les esclaves étaient inhumés pêle-mêle dans des fosses communes. Les riches et tous ceux qui pouvaient s'offrir le prix de trois stères de bois nécessaires pour incinérer un corps, pratiquaient la crémation »⁹. « Pour l'incinération de la plèbe, il existe des bûchers collectifs. Des bûchers très hauts sont également édifiés pour y suspendre en grappes des condamnés à mort »⁹. Un matériau est donc très vite relié à la culture mortuaire, le cyprès : « dont les branchages servaient aux bûchers funéraires grecs et romains, ont été très tôt arbres et arbustes dédiés à la mort »⁹. « Des cyprès, des buis

s'alignaient entre les tombes »⁹. « Parmi les architectures et mobiliers funéraires, deux sont d'invention romaine : le columbarium, caveau à niche, fait songer à un colombier (d'où son nom). S'y alignent les urnes recueillant les cendres des crémations. Des columbariums étaient réservés à des familles, comme celui des Scipions »⁹. « Il existait des columbaria familiaux et des columbaria communs, appartenant à des particuliers qui vendaient ou louaient les niches aux familles »⁹. On retrouve en grande majorité l'« Incinération en pleine terre, dans une simple urne ou dans un loculus »²⁵ ainsi que ses variantes comme pour l'inhumation : « Incinération en coffres de dalles ou de tuiles : comme le type précédent, celui-ci est très fréquent »²⁵, « incinération en amphores, dolia ou jarres »²⁵, « incinération dans des auges ou cistes en plomb »²⁵. « C'est donc bien la diversité qui prévaut, occultant des contrastes régionaux difficiles à établir »²⁵. « En plus des poteries, les urnes seront aussi fabriquées en verre de couleur qui améliore l'esthétique de ces vases cinéraires. Ces urnes peuvent, si elles sont destinées à être inhumées, être protégées par des enveloppes moins fragiles, en pierre ou plus rarement en bronze ou en plomb »¹⁸. « La coutume de la crémation n'abolira jamais l'inhumation à Rome »⁹. « Les deux modes d'enterrements, incinération et inhumation, ont cohabité durant le deuxième et le troisième siècle. L'inhumation s'estompe au troisième siècle et

9. Ragon, M. (1981). L'espace de la mort. [Ouvrage]. Albin Michel.

18. Moreaux, P. (2010). Naissance, vie et mort des cimetières. [Article]. 136, Etudes sur la Mort, 7-21. (C. I. (CIEM), Éd.)

19. Drici, S. (2015). Genèse et permanence des pratiques funéraires de la préhistoire au monde antique en Afrique du Nord. [Article]. 68, Insaniyat, 15-36.

24. Ferdière, A. (1993). Monde des morts, monde des vivants en Gaule rurale, Actes du Colloque ARCHEA/AGER (Orléans, 7-9 février 1992). [Article]. 6, Supplément à la Revue archéologique du centre de la France. (F. p. France, Éd.)

25. Foulcher, C. (1987). Typologie des tombes et société dans le sud de la Gaule du I^{er} au III^e siècle ap. J.-C. 33, Pallas. [Article]. Revue d'études antiques, 101-118.

s'éteint entièrement au cours du quatrième siècle, probablement avec la christianisation des habitants de l'Empire romain »¹⁹. « Il n'y eut jamais de cimetière spécifique pour les chrétiens dans la Rome antique »⁹. « Les premiers chrétiens, en souvenir de la mise au tombeau du Christ, pratiqueront l'inhumation dans les combes (ravins à l'extérieurs des cités) qui deviendront les catacombes. Les corps sont placés dans des sortes de caveaux souterrains appelés *loculus* ou dans des chambres funéraires dénommées *hypogées* »¹⁸.

Acteurs :

« Dans l'Antiquité païenne et chrétienne, les hommes avaient avec le mourant une attitude familière et spontanée. On accompagnait l'agonisant au lit, sa mort était attendue avec simplicité et résignation comme une chose naturelle et inévitable »¹³. « Les rites étaient accomplis d'une manière cérémonielle mais sans caractère dramatique, sans mouvement d'émotion excessif »¹³. « Par contre, malgré leur familiarité avec les mourants, les Anciens craignaient la proximité des défunts et les gardaient à distance. Le culte qu'ils consacraient aux sépultures avait pour but d'empêcher les défunts de revenir les troubler »¹³. « En droit romain, l'inhumation devrait être un acte définitif pour la paix

du mort et celle des vivants. L'exhumation est interdite, sauf absolue nécessité car elle fait perdre au lieu de sépulture son statut religieux et le rend à l'état profane : c'est une profanation »²⁶. « les restes humains étaient considérés comme impurs et tout contact avec eux risquait de souiller les vivants »¹³. « les modalités des prestations funèbres »¹⁹ étaient assurées par « un collègue funéraire rétribuait grâce aux cotisations de ses membres »¹⁹. « les morts étaient exhibés pendant sept jours dans le vestibule des *domus* »⁹. « La période des funérailles durait neuf jours, un festin funèbre était alors servi pour les membres et les proches de la famille, et au dixième jour, on purifiait la maison pour chasser la souillure de la mort »¹⁹. « Même après la mort, celui-ci conserve une activité sociale. Ses dispositions testamentaires obligent les membres de la famille à porter le défunt à l'avant-scène, être le héros durant son cortège funèbre »¹⁹. « Le bûcher était allumé par un parent du mort. On utilisait du bois facile à enflammer : if, mélèze, frêne, genévrier ; tous bois précieux étant interdit pour la crémation. Une crémation à petit feu était considérée comme un déshonneur »⁹. Le passage suivant résume et met en exergue l'ensemble des acteurs qui peuvent être mobilisés dans ce type de derniers sacrements, on constate une multiplicité des sens, visuels, acoustiques, olfactives, le toucher et un grand nombre de lieux différents : « les obsèques des riches commençaient par l'exposition du cadavre

dans l'atrium, les pieds tournés vers la rue, exposé aux regards des passants. Le cortège comprenait des pleureuses ; le *victimaire* chargé de tuer autour du bûcher les animaux favoris du mort ; l'*archimime* habillé avec les vêtements du défunt, portant un masque à son image et imitant sa démarche et ses ridicules ; d'autres individus masqués selon les traits des ancêtres du défunt ; la famille, le fils tête couverte, les filles têtes nues et les cheveux épars ; le corps du défunt porté sur une litière, suivi d'un grand nombre de lits funéraires, de files d'esclaves et de serviteurs. Une voiture vide fermait la marche. Souvent un corps en cire, fait à l'image du mort, était transporté dans le convoi [...]. Le cadavre déposé sur le bûcher, avec entre les dents les pièces de monnaie nécessaire pour la traversée du Styx, trompettes et flûtes jouaient un air funéraire. Le *victimaire* égorgeait les chevaux et les chiens préférés du mort et répandait des libations de vin et de lait sur la terre. Parfois des gladiateurs-bustulaires (de *bustum*, bûcher) s'entr'égorgeaient autour de leur ancien maître »⁹. Ces cérémonies très fastes et impressionnantes, riches et complexes ne s'adressaient qu'aux plus fortunés. Le commun des mortels n'a droit qu'à des adieux plus pragmatiques. « Les obsèques des pauvres ont lieu la nuit, à la lumière des torches. Les corps placés sur une civière, sont recouverts d'une toge »⁹. « Dans le cas général, c'est la famille proche (père et mère, enfants...) qui se charge de la sépulture.

9. Ragon, M. (1981). L'espace de la mort. [Ouvrage]. Albin Michel.

13. Evolution de la typologie des cimetières en Occident Judéo-Chrétien du Moyen-Âge à nos jours. [Publication]. (2004). Commission des biens culturels du Québec.

18. Moreaux, P. (2010). Naissance, vie et mort des cimetières. [Article]. 136, Etudes sur la Mort, 7-21. (C. I. (CIEM), Éd.)

19. Drici, S. (2015). Genèse et permanence des pratiques funéraires de la préhistoire au monde antique en Afrique du Nord. [Article]. 68, *Insaniyat*, 15-36.

26. Bertrand, R., & Carol, A. (2016). Aux origines des cimetières contemporains : Les réformes funéraires de l'Europe occidentale. XVIIIe-XIXe siècle. [Ouvrage]. (P. u. Provence, Éd.)

Mais dans le cas où cette proche famille n'existe pas, le défunt s'en remet à un réseau parallèle de relations : on trouve un compagnon d'esclavage (conseruus à Marsillargues (34), AE, 1976, n° 420 sur une stèle), des co-affranchis (colliberti, CIL, XII, 4076, à Caissargues, 30) »²⁴. « Parfois, ce sont des clients (clientes : CIL, XII, 4178, à Lunel, 34) qui se chargent de la sépulture, et on n'a qu'une mention d'un hères testamentarius »²⁴. « Le plus souvent, le tombeau a été construit, commencé ou prévu, de son vivant (sibi uiuus) »²⁴. Tout rites et disposition sont reprises selon « la volonté du défunt »²⁴ comme le suggère les traces retrouvées du « Testament du Lingon »²⁴. « Les rites qui président à l'établissement de la sépulture n'obéissent donc pas à une règle stricte et prédéfinie »²⁵. « Une amende est en générale fixée (la multa, d'une valeur de 100 000 sesterces »²⁴ « à percevoir par le trésor de la cité : voir les renseignements livrés par le Testament du Lingon) et des curatores testamentarii (ou fidei commis, dans le droit français contemporain) chargés de faire appliquer ce règlement. Un testament est alors déposé auprès de l'administration de la cité »²⁴. « On établit souvent une corrélation entre nombre et qualité des offrandes en verre ou métal et niveau social du défunt »²⁵. Une fois les rites accomplis, le mort joue encore un rôle au cours du temps. « Cette activité sociale du défunt s'affirmera plusieurs fois par an : lors des fêtes religieuses dédiées aux

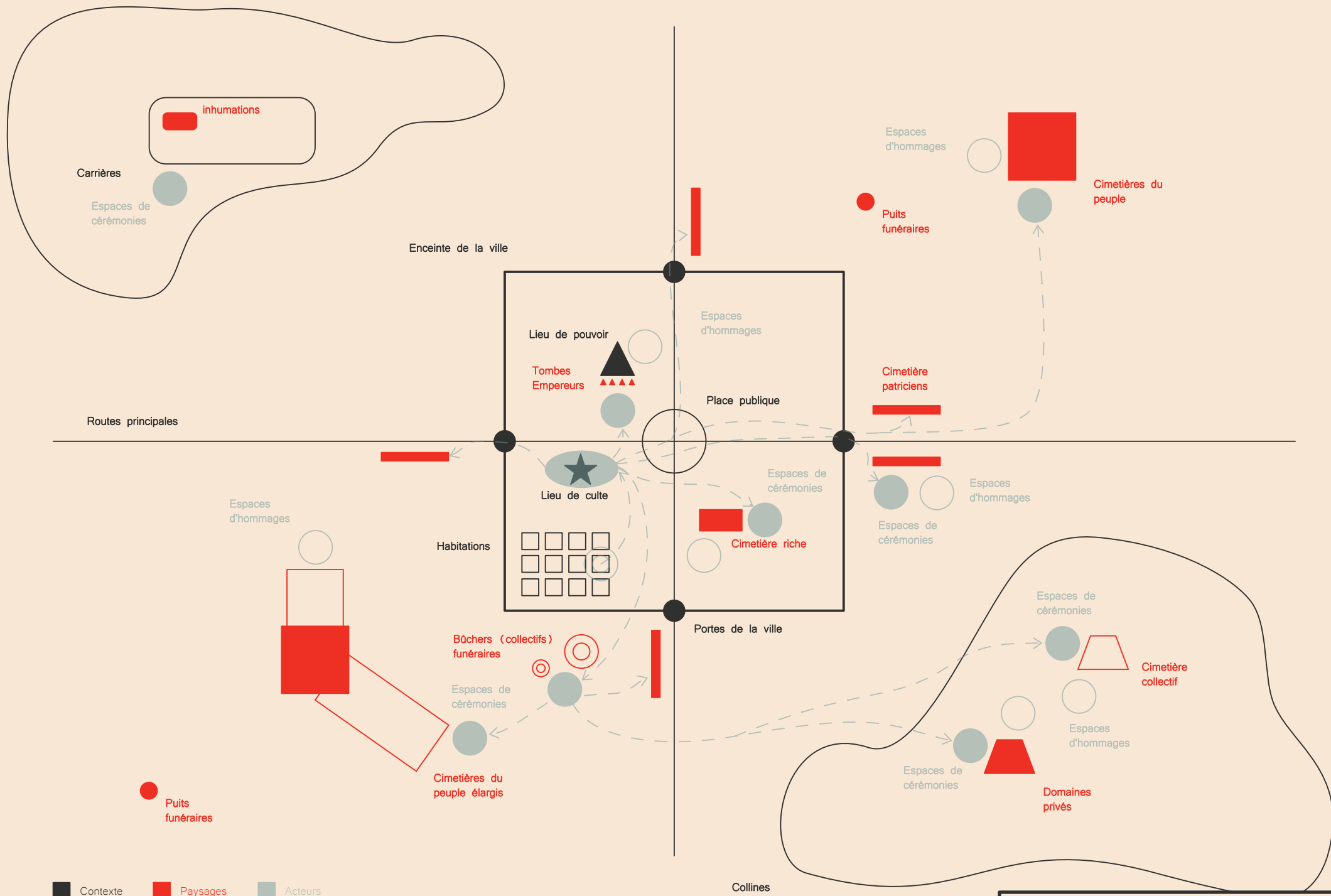
morts ou lors des repas funéraires »¹⁹. Le lieu même peut se transformer et accueillir de nouvelles pratiques. « L'autel funéraire devenait ainsi une sorte de boîte aux lettres »⁹. « Les Grecs qui appelaient leurs morts « les plus nombreux », aimaient aller dormir sur les tombeaux afin d'avoir des rêves de la part des morts et de les interroger »⁹.

9. Ragon, M. (1981). L'espace de la mort. [Ouvrage]. Albin Michel.

19. Drici, S. (2015). Genèse et permanence des pratiques funéraires de la préhistoire au monde antique en Afrique du Nord. [Article]. 68, Insaniyat, 15-36.

24. Ferdière, A. (1993). Monde des morts, monde des vivants en Gaule rurale, Actes du Colloque ARCHEA/AGER (Orléans, 7-9 février 1992). [Article]. 6, Supplément à la Revue archéologique du centre de la France. (F. p. France, Éd.)

25. Foulcher, C. (1987). Typologie des tombes et société dans le sud de la Gaule du I^{er} au III^e siècle ap. J.-C. 33, Pallas. [Article]. Revue d'études antiques, 101-118.



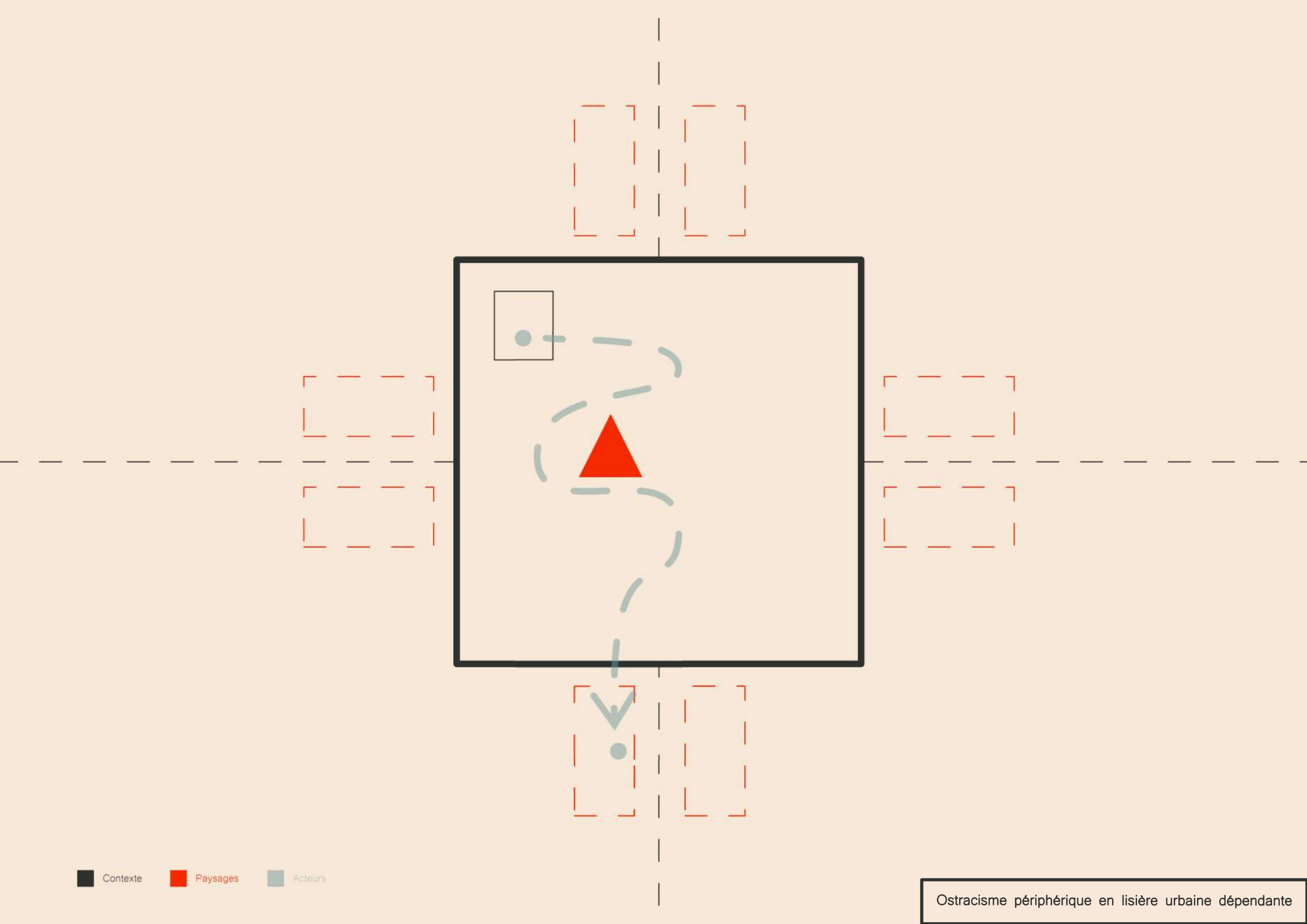
1

Synthèse théorique du Mouvement :

L'Antiquité gréco-romaine marque un tournant majeur dans la territorialisation de la mort : d'une proximité domestique initiale, on passe à une séparation juridique et spatiale nette entre vivants et morts. A Rome, les morts sont enterrés dans les maisons et dans l'enceinte urbaine : ils font partie intégrante de la cité. Mais rapidement, sous l'effet de préoccupations hygiéniques et religieuses (Loi des Douze Tables) les sépultures sont rejetées hors de la frontière sacrée de la ville. Cette séparation instaure un principe structurant durable : La ville des vivants et la ville des morts deviennent deux entités distinctes mais complémentaires. Les nécropoles s'implantent alors le long des voies d'accès aux portes des cités en périphérie immédiate. La nécropole devient un espace de passage, visible, animé, parfois commerçant. Contrairement aux maisons, closes et silencieuses, ces espaces sont ouverts, traversés, fréquentés. Les infrastructures funéraires se diversifient et s'institutionnalisent : tombeaux familiaux, domaines funéraires privés ou encore columbariums. Ce dernier incarne la rationalisation architecturale de la crémation : un espace à niches, organisé, reproductible, presque modulaire. La nécropole demeure une extension symbolique de la ville qui en reflète ses hiérarchies.

Même si l'organisation interne paraît désordonnée, la répartition reflète les structures sociales : alignements familiaux, regroupements statutaires. Les tombeaux sont conçus pour être vus. Sculptures, épitaphes, monuments imposants participent à la mise en scène du prestige. La mort devient outil de visibilité publique. A cette époque, deux grandes pratiques coexistent : inhumation et incinération. L'Antiquité institue la mort comme infrastructure urbaine périphérique. Elle crée un modèle spatial durable : la ceinture funéraire le long des axes d'entrée. Le mourant est accompagné avec familiarité. La mort est acceptée comme naturelle. Cependant, une fois décédé, le corps devient impur. Il faut l'éloigner. Le culte funéraire vise à empêcher le retour des morts. L'inhumation est juridiquement définitive : l'exhumation est une profanation. Le défunt conserve une activité sociale posthume : dispositions testamentaires et commémorations annuelles. Le nombre d'acteurs augmente. La famille est l'acteur principal mais peut parfois être les collèges funéraires, affranchis ou exécuteurs testamentaires. Les funérailles durent neuf jours. La nécropole n'est pas le seul lieu dans le mouvement engagé du défunt. Purification, festin, exposition du corps dans l'atrium. Les riches organisent des cortèges spectaculaires tandis que les pauvres sont enterrés de nuit, plus discrètement. La mort révèle donc les inégalités sociales autant que la ville elle-même. Le cortège funèbre traverse

la ville vers l'extérieur. Le trajet du mort est un parcours symbolique d'expulsion hors de l'espace des vivants. Les nécropoles le long des routes renforcent cette théâtralité : chaque entrée et sortie de ville rappelle la présence des morts. Les rites ne sont pas uniformes et on note une grande diversité de pratiques selon l'époque, le statut et la région. La mort antique est donc à la fois éloignée physiquement et omniprésente symboliquement. Elle façonne alors un Territoire des morts en juxtaposition direct de la citée en y conservant des liens étroits malgré son ostracisme urbain.



D – La mort comme matrice territoriale : un système total, productif, habité et structurant

Paysages :

Dans l'Antiquité Egyptienne, les monuments et espaces de la mort ont joué un rôle prépondérant dont aujourd'hui seul des traces nous sont parvenu. « L'Égypte où rien ne subsiste des villes antiques ni des palais des pharaons, à l'exception des tombeaux »⁹. Durant leur histoire, « les villes des morts devinrent plus importantes que les habitations des vivants »⁹. On peut citer en exemple, « Imhotep »⁹ « le seul architecte qui ait été divinisé, était avant tout le créateur d'un tombeau »⁹. Dans la culture Egyptienne de cette époque, « tous les soins doivent aller à la dernière demeure »⁹. « Les anciens Égyptiens ont créé au moins deux grandes zones d'espace ritualisé (démarcées des parties profanes de leurs villes et villages) : le temple et le cimetière »²⁷. « Le temple servait de « maison » à la manifestation locale du dieu »²⁷. On retrouve donc 2 mondes aux caractéristiques très contrastées, l'un fermé, les « enceintes protégées du temple »²⁷, l'autre ouvert avec « la nécropole »²⁷. « De la période thinite à la Basse

Époque en Égypte, la nécropole de l'élite était souvent un site dans le désert élevé, en bordure des zones urbaines, où les corps étaient censés être protégés dans des sépultures fermées souterraines, généralement marquées par une chapelle en surface »²⁷. Ce lieu « hautement formalisée »²⁷ se traduit dans la construction de ses espaces historiquement riche : « espaces spécialisés et hautement structurés, avec des constructions monumentales de tombes, et leurs textes et imageries artistiques associées suivaient des précédents stricts [...]. Dans certains cas, les tombes d'élite étaient groupées autour de monuments royaux, ou situées en relation directe avec des tombes royales voisines. La répétition des formes architecturales et les descriptions et représentations d'activités funéraires dans les tombes démontraient une grande cohérence et continuité dans les événements qui se déroulaient dans ces cimetières »²⁷. « Les membres de l'élite du Nouvel Empire s'enterraient à proximité de ces monuments anciens, cherchant ainsi à s'associer au divin, réinterprétant ces rois de l'Ancien Empire comme des dieux locaux bienveillants »²⁷. « Les tombes contemporaines étaient ainsi implantées dans une continuité symbolique, les propriétaires se proclamant héritiers du passé glorieux »²⁷. Ces somptueuses nécropoles étaient ouvertes, accueillant tout type de visiteurs et rappelant la vie et le statut de ses résidents. « Les cimetières n'étaient donc pas

fermés à la population (comme les temples), mais offraient plutôt un accès continu aux chapelles des ancêtres, réifiant éternellement les hiérarchies sociales et les relations issues du système étatique »²⁷. On peut citer en exemple « la nécropole de Saqqarah »²⁷ qui « s'étend du nord au sud sur un haut plateau à l'ouest de la plaine inondable du Nil »²⁷. On retrouve aussi des nécropoles pour animaux et infrastructures en liens avec les rites et préparations mortuaires. « De grandes structures destinées à l'ensevelissement de millions d'animaux sacrés momifiés »²⁷, « incluant des temples et des installations pour les prêtres et les pèlerins. La zone des tombes monumentales du Nouvel Empire a été réaffectée à des sépultures de classes moyennes ou modestes, et des ateliers de momification ont surgi autour même des tombes »²⁷. Cependant, pour l'Égypte antique, « la grande architecture a été celle du tombeau »⁹. « Dès les premières civilisations qui naissent en Mésopotamie voilà près de sept mille ans, le tombeau apparaît comme l'envers d'une maison »⁹, « Dans la civilisation égyptienne, c'est plutôt le contraire, le tombeau étant l'endroit et la maison l'envers »⁹. Le plus connu des tombeaux est sans aucun doute la figure des « grandes pyramides »⁹. Leurs dispositions et traces retrouvées révèlent de profond lien avec l'ensemble des lieux et rites de la mort. « Elles étaient en effet le centre d'un vaste complexe monumental qui comprenait : un temple

9. Ragon, M. (1981). L'espace de la mort. [Ouvrage]. Albin Michel.

27. Sullivan, E. A. (2023). The Senses & the Sacred: A Multisensory and Digital Approach to Examining an Ancient Egyptian Funerary Landscape. [Article]. Capturing the Senses, 37-61. (Springer, Éd.)

haut sur la façade orientale de la pyramide, une petite pyramide satellite au sud de la grande, une enceinte entourant les deux pyramides et se raccordant au temple haut, un édifice d'accueil au temple bas, une voie d'accès général couverte reliant le temple haut. Les deux temples permettaient non seulement de célébrer les funérailles, mais de pratiquer les opérations de la momification ainsi que l'entretien d'un culte funéraire journalier. Chaque pyramide comportait de surcroît un quai de débarquement avec portique, destiné d'abord à servir de port d'approvisionnement pour le chantier de construction, puis de lieu d'accueil pour le cortège des funérailles »⁹. « Les pyramides royales et le complexe monumental qui leur était relié constituaient donc une forteresse autour de laquelle s'étendait la ville des morts, bâtie en échiquier, les groupes de tombes formant des séries de rues, se coupant à angles droits »⁹. « Les pyramides étaient construites en calcaire dur, le granit étant réservé aux couloirs, aux salles intérieures, aux sarcophages. Placés avant l'achèvement du monument, les sarcophages, plus grands que les couloirs, ne pouvaient donc être emportés sans être brisés. Revêtues de blocs parfaitement polis, qui empêchaient toute escalade, les pyramides ne présentaient aucune ouverture apparente »⁹. « La dimension maximale des pyramides est celle de Kéops : deux cent trente mètres de côté, cent quarante mètres de haut »⁹. Cependant, « à partir

de la VI^e dynastie, les dimensions se stabilisent à soixante-dix-huit mètres de côté à la base et cinquante-deux mètres de haut »⁹. « On voit les constructeurs s'ingénier à multiplier les difficultés pour parvenir à la chambre sépulcrale. Le système des herses, perfectionné, multiplie les obstacles de plus en plus nombreux, de plus en plus épais. Des couloirs factices, sans issue, sont creusés. On supprime même parfois tout accès à la chambre qui forme alors une grande cuve monolithe couverte par d'énormes dalles »⁹. « Autour des pyramides, le sol criblé de trous indique les puits funéraires où étaient ensevelis les serviteurs du pharaon. Les sujets entouraient le monarque dans la tombe, comme dans la vie. Des momies de serviteurs étaient parfois posées sur le sol, autour de la momie de leurs maîtres, dans la chambre funéraire. Dans les corridors, des momies étaient aussi couchées les unes sur les autres, entassées parfois jusqu'au plafond »⁹. « Puis en abondance étaient distribuées des figurines de vingt à trente centimètres de haut, toujours à l'image du défunt, le représentant dans des attitudes familières diverses »⁹. Certains tombeaux sont transformables afin que le mort puisse effectuer de nouvelles actions ou perpétuer celles qu'ils réalisaient de son vivant. « La tombe de Sêti I^{er}, à Abydos, est un palais souterrain où le pharaon peut transformer son cercueil en trône et présider l'assemblée de ses vassaux et de ses serviteurs, emmurés en même temps que lui »⁹.

« Des momies étaient cachées ailleurs que dans les pyramides »⁹. On constate une réutilisation de tombeaux existant. « Le tombeau d'Aménophis II finit ainsi par abriter treize momies royales »⁹. « En Égypte les malédictions sont écrites sur les sépultures »⁹. « Les menaces sont les mêmes pour ceux qui s'approprient les stèles ou en changent les noms »⁹. « A la fin de l'époque prédynastique égyptienne, les morts étaient [...] inhumés dans des caisses de bois ou de terre cuite assez frustes, auxquelles succédèrent les sarcophages-maisons de bois, puis la célèbre version anthropoïde enveloppant les momies »⁹. Bien que ces espaces prennent places en des milieux fortement arides, voir désertique, on retrouve divers artefacts organiques. « le saule, commun sur le bord du Nil, servaient déjà au temps des pharaons pour tresser des couronnes funéraires »⁹. « Dans toutes les sépultures égyptiennes antiques, on a trouvé des fleurs : romarin, réséda, menthe, giroflée, laurier, olivier, myrte »⁹. « Derrière le cercueil, des sanctuaires contenant les vases canopes, des statues du défunt, et des fragments de l'embaumement étaient également transportés. Dans les tombes du Nouvel Empire comme celles de Horemheb, Mérynéith ou Maya, on voit des tonnelles ombragées où étaient déposées des offrandes pour le défunt : fruits, fleurs de lotus, boissons et viandes »²⁷.

9. Ragon, M. (1981). L'espace de la mort. [Ouvrage]. Albin Michel.

27. Sullivan, E. A. (2023). The Senses & the Sacred: A Multisensory and Digital Approach to Examining an Ancient Egyptian Funerary Landscape. [Article]. Capturing the Senses, 37-61. (Springer, Éd.)

Acteurs :

Au cours de leurs vie les Egyptiens prenaient toute considération de leur fin à venir en préparant leurs voyages vers l'au-delà. « Lorsqu'un membre de l'élite de la cour royale ou de l'administration du Nouvel Empire mourait, il avait souvent déjà préparé sa tombe à Saqqarah »²⁷. « le pharaon, à peine monté sur le trône, faisait commencer l'excavation de sa tombe »⁹. Ces derniers instants, ce moment de passage entre les mondes étaient dirigées par de fortes croyances, régies par un ouvrage majeur, le « Livre des Morts »⁹. On retrouve « la barque, symbole du voyage funèbre »⁹. Chez les Egyptiens, « l'embaumement »⁹ prend une place majeure dans leurs rites funéraires et se déroule ainsi : « les praticiens égyptiens éliminaient toutes les parties putrescibles du corps sans le délabrer, aseptisaient les substances par magnétisme et neutralisaient toute fermentation jusqu'à la stérilisation complète. Après avoir retiré le cerveau par les narines, l'embaumeur ouvrait le ventre du cadavre pour y prendre les viscères que l'on déposait dans des vases (canopes). Puis il prélevait le cœur, remplacé par un scarabée de pierre. Le cadavre était ensuite plongé dans la saumure et on l'y laissait macérer pendant un mois. Enfin on le faisait sécher pendant près de soixante jours, non sans avoir bourré le corps vidé de limon, de sable, de

résine, de sciure, de morceaux d'étoffe, d'aromates, d'oignons et avoir donné une forme pleine aux seins des femmes. Enroulé dans des bandelettes de toile imbibée de substances bitumeuses, la momie était placée dans un cercueil de bois ayant la forme du corps humain, puis dans un sarcophage de pierre »⁹. Par exemple, « Alexandre le Grand fut embaumé dans la cire et le miel »⁹. Les derniers sacrements étaient donc très codifiés. « Les principales différences concernaient moins la forme des cérémonies que leur ampleur, en fonction de la richesse de l'individu »²⁷. Une fois l'embaumement réalisé une autre étape importante est enclenché, celui des « parcours processionnels »²⁷. « Le tombeau de Mose illustre le début de cette procession funéraire, probablement dès l'aube, avec les pleureurs et le cercueil embarqués sur des bateaux traversant le Nil. Le corps, enfermé dans plusieurs cercueils et un sanctuaire extérieur, était ensuite déposé sur un traîneau et tiré par des bœufs jusqu'au sommet de l'escarpement de Saqqarah. Des prêtres ouvraient la voie, versant du lait pour aplanir le chemin et brûlant de l'encens, probablement du francincense ou de la myrrhe, pour purifier l'air »²⁷. « La famille et les collègues participaient [...] une foule dense : prêtres, officiers, pleureurs, chars tirés par des chevaux, dans une ambiance cacophonique marquée par des cris de lamentation et des gestes rituels. Des porteurs transportaient des biens funéraires : coffres, paniers,

meubles, vases remplis de boissons, d'huiles et de parfums. Des fleurs de lotus parfumées étaient portées ou portées en guirlandes »²⁷. « Des groupes de danseurs muu, en majorité des hommes, exécutaient une chorégraphie codifiée faite de pas et de gestes des bras »²⁷. Néanmoins « aucune source ne précise le trajet exact de ces processions, et il est possible que chaque funérailles ait emprunté un chemin différent »²⁷. Viens ensuite « le rituel au tombeau »²⁷ : « à midi, le cortège atteignait la tombe. Le corps était redressé, orienté vers le sud, dans la cour extérieure, espace ouvert au ciel mais clos par des murs, souvent bordé de colonnes »²⁷. « Le membre momifié, libéré de ses cercueils, exposé au soleil, dégagait peut-être les odeurs du natron. Les prêtres réalisaient alors le rituel d'ouverture de la bouche, encerclant le corps, brûlant de l'encens, répétant la formule : « Sois pur ! Sois pur ! ». Avec des instruments sacrés, ils touchaient la bouche pour restaurer la parole et la respiration du défunt, nécessaire à sa défense lors du jugement final »²⁷. « Un morceau de viande encore chaud, parfois le quartier avant d'un veau, était offert au visage du défunt, symbole du transfert d'énergie vitale. Si la mise à mort de l'animal avait lieu devant la tombe »²⁷. « Les offrandes alimentaires étaient ensuite présentées dans des vases neufs, parfois peints de motifs floraux bleus. Les membres de la famille brûlaient de l'encens, comme dans la chapelle nord du tombeau de Khay,

9. Ragon, M. (1981). L'espace de la mort. [Ouvrage]. Albin Michel.

27. Sullivan, E. A. (2023). The Senses & the Sacred: A Multisensory and Digital Approach to Examining an Ancient Egyptian Funerary Landscape. [Article]. Capturing the Senses, 37-61. (Springer, Éd.)

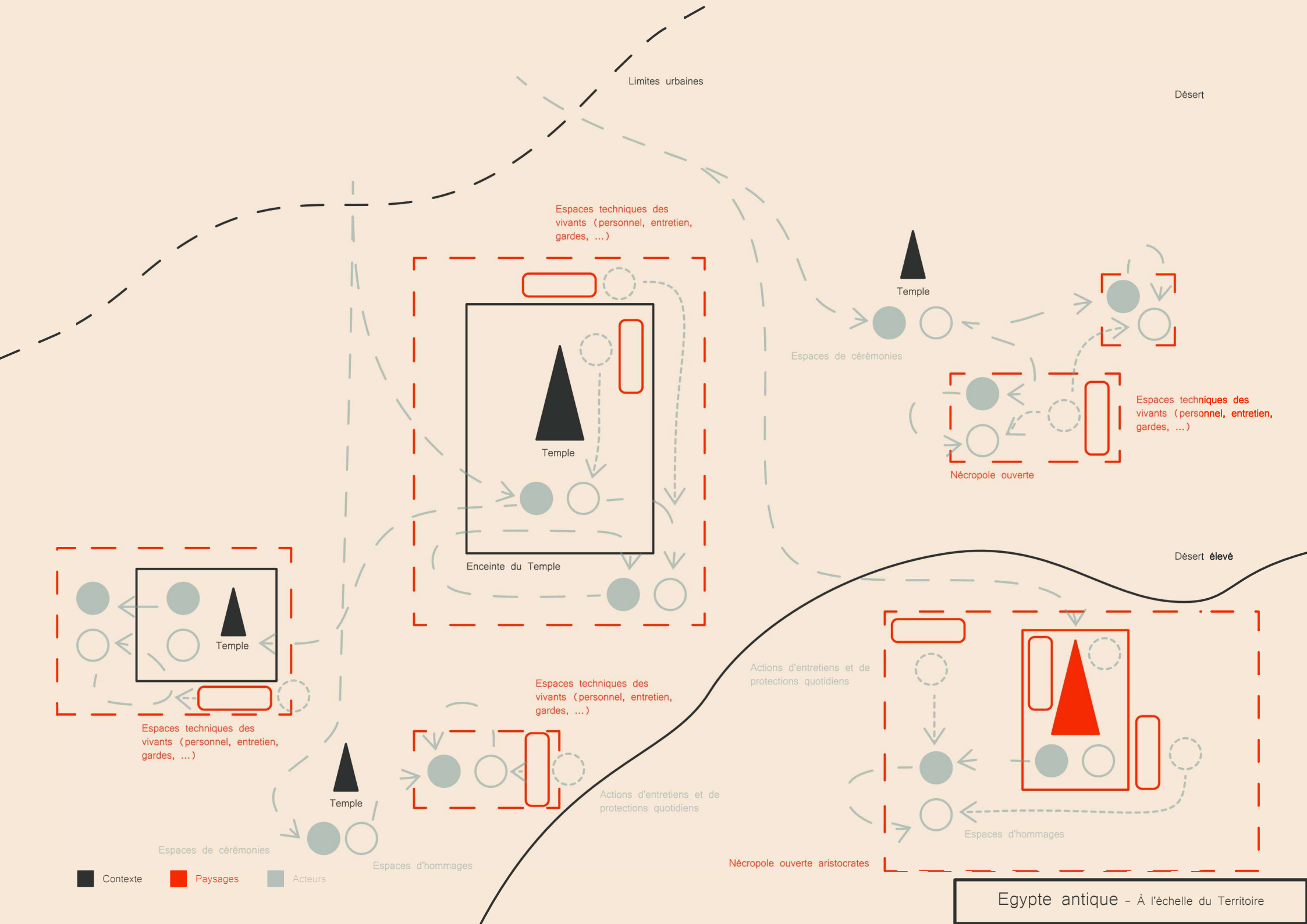
où son fils Neferbau encense la momie. Le corps pouvait aussi être oint d'huiles parfumées, comme l'huile de moringa, retrouvée dans la tombe de Maya »²⁷. « À la tombée de la nuit, des flambeaux de lin étaient allumés puis éteints dans des bols de lait parfumé, marquant le début du voyage nocturne du défunt dans le monde souterrain »²⁷. « Enfin, la momie était replacée dans ses cercueils, descendue dans la chambre funéraire, qui était fermée et scellée. Les vases du banquet funéraire ou ceux utilisés pendant la cérémonie étaient délibérément brisés »²⁷. « le roi était officiellement le patron des offrandes funéraires, les distribuant aux maisons des dieux, puis les rétrocédant aux morts dans la nécropole »²⁷. « la relation ritualisée entre les vivants et les morts était loin d'être achevée au cimetière »²⁷. « Parce que les morts étaient conçus comme rejoignant les ancêtres et continuant à exister après la mort, un élément-clé de la culture égyptienne était le culte mortuaire perpétué. Celui-ci était centré sur une partie accessible de la superstructure de la tombe, où les prêtres et les membres de la famille présentaient des offrandes aux bienheureux défunts, qui avaient besoin des mêmes types de subsistances que les vivants »²⁷. « On espérait que cette pratique familiale d'offrandes durerait des générations, mais même les visiteurs de passage étaient encouragés à participer à la vénération culturelle »²⁷. « Chaque année, des festivals transformaient ponctuellement le cimetière

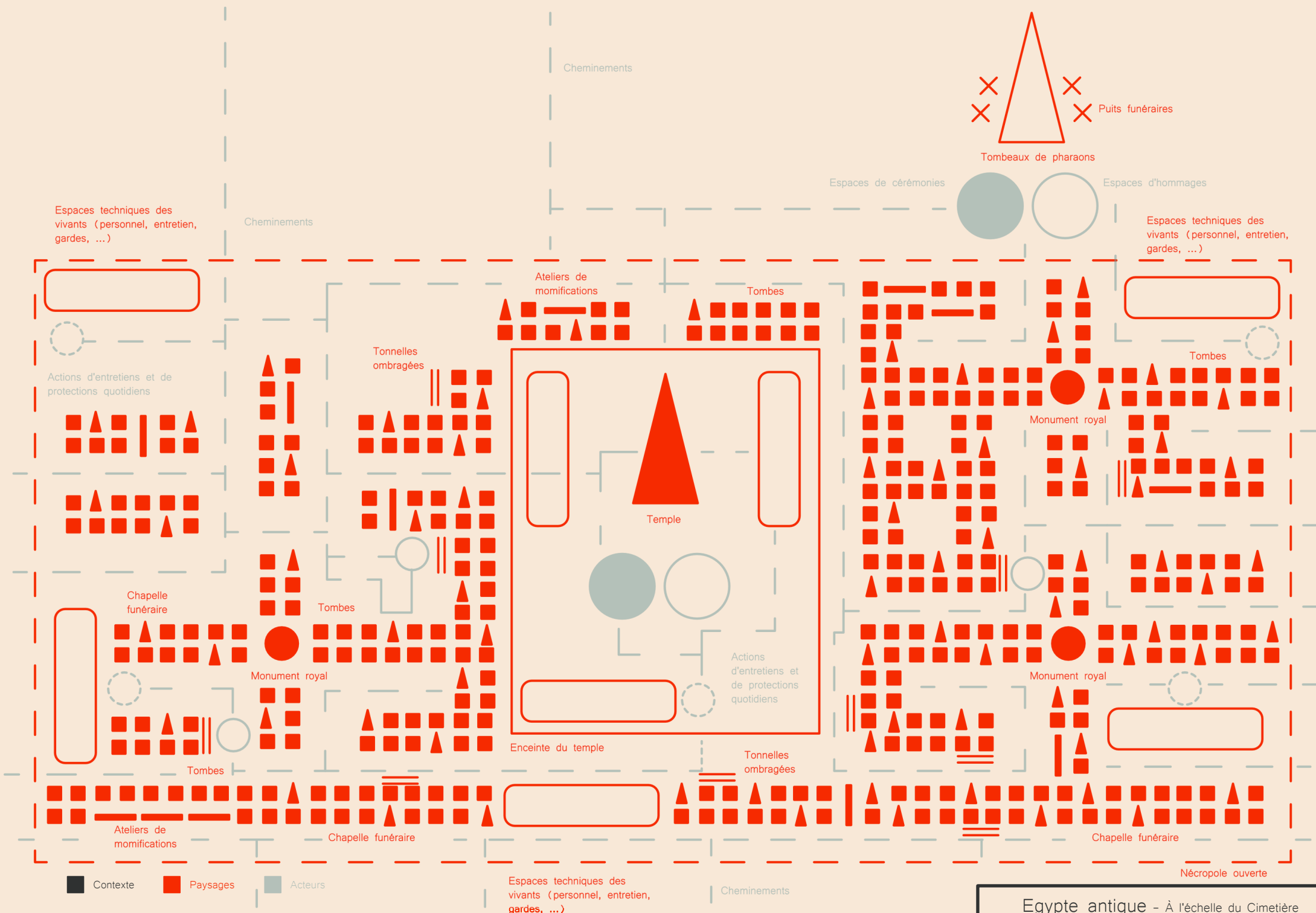
en un lieu où les vivants côtoyaient directement le dieu (et les morts), comme lors de la fête de Sokar, au cours de laquelle cette divinité sortait du temple et défilait dans la nécropole à bord d'une barque spéciale, précédée d'une nuit de rituels où les participants portaient des guirlandes d'oignons »²⁷. « Le plus marquant était le culte funéraire continu, mené par des prêtres spécialisés, qui, idéalement chaque jour, et en parallèle avec les occasions des fêtes saisonnières, visitaient la chapelle funéraire ouverte pour réciter ou chanter à haute voix une série de récitation »²⁷. Parmi ces chants on retrouve « Des rituels de purification »²⁷ mais aussi des « invocations aux morts »²⁷ ou encore « des rituels de protection »²⁷. On retrouve donc un personnel, une classe spécialisée aux tâches diverse en lien avec la mort. « La nécropole de Thèbes faisait quatre kilomètres de long sur deux de large. L'aménagement et l'administration de cette ville des morts demandaient un immense personnel, dirigé par un fonctionnaire spécial. La ville des morts comprenait donc en permanence des vivants dont la seule fonction était de servir les morts. Ou de les défendre. Pour la défense, la ville des morts devait comporter des casernes pour les soldats. Pour l'édification et l'entretien des tombes certains quartiers formaient des villages de terrassiers, de maçons, de peintres, de sculpteurs »⁹. Il faut cependant souligner que la « compréhension du

contexte spatial original des rituels culturels reste incomplète »²⁷.

9. Ragon, M. (1981). L'espace de la mort. [Ouvrage]. Albin Michel.

27. Sullivan, E. A. (2023). The Senses & the Sacred: A Multisensory and Digital Approach to Examining an Ancient Egyptian Funerary Landscape. [Article]. Capturing the Senses, 37-61. (Springer, Éd.)





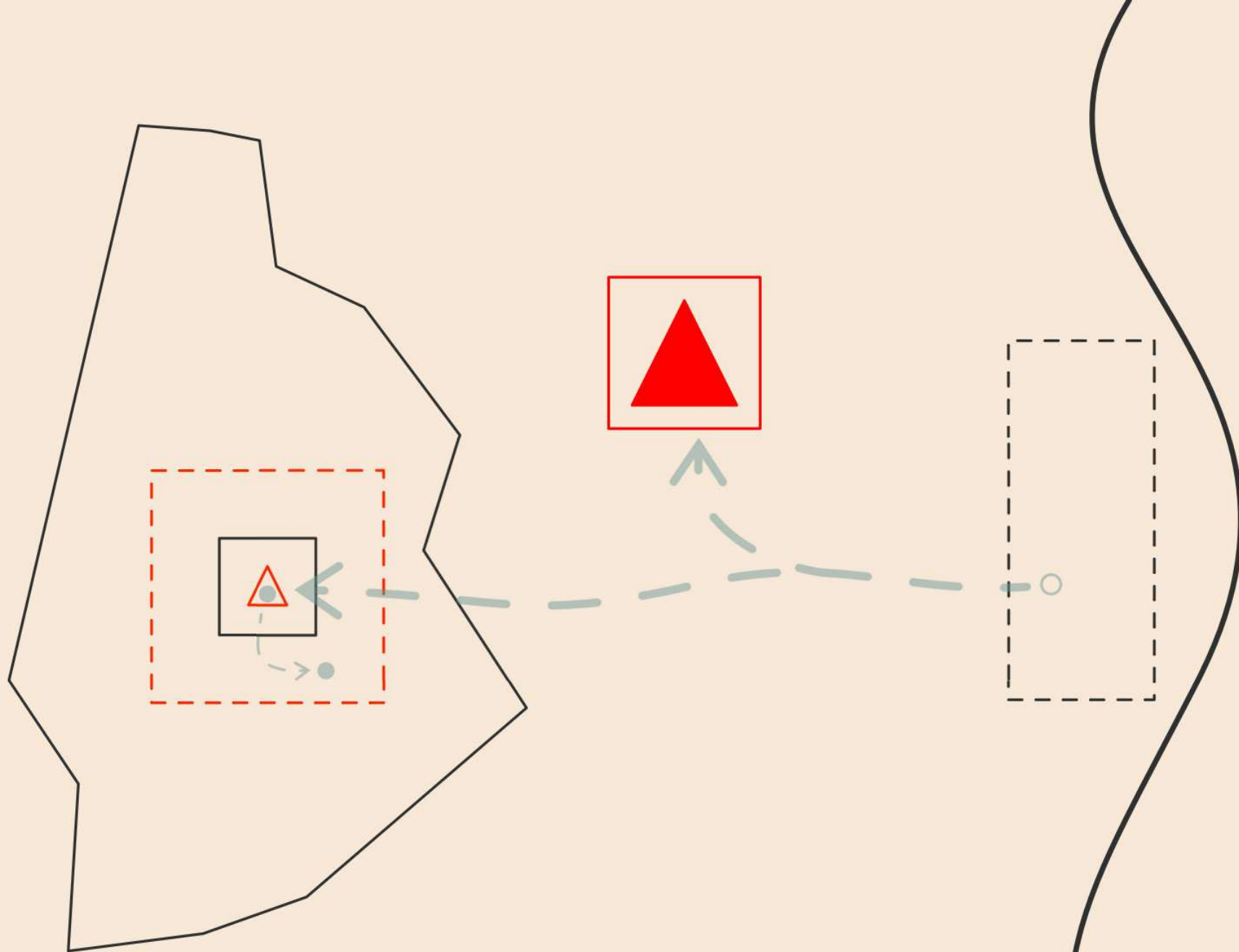
Synthèse théorique du Mouvement :

En Égypte antique, la mort ne constitue pas un simple fait rituel : elle devient le principe organisateur du territoire. La ville des morts structure la ville des vivants, le désert dialogue avec le Nil et l'architecture funéraire fonde une géographie symbolique durable. Le paysage et les acteurs participent ensemble à la fabrication d'un territoire hiérarchisé, ritualisé et continuellement activé. Le territoire égyptien se structure autour d'une dualité spatiale forte : le monde fertile du Nil (vivants, agriculture, quotidien) et le désert (mort, éternité, monumentalité). Des ensembles comme la nécropole de Saqqarah illustrent cette implantation stratégique : située sur un plateau désertique dominant la plaine inondable, la nécropole affirme une séparation physique tout en restant visuellement liée à la ville. On observe une implantation en lisière (bordure désert/vallée) et une organisation en complexes monumentaux rayonnants autour des pyramides royales et enfin une urbanisation en trame orthogonale autour des monuments. Les complexes des grandes pyramides constituent des centralités territoriales. Ils comprennent : temple haut, temple bas, voie processionnelle couverte, quai d'accostage, enceinte, pyramide satellite. La mort génère donc un système spatial complet, articulé au fleuve et au

désert. La monumentalité devient un outil de marquage territorial structurant. Le paysage funéraire ne se limite pas au tombeau. Il mobilise toute une série d'infrastructures : voies processionnelles reliant Nil et nécropole, quais de débarquements, ateliers de momification, temples associés, villages d'artisans et casernes et structures administratives. Le territoire funéraire devient ainsi un espace productif et habité, dédié au service des morts. La présence de nécropoles animales, d'ateliers et de réaffectations successives (réutilisation de tombes, reconversion de zones élitaires en sépultures plus modestes) montre un territoire évolutif, capable d'absorber de nouvelles pratiques tout en conservant sa structure symbolique. Le paysage funéraire assume plusieurs fonctions territoriales : assurer le passage vers l'au-delà, affirmer la continuité dynastique, réifier les hiérarchies et permettre un culte continu. Le territoire devient un palimpseste mémoriel, où chaque implantation renforce la légitimité du pouvoir. Les festivals transforment ponctuellement la nécropole en espace partagé entre vivants, morts et divinités. Le territoire funéraire devient alors un espace événementiel et performatif. La matérialité est à dominance minérale à l'image de son contexte désertique. Néanmoins même en milieu désertique, la vie végétale accompagne la mort. Le mort égyptien n'est pas absent : il continue d'exister. La momification, codifiée et complexe, vise à préserver le corps comme support d'éternité. Les

tombeaux sont conçus comme de véritables palais souterrains permettant au défunt de poursuivre ses fonctions. Les morts forment une communauté hiérarchisée, reproduisant l'ordre terrestre. Autour du pharaon, serviteurs, figurines et offrandes assurent la continuité sociale dans l'au-delà. Les vivants structurent durablement le territoire funéraire et s'activent durant leurs vies à préparer leur au-delà. Artisans, prêtres, soldats et administrateurs résident dans la nécropole. La ville des morts est ainsi peuplée de vivants dont la fonction est exclusivement tournée vers l'entretien du monde funéraire. Le territoire est activé par le mouvement au travers des cortèges funéraires qui relient villes des vivants et villes des morts. Ces parcours inscrivent la mort dans le paysage en scénographie rituelle. Le « Livre des Morts » structure symboliquement les passages qui réactivent quotidiennement le tombeau. Le culte funéraire continu fait de la chapelle un espace accessible. Contrairement aux temples, la nécropole n'est pas totalement fermée : visiteurs et familles peuvent participer. Ainsi, le territoire funéraire n'est jamais figé. Il est réactivé par le rite, entretenu par la parole et par le geste. Ainsi en Égypte antique la nécropole n'est pas périphérique, la mort produit une territorialité complète et structurante du territoire égyptien. La mort agit ainsi comme matrice territoriale.

■ Contexte ■ Paysages ■ Acteurs



La mort comme matrice territoriale

3 – Moyen-Age

E – De la périphérie à la centralité : la réintégration des morts dans la ville chrétienne

Paysages :

« Au cours du premier siècle du christianisme, des communautés chrétiennes s'organisent en Palestine, dans toutes les villes d'Orient, d'Antioche à Alexandrie, et jusqu'à Rome »¹³. « Leurs défunts sont d'abord enterrés dans les mêmes nécropoles que les païens, puis dans des cimetières contigus mais séparés, toujours à l'extérieur des villes »¹³. « Au II^e siècle, parce qu'ils ne participent pas au culte impérial, les chrétiens sont l'objet de persécutions multiples. Le déroulement secret de leurs cérémonies religieuses soulève suspicion et accusations. Des galeries souterraines, les catacombes, leur servent de lieux de culte et de cimetières »¹³. « Les premières églises furent donc souterraines, le tombeau d'un martyr servant de table eucharistique »⁹. « Les premiers chrétiens avaient d'ailleurs pu se grouper et se réunir par le

subterfuge d'associations funéraires »⁹. « Parallèlement aux galeries très étroites, ils déposaient les corps dans des cases fermées avec des plaques de marbre et plus souvent avec de moins coûteuses tuiles. Avec un poinçon, le nom, l'âge du mort, sa profession, étaient gravés sur la pierre ou la céramique »⁹, « jamais de crucifix »⁹. « Des petites salles carrées servaient de sépulture familiale ou de sanctuaire »⁹. « sous le règne de Théodose (379-395), les cultes païens sont interdits et le christianisme s'impose dans tout l'Empire romain »¹³. « La présence des saintes reliques des martyrs attire non seulement les pèlerins, mais elle séduit également les morts. C'est ainsi que la basilique devient le noyau d'un nouveau cimetière ad sanctos (près des saints) sis sur les fondations de l'ancienne nécropole mixte ou tout à côté »¹³ comme les « basiliques Sainte-Agnès et Saint-Laurent »⁹. Il est important de souligner que « la basilique se distingue de l'église épiscopale intra muros qui n'abrite aucune sépulture »¹³. Au début de ce bouleversement des espaces de la mort, la règle est « d'inhumer les morts près ou à l'intérieur des sanctuaires édifiés chaque fois que cela était possible sur les lieux de sépulture des martyrs chrétiens »¹⁸. « La messe est donc célébrée sur un tombeau (ou sur ce qui le remplace). Lorsque les églises se multiplieront à un tel point qu'il sera impossible de les construire à chaque fois sur le cadavre d'un martyr ou d'un saint, on

fractionnera le corps du martyr afin de distribuer dans toute la chrétienté des fragments d'os : des reliques qui seront placées sous la pierre de l'autel »⁹. « La basilique cimetériale, destinée aux pèlerins, devient dans la plupart des cas le siège d'une importante abbaye, ce qui favorise l'édification de nouveaux faubourgs »¹³. Par conséquent, « au début du Moyen Age pour établir un cimetière on construit une église »¹³. « Du monde antique, le monde paléochrétien a hérité tout d'abord du principe fixé par le droit romain depuis la loi des XII Tables, c'est-à-dire l'interdiction d'inhumer ou de brûler les cadavres à l'intérieur de la cité, ce que les textes juridiques confirment jusqu'à Dioclétien »²⁸. « De l'héritage israélite, le christianisme a retenu l'obligation de l'enterrement et l'interdiction jusqu'à une date récente de l'incinération »²⁸. Néanmoins, « Pendant très longtemps, le droit canon ne statue pas de manière catégorique sur les lieux d'inhumation, et la plus grande liberté de choix semble alors régner »²³. Cependant, « le Digeste (I, VIII, 6, 4) précise que le lieu où est enterré un mort devient un lieu religieux, est inaliénable et ne peut sortir de la famille »²⁸, ainsi « très tôt, il existe des lieux spécifiques, réservés à l'inhumation des fidèles »²³. Bien qu'il n'existe pas de texte réglementaire, un ouvrage va guider les actions des fidèles dans les derniers sacrements : « De cura pro mortuis gerenda (Sur le soin que l'on doit avoir pour les morts) de saint Augustin, petit traité que

9. Ragon, M. (1981). L'espace de la mort. [Ouvrage]. Albin Michel.

13. Evolution de la typologie des cimetières en Occident Judéo-Chrétien du Moyen-Âge à nos jours. [Publication]. (2004). Commission des biens culturels du Québec.

18. Moreaux, P. (2010). Naissance, vie et mort des cimetières. [Article]. 136, Etudes sur la Mort, 7-21. (C. I. (CIEM), Éd.)

23. Treffort, C. (1996). Du cimiterium christianorum au cimetière paroissial : évolution des espaces funéraires en Gaule du VI^e au Xe siècle. [Article]. [From "cimiterium christianorum" to parish cemetery : the evolution of funerary areas in Gaul from the 6th to the 10th century]. 11. Actes du 2^e colloque ARCHEA (Orléans 29 septembre-1^{er} octobre 1994), Archéologie du cimetière chrétien, 55-63. (1. Tours: Fédération pour l'édition de la Revue archéologique du Centre de la France, Éd.)

28. Ligou, D. (1975). L'Evolution des cimetières. [Article]. 39, Archives de Sciences Sociales des Religions, 61-77.

l'évêque d'Hippone écrivit en 420-422 »²⁶ et qui peut se résumer comme cela : « les fidèles ne souffrent en rien d'être privés de la sépulture, comme les infidèles n'ont aucun avantage à l'obtenir »²⁶. « En conséquence, alors que, jusqu'à la fin de l'Antiquité les sépultures ad sanctos peuplent les abords des basiliques cimetériales des faubourgs, au début du Moyen Âge, les défunts commencent à entrer dans le giron de l'Eglise, au cœur historique de la ville »¹³, « en raison de nombreux pilliers de tombes. On retrouve une harmonie, dès lors, entre vivants et morts, en les réinsérant au cœur de la ville. Là, les morts sont protégés à l'intérieur de ces enceintes fortifiées »¹. « Le cimetière et le sous-sol des églises constituaient une terre bénite dans laquelle étaient rassemblés les restes des fidèles »¹⁴. « C'est Constantin, qui inaugure à Constantinople la coutume qui veut que les monarques chrétiens soient inhumés dans une église »⁹. « Ce privilège fut d'abord réservé aux rois et aux reines »¹⁸. « Ce privilège fut étendu par la suite aux Grands Prélats de l'Eglise et aux fondateurs d'édifices religieux »¹⁸. « à l'intérieur de l'église, surtout si elle a une fonction paroissiale, la nef constitue le lieu privilégié pour accueillir les inhumations si possible orientées »²⁹. « Les ecclésiastiques et les personnages importants sont inhumés dans des cryptes, des caveaux souterrains ou en élévation qu'on appellera enfeus »¹⁸. « Les églises

monastiques connaissent la même évolution funéraire que les paroissiales »²⁹. Tandis que « les cathédrales se présentent comme des lieux prestigieux, réservés à l'inhumation de quelques hauts dignitaires de l'Eglise »²⁹. « Entre le Ve et le Xe siècle, tous ceux qui ne peuvent avoir place dans l'église même cherchent à se trouver le plus près possible de celle-ci, de façon avoir la meilleure part aux prières et à la protection des reliques des saints »²⁸. On voit donc naître sur ce principe le « cimetière à amoncellements de tombes qui paraît dominer jusqu'au XII siècle »²⁸, comme en témoigne le « Cimetière de Jeoffrécourt »³⁰. « Les tombes se regroupent le long des murs, puis des personnages (clercs, évêques...) à la vie dite exemplaire sont tolérés dans des constructions annexes comme les portiques ou salles funéraires accolées à l'édifice (Saint-Pierre de Vienne) »²⁹. « le cimetière est lié à l'église »²⁸. « Au même moment, on observe un essai de structuration de l'espace, et une tentative affirmée de séparer plus nettement lieu de célébration eucharistique et espace d'inhumation »²³. « la forte densité des tombes a entraîné de fréquents recoupements. Leur emplacement initial a pu être « oublié » par les fossoyeurs »³⁰, « regroupement des restes, entre membres d'une famille, entre confrères, entre fidèles d'une paroisse ou familiers d'un couvent ou pensionnaires d'un hôpital »²³. On retrouve donc logiquement dans les « cimetières ruraux »¹⁴ des « aires familiales », soit

le partage de facto de l'étendue du cimetière entre les familles d'un lieu »¹⁴. « De nouvelles tombes prolongent les rangées, à la fois vers le sud et le nord pour former de longs alignements »³⁰. « De nouvelles tombes s'agrègent aux noyaux isolés »³⁰, « sans qu'une véritable organisation ne se dégage »³⁰. « La tombe devient anonyme, car l'Eglise prend en charge la dépouille, jusqu'au jour de la résurrection »¹³. « Dans ce contexte, on assista à partir du VII^{ème} siècle à la quasi-disparition des tombeaux personnalisés et des épitaphes même pour les Grands du royaume »¹⁸. Les défunts sont inhumés sous terre dans des « sarcophages, en calcaire ou en plâtre »³⁰ ou des « contenants en Bois »³⁰ qui sont « les plus fréquents »³⁰. « Par interprétation large des principes définis par Augustin, l'exhumation est admise par l'Eglise sous l'Ancien Régime à deux conditions : elle doit être faite avec l'autorisation de l'ordinaire du lieu (soit l'évêque ou le supérieur majeur pour les religieux exempts de l'autorité de l'ordinaire) et à condition, en théorie du moins, que le cadavre soit identifié de façon certaine (les prières liturgiques qui doivent être récitées lors de la réinhumation sont appliquées à un sujet certain) »²⁶. On retrouve plusieurs types d'exhumations : « l'exhumation-réduction des restes est devenue la principale modalité d'utilisation des espaces funéraires, ces derniers n'étant pas extensibles dès lors que les cimetières sont dans le tissu urbain et que les sous-sols des églises

1. Deroubaix, S. (2023). Vers de nouvelles relations spatio-temporelles. Une ville hétérotopique : ce que la mort fait à la ville. L'exemple liégeois. [TFE]. Université de Liège. (matheo, Éd.)

9. Ragon, M. (1981). L'espace de la mort. [Ouvrage]. Albin Michel.

13. Evolution de la typologie des cimetières en Occident Judéo-Chrétien du Moyen-Âge à nos jours. [Publication]. (2004). Commission des biens culturels du Québec.

14. Bertrand, R. (2015). Origines et caractéristiques du cimetière français contemporain. [Article]. 68, *Insaniyat*, 107-135.

18. Moreaux, P. (2010). Naissance, vie et mort des cimetières. [Article]. 136, *Etudes sur la Mort*, 7-21. (C. I. (CIEM), Éd.)

23. Treffort, C. (1996). Du cimiterium christianorum au cimetière paroissial : évolution des espaces funéraires en Gaule du VI^e au Xe siècle. [Article]. [From "cimiterium christianorum" to parish cemetery : the evolution of funerary areas in Gaul from the 6th to the 10th century]. 11, *Actes du 2^e colloque ARCHEA (Orléans 29 septembre-1^{er} octobre 1994)*, Archéologie du cimetière chrétien, 55-63. (1. Tours: Fédération pour l'édition de la Revue archéologique du Centre de la France, Éd.)

26. Bertrand, R., & Carol, A. (2016). Aux origines des cimetières contemporains : Les réformes funéraires de l'Europe occidentale. XVIII^e-XIX^e siècle. [Ouvrage]. (P. u. Provence, Éd.)

28. Ligou, D. (1975). L'Evolution des cimetières. [Article]. 39, *Archives de Sciences Sociales des Religions*, 61-77.

29. Tardieu, J. (2010). Les espaces funéraires. [Article]. 53, *Espace ecclésial et liturgique au Moyen Âge*, 231-238. (M. Éditions, Éd.)

30. Martin, F., & Desplanque, G. (2011). Organisation de l'espace funéraire. [Article]. 1-2, *Revue archéologique de Picardie*, 13-30.

urbaines se peuplent de caveaux »²⁶. Mais aussi « La « vidange » des fosses des cimetières et des caveaux communs, qui n'appartenaient pas à une famille, était ordonnée par l'autorité gestionnaire de l'église ou du cimetière et effectuée par les fossoyeurs sous sa surveillance. Les restes osseux ainsi évacués étaient transportés en des dépôts d'ossements plus ou moins organisés »²⁶. « On pratiquait aussi l'entassement des restes osseux dans des caveaux communs de l'église ou parfois dans ses combles, entre la voûte et la toiture »²⁶. « Les chrétiens primitifs, comme actuellement les musulmans, étaient enveloppés nus dans un suaire et enterrés sans cercueil. Les ecclésiastiques, les premiers, crurent sans doute plus décent de se faire enterrer dans leur robe. Cette initiative gagna les classes supérieures de la société qui demandèrent, elles aussi, à être enterrées habillées »⁹. Au début ils « adoptèrent les palmes et les couronnes du cérémonial païen »⁹. « Les premiers chrétiens continuèrent cette tradition païenne en plaçant, eux aussi, des lampes dans les sépulcres »⁹. Ainsi à cette époque de grands changements s'opèrent pour la Mort, « l'église et le cimetière ne font plus qu'un »¹³. Cependant, « la genèse du cimetière chrétien » suscite toujours des interrogations sur son origine et son organisation concrète »²⁹.

Acteurs :

Un changement de paradigme majeur de cette période est la croyance en la « résurrection des corps »¹. Par conséquent, « le tombeau n'était donc qu'un lieu de « passage » »⁹. « Ce lieu de passage est déterminé par l'attente de l'âme pour le Jugement dernier »¹. Les rites et les fonctionnements des derniers sacrements sont « fondés sur le droit canon »²⁶. L'église est alors l'instance de gestion de tout ce qui touche à l'inhumation des fidèles. « A partir du milieu du IX^e siècle, les fonctions du prêtre, en plus des célébrations eucharistiques et sacramentelles, comportent la responsabilité exclusive des funérailles et du choix du lieu de sépulture pour les fidèles dans le cadre de la paroisse »²³. L'entretien des espaces de la mort était à charge changeante selon l'endroit : « ces frais d'entretien incombaient, selon les régions, soit aux fabriques paroissiales là où elles existaient, soit à la communauté des habitants »²⁶. Selon le droit canon, « trois principes essentiels s'en dégagent. Le premier définit le statut canonique du cimetière qui est un espace sacré, comme l'église. Le second, la liberté des fidèles de faire élection de sépulture dans l'espace sacré de leur choix. Un troisième principe n'apparaît guère dans les textes normatifs, sinon comme une évidence : la licéité de l'exhumation, du transfert et

de la réduction des restes. Il constitue pourtant une originalité majeure du système funéraire chrétien, puisque de nombreuses aires de civilisations interdisent toute exhumation des morts, et il est un élément essentiel de la gestion des sépultures de l'aire occidentale »²⁶. « Lieu béni, le cimetière peut être canoniquement pollué et dès lors l'on doit cesser d'y faire des inhumations jusqu'à ce qu'il soit réconcilié »²⁶. « La pollution d'une église entraîne d'ailleurs celle du cimetière s'il est contigu (la réciproque n'étant point vraie). Les cas principaux de pollution étaient selon le droit canon : « l'effusion du sang humain faite par blessure injurieuse » par des personnes capables de raison, en cas d'assassinat ou de duel »²⁶. « De droit commun, un défunt doit être inhumé dans l'église ou dans le cimetière de la paroisse sur laquelle il est mort. Cette règle générale n'a point lieu quand le défunt était d'une famille qui a un sépulcre destiné pour les personnes de sa famille dans une autre église ; quand le défunt a demandé d'être enterré ailleurs qu'en sa paroisse, ou quand il a destiné un endroit pour sa sépulture, comme s'il a fait faire une tombe sur laquelle il a fait graver son nom »²⁶. « Lorsqu'une élection de sépulture ou une inhumation dans un tombeau de famille entraînait l'enterrement du défunt ailleurs que dans l'église ou le cimetière de la paroisse où il avait vécu et était mort, le clergé de cette dernière conservait ses prérogatives : c'est à lui qu'il appartenait de faire

1. Deroubaix, S. (2023). Vers de nouvelles relations spatio-temporelles. Une ville hétérotopique : ce que la mort fait à la ville. L'exemple liégeois. [TFE]. Université de Liège. (matheo, Éd.)

9. Ragon, M. (1981). L'espace de la mort. [Ouvrage]. Albin Michel.

13. Evolution de la typologie des cimetières en Occident Judéo-Chrétien du Moyen-Âge à nos jours. [Publication]. (2004). Commission des biens culturels du Québec.

26. Bertrand, R., & Carol, A. (2016). Aux origines des cimetières contemporains : Les réformes funéraires de l'Europe occidentale. XVIII^e-XIX^e siècle. [Ouvrage]. (P. u. Provence, Éd.)

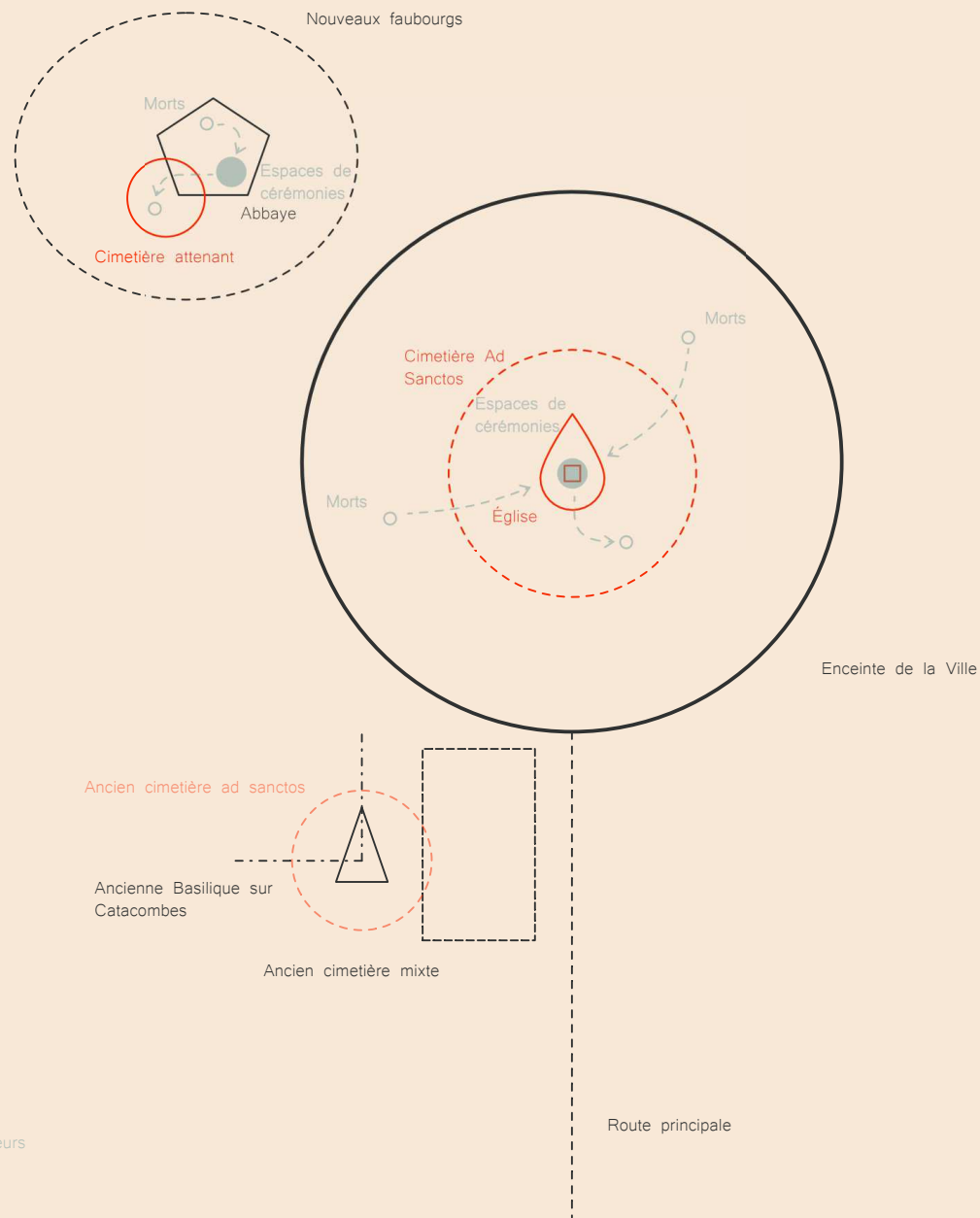
29. Tardieu, J. (2010). Les espaces funéraires. [Article]. 53, Espace ecclésial et liturgique au Moyen Âge, 231-238. (M. Éditions, Éd.)

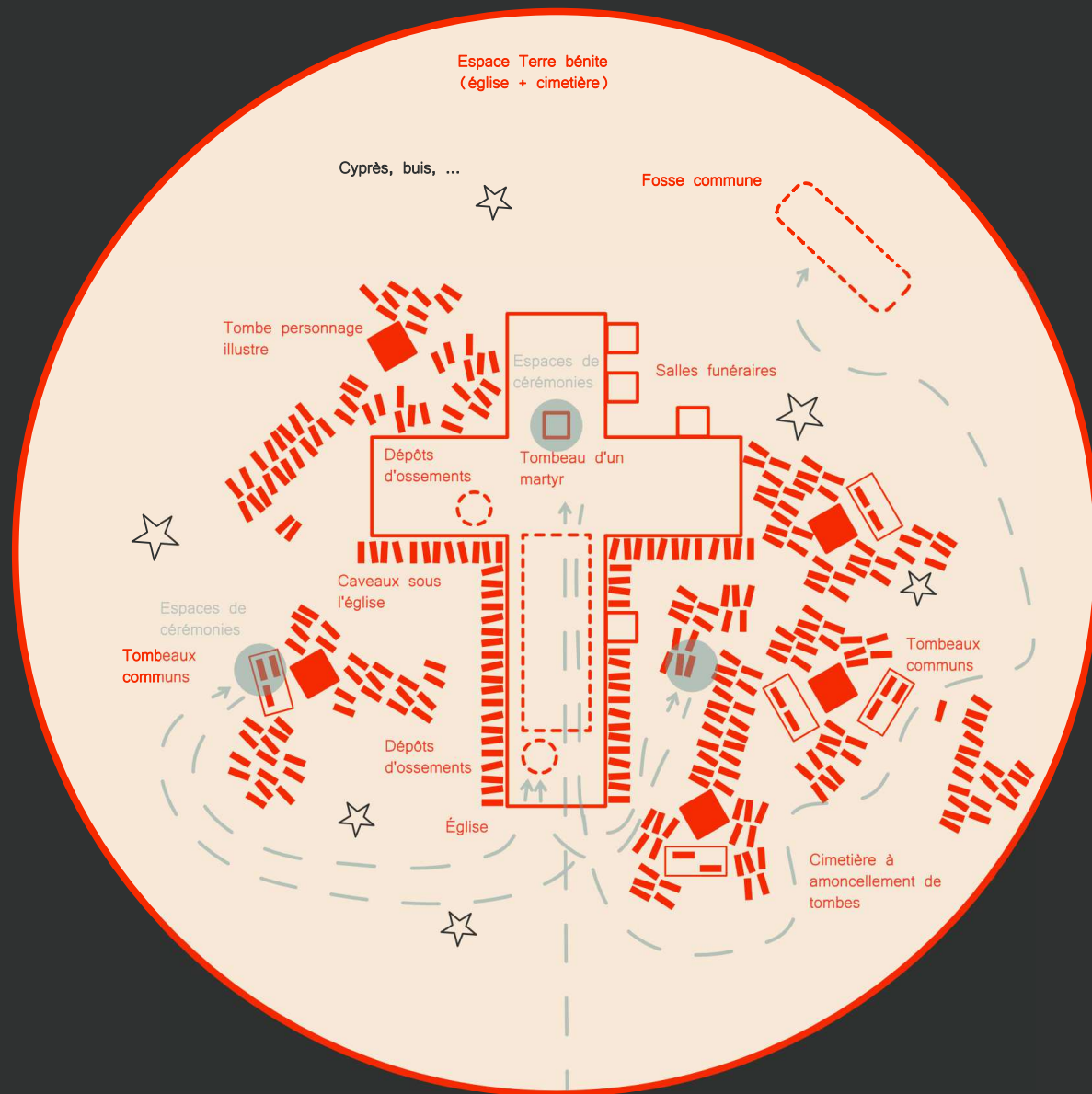
la levée du corps, de le bénir, de régler l'heure et la marche du cortège, d'inscrire le décès dans les registres paroissiaux »²⁶. « les cas douteux ou nouveaux donnaient lieu à procès »²⁶. Ainsi, « la cohabitation, vivants et morts, ne soulève plus autant de répulsion. Désormais, et jusqu'au XVIIIe siècle, ils vont partager les mêmes lieux »¹³. « La présence des corps des défunts auprès des vivants est non seulement acceptée, mais prônée pour susciter les prières salvatrices »²³. Ces nouveaux espaces de la mort ne s'adressaient qu'auprès des fidèles qui avaient travaillé leurs fois durant toute leurs vies. Ce n'étaient donc pas des espaces dû ni même garantis à tous. Ainsi la mort se préparait dans la vie : « Le texte d'une des oraisons utilisées exprime clairement la sentence d'exclusion du non-chrétien de cette terre sanctifiée, puisqu'elle doit être réservée à ceux « qui ont reçu le sacrement du baptême, qui ont persévéré dans la foi catholique jusqu'à la fin de leur vie et qui, au terme du cours de ce siècle, ont recommandé leur corps à la paix dans ce cimetière » »²³.

13. Evolution de la typologie des cimetières en Occident Judéo-Chrétien du Moyen-Âge à nos jours. [Publication]. (2004). Commission des biens culturels du Québec.

23. Treffort, C. (1996). Du cimiterium christianorum au cimetière paroissial : évolution des espaces funéraires en Gaule du VIe au Xe siècle. [Article]. [From "cimiterium christianorum" to parish cemetery : the evolution of funerary areas in Gaul from the 6th to the 10th century]. 11. Actes du 2e colloque ARCHEA (Orléans 29 septembre-1er octobre 1994), Archéologie du cimetière chrétien. , 55-63. (1. Tours: Fédération pour l'édition de la Revue archéologique du Centre de la France, Éd.)

26. Bertrand, R., & Carol, A. (2016). Aux origines des cimetières contemporains : Les réformes funéraires de l'Europe occidentale. XVIIIe-XIXe siècle. [Ouvrage]. (P. u. Provence, Éd.)



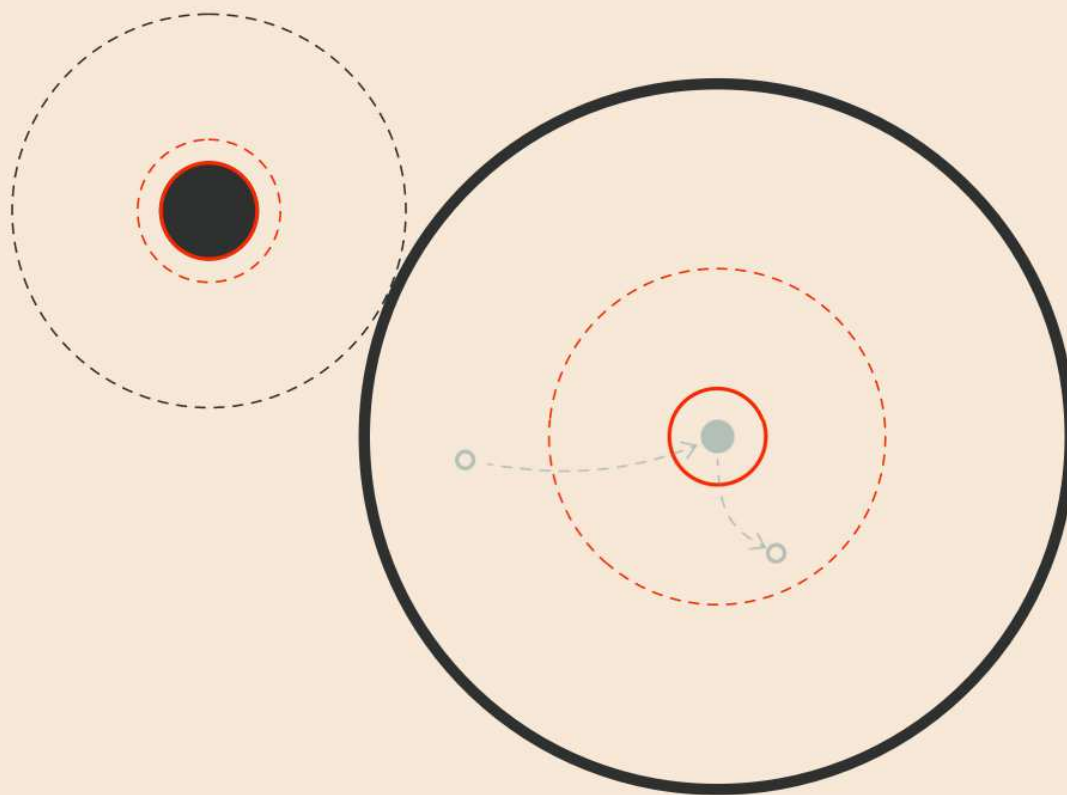


Synthèse théorique du Mouvement :

Avec le christianisme, la mort cesse progressivement d'être périphérique pour devenir centrale dans la fabrique urbaine. Le territoire funéraire ne s'organise plus autour de la monumentalité, mais autour de la sainteté. Le lieu sacré remplace le monument comme principe structurant. La basilique devient noyau générateur d'urbanité et le cimetière s'agrége à l'église jusqu'à ne plus faire qu'un. Le basculement territorial majeur survient après l'édit de Théodose (379-395) : le christianisme devient religion officielle. Autour des tombeaux de martyrs s'édifient des basiliques cimetériales. Apparaît alors le principe du *ad sanctos* : être enterré « près du saint ». La basilique devient le noyau générateur du cimetière. À partir du haut Moyen Âge, la dynamique s'inverse : les morts pénètrent progressivement intra muros, au cœur historique de la ville avec le cimetière paroissial intégré à l'église. La mort devient un élément constitutif du centre urbain. Dès le début du Moyen Âge, établir un cimetière revient à construire une église. L'église et le cimetière forment un système indissociable. Les cathédrales accueillent les hauts dignitaires ; les églises paroissiales deviennent le lieu commun des fidèles ; les monastères reproduisent ce schéma. La basilique cimetériale devient souvent siège d'abbaye,

généralisant faubourgs et nouvelles polarités urbaines. Ainsi, le territoire funéraire agit comme moteur d'urbanisation. Le cimetière chrétien est un espace sacré, juridiquement distinct. Selon le Digeste, le lieu d'inhumation devient « religieux » et inaliénable. Trois principes structurent la territorialité chrétienne : Le cimetière est une terre bénite, les fidèles ont liberté d'élection de sépulture et l'exhumation et la réduction des restes sont licites. Cette dernière particularité transforme radicalement la gestion spatiale : les cimetières étant intra muros et non extensibles, ils deviennent des espaces dynamiques, recyclés, stratifiés. La saturation entraîne la création de multiples infrastructures et actions : réduction des corps, vidange des fosses, dépôts d'ossements. Le territoire funéraire médiéval est donc compressé, accumulatif, stratifié, en contraste avec la monumentalité extensive antique. La tombe devient anonyme : l'Église prend en charge le salut. Le paysage funéraire se caractérise par des sarcophages en calcaire ou plâtre et coffrages en bois. L'amoncellement progressif amène à la création de la typologie de cimetière à amoncellements de tombes. Caractérisé par une organisation émergente mais non planifiée. Le paysage est moins formalisé que dans l'Antiquité : il est organique, évolutif, saturé. Un changement drastique de croyance émerge, celle de la résurrection des corps. La tombe n'est plus demeure éternelle, mais lieu de passage en attente du Jugement dernier. Le prêtre

détient la responsabilité exclusive des funérailles et du choix du lieu d'inhumation dans la paroisse. L'Église devient ainsi seule autorité gestionnaire et juridique de ces espaces qui sont soumis à un régime normatif strict. La gestion des morts participe à la structuration des paroisses : le cimetière devient un outil de territorialisation ecclésiale. Le cortège inscrit dans l'espace urbain un parcours sacralisé reliant maison, église et tombe. La cohabitation vivants/morts devient norme : la mort est visible, quotidienne, intégrée. Les reliques fragmentées sous les autels transforment chaque église en point d'ancrage sacré. La multiplication des églises diffuse ainsi la sainteté sur l'ensemble du territoire chrétien. Le texte de saint Augustin, *De cura pro mortuis gerenda*, relativise l'importance matérielle de la sépulture : la prière prime sur le lieu. Cette théologie favorise un territoire funéraire fonctionnel, adaptable, réutilisable. Contrairement à l'Égypte antique, où la mort produit un paysage monumental séparé, le christianisme primitif produit un territoire intégré, saturé et dynamique, où vivants et morts cohabitent dans une continuité spatiale. Le cimetière devient ainsi un espace de protection et un outil de structuration paroissiale comme dispositif de centralité urbaine.



F – La "Terre des morts" comme vide structurant du cœur médiéval : continuité spatiale diffuse et quotidienne d'une cohabitation

Paysages :

« Vers les XI^{ème} et XII^{ème} siècles, le cimetière, lieu où dorment les morts est maintenant bien établi à l'intérieur des villes, bourgs et villages non seulement dans les églises et tout autour mais aussi dans tous les établissements religieux : couvents, abbayes, hôpitaux etc »¹⁸. « Sous l'Ancien Régime, le cimetière est essentiellement celui d'une paroisse ou d'un hôpital. Quelques couvents peuvent en avoir »²⁶. « Les cimetières paroissiaux sont d'étude difficile car ils constituent un espace vide, en théorie enclos, du tissu urbain »²⁶. « les monastères possèdent plusieurs cimetières situés en divers lieux en fonction de l'époque, de leur rôle, du statut des inhumés et de l'établissement »²⁹. « Dans l'église, le tombeau abrite la dépouille du saint ou de l'illustre personnage afin que le peuple puisse, par le toucher, recevoir le flux magique. Quant au commun des mortels, il sera inhumé dans la cour de l'église »¹³. On assiste à cette époque à une ouverture de l'inhumation à l'intérieur de l'église à

de plus en plus de personnes. « Évêques puis prêtres, rois puis nobles, bourgeois puis riches artisans, les églises se remplissent de cadavres. On enterre sous les dalles, sans cesse descellées pour de nouvelles inhumations, sous les piliers, sous le porche »⁹. « Le site privilégié par excellence est le chœur de l'église, en particulier devant le maître-autel, là où le prêtre se tient pendant la célébration de la messe »²⁶. « Suivant la hiérarchie sociale, chaque sépulture commence du cœur de l'église, en se répandant tout autour de celle-ci, jusqu'à, aux extrémités, des fosses anonymes. Les plus pauvres, notamment, sont entassés avec des milliers d'autres cadavres, dans une grande fosse commune de 5 à 10 mètres de profondeur »¹. « Cette fosse se trouve dans la cour jouxtant l'église »¹. « Les lieux de culte abritaient en général des inhumations en caveaux. Ces derniers étaient statutairement de trois types : des « caveaux communs » réunissaient les restes de ceux qui avaient élu sépulture dans l'édifice sans y posséder de tombe. Des « caveaux collectifs » étaient réservés aux titulaires de certaines fonctions ou aux membres d'une corporation ou d'une confrérie. L'essentiel des caveaux appartenait à des familles »¹⁴. « Beaucoup sinon la plupart de ces caveaux familiaux ne portaient pas d'inscriptions sauf parfois quelques marques ou armoiries. Les tombeaux (monuments indiquant l'identité de morts enterrés à proximité) étaient assez peu nombreux dans les églises,

ordinairement individuels, souvent liés à l'exercice d'une charge ecclésiastique, régaliennne ou seigneuriale »¹⁴. « Outre les cryptes, différentes chapelles ont été fondées, soit par le biais d'un aménagement à l'intérieur des églises, soit, à partir du xive s., par des adjonctions de part et d'autre de la nef, doublant ainsi la surface des collatéraux »²⁹. « Pour les moins riches, leurs défunts sont enterrés autour de l'église, en terre bénite »¹⁸. Hors de l'église, « ces tombes étaient elles-mêmes de deux espèces. Soit simplement des dalles avec une marque, soit des mausolées avec statues, etc »⁶. « La très grande majorité des tombes d'église ne s'accompagnaient pas de tombeaux. Dans certaines églises, pour plus d'une centaine de tombes, l'on ne compte que quatre ou cinq tombeaux, consistant souvent en une plaque épigraphique avec des armoiries. Beaucoup sinon la plupart des caveaux collectifs ou familiaux ne portaient pas d'inscriptions, sauf parfois quelques marques ou armoiries ou un simple numéro d'ordre »²⁶. « la tombe plate est volontairement foulée aux pieds. Mieux, elle est toujours située sur des lieux de passage : terre-plein devant l'église, porche, nef »⁹. « Viollet-le-Duc indique avoir fréquemment trouvé lors de ses fouilles, sous les restes de personnages ensevelis du XII^e au XIV^e siècle, « des litières encore visibles d'herbes et de fleurs, notamment des roses »⁹. Au cours de cette période la nature du cercueil évolue aussi. « A l'époque carolingienne, apparurent des

1. Deroubaix, S. (2023). Vers de nouvelles relations spatio-temporelles. Une ville hétérotopique : ce que la mort fait à la ville. L'exemple liégeois. [TFE]. Université de Liège. (matheo, Éd.)

6. Foucault, M. (2004). " Des espaces autres ". [Article]. Dits et écrits., 12-19. (Gallimard, Éd.)

9. Ragon, M. (1981). L'espace de la mort. [Ouvrage]. Albin Michel.

13. Evolution de la typologie des cimetières en Occident Judéo-Chrétien du Moyen-Âge à nos jours. [Publication]. (2004). Commission des biens culturels du Québec.

14. Bertrand, R. (2015). Origines et caractéristiques du cimetière français contemporain. [Article]. 68, Insaniyat, 107-135.

18. Moreaux, P. (2010). Naissance, vie et mort des cimetières. [Article]. 136, Etudes sur la Mort, 7-21. (C. I. (CIEM), Éd.)

26. Bertrand, R., & Carol, A. (2016). Aux origines des cimetières contemporains : Les réformes funéraires de l'Europe occidentale. XVIII^e-XIX^e siècle. [Ouvrage]. (P. u. Provence, Éd.)

29. Tardieu, J. (2010). Les espaces funéraires. [Article]. 53, Espace ecclésiast et liturgique au Moyen Âge, 231-238. (M. Éditions, Éd.)

cercueils de plâtre imitant les sarcophages de pierre romains, puis au XIII^e siècle des cercueils de plomb. Jusqu'au XVIII^e siècle les cercueils, qu'ils soient de bois, de plâtre, de pierre ou de plomb, furent l'apanage des riches en Occident chrétien, les pauvres étant enterrés en pleine terre dans un simple linceul »⁹. L'appropriation et la réutilisation des tombes est aussi fort répandu. « La violation des sarcophages prend un tour singulier dans le haut Moyen Âge où l'on jette tout simplement les corps des païens pour les remplacer par des corps de chrétiens. Princes et prélats squatterisent ainsi les sarcophages romains à leur profit »⁹. « On trouve aussi parfois plusieurs squelettes dans un sarcophage de pierre récupéré »⁹. On retrouve des édifices plus singuliers : « entre le XII et le XIII siècle, se construisirent au centre des cimetières et à l'endroit le plus élevé de curieuses lanternes des morts »⁹. « Les lanternes des morts se composaient d'un pilier creux surmonté d'un lanterneau ajouré qui porte une croix à son sommet. A la base du pilier s'ouvre une petite porte qui servait à introduire une lampe que l'on hissait à l'aide d'une poulie fixée au sommet de sa cavité. »⁹. L'iconographie évolue et voit arriver la figure des « pleurants »⁹. « Des squelettes apparaissent bien dans l'iconographie antique, mais ils sont exceptionnels. Alors qu'au XIV^e et XV^e siècle ils abondent »⁹. « Cependant dès le XII^e siècle, un autre type de cimetière existe déjà. Plus vaste que l'aître, ce cimetière est

également voisin de l'église. De forme irrégulière, tracé dans les limites de l'enceinte ecclésiastique, il est fermé d'un mur bas ou bordé d'une haie. De grandes portes offrent un accès aux charrettes. A l'intérieur, se trouve un vaste espace à ciel ouvert où de petits rectangles marquent l'emplacement des fosses communes. L'ornementation se résume à quelques petites croix isolées ou encore à une grande croix collective qui s'élève au centre du lieu sacré »¹³. « Jusqu'au XVIII^e siècle, ces grandes fosses demeurent le mode commun de sépulture des défunts de condition modeste »¹³. « Une fosse pleine, on la recouvrait de terre et on creusait à côté »⁹. « Les os affleurent le sol et apparaissent mêlés aux pierres, aux cailloux, à l'herbe »⁹. « Il en résultait une certaine dépréciation du cimetière [...]. Les cimetières étaient ordinairement dans le voisinage des églises paroissiales et donc à l'intérieur des enceintes. Ils étaient souvent étroits et pour la plupart encastrés dans le tissu urbain »¹⁴. Très vite les cimetières et églises font face à un problème de surpopulation. « Au XIV^e siècle, le sous-sol de l'aître est rapidement saturé de tombes »¹³. « A la fin du XV^e siècle les pavages des églises ne se composaient plus, d'ailleurs, que de dalles tombales juxtaposées »⁹. « Des inhumations trop fréquentes bossellent le sol, détériorent le pavé et provoquent surtout de mauvaises odeurs. De plus, la superficie de l'église est souvent insuffisante pour recevoir tous les morts de la communauté »²⁶.

« Lorsque les cadavres sont trop nombreux sous les dalles des églises, on transporte les ossements dans les combles »⁹. « Mais dès le Xe siècle, certaines églises sont déjà si encombrées de morts qu'elles doivent être désaffectées et converties en cimetières seuls »⁹. « Dans ce bouleversement, la « maison de Dieu » va cesser d'être la seule maison des morts. Les cimetières vont s'étendre autour de l'église, puis finalement hors de l'église »⁹. Ceux hors du giron de l'église « répondent aux besoins de la communauté d'avoir son propre cimetière, celui du quartier, celui du village »⁵. Néanmoins le problème de surpopulation persiste et implique des « problèmes d'hygiène »². « Le trop-plein des squelettes dans les églises et autour des églises amena la création de charniers, qui se développèrent surtout à partir du XIV^e siècle »⁹. Ils prennent la forme « de grandes fosses communes pouvant accueillir 2000 à 3000 morts »². En plus des charniers, on voit apparaître les « ossuaires ». « Les caveaux communs et les fosses communes des cimetières étaient lorsqu'ils étaient pleins « vidangés », c'est-à-dire que les restes osseux en étaient extraits et regroupés dans des ossuaires et que l'on y pratiquait de nouvelles inhumations »¹⁴ pour « accélérer la rotation des fosses communes »¹⁸. « Au XIV^e siècle, on doit partout construire dans les jardins attenants à l'église des charniers à galeries et des ossuaires. Lorsque les ossuaires sont pleins, les fidèles vont

2. Linon, G. (2020). L'architecture et nos morts. L'espace comme indice d'une relation complexe et contradictoire. [TFE]. Université de Liège. (matheo, Éd.)

5. Schmitz, S. (1995). Un cimetière, une communauté, un espace : l'exemple liégeois. [Article]. 16, Géographie et Cultures, 93-104. (ORBI, Éd.)

9. Ragon, M. (1981). L'espace de la mort. [Ouvrage]. Albin Michel.

13. Evolution de la typologie des cimetières en Occident Judéo-Chrétien du Moyen-Âge à nos jours. [Publication]. (2004). Commission des biens culturels du Québec.

14. Bertrand, R. (2015). Origines et caractéristiques du cimetière français contemporain. [Article]. 68, Insaniyat, 107-135.

18. Moreaux, P. (2010). Naissance, vie et mort des cimetières. [Article]. 136, Etudes sur la Mort, 7-21. (C. I. (CIEM), Éd.)

26. Bertrand, R., & Carol, A. (2016). Aux origines des cimetières contemporains : Les réformes funéraires de l'Europe occidentale. XVIII^e-XIX^e siècle. [Ouvrage]. (P. u. Provence, Éd.)

cérémonieusement enfouir les ossements dans une grande fosse creusée spécialement, chaque personne portant un squelette »⁹. « On entassaient les ossements des morts desséchés dans les galeries ou les portiques autour des cimetières de paroisses, comme sous les couvertures de bas-côtés de l'église »⁹ dont « l'un des murs qui clôt l'espace est mitoyen à l'église »¹³. Cela rappelle certains édifices funéraire Italien. « Au XIIe siècle en Italie, l'urbanisme médiéval invente le type de cimetière campo santo »¹³. « Les morts y sont séparés des vivants par une enceinte architecturale forte, de forme carrée ou rectangulaire, qui rappelle le cloître des monastères »¹³. Les Charniers devinrent si prépondérant que « charnier et cimetière furent longtemps synonymes »⁹. « Le type aître-charnier perdure jusqu'à la fin du XVIIIe siècle »¹³. « Le plus célèbre des charniers fut celui du cimetière des Innocents à Paris »¹⁸. En plus de la surpopulation et des problèmes d'hygiène, un fléau s'abat, celui des « grandes épidémies de peste »¹⁸ qui « vont ensuite obliger à creuser des fosses communes dans l'espace entre les charniers »¹³. En plus des nouveaux aménagements mis en place, de nouveaux procédés vont émerger. « Lorsque la terre est saturée de matières organiques, la solution la plus fréquente consiste en un apport de terre fraîche. Le niveau du sol du cimetière peut dès lors être plus élevé que celui des rues qui l'entourent »²⁶. Les cimetières peuvent revêtir de

multiples origines de formations. « Jusqu'aux temps des législations hygiénistes, un lieu de sépulture peut être improvisé dans un jardin, un champ, une friche, voire un interstice du tissu urbain. C'est ainsi qu'est ordinairement résolu le problème de l'inhumation des exclus de la sépulture catholique »²⁶. « Des catholiques avérés peuvent être également inhumés dans des lieux de sépulture improvisés, lorsqu'il s'avère impossible de faire transporter leur corps dans un cimetière. L'exemple le plus net est celui des cimetières créés lors des pestes »²⁶. Le cimetière de l'église d'abord réservé aux catholiques s'ouvre aussi aux riches athées mais pas aux autres religions, notamment le protestantisme. « Le cimetière commun aux deux confessions est rare »²⁸. « Les juifs disposaient de cimetières propres »²⁶ et « Les « esclaves musulmans » des arsenaux des galères de Marseille et Toulon avaient aussi un petit cimetière »²⁶. « Vers la fin du Moyen Age, les cimetières étaient fort nombreux mais de très petites dimensions »¹⁸. « La plupart ne font pas plus de cent mètres carrés »⁹. « L'ancien régime funéraire se caractérise donc dans les villes par l'éparpillement apparent des sépultures à travers les édifices sacrés et les petits enclos paroissiaux ou hospitaliers encastrés dans le tissu urbain »¹⁴. « A Paris, il en existait près de trois cents, pratiquement autant que d'établissement religieux »¹⁸. « Ils peuvent se trouver, dans les

quartiers les plus anciens, encastrés dans la trame des îlots et environnés de maisons »²⁶.

Acteurs :

L'un des grands changements de cette période est le nombre croissant de personnes enterrées au sein des églises à la suite de la possibilité accordée aux personnes athées. « Et le désir interviendra très vite d'être inhumé près des reliques. Les évêques d'abord, les simples prêtres ensuite, se feront enterrer sous les dalles de l'église. Puis les rois et les aristocrates exigeront d'être inhumés dans l'église. Vers la fin du XIIIe siècle les riches roturiers accèderont eux aussi à la « maison de Dieu » »⁹. « Le clergé n'accepte ces marchands sous les dalles de la nef que contre des sommes d'argent de plus en plus élevées »⁹. « L'Église désormais idéologiquement liée à la classe bourgeoise ne trouvera d'autre moyen que de vendre des indulgences »⁹. « Les laïcs se font prioritairement enterrer dans leur paroisse, mais pour diverses raisons et souvent par privilèges, ils peuvent élire sépulture dans une abbaye ou un prieuré ; – si les cathédrales n'ont pas vocation à accueillir des inhumations, peu à peu les cloîtres, comme à Valence, Vienne, Viviers ..., se transforment en cimetières. D'abord réservés aux

9. Ragon, M. (1981). L'espace de la mort. [Ouvrage]. Albin Michel.

13. Evolution de la typologie des cimetières en Occident Judéo-Chrétien du Moyen-Âge à nos jours. [Publication]. (2004). Commission des biens culturels du Québec.

14. Bertrand, R. (2015). Origines et caractéristiques du cimetière français contemporain. [Article]. 68, *Insaniyat*, 107-135.

18. Moreaux, P. (2010). Naissance, vie et mort des cimetières. [Article]. 136, *Etudes sur la Mort*, 7-21. (C. I. (CIEM), Éd.)

26. Bertrand, R., & Carol, A. (2016). Aux origines des cimetières contemporains : Les réformes funéraires de l'Europe occidentale. XVIIIe-XIXe siècle. [Ouvrage]. (P. u. Provence, Éd.)

28. Ligou, D. (1975). L'Evolution des cimetières. [Article]. 39, *Archives de Sciences Sociales des Religions*, 61-77.

29. Tardieu, J. (2010). Les espaces funéraires. [Article]. 53, *Espace ecclésial et liturgique au Moyen Âge*, 231-238. (M. Éditions, Éd.)

clercs, ils s'ouvrent rapidement aux laïcs et le processus s'accélère à la fin du Moyen Âge lorsque la vie régulière perd de son intensité »²⁹. « L'espace cimetériel est alors partagé entre moines et laïcs »²⁹. « De toute manière, il n'est pas douteux que l'enterrement dans l'église ou le couvent était un procédé de ségrégation sociale »²⁸ car « l'inégalité des conditions terrestres persiste certes, dans cet aménagement de l'espace mortuaire »⁹. « Au XI^e siècle s'amorce une nouvelle période, longue et continue, pendant laquelle le tombeau, souvent dissocié du corps, devient objet de commémoration tant pour l'élite que pour le commun qui cherche à sortir de l'anonymat »¹³. « On assiste au retour des inscriptions funéraires, pratiquement absentes depuis huit à neuf cents ans. Avec l'inscription réapparaît l'effigie évoquant le défunt. Les gisants gravés sur plaque ou en relief se multiplient dans les églises et les abbayes. Ces tombes monumentales sont toutefois réservées aux personnages illustres »¹³. « Du silence anonyme, on passe à la brève notice d'état civil puis à l'histoire biographique qui précise la filiation »¹³. L'entretien se met aussi en place : « Dès le XIII^e siècle les cimetières étaient entretenus et clos »⁵. « Les morts ont cessé de faire peur ils ne sont pas pour autant devenus objet d'un culte sur leurs tombes, l'emplacement exact de la tombe n'était pas toujours désigné. Les morts restèrent longtemps anonymes. On les traitait sans trop de respect mais sans mépris comme des

familiers »¹⁵. Comme dit précédemment sa place au cimetière n'était pas garantie et accessible à tous. « A contrario, c'est hors de l'église et de la terre bénite du cimetière que doivent être inhumés ceux auxquels l'Église refuse la sépulture ecclésiastique »²⁶. « Le Corpus Juris Canonici dresse une liste qui étend le refus de la sépulture ecclésiastique aux païens, juifs, hérétiques, interdits, blasphémateurs, pilliers et brûleurs d'églises, suicidés, morts notoirement en état de péché mortel »⁹. « La sépulture de l'Église sera refusée aux païens, aux juifs, et à tous les infidèles aux hérétiques et à leurs fauteurs, aux apostats, aux schismatiques, à ceux qui sont notoirement frappés d'excommunication majeure, ou nommément interdits, à ceux qui meurent dans un lieu interdit, tant que l'interdit n'est pas levé »²⁶. « dans le cas d'hérésie ou de sorcellerie, ils étaient brûlés et leurs cendres jetées au vent »²⁸. « Au XVIII^e siècle encore, les comédiens n'étaient pas enterrés dans les cimetières »⁹ et « il était alors courant qu'un homme mort au cabaret soit jeté à la voirie »⁹. « Enfin, la sépulture religieuse était interdite « infantibus mortuis absque baptismo » (pour les petits enfants morts sans baptême). Leur cas était particulier puisqu'ils ne sauraient être tenus pour responsables de leur exclusion. Aussi les évêques des XVII^e et XVIII^e siècles prescrivaient-ils ordinairement dans leurs ordonnances synodales qu'une annexe du cimetière, soustraite à la bénédiction, leur soit

réservée »²⁶. « Les suicidés, tout de même admis au cimetière, sont généralement enterrés dans la partie nord, considérée comme le domaine du Diable. Leur corps est lancé par-dessus le mur de pierre, l'entrée officielle leur étant refusée »¹³. « Certaines formes de condamnation aggravées impliquaient la privation de la terre bénite : ainsi les corps condamnés à être brûlés avec dispersion des cendres, les corps fragmentés pour être exposés en divers lieux publics »²⁶. « Les corps pendus restaient au bout de leur corde, exposés pendant des mois aux regards des passants, parfois même pendant des années »⁹. « Détachés, on laissait pourrir les pendus au pied du gibet. L'enclos du gibet servait d'ailleurs de dépôt d'ordures dont les suppliciés étaient peu à peu recouverts »⁹. A cette époque émerge différentes visions de la mort. Premièrement « la mort normale commune ne surprend jamais »¹⁵. « Le sujet ainsi averti de sa mort savait ce qui lui restait à faire »¹⁵. « il se couchait gisant au lit malade selon la formule des testaments [...] il présidait au milieu de l'assemblée de ses parents amis familiers et aussi de prêtres ou de religieux »¹⁵. « La bonne mort est en fait la mort qui avertit et qui se passe en public »¹⁵. « Au contraire la mort qui frappait en traître sans avertir la mort soudaine mors repentina et aussi la mort clandestine et solitaire celle du voyageur sur les routes du noyé était redoutée comme un terrible malheur »¹⁵. Le premier moment fort est donc « le Jugement de la

5. Schmitz, S. (1995). Un cimetière, une communauté, un espace : l'exemple liégeois. [Article]. 16, Géographie et Cultures, 93-104. (ORBi, Éd.)

9. Ragon, M. (1981). L'espace de la mort. [Ouvrage]. Albin Michel.

13. Evolution de la typologie des cimetières en Occident Judéo-Chrétien du Moyen-Âge à nos jours. [Publication]. (2004). Commission des biens culturels du Québec.

15. Ariès, P. (1975). Les grandes étapes et le sens de l'évolution de nos attitudes devant la mort. [Article]. 39, Archives de Sciences Sociales des Religions, 7-15.

26. Bertrand, R., & Carol, A. (2016). Aux origines des cimetières contemporains : Les réformes funéraires de l'Europe occidentale. XVIII^e-XIX^e siècle. [Ouvrage]. (P. u. Provence, Éd.)

28. Ligou, D. (1975). L'Evolution des cimetières. [Article]. 39, Archives de Sciences Sociales des Religions, 61-77.

fin de la vie dans la chambre du gisant au lit malade »¹⁵. « Le testament, qui existait dans le droit romain comme acte civil, devient avec le christianisme un acte sacré obligatoire même aux plus pauvres. Celui qui meurt sans laisser de testament ne peut être enterré ni à l'église ni au cimetière. Car le testament spécifie le nombre de messes à célébrer pour le repos de l'âme du défunt, messes tarifées et payées sur l'héritage »⁹. Comme par exemple : « Sous ce terme général d'oblations ou plus précis de « cierges, flambeaux et offrandes », il s'agissait, outre une « offrande » en numéraire ou en nature fréquemment remise au célébrant au cours de la cérémonie, des flambeaux de cire que le défunt par testament ou ses héritiers offraient pour ses obsèques et qui devaient, dès lors qu'ils en avaient franchi le seuil, rester dans l'église la cérémonie achevée. La « cire » comprenait en théorie les flambeaux « portés en main », ceux qui étaient placés autour du corps et les cierges de l'autel »²⁶. « Jadis le corps mort était exposé à la porte de la demeure. Puis ce corps continua à être exposé, mais dans un cercueil. Jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, la majorité des testateurs demandent d'être portés découverts pour le tour de ville, plutôt que « fermés dans une caisse ». Ou bien on demande à être porté dans une caisse découverte, le cercueil n'étant fermé qu'au moment de l'enfouissement »⁹. « Le rituel prévoit dans ce cas qu'« il faut faire en sorte de transporter au plus tôt

le corps dans un lieu sacré et en attendant il doit toujours y avoir une croix sur la tête pour marquer qu'il s'est endormi en Jésus-Christ »²⁶. « A partir du XIIe-XIIIe siècle l'essentiel de la cérémonie se passe à l'église ou vers l'église : le convoi des amis et parents est devenu une procession où le rôle principal est joué par les ordres mendiants, les confréries, les pauvres, les enfants des hôpitaux. L'habitude se répand de déposer le corps à l'église »¹⁵. « Le second temps fort était celui de la mise au tombeau »¹⁵. « Dans ces rites du passage, n'oublions pas l'extrême-onction, ni les messes pour les âmes du purgatoire »⁹. « La mort est, en effet, familière au Moyen-Âge »¹. On note que « les plus puissants monarques sont « découpés » après leurs morts et différentes parties de leurs corps ensevelies dans des lieux différents »⁹ comme « Guillaume le Conquérant »⁹, « Richard Cœur de Lion »⁹ ou encore « Louis VIII »⁹ comme les Saints Martyrs de jadis. « Seul, les os, partie noble à conserver, étaient recueillis dans des ossuaires »⁹. « Les os recueillis sont installés dans un petit bâtiment construit auprès de l'église, appelé le reliquaire »⁹. « Pendant tout le Moyen Age, et jusqu'à la fin du XVIIe siècle, l'anéantissement du corps ne semble pas faire de problème. S'il existe une angoisse de la mort, celle-ci est relative au salut de l'âme »⁹. « Terre sainte, comme l'église, qu'il prolonge, le cimetière clôturé devint lieu d'asile »⁹. Ce statut participe donc à la

mise en place de pratiques qui semble aujourd'hui difficile au sein des ossuaires. « Ces galeries servent en effet pour les assemblées de charité »⁹. « Des bals ou des boutiques s'organisent, par ailleurs, au rez-de-chaussée de ces ossuaires »¹, « boutiques d'affaires, écrivains publics, bateliers, danseurs, jongleurs et même prostituées »¹⁸. « Des réfugiés qui ont demandé asile et qui refusent de quitter le cimetière s'installent dans des chambres au dessus des charniers »¹³. Ainsi « Le cimetière médiéval a une double fonction : lieu d'inhumation et lieu public »¹³. « lieu public ouvert à tout-venant. Il constitue un centre de la vie collective »⁴. « ils adoptent d'autant plus l'image de place publique, où la mort n'y joue qu'un rôle secondaire »¹. Apparaît donc « une « terre des morts » génératrice d'espace social »³¹ qui est bien souvent « le seul endroit convenable de la cité, peu à l'aise dans son enceinte fortifiée, où les places sont rares et en tous cas exiguës »²⁸. « On habite et on fréquente donc le cimetière sans s'émouvoir le moindrement du spectacle permanent des ossuaires et des fosses en perpétuel renouvellement »¹³. « A l'époque, ce mélange des corps et des squelettes n'était pas ressenti comme offensant »⁴ et « exprimait aussi une familiarité avec la mort »⁹.

1. Deroubaix, S. (2023). Vers de nouvelles relations spatio-temporelles. Une ville hétérotopique : ce que la mort fait à la ville. L'exemple liégeois. [TFE]. Université de Liège. (matheo, Éd.)

4. Damblant, A. (2018). La place du cimetière dans le paysage : Etude appliquée à la région wallonne. [TFE]. Université de Liège. (matheo, Éd.)

9. Ragon, M. (1981). L'espace de la mort. [Ouvrage]. Albin Michel.

13. Evolution de la typologie des cimetières en Occident Judéo-Chrétien du Moyen-Âge à nos jours. [Publication]. (2004). Commission des biens culturels du Québec.

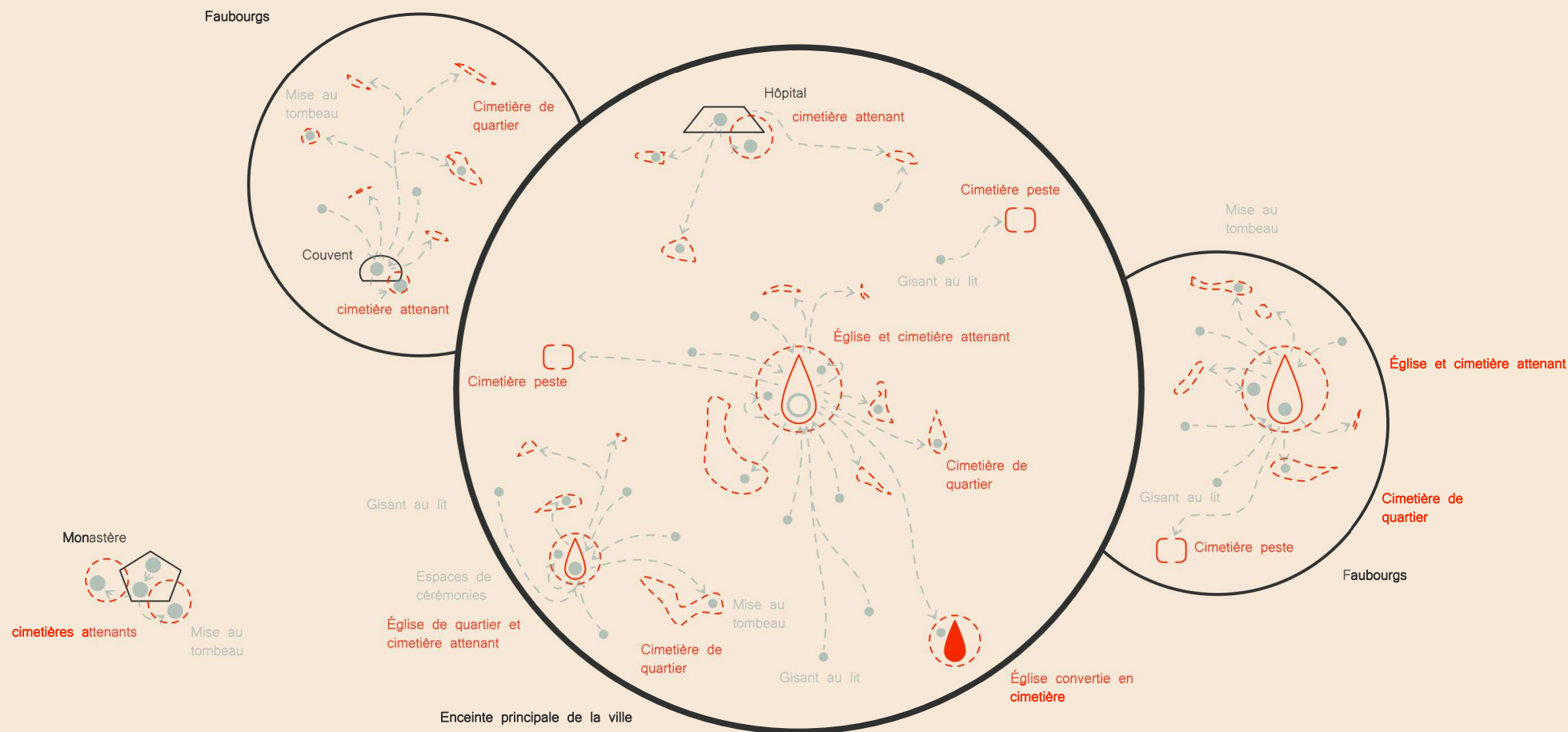
15. Ariès, P. (1975). Les grandes étapes et le sens de l'évolution de nos attitudes devant la mort. [Article]. 39, Archives de Sciences Sociales des Religions , 7-15.

18. Moreaux, P. (2010). Naissance, vie et mort des cimetières. [Article]. 136, Etudes sur la Mort, 7-21. (C. I. (CIEM), Éd.)

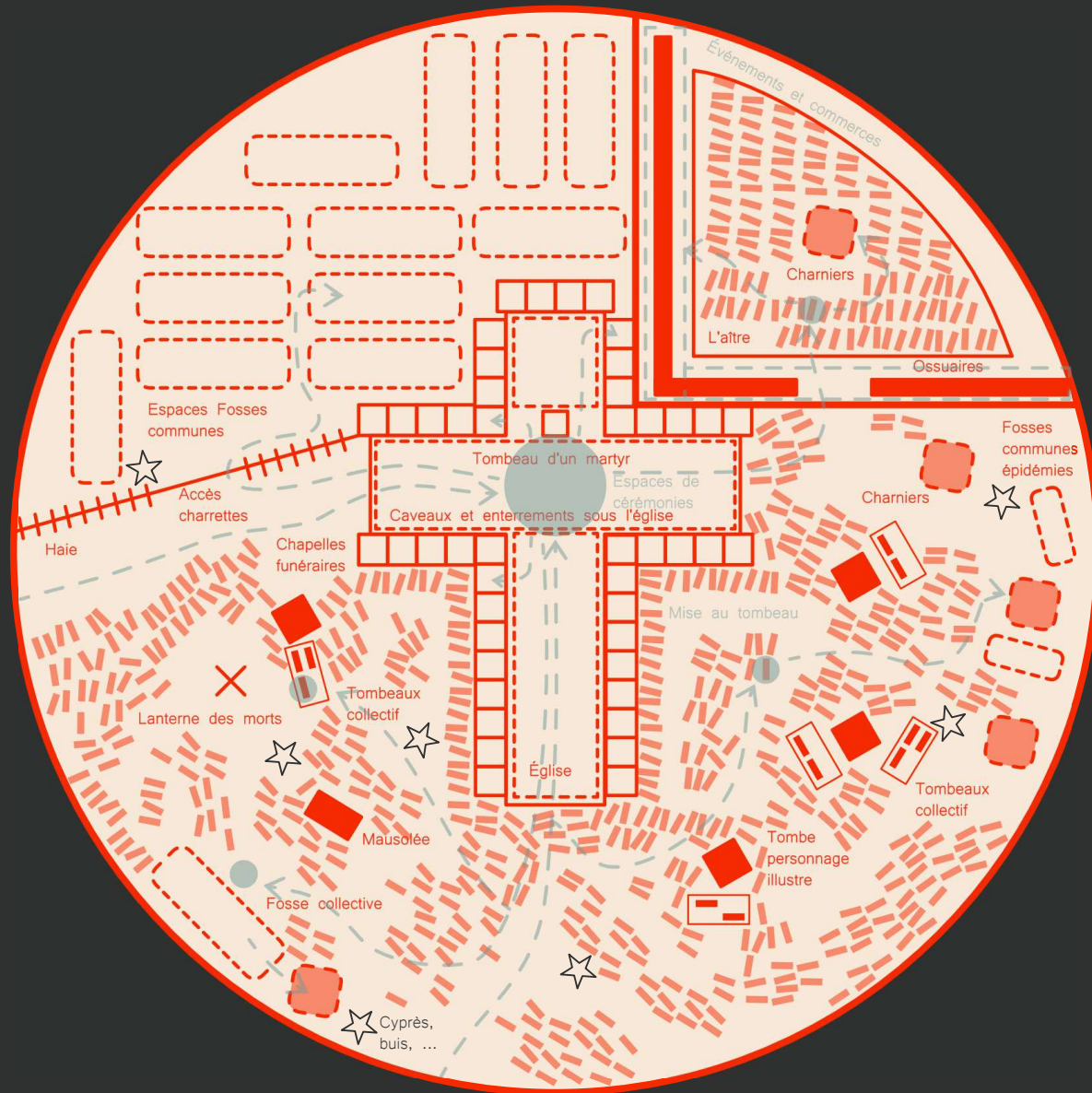
26. Bertrand, R., & Carol, A. (2016). Aux origines des cimetières contemporains : Les réformes funéraires de l'Europe occidentale. XVIIIe-XIXe siècle. [Ouvrage]. (P. u. Provence, Éd.)

28. Ligou, D. (1975). L'Evolution des cimetières. [Article]. 39, Archives de Sciences Sociales des Religions, 61-77.

31. Portat, E. (2006). Michel Lauwers, Naissance du cimetière. Lieux sacrés et terre des morts dans l'Occident médiéval. [Article]. 50, Médiévales, 186-188. (A. (. historique), Éd.)



Espace Terre bénite
(église + cimetière)

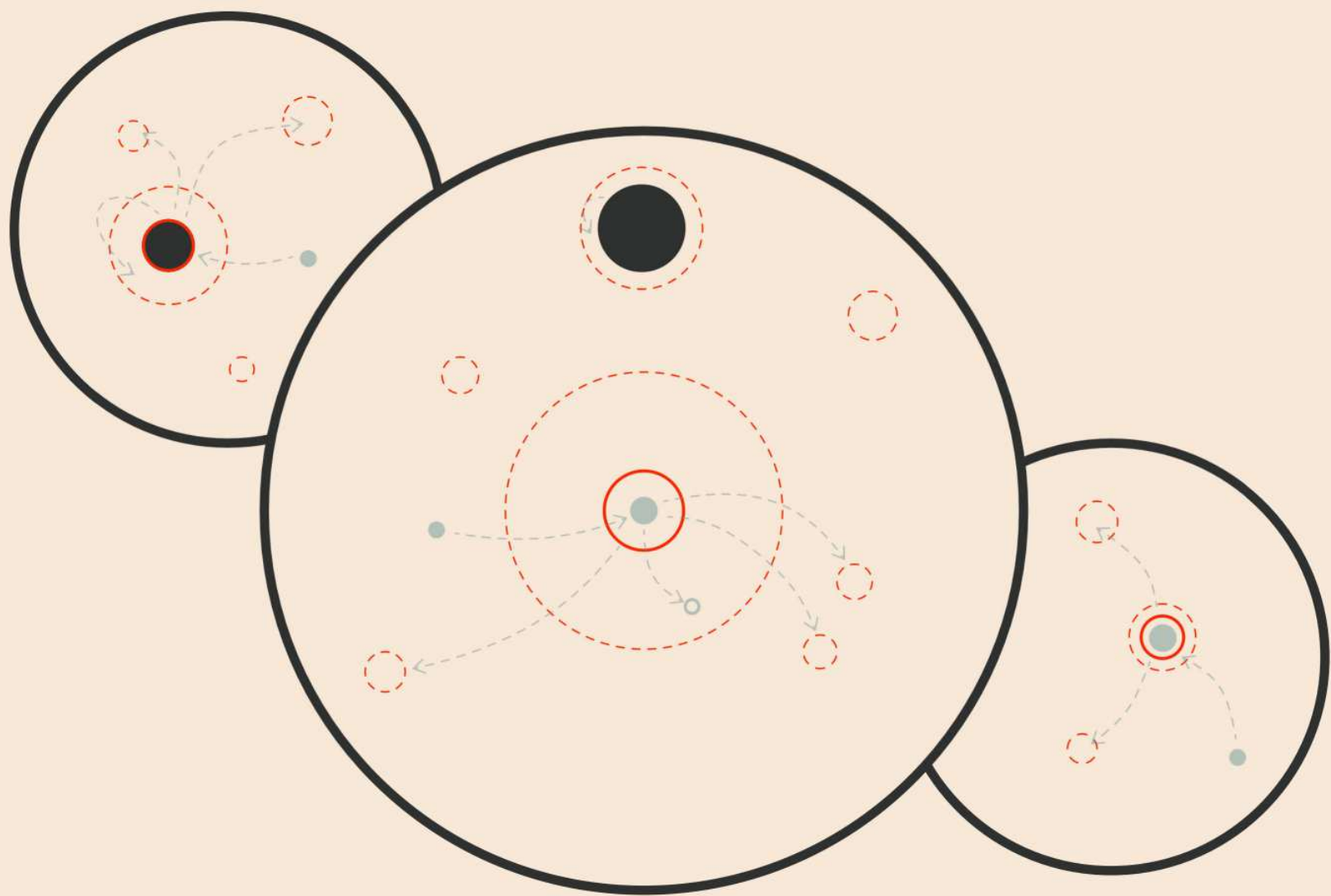


Synthèse théorique du Mouvement :

Le cimetière médiéval marque l'aboutissement d'un processus commencé au haut Moyen Âge : la mort n'est plus périphérique mais constitutive du tissu urbain. L'église devient matrice territoriale et le cimetière, loin d'être un simple espace d'inhumation, devient une infrastructure centrale, sociale et spatiale de la ville. Les espaces de la mort sont pleinement intégrés à l'intérieur des villes, bourgs et villages. Ils se situent : dans l'église, autour de l'église, dans les couvents, abbayes, hôpitaux et dans de multiples petits enclos disséminés. Le paysage funéraire médiéval se caractérise par un éparpillement apparent des lieux mortuaires au sein du contexte urbain. Ces enclos, souvent inférieurs à 100 m², sont encastrés dans la trame urbaine, environnés de maisons, parfois mitoyens à l'église. Le cimetière devient une poche vide structurante dans un tissu dense et contraint. Du fait du Ad sanctos, la hiérarchie sociale s'organise concentriquement : du cœur de l'église aux fosses communes périphériques. Le territoire funéraire devient une projection spatiale de l'ordre social. La forte densité entraîne une transformation majeure : la ville médiévale invente des infrastructures de gestion de la saturation mortuaire comme les fosses communes, charniers et ossuaires. Les cimetières ne pouvant

s'étendre, la gestion passe par divers procédés comme la réduction des corps, la vidange des fosses, empilement des ossements ou encore la surélévation du sol par apport de terre. Le sol funéraire devient stratifié et surélevé, parfois plus haut que les rues voisines. La ville médiévale produit ainsi un territoire compressé, accumulatif, verticalisé. Le cimetière médiéval possède une double fonction, il est à la fois lieu d'inhumation et lieu public. Dans des villes enfermées dans leurs remparts, il constitue souvent le seul espace ouvert disponible. Il devient : place de marché, lieu d'assemblées, de refuge ou d'activités artisanales. Ainsi se forme une véritable « terre des morts » génératrice d'espace social. La mort devient une infrastructure urbaine productrice de centralité. La majorité des tombes restent anonymes, marquées au mieux par une dalle plate foulée aux pieds. Les paysages mortuaires médiévaux sont essentiellement minéraux, se confondant dans une masse globale, celle du peuple et une monumentalité élitaine. Cette dualité matérialise spatialement l'inégalité sociale. Le désir d'inhumation ad sanctos persiste et s'intensifie. L'enterrement devient un marqueur de statut social. Certains sont exclus de la terre bénite (Hérétiques, Juifs, Païens, Excommuniés, ...). L'exclusion funéraire produit un territoire différencié, parfois improvisé en friches ou marges urbaines. Le cimetière devient ainsi un outil de contrôle social et religieux. La mort médiévale est publique, préparée,

ritualisée. Le testament devient acte sacré obligatoire : il finance messes, cierges, processions. L'Église s'occupe de tout et administre ainsi les lieux et sa gestion, sa maintenance. Les charniers permettent d'accélérer la rotation et d'optimiser l'espace intra muros. La gestion des morts devient ainsi un système économique et territorial intégré à la paroisse. Le convoi funéraire est une procession structurée. La ville est traversée par ces cortèges réguliers. Le centre religieux devient centre spatial des circulations symboliques. La mort rythme la ville. La fragmentation des corps saints et des personnalité implique que le corps devient instrument de territorialisation mémorielle, multipliant les lieux de mémoire. Contrairement à l'Antiquité monumentale ou au christianisme primitif centré sur la basilique, le Moyen Âge développe un territoire funéraire diffus, saturé, socialement hiérarchisé et pleinement intégré à la vie urbaine.



4 – Renaissance

G – La mort mise en scène : entre théâtralisation, saturation et angoisses, vers une remise en cause du cimetière urbain

Paysages :

« L'immédiate proximité des morts et des vivants semble exister dans la plupart des régions de l'Europe occidentale dans le second tiers du XVIIIe siècle, sous deux formes : les cimetières sont souvent proches des lieux de culte et des habitations, fréquemment établis à l'intérieur des enceintes urbaines. Une partie des cadavres est inhumée à l'intérieur des lieux de culte »²⁶. « Au XVIIIe siècle, en Europe, l'inhumation intra muros est toujours privilégiée. Si on ne construit plus de charniers sous la forme traditionnelle, les plus importants restent en fonction »¹³. « Entre l'église-cimetière et le grand cimetière à ciel ouvert, le charnier existe sous différentes variantes en France, dans le monde germanique et en Italie (Campo santo) »¹³. Durant cette période de Renaissance à

pré Révolution, les cimetières dans leurs organisations évoluent peu et suivent les pistes amorcées au Moyen-Âge. On constate néanmoins de l'affinement spatial au fil des ans. « Au cours du XVIIe siècle, un lotissement rationnel du sous-sol de nombre d'églises urbaines a souvent été opéré à l'initiative des marguilliers et fabriciens paroissiaux, qui avaient droit de concession « des caves et épitaphes », ou bien des religieux qui les possédaient. Ont été alors réalisées des rangées de caveaux uniformes et jointifs qui peuvent quadriller entièrement le sol des nefs et du transept. Certaines églises en renferment plusieurs centaines »²⁶. « Certains de ces caveaux servaient aussi d'ossuaires pour les restes extraits d'autres caveaux ou du cimetière »²⁶. « la plupart des caveaux de famille se trouvaient dans les nefs et transepts ou dans des chapelles latérales appartenant à des confréries et avaient été concédés »²⁶. Les « cimetières villageois présentaient sans doute à travers la France une forte variété. À la différence des cimetières urbains, ils peuvent ne pas être entouré de maisons, soit que l'habitat soit très desserré, soit que le cimetière se trouve avec l'église hors de l'agglomération ou à sa lisière, par suite du glissement de l'habitat. Les évêques mènent un long combat pour obtenir qu'ils soient convenablement enclos et fermés de portes ; il ne sera entièrement gagné qu'au XIXe siècle »²⁶. Le plus marquant au cours de cette période est la

complexification et le raffinement que va connaître l'art et les rites funéraires. « Au cours des siècles suivants, les pratiques funéraires se perpétuent pour les inhumations. Cependant, l'épithaphe et la statuaire des tombeaux, quasi inexistantes au cours du haut Moyen Âge, vont renaître et se développer jusqu'à la Révolution »¹⁸. « Au siècle de l'opéra, le tombeau devient représentation théâtrale avec une abondance de statues déclamatoires figurant la mort, les anges, les squelettes, et des accessoires comme sabliers, faux, torches »⁹. On note que « les plus anciens gisants ne représentent pas des morts »⁹. « Seconde étape de l'individualité, l'inscription sur la dalle, qui identifie le mort, puis l'effigie du mort, sa silhouette, gravée sur les dalles tombales jusqu'au milieu du XVIIe siècle »⁹. « L'art funéraire, qui jusqu'alors exprimait le repos ou le sommeil, va se mettre à parler, à déclamer. C'est bien encore de théâtre qu'il s'agit »⁹. La figure la plus manifeste de ce changement est « l'influence baroque du Bernin »⁹ qui touchera tous les « décors funèbres »⁹. « La nouveauté du Bernin est de concevoir un tombeau comme une scène animée où toutes les figures participent à une même action »⁹. « Au XVIIIe et au XIXe siècle, les prières pour les âmes du purgatoire deviennent l'une des dévotions les plus populaires et une chapelle est réservée à celle-ci dans les églises, avec un tableau didactique »⁹. « L'autel des âmes du purgatoire est souvent peint en noir et relevé par des décorations

9. Ragon, M. (1981). L'espace de la mort. [Ouvrage]. Albin Michel.

13. Evolution de la typologie des cimetières en Occident Judéo-Chrétien du Moyen-Âge à nos jours. [Publication]. (2004). Commission des biens culturels du Québec.

18. Moreaux, P. (2010). Naissance, vie et mort des cimetières. [Article]. 136, Etudes sur la Mort, 7-21. (C. I. (CIEM), Éd.)

26. Bertrand, R., & Carol, A. (2016). Aux origines des cimetières contemporains : Les réformes funéraires de l'Europe occidentale. XVIIIe-XIXe siècle. [Ouvrage]. (P. u. Provence, Éd.)

de filets d'or »⁹. Ce nouvel élan artistique met en exergue des « Sujets pittoresques ou dramatiques »⁹. On voit l'apparition des « danses macabres »⁹ comme « à Paris au charnier des Saints-Innocents »⁹ avec l'apparition de l'imagerie « des squelettes »⁹. « Le plus spectaculaire des tombeaux du XVIIIe siècle est sans doute celui que sculpta Jean-Baptiste Pigalle pour le maréchal de Saxe, à l'église Saint-Thomas de Strasbourg. Inauguré en 1777 »⁹. En parallèle de cet enrichissement décoratif se joue une diminution drastique de végétation dans les cimetières, dû avant tout à un hygiénisme naissant fasse à des problèmes de salubrités émanant des cimetières. « Au temps de l'église triomphante, c'est-à-dire au XVIIe et au XVIIIe siècle, toute plantation fut interdite dans les cimetières »⁹. « Au rejet des coutumes païennes s'ajoutaient des soucis hygiénistes. On pensait en effet que les plantations gênaient la circulation de l'air »⁹. Mais aussi pour des raisons de « rejet des coutumes païennes »⁹ : « En 1636, l'évêque de Rennes ordonne que tous les ifs « soient déracinés et ostés des cimetières à cause que les personnes des champs s'en servoient à mauvais usage » »⁹. A contrario les cimetières accueillent désormais plus de diversité en accueillant d'autres croyances. « L'Edit de Nantes (1598) prescrit que chaque ville d'exercice se munisse d'espaces pour accueillir les dépouilles des

protestants. En attendant ces aménagements, l'inhumation en terre catholique est tolérée »¹³.

Acteurs :

« À la veille de la déclaration de mars 1776, plus des quatre-cinquièmes des décédés sont alors portés au cimetière (82 %) »²⁶. Le cimetière joue donc un rôle prépondérant dans la vie de tout un chacun. Cependant, à cette époque un changement de mentalité s'opère, la mort jusqu'ici familière est maintenant crainte. « Il se traduit par le Salut de l'âme et la damnation, où entrent en corrélation la conscience de soi, l'amour de la vie, et le sentiment de la mort. Ce changement se reflète, également, dans les cérémonies autour du défunt, où le corps est, à présent, recouvert, afin d'occulter le mort »¹. Ces glissements proviennent en partie d'un « refus de vieillir, préfiguration de notre refus de mourir »⁹ issues d'un « un saut étonnant dans la longévité, du XVIIe au XVIIIe siècle, et en tout cas une transformation considérable dans la conscience de vieillir »⁹. « Dans les croyances populaires, le corps mort entend et se souvient. On s'attache donc à peu parler en présence du cadavre. Le silence est observé aussi bien dans la chambre funéraire qu'au cimetière »⁹. « Une nouvelle errance apparaît dès la Renaissance, qui prendra des proportions

gigantesques au XVIIe siècle : celle des âmes du purgatoire »⁹. « Les descriptions de ce purgatoire sont floues, et son emplacement incertain, mais il exerce une telle pression sur les vivants, qu'il peut être évité en achetant des indulgences. Des messes se déroulent ainsi pour les âmes du purgatoire »¹. « Une véritable inflation de messes pour le repos des âmes du purgatoire devait s'ensuivre au XVIIe et XVIIIe siècle »⁹. « Mais on arriva à tant de messes créditées que des prêtres, dont c'était le seul revenu, se consacraient à des suites ininterrompues de messes tous les matins. Toutefois, certaines communautés religieuses complètement écrasées par le poids de ces messes à dire, demandaient des « réductions de messes ». Il finit d'ailleurs par arriver une sorte de « banqueroute spirituelle », le nombre de messes à dire pour les âmes du purgatoire dépassant les possibilités du nombre de prêtres en exercice »⁹. S'ajoute à la peur de la mort un durcissement sur ses espaces, « au milieu du XVIIIe siècle, les cimetières cessent presque partout en France d'être lieux de passage, de réunions et de fêtes »⁹. « Les évêques interdisent qu'on laisse pâturer les bêtes, les porcs, dans le cimetière. Mais chanoines ou moines du XVIIIe siècle n'hésitent pas à débarrasser leurs églises des tombeaux qui les encombre, comme des vitraux qui les obscurcissent »¹⁵. Pourtant la mort à cette époque reste omniprésente dans le quotidien des personnes. « Alors qu'actuellement,

1. Deroubaix, S. (2023). Vers de nouvelles relations spatio-temporelles. Une ville hétérotopique : ce que la mort fait à la ville. L'exemple liégeois. [TFE]. Université de Liège. (matheo, Éd.)

9. Ragon, M. (1981). L'espace de la mort. [Ouvrage]. Albin Michel.

13. Evolution de la typologie des cimetières en Occident Judéo-Christien du Moyen-Âge à nos jours. [Publication]. (2004). Commission des biens culturels du Québec.

15. Ariès, P. (1975). Les grandes étapes et le sens de l'évolution de nos attitudes devant la mort. [Article]. 39, Archives de Sciences Sociales des Religions , 7-15.

26. Bertrand, R., & Carol, A. (2016). Aux origines des cimetières contemporains : Les réformes funéraires de l'Europe occidentale. XVIIIe-XIXe siècle. [Ouvrage]. (P. u. Provence, Éd.)

dans un village d'un millier d'habitants, on compte annuellement dix décès, il y en avait, jusqu'au XVIIIe siècle, une quarantaine. Donc quatre fois plus d'enterrements. Presque chaque semaine le glas sonnait à l'église, la maison du mourant se remplissait d'assistants et de lugubres cortèges traversaient les rues. « La mort est alors au centre de la vie, comme le cimetière au centre du village. »⁹. Cependant le fait le plus marquant de cette période est la théâtralisation à outrance que va prendre la figure mortuaire et ce dans tous ses domaines et à tous. « La théâtralisation de la mort, au XVIIe et au XVIIIe siècle va, nous l'avons dit, de la représentation dans la chambre mortuaire au tombeau spectaculaire, en passant par l'apothéose du convoi. La théâtralisation de la mort pénètre, à des degrés divers, dans toutes les classes de la société »⁹. « De l'opéra de Gluck nous sommes passées au théâtre bourgeois »⁹. Ainsi « Tout n'est prétexte qu'à fêtes, qu'à cortèges »⁹. « Pour entretenir ce sens de la mort, les prédicateurs conseillent d'assister les agonisants et de se rendre le plus souvent possible aux enterrements »⁹. « Du XVe au XIXe siècle, la mort en Occident est un spectacle, se donne en spectacle. Depuis le « mystère » de la mort au lit jusqu'à l'opéra des grandes cérémonies dans les cathédrales, dont au XVIIe siècle Bossuet fut la prima donna, en passant par l'ordonnance des convois funèbres qui parodient les défilés princiers, de l'agonie à la tombe se

déroule une suite de représentations »⁹. Ces fêtes servent à rendre hommage, gloire au défunt, pour que sa mémoire se perpétue. « Les « belles morts » sont un grand moment dans la mémoire collective »⁹. « Dans sa chambre, le mourant est entouré d'une foule »¹. « Famille, amis, inconnus, prêtres et religieux, assistent, également, à cet acte public exemplaire »¹. Le mourant est acteur principal de sa propre existence. « Le dernier acte de la pièce qui s'y joue est vécu collectivement. Chacun, à commencer par le mourant, s'attache à ce qu'il soit un acte public exemplaire »⁹. « Dans l'Europe du XVIIe et du XVIIIe siècle, l'exposition des morts dure d'autant plus longtemps sur un lit de parade que le défunt est riche ou puissant. D'où le réemploi de techniques d'embaumement »⁹. « Dans les rues, les passants s'arrêtent pour regarder les morts exposés devant leurs maisons »⁹. « Les testaments stipulent également la participation des couvents et des pauvres dans le cortège. En général treize pauvres, car ce chiffre treize représente les apôtres, Judas compris »⁹. « Ce cortège est accompagné de musiciens et les cloches de toutes les églises sonnent à l'approche du convoi »⁹. Malgré ce faste la peur et le dégoût de la mort persiste. « Au XVe siècle les grands seigneurs répugnent à apparaître à leurs survivants autrement que masqués. Le cadavre est donc dissimulé et c'est une figure de bois ou de cire, à l'image du défunt, que l'on expose sur le lit de parade. Puis le cercueil lui-

même rappelle trop le mort et on le recouvre d'un tissu, le pallium (poêle), d'abord drap précieux, puis ornement noir spécial, orné de motifs macabres. Enfin le cercueil et le poêle disparaissent à leur tour sous un catafalque monumental »⁹. « Du XIIIe au XVIIIe siècle, le convoi reste l'objet d'un cérémonial pratiquement immuable ; simplement le mort est plus ou moins accompagné. Aux obsèques urbaines, les quatre ordres de moines mendiants, obligatoirement intégrés aux convois, tirent de l'occasion de substantielles aumônes : carmes, capucins, jacobins, augustins. L'ordre et la composition du convoi sont toujours fixés par le mort dans son testament. Tout comme l'importance de la « tenture funèbre » au domicile et à l'église, le nombre et le poids des cierges. Les obsèques, souvent crépusculaires, sont d'abord un spectacle de lumières. Les plus pauvres n'ont que treize cierges. Les riches en ont au moins cent. Entre 1730 et 1770 ces cierges de riches deviennent énormes, pesant de un à deux kilos »⁹. Cette théâtralisation à outrance de la mort est avant tout une réponse à cette angoisse de la mort. Les plus spectaculaires restent celles consacrées aux souverains. « les pompes funèbres royales constituent un spectacle urbain qui tient à la fois de la procession religieuse, de carnaval, du défilé militaire, de la retraite aux flambeaux, des entrées royales, des « triomphes de la mort », des parades et d'une théâtralisation qui unit la tragédie classique aux « mystères » médiévaux »⁹, « représentation à

1. Deroubaix, S. (2023). Vers de nouvelles relations spatio-temporelles. Une ville hétérotopique : ce que la mort fait à la ville. L'exemple liégeois. [TFE]. Université de Liège. (matheo, Éd.)

9. Ragon, M. (1981). L'espace de la mort. [Ouvrage]. Albin Michel.

destination du bon peuple »⁹ avant tout. « Au XVIIe et XVIIIe siècles, les pompes funèbres suscitent non seulement une éphémère architecture funéraire pour les cérémonies religieuses, mais aussi une plus durable composition : celle des tombeaux »⁹. Les règles qui régissent la mort vont alors se rationaliser et se construire. « Il existe sept classes différentes pour les enterrements. La première classe prévoit l'enlèvement du corps par tout le clergé en chape et une procession solennelle ; la seconde une grande messe à diacre et sous-diacre avec beaux ornements ; la troisième une procession sans chape ; la quatrième une grande messe simple ; les cinquième et sixième, des messes basses ; la septième est réservée aux enfants de moins de douze ans »⁹. « Aux pompes funèbres répondent les oraisons funèbres »⁹. « L'église participe à ces pompes, les exécute même et en même temps en éprouve quelques remords »⁹. Quand une personne décède, le monde change, la période de deuil peut durer plusieurs mois voire années. « La coutume de draper la maison du défunt remonte au Moyen Âge et se poursuit jusqu'au XVIIe siècle. Les antichambres étaient habillées de noir et les autres chambres de gris ; toutes les glaces et les tableaux voilés. Ce drapage de l'appartement se maintenait parfois pendant un an pour la chambre à coucher ; les glaces étaient cachées pendant six mois. Au drapage de la maison succéda la seule mise en noir de la porte de la maison du mort ou du porche

de l'immeuble, coutume qui s'est maintenue jusqu'à nos jours »⁹. « L'usage du deuil en noir, assez tardif, ne se généralise qu'au XVIe siècle. Deux ans de deuil pour la femme qui a perdu son mari, un an de deuil seulement pour l'homme qui a perdu son épouse »⁹. « Sous l'Ancien Régime, tout Français devait porter le deuil du roi mort. Pendant un an au Moyen Âge. Pendant six mois au XVIIIe siècle »⁹. Dans cette théâtralisation de la mort certains exemples sont à noter comme « François 1^{er} »⁹, le « Duc de Modène »⁹ ou encore « Philippe III le 4 août 1621 »⁹. Un autre changement majeur de mentalité est l'ouverture à d'autres religions comme le protestantisme. « Il s'agit avant tout des membres de la « religion prétendue réformée », les protestants, du moins lors des périodes où ils sont officiellement tolérés, entre 1598 et 1685 puis à partir de 1787. S'ils sont en nombre suffisant en un lieu, ils peuvent alors posséder des cimetières particuliers. S'ajoutent les « étrangers non-catholiques », ordinairement protestants, morts au cours d'un séjour en France, pour lesquels la question d'un lieu de sépulture semble avoir été résolue cas par cas, en fonction de la commune du décès »²⁶. « Au XVIIIe siècle, où les philosophes préparent la venue de la déesse Raison, les ouvrages d'hygiène se multiplient. On se préoccupe de la santé des hommes »⁹. « les médecins hygiénistes de la fin du XVIe siècle qui participèrent aux enquêtes de Viq Azyr et de l'académie de

médecine se plaignaient de la foule qui envahissait la chambre des mourants »¹⁵. « Dans ce contexte, le médecin devient un personnage considérable »⁹ qui petit à petit « remplace le prêtre »⁹. Cette montée de l'hygiénisme est une réponse aux divers problèmes sanitaires de l'époque que posent en partie les espaces de la mort. « Cependant l'accumulation des cadavres, des restes mortels dans les églises, dans les cimetières ou les charniers saturés et les odeurs pestilentielles qui s'en dégageaient commença à soulever de vives protestations des populations à partir du XVIIIème siècle »¹⁸. « Or les théories néohippocratiques aéristes de la médecine du temps considéraient que de telles odeurs putrides, qualifiées alors de « méphitiques », étaient nuisibles à la santé car elles pouvaient s'infiltrer dans le corps par les pores de la peau ou par l'air respiré et causer de graves maladies »¹⁴. « le cimetière des Saints-Innocents va devenir un exemple d'insalubrité par sa situation urbaine et les effluves putrides qui en émanent »²⁶.

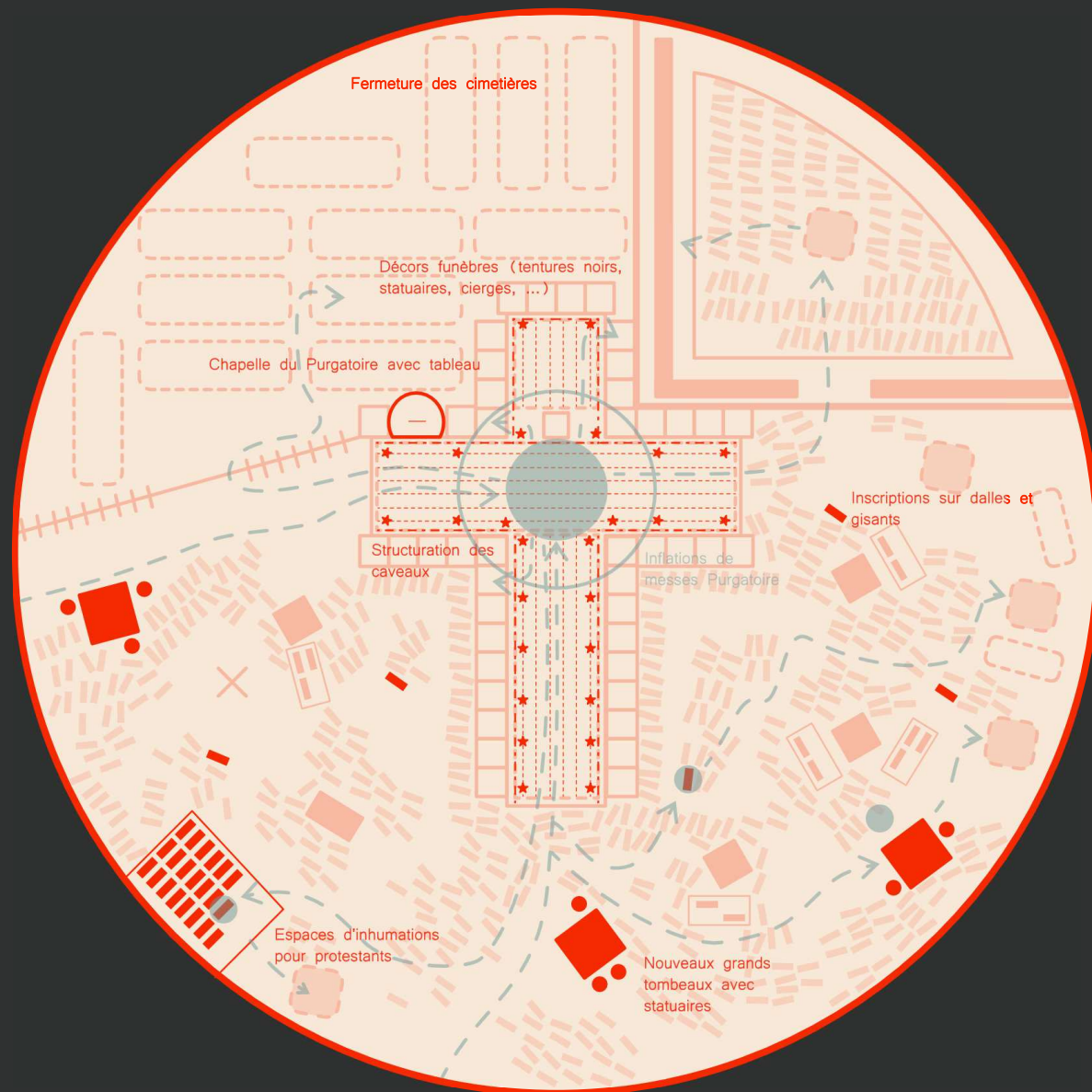
9. Ragon, M. (1981). L'espace de la mort. [Ouvrage]. Albin Michel.

14. Bertrand, R. (2015). Origines et caractéristiques du cimetière français contemporain. [Article]. 68, *Insaniyat*, 107-135.

15. Ariès, P. (1975). Les grandes étapes et le sens de l'évolution de nos attitudes devant la mort. [Article]. 39, *Archives de Sciences Sociales des Religions*, 7-15.

18. Moreaux, P. (2010). Naissance, vie et mort des cimetières. [Article]. 136, *Etudes sur la Mort*, 7-21. (C. I. (CIEM), Éd.)

26. Bertrand, R., & Carol, A. (2016). Aux origines des cimetières contemporains : Les réformes funéraires de l'Europe occidentale. XVIIIe-XIXe siècle. [Ouvrage]. (P. u. Provence, Éd.)

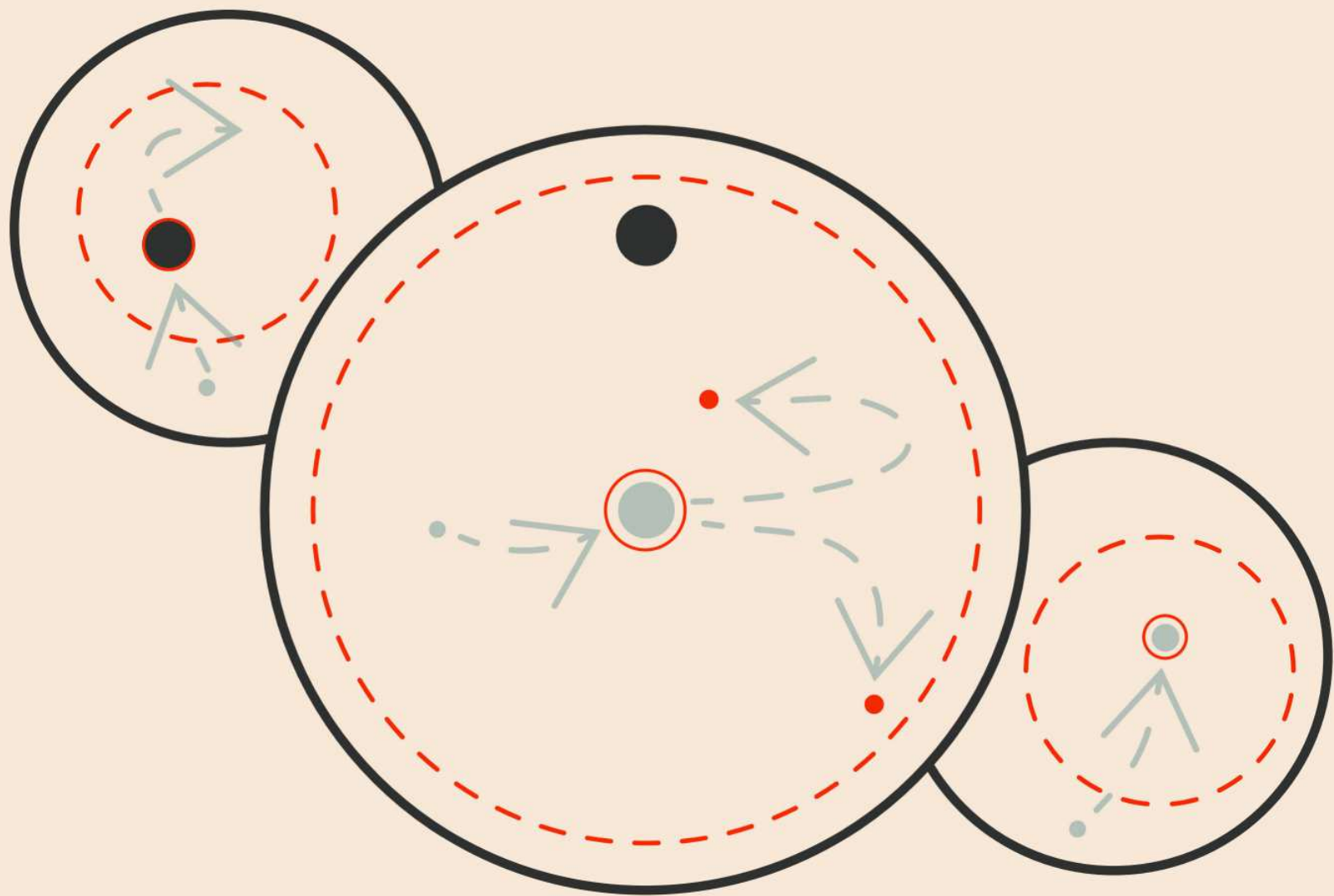


Synthèse théorique du Mouvement :

Cette période ne bouleverse pas immédiatement la localisation des cimetières, toujours majoritairement intra muros, mais elle transforme profondément leur organisation spatiale, symbolique et politique. La mort devient spectacle, représentation, dispositif monumental tandis qu'en arrière-plan se prépare une rupture territoriale majeure : la remise en cause de la présence des morts au cœur de la ville. La proximité entre vivants et morts demeure la norme (cimetières attenants aux églises et charniers encore en usage). La structure urbaine reste donc polarisante : la mort occupe toujours le cœur paroissial. Cependant, une transformation majeure s'opère : la rationalisation du sous-sol. La construction mortuaire devient plus administrative, plus économique, plus organisée. Très vite la densité funéraire atteint un seuil critique. Les odeurs dites « méphitiques » alimentent les théories aéristes : l'air corrompu serait vecteur de maladies. Ainsi, le territoire funéraire intra muros entre en conflit sanitaire avec la ville habitée. Le cimetière cesse progressivement d'être place publique. Il devient un espace contrôlé, fermé, ordonné. On observe ici un tournant territorial : la mort commence à être perçue comme un danger spatial. Le changement le plus visible est esthétique. Le

tombeau devient théâtre. Le tombeau ne représente plus le sommeil : il dramatise l'instant. La matérialité funéraire devient : monumentale, narrative, expressive et individuelle. La dalle anonyme médiévale cède la place à l'effigie parlante. Le territoire funéraire se verticalise symboliquement : il produit des points focaux monumentaux dans l'espace ecclésial. La mort devient néanmoins plus solennelle, moins familière. En parallèle, l'Edit de Nantes ouvre la possibilité de cimetières protestants autonomes. La territorialité funéraire se diversifie confessionnellement, il devient un territoire juridiquement différencié. Plus de 80 % des défunts sont portés au cimetière à la veille de 1776 dont le statut social détermine la classe d'enterrement et le monument funéraire. L'espace mortuaire est le reflet d'un classement social ritualisé. Les « belles morts » entrent dans la mémoire collective. Les souverains bénéficient de pompes urbaines totales. De part leurs importances ces événements amènent à une reconfiguration temporaire du territoire urbain. Un changement majeur s'opère : la mort devient crainte. La montée en longévité modifie la conscience de vieillir. Le purgatoire devient obsession collective. L'économie spirituelle devient massive au point de provoquer une « banqueroute spirituelle ». Le territoire paroissial fonctionne alors comme un système économique du salut. La théâtralisation traverse toutes les classes sociales. Le mourant est acteur principal dans sa

chambre. Le convoi funèbre traverse la ville. Les obsèques urbaines deviennent un spectacle. La ville est temporairement reconfigurée par le cortège. Les rues deviennent le décor et le territoire urbain fonctionne comme scénographie collective de la mort. Les problèmes d'hygiènes progressent et au XVIIIe siècle, le médecin acquiert un rôle central en concurrence avec le prêtre. Ainsi le territoire de la mort sera très vite des lieux de paradoxes en tensions : central mais contesté, monumental mais saturé, spirituel mais médicalisé et enfin spectaculaire mais anxiogène.



H – Rupture territoriale et laïcisation de la mort, la fin du cimetière urbain : Rationalisation, égalité et sécularisation funéraire

Paysages :

Dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle, les cimetières subissent différentes prérogatives, ces espaces de la mort se rationalisent et se coupent définitivement du monde « extérieur ». « à Paris, une ordonnance stipule que les fenêtres d'habitation donnant sur un cimetière doivent être grillagées. A Dijon, le Parlement contrôle le droit de passage des riverains au cimetière. Le Conseil du Roi sort, en avril 1695 une ordonnance selon laquelle les cimetières doivent être clos de murs »¹. Plus personne ne peut élire dorénavant domicile dans l'église même, sauf une poignée de privilégiés : « Seuls les curés, fondateurs, supérieurs ou familles ayant déjà des chapelles sont autorisés à réserver leur place au sein des églises. Pour le reste, il est conseillé que les cimetières soient envoyés extra muros, où ils doivent être clos par des murs de 3 mètres de haut, comme la décision royale de 1695 l'atteste »¹. Le cimetière jusqu'alors prédominant

recule face à l'église. « Mais après avoir été dévorée par le cimetière qui l'entourait, l'église dévorait à son tour, au XVIII^e siècle, ce cimetière »⁹. « Il se construisait donc des chapelles latérales, une sacristie plus confortable, un presbytère plus spacieux, une salle de catéchisme, etc. L'église grossissait au détriment du cimetière »⁹. Les problèmes de salubrités atteindront leurs paroxysmes avec un événement très marquant de son époque au cimetière des Innocents. « Le 30 mai 1780, sous la poussée des fosses communes, le mur qui surplombait la rue de la Lingerie, s'écroula. Des centaines de cadavres en pleine décomposition se déversèrent dans les caves des maisons contiguës et dans cette rue. Cet événement souleva de nouveau de très de vives protestations de la part de la population qui entraîna une prise de conscience des autorités civiles et religieuses »¹⁸. « Elles décidèrent d'arrêter les inhumations dans ce cimetière et de le raser »¹⁸. « Ainsi, en 1786, les autorités françaises décident d'exhumer tous les corps du cimetière des Innocents et de les transporter dans les catacombes creusées dans le sud de Paris »¹³. Ces catacombes serviront de « vaste ossuaire à la fin du XVIII^e siècle »⁹ pour la plupart des cimetières désaffectés. Cette décision est « le point de départ de la disparition progressive des cimetières paroissiaux dans les villes et en particulier à Paris »¹⁸. « le 10 mars 1776, Louis XVI, par déclaration royale interdit les inhumations

dans les églises »¹⁸ tandis que « Les charniers sont abandonnés lors d'opérations urbanistes d'assainissement »². « La typologie du columbarium voit le jour à l'époque Gallo-Romaine. Il retrouve de l'intérêt à partir du 18^e siècle avec le retour de l'incinération à la suite des idéologies hygiénistes »². Ainsi « les cimetières urbains »¹ sont exclus de la cité peu avant la « Révolution (1789–1799) »¹⁴, période très courte qui pose les fondations des futurs cimetières modernes bien que la plupart des décisions de cette événement ne perdureront pas. Le plus marquant est « l'égalitarisme des inhumations dans des fosses anonymes »¹⁴ qui met l'ensemble des citoyens et non des croyants sur un pied d'égalité. Bien que la rationalité et l'égalité prime, les tombeaux perdureront, seulement « réservés à des personnages exceptionnels »⁹. Une nouvelle iconographie se met en place loin de toute croyances religieuses. « Outre les pyramides, les architectes pré-révolutionnaires et révolutionnaires seront très attirés par les obélisques et par les globes. La sphère leur paraissait être à la fois le symbole de l'éternité et de l'égalité »⁹. « Un débat sur l'incinération aura lieu dès 1789 mais, si la crémation sera parfois pratiquée, après plus d'un millénaire d'interdiction, elle ne sera pas préconisée. La première incinération n'aura lieu qu'en 1794 »⁹. Le symbole le plus connu de la Révolution demeure la Guillotine, « spectacle inédit qui attire les foules.

1. Deroubaix, S. (2023). Vers de nouvelles relations spatio-temporelles. Une ville hétérotopique : ce que la mort fait à la ville. L'exemple liégeois. [TFE]. Université de Liège. (matheo, Éd.)

2. Linon, G. (2020). L'architecture et nos morts. L'espace comme indice d'une relation complexe et contradictoire. [TFE]. Université de Liège. (matheo, Éd.)

9. Ragon, M. (1981). L'espace de la mort. [Ouvrage]. Albin Michel.

13. Evolution de la typologie des cimetières en Occident Judéo-Chrétien du Moyen-Âge à nos jours. [Publication]. (2004). Commission des biens culturels du Québec.

14. Bertrand, R. (2015). Origines et caractéristiques du cimetière français contemporain. [Article]. 68, *Insaniyat*, 107–135.

18. Moreaux, P. (2010). Naissance, vie et mort des cimetières. [Article]. 136, *Etudes sur la Mort*, 7–21. (C. I. (CIEM), Éd.)

On peut même dire que c'est le grand gadget de la Révolution »⁹. « Au théâtre de Polichinelle, aux Champs-Élysées, la guillotine a remplacé la traditionnelle potence »⁹. « un essai de réinvention de pompes funèbres laïcisées sous le Consulat »⁹ sera écrit. Ce texte porte « le principe de la sépulture hors des villes pour des raisons d'hygiène, le remplacement des prêtres par des « magistrats funèbres », des cérémonies laïques »⁹. On retrouve aussi le retour timide de « l'embaumement »⁹. Une nouvelle typologie de cimetières est alors imaginée : « les auteurs recommandent plutôt de grands espaces verts, sans monuments. Pas de tombeaux de pierre mais à la rigueur une petite inscription à l'endroit de la tombe. Du gazon, des arbres, des ruisseaux. Autrement dit, un jardin à l'anglaise cher aux philosophes et aux poètes de la seconde moitié du XVIIIe siècle. Apparaît aussi l'idée de la dispersion des tombes, en favorisant les inhumations dans les propriétés familiales »⁹. « le cimetière moderne n'allait plus être un espace urbain »⁹.

Acteurs :

Dès les débuts de la Renaissance on constate « la fin du cimetière en tant que place publique animée et festoyée. Le cimetière se convertit, alors, en un espace de la mort uniquement »¹. Evolution induite

en partie par « un long débat sur l'insalubrité des cimetières qui a cours tout au long du XVIIIe siècle »¹³. « L'insalubrité devint telle à Paris que le Parlement, après enquête, prit le 21 mai 1765, un arrêt prescrivant d'abord de limiter à un très petit nombre les personnes à inhumer dans les églises, ensuite de transférer hors de l'enceinte de la Capitale tous les cimetières intra-muros »¹⁸. Ces décisions entraînent alors des cortèges continus au sein des villes en des spectacles singuliers : « pendant quinze mois, de décembre 1785 à janvier 1788, le déménagement du cimetière des Innocents s'opéra de nuit. Chaque soir, des chariots recouverts d'un drap noir, escortés de prêtres en surplis chantant l'office des morts et de porteurs de flambeaux allumés, formaient une procession conduite par une brigade de cavaliers du guet et suivie de vingt-quatre pauvres marmonnant des prières »⁹. A ces nouvelles préoccupations sanitaires, "Le médecin devient, ainsi, l'homme du savoir, remplaçant le prêtre"¹. « La sépulture, un acte religieux et ecclésiastique, est devenue une opération relevant de la police et de la santé publique »¹³. Ces changements découlent aussi d'une aversion croissante envers l'Eglise : « on reproche aussi à l'église de prendre l'argent des messes, de s'occuper uniquement de l'âme et d'oublier le corps et le tombeau »¹³. « Dès la seconde moitié du 18ème siècle, les croyances religieuses se perdent au profit d'un renouement

avec l'Antiquité. On délaisse, ainsi, les morts »¹. Symbole d'« un déclin du christianisme »¹ sans précédent. « Les traditions se transforment, les cérémonies propres au culte catholique cessent, les honneurs rendus aux morts et à leur sépulture sont presque obsolètes »¹. « Ensuite le catholicisme ne cessera de régresser, allant jusqu'à la déchristianisation de la période révolutionnaire »⁹. « les populations ne semblent pas vouloir entamer de révolte. Ils décident de rester pacifiques quant à la délocalisation des cimetières »¹. « Dès le 2 novembre 1789, les biens ecclésiastiques sont vendus en tant que biens nationaux. Le décret du 13 brumaire an II paraît, stipulant que tout bien des églises appartient, désormais, au domaine national »¹. « la Révolution elle-même, si indifférente à la dépouille des citoyens ordinaires, avait créé une « pompe républicaine » pour ses héros et martyrs »⁹. « L'une des premières initiatives de la Convention, en ce qui concerne l'espace de la mort, fut évidemment la sécularisation du cimetière, désormais placé sous l'autorité communale. L'Église était à la fois dépossédée des registres d'état civil et du monopole des sépultures. L'homme qui naissait et mourait au sein de l'Église mourra désormais sous l'autorité de l'État »⁹. Néanmoins les cimetières qui n'appartenaient pas à l'Eglise ont connu un autre sort. « Aussi, à la différence des cimetières catholiques, ceux qui existaient ne furent pas nationalisés pendant la

1. Deroubaix, S. (2023). Vers de nouvelles relations spatio-temporelles. Une ville hétérotopique : ce que la mort fait à la ville. L'exemple liégeois. [TFE]. Université de Liège. (matheo, Éd.)

9. Ragon, M. (1981). L'espace de la mort. [Ouvrage]. Albin Michel.

13. Evolution de la typologie des cimetières en Occident Judéo-Chrétien du Moyen-Âge à nos jours. [Publication]. (2004). Commission des biens culturels du Québec.

18. Moreaux, P. (2010). Naissance, vie et mort des cimetières. [Article]. 136, Etudes sur la Mort, 7-21. (C. I. (CIEM), Éd.)

26. Bertrand, R., & Carol, A. (2016). Aux origines des cimetières contemporains : Les réformes funéraires de l'Europe occidentale. XVIIIe-XIXe siècle. [Ouvrage]. (P. u. Provence, Éd.)

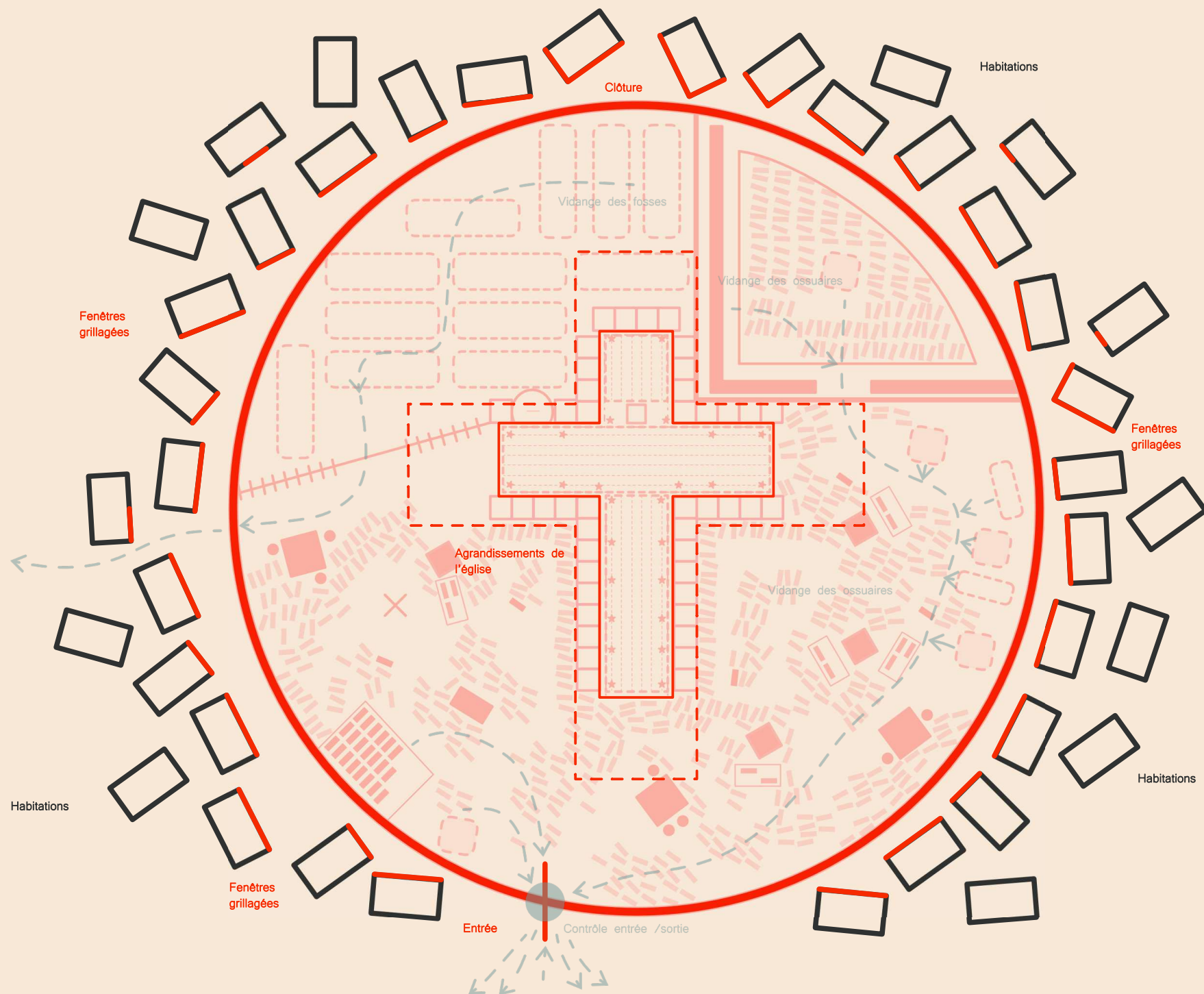
Révolution. Ces cimetières furent ensuite remis aux consistoires lorsque ces derniers furent constitués, qui se chargèrent dès lors de les entretenir et agrandir »²⁶. La guillotine entassant un nombre de morts toujours plus important il fut accordé « aux suppliciés d'être inhumés dans des cimetières publics et non d'être jetés à la voirie comme sous l'Ancien Régime »⁹. « Les cimetières cherchent alors à trouver un nouveau sens, de nouveaux rites, face à cette laïcisation »¹. Emerge alors « la religion de la patrie et de l'humanité »⁹ avec la « suppression des rites publics d'enterrement »¹⁴. « Désormais les corps devaient être conduits isolément aux cimetières dans des chars funèbres, attelés de deux chevaux marchant au pas. Pour les indigents, la ville devait fournir le linceul et le cercueil. Mulot ajoute que la marche du convoi doit être ouverte par un crieur vêtu de noir, coiffé d'un chapeau de crêpe noir, agitant une sonnette et criant : « Respect au mort ! » Derrière lui, des musiciens jouant des airs lugubres « nous rappelleraient le mode et les tons lydiens des flûtes funèbres de la Grèce et de Rome ». Les personnes du convoi portent des fleurs et des branches d'arbres. Après avoir demandé qu'un poète soit chargé de composer un « Chant des funérailles », Mulot décrit le costume de l'officier funéraire : « le chapeau ombragé de plumes noires, la médaille suspendue visiblement au cou, entourée d'un serpent mordant la queue, symbole de l'immortalité ; le bâton de deux mètres de hauteur,

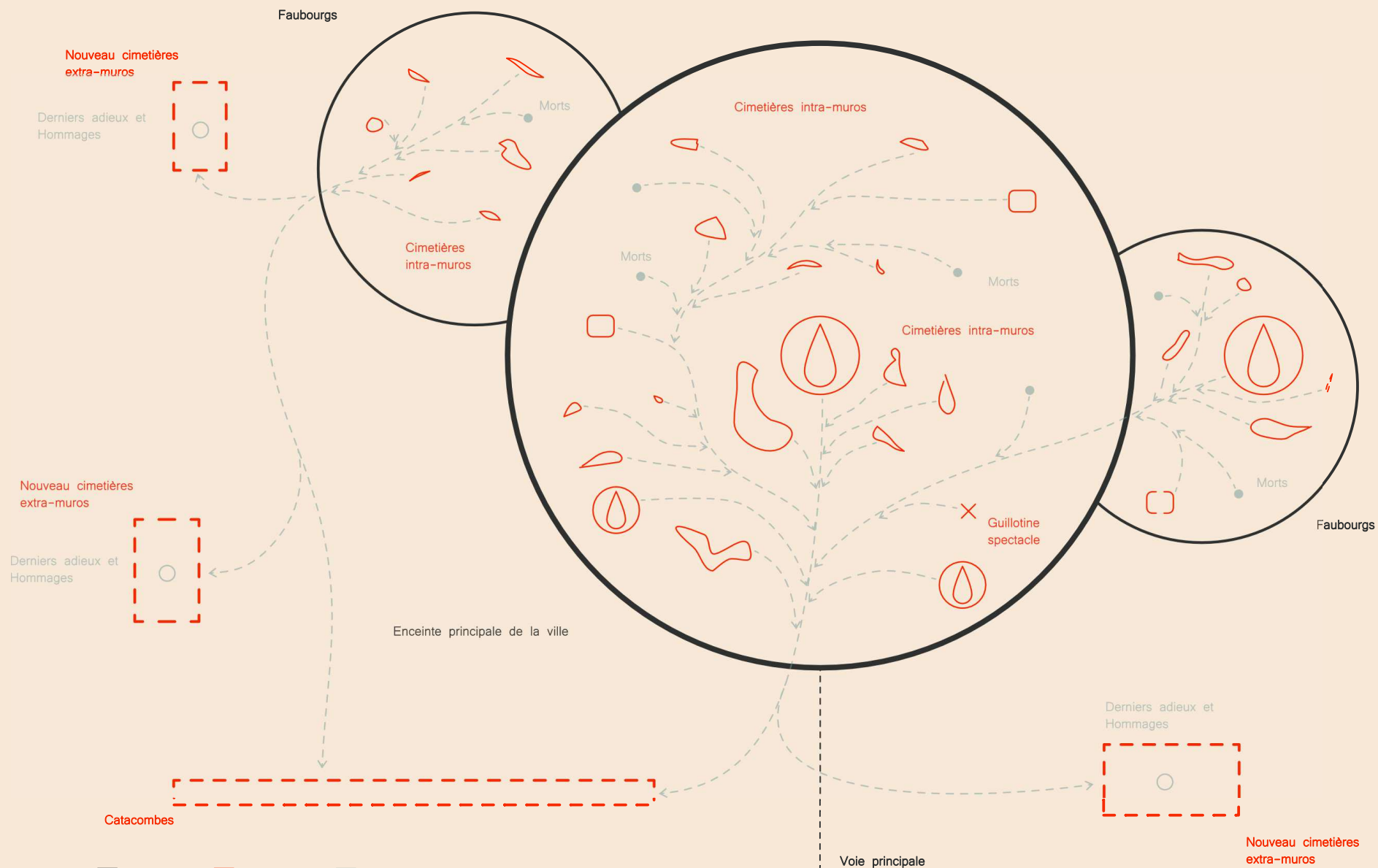
avec l'inscription vraie : Nos jours sont mesurés ; enfin le papillon, emblème de l'âme qui survit ; le vêtement noir et l'ample manteau de même couleur. » »⁹. « A la place du prêtre, il préconise que des officiers civils, à bonnets rouges, précèdent la marche, portant cette inscription : « L'homme juste ne meurt jamais, il vit dans la mémoire de ses concitoyens. » Le drap mortuaire sera remplacé par une draperie bleue, blanc, rouge »⁹. « L'offrande d'une couronne de fleurs ou de feuilles est un hommage nouveau, apparemment inspiré de réminiscences gréco-romaines réinterprétées et propagées par la Révolution »¹⁴. « elle s'impose surtout comme marque d'une visite du tombeau, lors de l'anniversaire de la mort d'un défunt ou à l'occasion des fêtes dites « de la Toussaint » »¹⁴. Durant ces temps troublés il y aura donc un essai pour « apprivoiser la mort »⁹ en changeant drastiquement son identité.

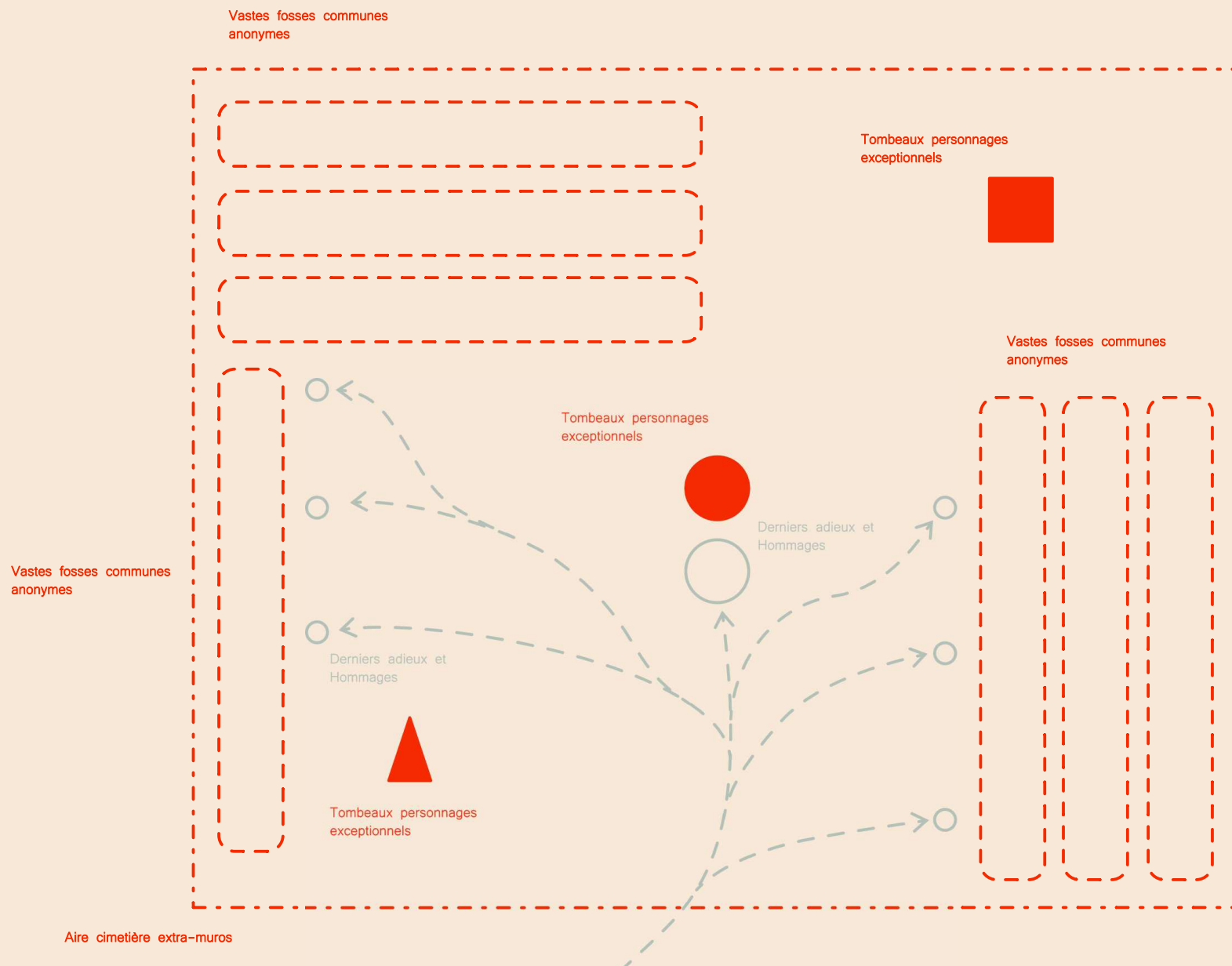
1. Deroubaix, S. (2023). Vers de nouvelles relations spatio-temporelles. Une ville hétérotopique : ce que la mort fait à la ville. L'exemple liégeois. [TFE]. Université de Liège. (matheo, Éd.)

9. Ragon, M. (1981). L'espace de la mort. [Ouvrage]. Albin Michel.

14. Bertrand, R. (2015). Origines et caractéristiques du cimetière français contemporain. [Article]. 68, *Insaniyat*, 107-135.





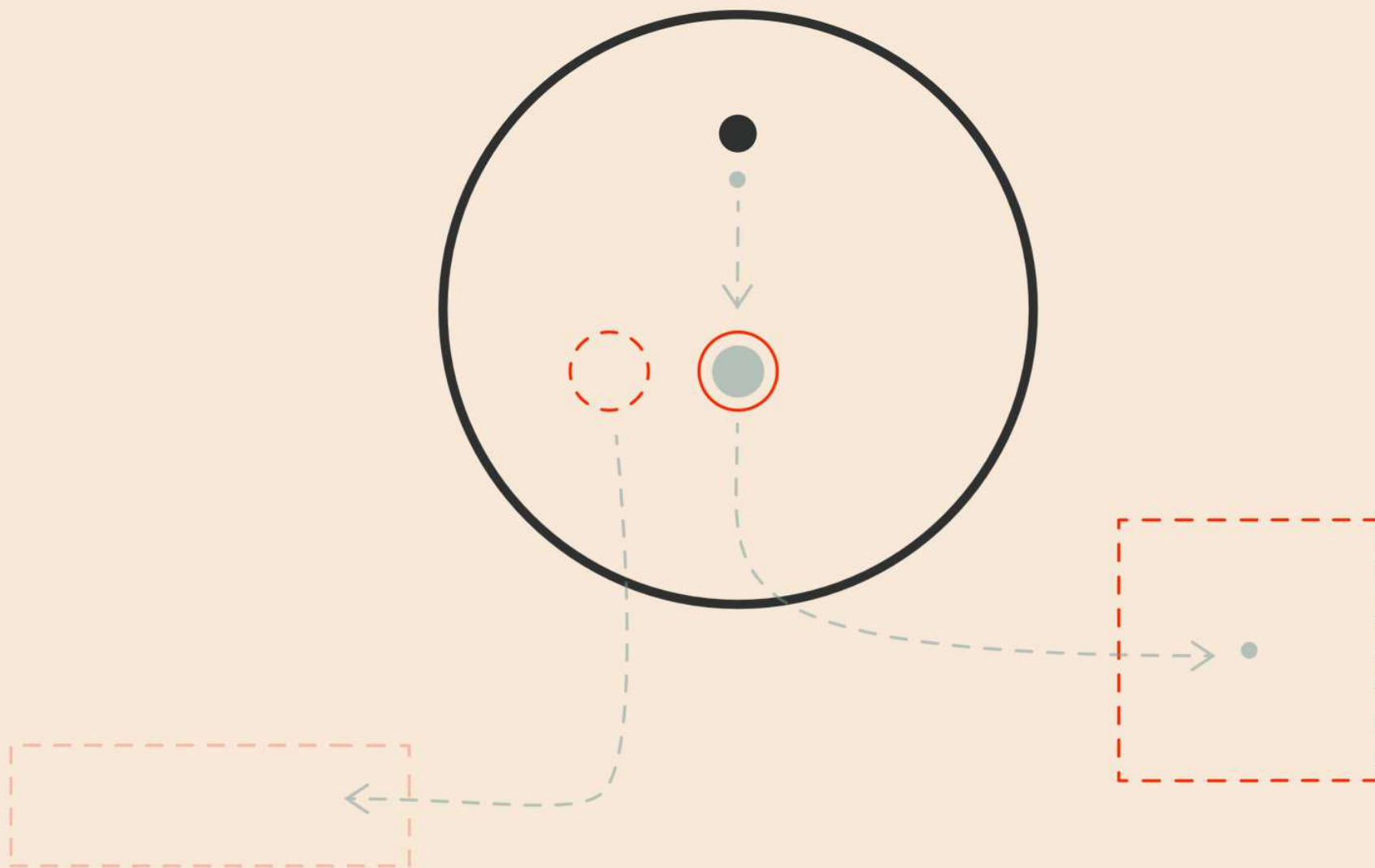


Synthèse théorique du Mouvement :

La fin du XVIII^e siècle marque une rupture territoriale décisive : le cimetière cesse d'être un espace organiquement lié au tissu urbain et paroissial pour devenir un objet de planification rationnelle. Le cimetière médiéval, intégré à l'église et au cœur du village, est progressivement expulsé hors des murs. Les ordonnances successives imposent la clôture, le contrôle des accès, puis le déplacement extra-muros. Cela entraîne une séparation stricte entre ville des vivants et ville des morts en une spécialisation fonctionnelle du sol ainsi que la naissance d'un réseau souterrain d'ossuaires. Le cimetière cesse d'être un vide central pour devenir un équipement périphérique. Le territoire funéraire devient affaire d'État. La sépulture devient une question d'hygiène publique. Les infrastructures funéraires se déplacent alors hors des centres, anticipant le modèle du cimetière moderne du XIX^e siècle. Les charniers sont supprimés, les fosses communes rationalisées. Le territoire se recompose ainsi autour de nouvelles logiques. La mort devient un flux à gérer spatialement. Le cimetière n'est plus un espace polyvalent (marché, fête, sociabilité). Il devient un espace exclusivement dédié à la mort. Avec la Révolution, l'égalitarisme impose la fosse anonyme comme principe. La hiérarchie sociale

s'efface dans l'espace. Le paysage funéraire se simplifie : peu de monuments, peu de différenciation, sinon pour les héros nationaux. Parallèlement, émerge un idéal paysager nouveau : un jardin à l'anglaise, végétalisé, ouvert, sans monumentalité excessive. Le cimetière devient parc moral plutôt qu'enclos religieux. La symbolique change radicalement. Les croix et références chrétiennes reculent au profit de formes néo-antiques : pyramides, obélisques et sphères. Le paysage funéraire devient un paysage civique. La Révolution ne crée pas entièrement le cimetière moderne, mais elle en fixe les bases territoriales : le cimetière ne sera plus un centre urbain, mais un territoire spécialisé. La transformation spatiale est indissociable d'une mutation des acteurs. Les morts ordinaires deviennent anonymes, égaux, standardisés. La fosse commune incarne l'idéal républicain. Mais simultanément, la Révolution crée une nouvelle hiérarchie : celle des martyrs et héros de la patrie, bénéficiant d'une « pompe républicaine ». La mémoire se politise tandis que la guillotine, spectacle public, produit une nouvelle masse de corps à gérer. Les populations acceptent relativement pacifiquement la délocalisation des cimetières. La vente des biens ecclésiastiques transforme radicalement le paysage foncier. Les cimetières passent donc sous autorité communale. Avec elle, la gestion de la mort devient une compétence publique. Avec le transfert des

Innocents aux catacombes, la ville assiste à son propre nettoyage. Puis la Révolution supprime les rites publics collectifs : les corps doivent être conduits isolément. La procession devient réglementée, codifiée, contrôlée et le territoire se structure par ces flux organisés. Les rites sont réinventés : laïcisés. Une forme de « religion de la patrie » émerge. Ainsi la mémoire devient Nationale et le cimetière s'institutionnalise. Par conséquent la mort devient un enjeu territorial structurant qui redéfinit les limites urbaines, en transformant la propriété foncière en de nouveaux espaces publics et laïques.



5 – Modernes

I – Institutionnalisation et urbanisation de la mort : du cimetière périphérique réglementé aux nouveaux espaces urbains modernes, entre paysage, mémoire et flâneries sociales

Paysages :

A la suite de la Révolution française et au cours du XIX^e siècle, les espaces de la mort vont connaître leur plus gros changement, on va commencer à « mettre les cimetières à la limite extérieure des villes »⁶. « Michel Vovelle »²⁶ historien spécialisé déjà cité dans ce travail parle de « révolution du cimetière »²⁶, de « transition funéraire »²⁶ ou tout va drastiquement changer. Ces nouveaux lieux définissent « l'espace des morts des Temps Modernes »¹. « les logiques hygiénistes ont joué un rôle à bien des égards déterminant dans la genèse et la réglementation du cimetière contemporain »²⁶. « Cet ensemble réglementaire porte la marque de l'aérisme et de la théorie des miasmes »²⁶. « la peur de la saturation des

cimetières (trop de corps dans un espace trop étroit) ; la peur de l'exhalaison méphitique, conséquence directe de la saturation, dans la mesure où les nouvelles sépultures conduisent à remuer une terre où le processus de décomposition n'a pas eu le temps d'atteindre son terme »²⁶. D'autres facteurs sont à prendre en compte dans cette période de changements comme « l'effondrement du christianisme et l'essor d'une cité industrielle, marchande, et individualiste »¹. Ces nouvelles directives émergent avec deux textes majeurs : « la déclaration royale du 10 mars 1776 »²⁶ et « le décret sur les sépultures du 23 prairial an XII (12 juin 1804) »²⁶. Ce décret pose les bases du cimetière de demain notamment en termes de temps et d'espaces : « l'espacement des corps dans la terre, assurant à chacun d'entre eux un environnement apte à la décomposition ; la rotation des fosses selon un rythme quinquennal qui devrait permettre l'achèvement complet de la décomposition. Il s'agit de donner, dans le nouveau cimetière, à la fois le temps et l'espace ou le volume minimal pour que le corps soit consumé. Dans un surcroît de précautions, le dispositif est redoublé par des prescriptions complémentaires : éloignement des cimetières des zones peuplées (35-40 m, puis 100 en 1808) ; ventilation des espaces, exposés aux vents dominants ; plantations d'arbres, etc »²⁶. L'objectif est d'« accélérer le transfert des

cimetières parisiens paroissiaux et autres aux catacombes. Ils firent faire en 1810 des travaux de restauration et d'agrandissement. On aéra l'ossuaire, on creusa des puisards, on élargit les galeries, on consolida par de nouveaux piliers érigés en monuments funéraires. Enfin, pour rendre les catacombes moins lugubres, une certaine décoration fut entreprise à l'aide de crânes, de fémurs et de tibias soigneusement rangés »¹⁸. « Le décret de prairial an XII avait posé le cadre juridique général qui allait favoriser au cours des quatre premières décennies du XIX^e siècle, la création de nouveaux cimetières, en particulier dans les villes »²⁶. « Il est le fondement de nos cimetières contemporains »¹. « Il s'appliquait donc aux villages, même modestes, qui auraient transféré leur cimetière hors de l'espace bâti »²⁶. « On soulignera néanmoins la force des résistances villageoises, qui mériteraient des études précises dans la plupart des régions. Le maintien autour ou auprès de l'église de nombre de cimetières ruraux peut être encore observé de nos jours »¹⁴. De nouvelles infrastructures se forment. « La rationalité de la mort rencontre en effet la rationalité du chemin de fer et édifie des gares mortuaires »⁹. « Les premières gares mortuaires se construisent en Angleterre vers 1850 »⁹ semblables à « la London Necropolis Company »⁹. Au-delà des cimetières communaux peuvent s'ériger des cimetières privés : « la possibilité d'inhumer dans les propriétés privées conformément à l'article 14 du

1. Deroubaix, S. (2023). Vers de nouvelles relations spatio-temporelles. Une ville hétérotopique : ce que la mort fait à la ville. L'exemple liégeois. [TFE]. Université de Liège. (matheo, Éd.)

6. Foucault, M. (2004). " Des espaces autres ". [Article]. Dits et écrits., 12-19. (Gallimard, Éd.)

9. Ragon, M. (1981). L'espace de la mort. [Ouvrage]. Albin Michel.

14. Bertrand, R. (2015). Origines et caractéristiques du cimetière français contemporain. [Article]. 68, Insaniyat, 107-135.

18. Moreaux, P. (2010). Naissance, vie et mort des cimetières. [Article]. 136, Etudes sur la Mort, 7-21. (C. I. (CIEM), Éd.)

26. Bertrand, R., & Carol, A. (2016). Aux origines des cimetières contemporains : Les réformes funéraires de l'Europe occidentale. XVIII^e-XIX^e siècle. [Ouvrage]. (P. u. Provence, Éd.)

décret de prairial. Les premières décennies du XIXe siècle voient se créer des tombes isolées voire de petits cimetières privés »²⁶. Une ouverture aux autres religions s'opère, « jusqu'en 1881, la création de nouveaux cimetières urbains a souvent inclus par principe des enclos ou carrés protestants et juifs, qui sont restés parfois très peu occupés. De plus, des associations juives ont financé des concessions perpétuelles collectives pour ceux qui ne pouvaient accéder à des concessions familiales »¹⁴. Ces enclos sont « établis sur les bordures du cimetière catholique en des communes où des membres de ces religions étaient susceptibles de résider »²⁶. « Mais en nombre d'endroits, cet espace marginal recevait aussi les corps de suicidés et des autres morts que l'autorité religieuse avait exclus de la sépulture ecclésiastique, ce qui lui valait d'être frappé d'opprobre aux yeux des habitants »²⁶. « chaque culte pouvait établir des distinctions propres à ses observances particulières sans ériger cependant d'enceintes spéciales »²⁶. « De plus, dans les pires des cas, le mort ne repose pas auprès des siens ou de ses compatriotes mais à l'écart, dans la partie non bénite du cimetière »²⁶. « chaque culte doit aussi se distinguer entre eux selon une implantation et une entrée différentes »¹. Il est aussi possible « pour les communes de créer des cimetières confessionnels suivant les cultes professés dans les bourgs ou les villes ; – Acquisition possible par les familles de concessions

de cimetière sous réserve de faire des donations en faveur des pauvres ou des hôpitaux (1); Les pouvoirs de police des cimetières sont attribués aux autorités municipales »¹⁸. « Précisons par ailleurs que des hôpitaux pourront exceptionnellement créer au cours du siècle des cimetières spéciaux sur autorisation du gouvernement et même y accorder des concessions. Les congrégations religieuses ont pu également en créer dans leur enclos, sur autorisation du gouvernement »²⁶. « La circulaire du 26 thermidor an XII (14 août 1804) ajoute que « les citoyens ont encore la faculté, dont ne parle pas le décret, de faire transférer d'un département dans un autre les corps de leurs parents et amis » et elle détermine les formalités et les mesures de salubrité à prendre »²⁶. « il interdit, à moins d'une autorisation préalable accordée par le préfet, la construction, la restauration et l'agrandissement des habitations et le creusement des puits « à moins de cent mètres de distance des nouveaux cimetières transférés hors des communes ». Les puits existants pourront être comblés par décision préfectorale »²⁶. Il faut « prévoir un cimetière d'une superficie cinq fois plus importante que celle nécessaire aux inhumations d'une année »⁵ par conséquent « la superficie affectée aux cimetières augmente de 54 % »⁵. Le cimetière devient « un grand dévoreur d'espace »¹³. Même si « L'extension est toujours préférée à la création »⁵. « la décision appartient au préfet »²⁶ et

« peut ainsi trancher les hésitations ou les polémiques que suscite parfois la localisation du nouveau cimetière »²⁶. « Le cimetière est, dorénavant, cerné de clôtures de 2 mètres de haut au minimum. Elles se présentent soit comme des murs, soit comme des grillages renforcés d'arbustes fournis ou épineux. Après 1 siècle, un nouveau décret établit la hauteur de ces murs à 1,5 mètres minimum »¹. « On arrive à l'intérieur de la nécropole par un chemin d'accès général couvert, amenant sur un édifice d'accueil prévu pour les cortèges. La nécropole est bâtie selon le modèle des villes, retenant une certaine hiérarchie. Passé les grandes pyramides, on retrouve des villes de morts formées par un plan hippodamien »¹. « Au début du XIXe siècle »¹³, « La Première République hésita entre les deux tendances du monument-musée aux grands hommes ou du parc-promenade parsemé de tombeaux »⁹. « deux modèles sont créés, conçus au départ dans le même esprit : un paysage où l'art et la nature sont conjugués pour que les proches puissent se recueillir sur la tombe de leurs morts »¹³ : « le cimetière bâti »¹³ et « le cimetière rural »¹³. Pour le « cimetière-musée », un nouvel urbanisme se met en place, « une typologie « cité des morts » organisée et structurée au niveau des quartiers et du zonage social »¹³. « Le second trait caractéristique de cette typologie est la présence dans le cimetière d'un habitat funéraire vertical où les enfeus sont superposés pour former de longs

1. Deroubaix, S. (2023). Vers de nouvelles relations spatio-temporelles. Une ville hétérotopique : ce que la mort fait à la ville. L'exemple liégeois. [TFE]. Université de Liège. (matheo, Éd.)

5. Schmitz, S. (1995). Un cimetière, une communauté, un espace : l'exemple liégeois. [Article]. 16, Géographie et Cultures, 93-104. (ORBI, Éd.)

9. Ragon, M. (1981). L'espace de la mort. [Ouvrage]. Albin Michel.

13. Evolution de la typologie des cimetières en Occident Judéo-Chrétien du Moyen-Âge à nos jours. [Publication]. (2004). Commission des biens culturels du Québec.

14. Bertrand, R. (2015). Origines et caractéristiques du cimetière français contemporain. [Article]. 68, Insaniyat, 107-135.

18. Moreaux, P. (2010). Naissance, vie et mort des cimetières. [Article]. 136, Etudes sur la Mort, 7-21. (C. I. (CIEM), Éd.)

26. Bertrand, R., & Carol, A. (2016). Aux origines des cimetières contemporains : Les réformes funéraires de l'Europe occidentale. XVIIIe-XIXe siècle. [Ouvrage]. (P. u. Provence, Éd.)

murs, à la périphérie du cimetière ou en son centre »¹³. « Enfin, le troisième trait propre à ce type de cimetière est une monumentalité baroque et une statuaire de plus en plus compliquée et figurative »¹³. « les espaces de circulation sont de plus en plus nettement distingués des espaces d'inhumation »²⁶. Ce nouveau lieu de la mort « est sur chacun de ses côtés bordé et intérieurement divisé par des rangées de tombeaux jointifs. Un réseau de dessertes secondaires piétonnières désenclave chaque concession et permet l'accès à son caveau. Les fosses communes ont un plan en forme de gril, les bandes de terre isolant les rangs de tranchées se transforment en dessertes »¹⁴. « Les rues linéaires s'y croisent à angles droits. Comme dans une ville, les rues sont bordées de maisons, ici de tombeaux-maisons. Les vivants composent avec les morts, dans le sens où un village s'implante en lisière du cimetière, afin de servir et de protéger les morts. Dans ce village, des artisans se rassemblent, également, afin de garantir l'entretien des tombes »¹. Néanmoins « Des variations régionales de longue durée semblent marquer la morphologie et la gestion des cimetières »¹⁴. « La clôture est par la nature de ses matériaux, végétaux ou minéraux (parfois en fil de fer au XXe siècle) et par sa hauteur, sa porte, un autre élément de différenciation qui semble pluriséculaire »¹⁴. « Au minéral noble s'harmonise un végétal choisi »¹³, « les cimetières des grandes

villes sont plantés d'arbres le long de leurs allées principales et aussi autour des murs et en lisière des carrés »²⁶. « les plantations sont disposées de façon à ne pas gêner la circulation de l'air »¹³. On retrouve notamment des « cyprès, des peupliers »⁹. Cependant, « à leurs débuts, les nouveaux cimetières présentèrent l'aspect vide des espaces mortuaires d'autrefois »⁹. « le cimetière rural »¹³ lui découle d'un constat : « Les populations ne veulent plus de cimetières rationnels »¹. « Tous se mettent d'accord qu'il doit être intégré à son environnement, se trouvant en pleine nature, et en ne faisant qu'un avec celle-ci. Ce souci du contexte proche et naturel est absolument nouveau »¹. « Les premiers ne sont autres que les cimetières parc, ou les park cemeteries de son origine américaine. Ceux-ci reprennent le désir populaire des jardins à l'anglaise »¹. « Le cimetière de type rural va s'étendre au monde anglo-saxon, ce qui comprend les territoires de l'Atlantique nord, soit les Iles britanniques, les Etats-Unis (excluant la côte ouest) et les péninsules scandinaves »¹³. Ils se caractérisent par une « topographie irrégulière : chemins sinueux, monuments et plantations concourent à définir le paysage ; ensuite, le paysage est fragmenté dans le but de multiplier les points de vue ; enfin, les différents points de vue se succèdent à la manière d'un tableau »¹³. « le monde anglo-saxon se démarque par la discrétion de ses aménagements »¹³ qui jouent ici un rôle secondaire. « Ici l'aspect

jardin est accentué par une abondante végétation arbustive et forestière. La tombe s'efface dans le paysage pour se confondre à la verdure. Cet usage de la nature en fait de véritables cimetières jardins »¹³. Dans les cimetières-musées, les concessions suivent un ordre précis : « les concessions cinquantennaires et perpétuelles se placent contre les murs d'enceinte ou dans les allées principales, les concessions temporaires et trentennaires se situent dans les allées plus discrètes, et, enfin, les concessions quinquennales se trouvent dans les allées en retrait et éloignées »¹. « les classes sociales pauvres n'ont pas les moyens de s'offrir une concession. Les défunts sont, par conséquent, placés dans des fosses communes, sans aucune marque de distinction »¹. « Le cercueil devient même obligatoire selon un article du décret prairial »¹. On retrouve différents principes hérités de l'ancien régime comme le « renouvellement » des fosses communes ou la « reprise » des concessions venues à échéance, soit le déterrement des restes osseux et leur versement dans un ossuaire. Elle relève de la gestion municipale du cimetière et n'est pas autrement réglementée, sinon par les arrêtés qui l'annoncent »²⁶. « Paradoxalement, à la fin de la durée d'une concession, les restes du défunt sont envoyés dans les fosses communes. On souligne, dès lors, une certaine égalité posthume »¹. On découvre aussi une nouvelle pratique celle « du

1. Deroubaix, S. (2023). Vers de nouvelles relations spatio-temporelles. Une ville hétérotopique : ce que la mort fait à la ville. L'exemple liégeois. [TFE]. Université de Liège. (matheo, Éd.)

9. Ragon, M. (1981). L'espace de la mort. [Ouvrage]. Albin Michel.

13. Evolution de la typologie des cimetières en Occident Judéo-Chrétien du Moyen-Âge à nos jours. [Publication]. (2004). Commission des biens culturels du Québec.

14. Bertrand, R. (2015). Origines et caractéristiques du cimetière français contemporain. [Article]. 68, *Insaniyat*, 107-135.

26. Bertrand, R., & Carol, A. (2016). Aux origines des cimetières contemporains : Les réformes funéraires de l'Europe occidentale. XVIIIe-XIXe siècle. [Ouvrage]. (P. u. Provence, Éd.)

dépôt temporaire d'un cercueil dans un « caveau provisoire », qui ne doit pas excéder un délai de six mois après la fermeture du cercueil »²⁶. « Le caveau promotion bourgeoise au XIXe, s'est popularisé au XXe siècle »⁹ et va jouer un rôle prépondérant dans les nouveaux paysages de la mort. « Ce phénomène de colonisation du cimetière par les notables est manifeste »²⁶. Il en existe de deux types : « les caveaux entièrement enterrés s'opposent aux caveaux « en surélévation », émergeant du sol, parfois totalement »¹⁴. Ce sont souvent des « tombeau de famille », « l'expression de l'homogénéité d'une famille et d'un nom »⁹. « Ce n'est plus l'âme qui est indestructible, mais la famille, le nom »⁹. On identifie aussi des structures plus imposantes comme les cryptes et mausolées. « La crypte funéraire, dotée d'étagères pour cercueils, ne peut correspondre qu'à d'assez vastes concessions ; elle est en général surmontée d'un mausolée qui peut abriter un escalier d'accès »¹⁴. « Les cimetières européens latins se singularisent surtout par l'abondance de leurs mausolées, grands et petits, se succédant à perte de vue tout au long de grandes avenues traversées à distances régulières par des rues très droites »⁹. « L'association la plus courante du début du XIXe siècle jusqu'à nos jours est celle d'une dalle et d'une stèle »¹⁴. « Les praticiens qui ont tenu le marché funéraire des villes et des campagnes environnantes ont développé des formules locales de

tombeaux de série. Elles se distinguent par le matériau »¹⁴. « L'unité des matériaux et des formes des tombeaux de série est nuancée par une diversité de détail, des différences de hauteur, des variations des ornements et la grande variété des croix de fonte de fabrication industrielle, par la personnalisation croissante des sépultures au moyen d'un petit mobilier et par leur fleurissement par des couronnes et des plantes vivaces »¹⁴. « La croix de bois, de fer, de fonte ou de pierre est à la fois un signe religieux et une forme de marquage d'une tombe »¹⁴. Le marquage le plus répandu et qui persiste dans nos cimetières actuels est la stèle : « lame à terre, constituée par une plaque de marbre épigraphique encastrée dans un encadrement bâti est très fragile ; elle a ordinairement fait assez vite place à la dalle horizontale plane ou bombée, souvent monolithe, épaisse d'une dizaine de centimètres ou davantage »¹⁴. « L'art funéraire devient exubérant. D'abord le cadre architectural y est très composé »¹³ notamment la « statuaire »⁹. On retrouve « beaucoup d'animaux sculptés », « et encore des médailles sculptées ou gravées, des lyres, des flammes »⁹. Les tombeaux adoptent dans un premier temps « le vocabulaire décoratif du néoclassicisme gréco-romain et parfois égyptien »¹⁴ : « des obélisques, des colonnes, des pyramides, des urnes, des bas-reliefs, des médailles, des statues, des colonnes, des socles »⁹. Puis, « la christianisation du cimetière s'intensifie

dans les décennies de « renouveau catholique » des années 1840-1860, au point d'en faire l'espace le plus religieusement marqué de l'époque contemporaine »¹⁴ qui amène à un « mimétisme des édifices religieux (églises, chapelles) »⁹. L'exemple le plus connu est le cimetière-musée du « Père-Lachaise »⁹, érigé en « 1804 »¹³ par « l'architecte Alexandre Brongniart »¹³. D'abord « prototype »²⁶, il sera vite « imité dans les grandes villes françaises et au-delà des frontières »²⁶. « En France, en Belgique, en Allemagne centrale et méridionale, en Suisse et en Autriche, l'art funéraire s'inspire donc du Père-Lachaise »¹³. Ce cimetière exporte un style « international »¹³. Cependant « en 1848, le succès du Père-Lachaise était si grand que l'on craignit déjà un encombrement »⁹. « C'est ainsi que le très fort engouement pour ce type de sépulture, combiné à l'explosion démographique et aux épidémies, provoque une saturation rapide des terrains disponibles. Il faut trouver de nouveaux espaces »¹³. Très vite des problèmes d'hygiène réapparaissent : « il s'agit au maximum d'isoler le cadavre du sol en l'enfermant dans une construction maçonnée »²⁶. « Mais le caveau va lui-même poser problème aux hygiénistes »²⁶. « l'odeur d'un cimetière devient la preuve par excellence que ses terres sont saturées et qu'il doit être agrandi ou transféré »²⁶. On assiste alors à de « nombreuses extensions »⁵. Malheureusement « la distance minimale requise n'est plus respectée par l'essor des faubourgs et

1. Deroubaix, S. (2023). Vers de nouvelles relations spatio-temporelles. Une ville hétérotopique : ce que la mort fait à la ville. L'exemple liégeois. [TFE]. Université de Liège. (matheo, Éd.)

5. Schmitz, S. (1995). Un cimetière, une communauté, un espace : l'exemple liégeois. [Article]. 16, Géographie et Cultures, 93-104. (ORBI, Éd.)

9. Ragon, M. (1981). L'espace de la mort. [Ouvrage]. Albin Michel.

13. Evolution de la typologie des cimetières en Occident Judéo-Chrétien du Moyen-Âge à nos jours. [Publication]. (2004). Commission des biens culturels du Québec.

14. Bertrand, R. (2015). Origines et caractéristiques du cimetière français contemporain. [Article]. 68, Insaniyat, 107-135.

26. Bertrand, R., & Carol, A. (2016). Aux origines des cimetières contemporains : Les réformes funéraires de l'Europe occidentale. XVIIIe-XIXe siècle. [Ouvrage]. (P. u. Provence, Éd.)

banlieues qui intègrent progressivement les cimetières dans le tissu urbain »²⁶. « Le cimetière du 19^{ème} siècle a, désormais, pour but de séparer les vivants des morts, mais, également, les morts entre eux »¹.

Acteurs :

Un changement de paradigme va alors s'opérer durant cette période de renouveau. « Les ultras, durant la Restauration en 1814, ne considèrent, alors, plus les cimetières extra muros comme sacrés, mais comme athées »¹. Le cimetière n'appartient plus à l'Eglise mais à l'Etat. « chaque commune devait entretenir à ses frais un ou plusieurs cimetières »²⁸, et « un officier municipal devait être présent à chaque inhumation »²⁸. « Les cimetières désaffectés devront rester en l'état pendant cinq ans à dater de la dernière inhumation, puis pendant cinq ans ne pourront être qu'ensemencés et plantés et à l'expiration du délai décennal, leur vente ou échange avec faculté de les fouiller ou d'y élever des constructions deviendra possible »²⁶. « Le décret de prairial avait posé dans ses articles 22 à 26 le large principe que les fabriques et consistoires jouiraient du monopole des pompes funèbres, que l'article 22 définissait comme le « droit de fournir les voitures, tentures, ornements

et de faire généralement toutes les fournitures quelconques nécessaires pour les enterrements et pour la décence ou la pompe des funérailles » »²⁶. Ils s'occupèrent aussi des autres croyants : « en réalité, les consistoires organisèrent les pompes funèbres juives au XIX^e siècle »²⁶. « Le décret du 18 mai 1806, « relatif au service des morts dans les églises et au transport des corps », allait définir plus nettement le monopole des pompes funèbres »²⁶. « Dans le cas en particulier du culte catholique, la cérémonie liturgique, simple absoute ou messe d'obsèques, aurait lieu dans une église et le corps serait ensuite aussitôt après transporté au cimetière et inhumé »²⁶. « Le monopole est divisé en deux parties nettement distinctes, qui vont prendre le nom courant de « service intérieur » et « service extérieur » »²⁶. « L'administration communale acquiert et aménage les terrains, détermine leur distribution et le tracé viaire ; elle peut établir un programme de plantations et décide des emplacements des concessions et de leurs modalités d'attribution : elle met en place un paysage spécifique, que l'on souhaite évocateur de la mort et de l'immortalité »¹⁴. « En conséquence les modalités d'obtention d'un titre de concession sont considérablement simplifiées par l'ordonnance de décembre 1843. Au lieu de devoir consentir une « fondation ou donation », le postulant doit verser un « capital », dont les deux tiers sont remis à la caisse communale et le dernier tiers est destiné

« au profit des pauvres ou des établissements de bienfaisance »²⁶. « Néanmoins le ministère de l'Intérieur restait fort soucieux de limiter la multiplication des concessions dans les cimetières, susceptible de geler d'importantes superficies et de rendre insuffisants les cimetières existants. Il crut y parvenir par la distinction de trois types de concessions : les perpétuelles, correspondant à celles qui avaient été délivrées jusqu'alors dans la mesure où le décret de prairial n'avait mis aucune borne à leur durée, les « trentenaires », et les « temporaires », ces dernières étant consenties « pour quinze ans au plus », d'où leur nom courant de « quinquennaires »²⁶. « L'initiative privée couvre ensuite les concessions de monuments et les fosses communes reçoivent aussi des « signes indicatifs » »¹⁴. « Ainsi les préfets devraient veiller à ce que les projets de tarifs soient scindés en « service à l'intérieur de l'église » qui, avec les fournitures nécessaires à la « pompe des convois », formait le service intérieur et « service extérieur » »²⁶. « Dans les villes, il comprenait un service ordinaire et un service extraordinaire gradué par « classes », la première correspondant en général à la pompe la plus importante »²⁶. On assiste donc à une rationalisation des procédures mortuaires aux travers des « magistrats funèbres »¹. Les pompes funèbres vont alors avoir une grande liberté dans l'application de leurs fonctions. « Elles pouvaient soit exercer elles-mêmes directement ce

1. Deroubaix, S. (2023). Vers de nouvelles relations spatio-temporelles. Une ville hétérotopique : ce que la mort fait à la ville. L'exemple liégeois. [TFE]. Université de Liège. (matheo, Éd.)

28. Ligou, D. (1975). L'Evolution des cimetières. [Article]. 39, Archives de Sciences Sociales des Religions, 61-77.

14. Bertrand, R. (2015). Origines et caractéristiques du cimetière français contemporain. [Article]. 68, Insanayat, 107-135.

26. Bertrand, R., & Carol, A. (2016). Aux origines des cimetières contemporains : Les réformes funéraires de l'Europe occidentale. XVIII^e-XIX^e siècle. [Ouvrage]. (P. u. Provence, Éd.)

monopole sous forme de régie simple (ce qui impliquait quelques compétences en matière de gestion et de finance de la part des fabriciens), soit l'affermier par la voie de l'adjudication publique (imposée en théorie par l'art. 7 du décret de 1806) ou par traité de gré à gré (admis par la jurisprudence) à un entrepreneur subrogé à leur droit, voire opter pour l'exploitation mixte en régie intéressée, faisant faire l'avance du matériel par un entrepreneur qui exécutait le service avec un profit limité et sous la surveillance d'un conseil d'administration »²⁶. « Les fabriques avaient aussi le droit exclusif de procéder aux inhumations des personnes décédées dans les hôpitaux et hospices. Bénéficiant des sommes versées par les familles susceptibles de payer les frais d'obsèques, elles devaient en revanche assumer ceux de l'enterrement gratuit des indigents. La fabrique pouvait s'en décharger sur les commissions des hospices mais dans ce cas ces dernières effectuaient les enterrements de tous les morts décédés dans l'établissement, y compris ceux qui étaient payants. De même pour l'enterrement des enfants assistés et des militaires – pour ces derniers, l'État en supportait en fait les dépenses, les fabriques se concertant avec l'administration pour établir un tarif spécial de fournitures »²⁶. « De plus, le décret du 18 août 1811, portant règlement du service des pompes funèbres de Paris, avait distingué des « fournitures obligatoires » soumises au tarif gradué

selon les classes d'enterrement, annexé au décret, et des « fournitures facultatives », portées au tarif des articles supplémentaires »²⁶. « Le développement des pompes funèbres qui marque le XIXe siècle allait multiplier les fournitures qui mesuraient la « classe » de chaque enterrement. Il est révélateur que la distinction entre service intérieur et extérieur ait rangé dans le premier ces éléments de gradation du faste des obsèques : à cette date, il s'agit avant tout des tentures de l'église, des ornements de l'autel, de l'érection d'un catafalque. Allaient s'ajouter au cours des décennies suivantes les tentures de la porte de la maison mortuaire, le dressage éventuel à l'intérieur de celle-ci d'une chapelle ardente. Le faste funèbre allait être aussi marqué dans le service extérieur par les corbillards, plus ou moins ornés et attelés d'une ou plusieurs paires de chevaux, caparaçonnés ou non »²⁶. « La règle la plus fréquente fut que l'on devait s'en tenir aux usages locaux »²⁶. « le décret n'avait pas prévu l'inflation des pompes funèbres dont le monopole a été confié aux fabriques et aux consistoires, et dont il faut régler les problèmes de compétence face aux entreprises privées »²⁶. Ces explosions mortuaires « achèvent de briser la plupart des réseaux de solidarités confraternels et paroissiaux entre vivants et morts – à l'exception des liens familiaux »¹⁴. « Le cortège d'enterrement a retrouvé dans les villes, durant le XIXe siècle, un faste mesuré par les « classes » des tarifs

d'enterrement qui en définissent le degré d'apparat. Ce cortège parfois nombreux accompagne désormais le mort jusqu'au cimetière. On y prononce fréquemment devant la tombe ouverte son éloge funèbre (jusqu'à une quinzaine de discours pour une célébrité) »¹⁴. « Le corbillard marque, bien sûr, les différences de classe par le décor : ceux de première classe étaient traînés par des chevaux caparaçonnés de noir et d'argent, alors que les corbillards des pauvres ne comportaient aucun ornement. Blancs pour les enfants, les religieuses et les musulmans »⁹. « Avec le XIXe siècle, l'abondance des voitures et des carrosses, dans le convoi mortuaire, devient un signe de richesse et de puissance plus grand que cette mobilisation traditionnelle des pauvres »⁹. Néanmoins on constate une « ouverture progressive à qui estime devoir y participer »²⁶. Au cours du XIXe siècle, un nombre croissant de personnes vont de leur plein gré, sans avoir été nommément invitées, se joindre au cortège ou du moins se masser le long de son parcours pour rendre hommage au défunt et s'associer au deuil des siens qui peut ainsi devenir celui d'une ville »²⁶. Aux « périodes de grands deuils »¹ on voit apparaître un nouveau symbolisme d'hommage « tels que le port de vêtements noirs et de voiles de crêpe »¹. « Un rite nouveau apparaît, celui des derniers adieux en forme d'éloge funèbre prononcé devant la fosse »²⁶. Bien que l'Eglise s'efface en ce nouveau siècle elle demeure indispensable aux

1. Deroubaix, S. (2023). Vers de nouvelles relations spatio-temporelles. Une ville hétérotopique : ce que la mort fait à la ville. L'exemple liégeois. [TFE]. Université de Liège. (matheo, Éd.)

9. Ragon, M. (1981). L'espace de la mort. [Ouvrage]. Albin Michel.

14. Bertrand, R. (2015). Origines et caractéristiques du cimetière français contemporain. [Article]. 68, *Insaniyat*, 107-135.

26. Bertrand, R., & Carol, A. (2016). Aux origines des cimetières contemporains : Les réformes funéraires de l'Europe occidentale. XVIIIe-XIXe siècle. [Ouvrage]. (P. u. Provence, Éd.)

yeux des vivants. « La cérémonie accomplie par le prêtre semble dans les premières décennies du XIXe siècle faire partie, aux yeux de nombreux français, des prestations qui entrent dans le service que ce fonctionnaire doit accomplir. Sa présence, ses gestes et paroles paraissent indispensables au bon déroulement des étapes du rite de passage »²⁶. Certaines spécificités des cimetières, notamment la végétation est partagée entre l'Etat et l'Eglise : « le produit des arbres plantés et cultivés dans le cimetière devrait revenir à la commune. L'article 37 § 4, imposait aux fabriques « de veiller à l'entretien [...] des cimetières » »²⁶. « Le nouveau paysage du cimetière qui se met en place à Paris puis dans les grandes villes est au total composé par l'initiative publique et privée à la fois : l'administration communale approuve le tracé des voies, établit les plantations et décide des emplacements de concessions, de leur surface minimale ou maximale parfois, de leurs tarifs et leur attribution »²⁶. « L'initiative privée couvre ensuite les espaces d'inhumation de monuments – et pas seulement sur des concessions : beaucoup sont des « signes indicatifs » posés sur des fosses communes, avec la complicité intéressée des concierges des cimetières qui, à Paris, vendent initialement les pierres et les croix »²⁶. « Des couronnes gigantesques de fleurs naturelles pour les cortèges funèbres deviennent à la mode à la fin du XIXe siècle. La décoration végétale prend alors un

développement mégalomane lors des funérailles de personnalités »⁹. « Le décret prairial entraîne, par conséquent, un nouveau culte des morts, où un culte familial du souvenir et de la tombe se révèle »¹. Ce travail de mémoire va amener celui de la flânerie. « On y aménagera des sentiers où la mélancolie ira promener ses rêveries »⁹. « Le cimetière est librement accessible à la visite aux tombeaux des siens ou à ceux des grands hommes, voire à la promenade méditative. Des usages sociaux inusités y apparaissent et se diffusent, tel le dépôt de couronnes de fleurs sur les tombes »²⁶. Le cimetière « peut, dans le cas des principales villes, être signalé dans les parcours urbains publiés à l'usage du touriste. Les grands cimetières parisiens ont bénéficié depuis le début du XIXe siècle de guides qui signalent l'emplacement des tombeaux des personnages illustres et aussi les œuvres des sculpteurs notables »¹⁴. « L'auteur d'un de ces guides des cimetières parisiens à l'usage des visiteurs qui sont alors publiés, François-Marie Marchant de Beaumont écrit : « Rien de plus magnifique que cet asile mortuaire sans cesse fréquenté des curieux, sans cesse traversé de pompes funèbres » »²⁶. « Comme dans les musées, les cimetières sont régis par un fonctionnaire appelé « conservateur » »⁹. Le plus connu est le « Père-Lachaise »¹⁴ qui connaît des débuts difficiles. « En 1812, huit ans après son ouverture, il ne compte que 833 tombes »¹³. « Frochot eut alors

une idée publicitaire toute nouvelle : exhumer des hommes célèbres et les inhumer en grande pompe au Père-Lachaise »⁹. « En 1817, les dépouilles de personnages célèbres tels que Molière, La Fontaine, les amants Héloïse et Abélard y sont transférées »¹³. « De 1820 à 1870 la plus haute et la plus célèbre des couches de la société s'y est échouée. Si bien que le Père-Lachaise compte « le plus grand nombre de personnage célèbre au kilomètre carré » et reçoit huit cent mille touristes annuels »⁹. Visiter le Père-Lachaise, « c'est feuilleter un bottin mondain de pierre. Les hommes politiques du XIXe siècle sont presque tous là, adversaires réunis »⁹. Comme dans la période antique des usages insolites apparaissent, par exemple « la tombe de Chopin sert beaucoup de boîte aux lettres pour les rendez-vous amoureux »⁹. « Le succès du Père-Lachaise tient à deux choses. D'abord, il est conçu comme un parc organisé pour la visite familiale. Ensuite et surtout, il devient un musée à la mémoire de grands personnages »¹³. « Une forme de nationalisme et de patriotisme va alors s'exprimer dans le culte des morts »¹³. Les cimetières vont alors connaître des séries de « Restaurations abusives »⁹ impliquant des « anachronismes innombrables »⁹ comme le « mausolée à Saint-Denis »⁹. « L'entretien des tombes et leur décoration dans les cimetières n'est coutume populaire que récente. Elle était encore exceptionnelle dans les campagnes jusqu'à la fin du

1. Deroubaix, S. (2023). Vers de nouvelles relations spatio-temporelles. Une ville hétérotopique : ce que la mort fait à la ville. L'exemple liégeois. [TFE]. Université de Liège. (matheo, Éd.)

9. Ragon, M. (1981). L'espace de la mort. [Ouvrage]. Albin Michel.

13. Evolution de la typologie des cimetières en Occident Judéo-Chrétien du Moyen-Âge à nos jours. [Publication]. (2004). Commission des biens culturels du Québec.

14. Bertrand, R. (2015). Origines et caractéristiques du cimetière français contemporain. [Article]. 68, *Insaniyat*, 107-135.

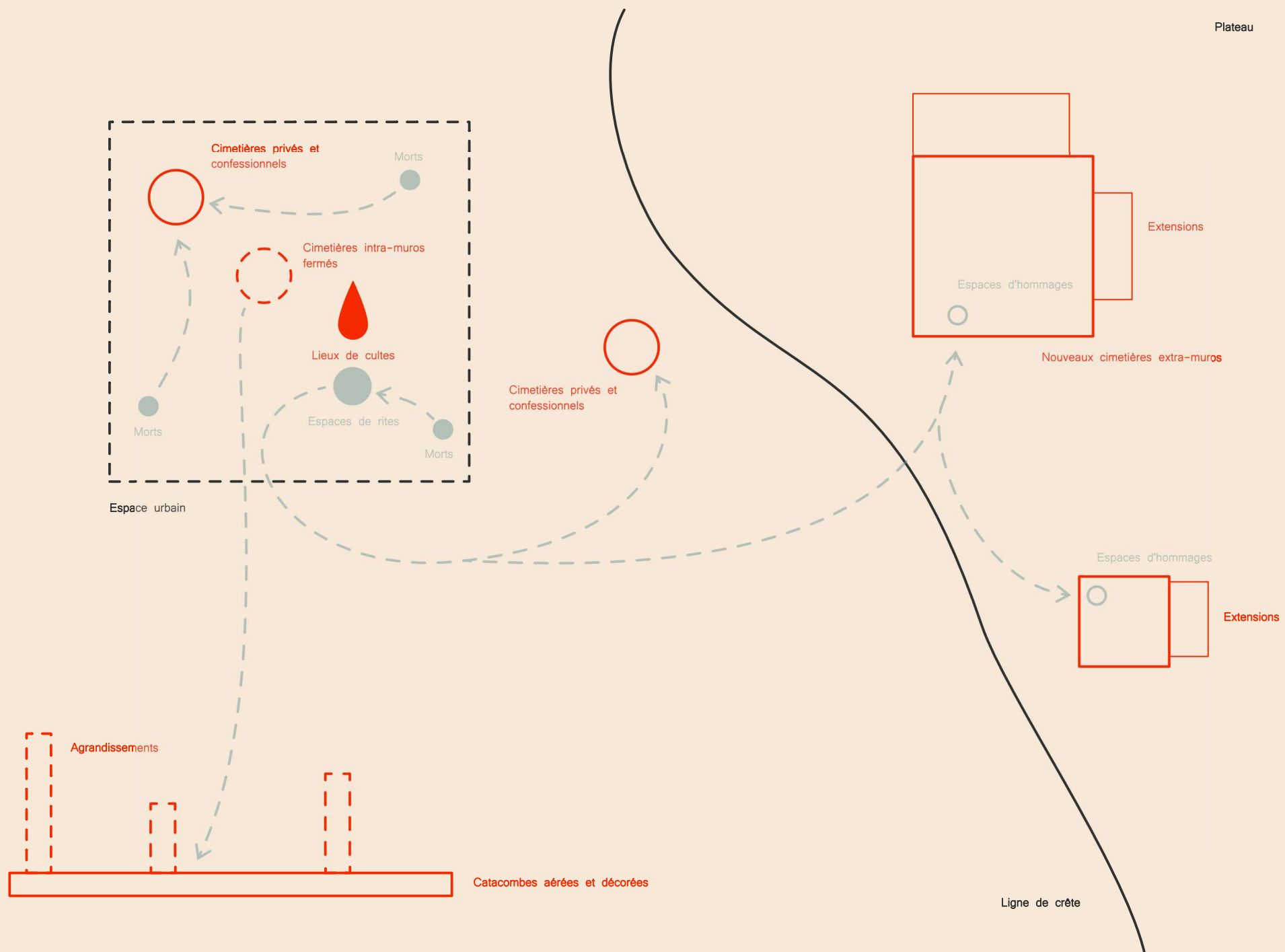
26. Bertrand, R., & Carol, A. (2016). Aux origines des cimetières contemporains : Les réformes funéraires de l'Europe occidentale. XVIIIe-XIXe siècle. [Ouvrage]. (P. u. Provence, Éd.)

XIXe siècle »⁹. Le cimetière est donc avant tout « Un lieu d'édification ouvert au public »¹⁴. « le nouveau cimetière urbain est librement accessible au public. On peut y venir visiter la tombe d'un proche parent ou d'un ami ou bien celle de quelque personnage célèbre »¹⁴. « On peut dire que la société française s'est effectivement laïcisée au cours du XIXe siècle, la puissance publique s'employant alors à réduire l'influence de l'Église ; progressivement, elle s'est employée à soustraire l'État, les écoles... les cimetières même à l'influence de la religion : de terre chrétienne »²⁶. Une nouvelle croyance se révèle, « la grande religion laïque du XIXe siècle et du début du XXe siècle »¹⁵. « Le grand cimetière urbain connaît ainsi une laïcisation de fait »¹⁴.

14. Bertrand, R. (2015). Origines et caractéristiques du cimetière français contemporain. [Article]. 68, *Insaniyat*, 107-135.

15. Ariès, P. (1975). Les grandes étapes et le sens de l'évolution de nos attitudes devant la mort. [Article]. 39, *Archives de Sciences Sociales des Religions*, 7-15.

26. Bertrand, R., & Carol, A. (2016). Aux origines des cimetières contemporains : Les réformes funéraires de l'Europe occidentale. XVIIIe-XIXe siècle. [Ouvrage]. (P. u. Provence, Éd.)



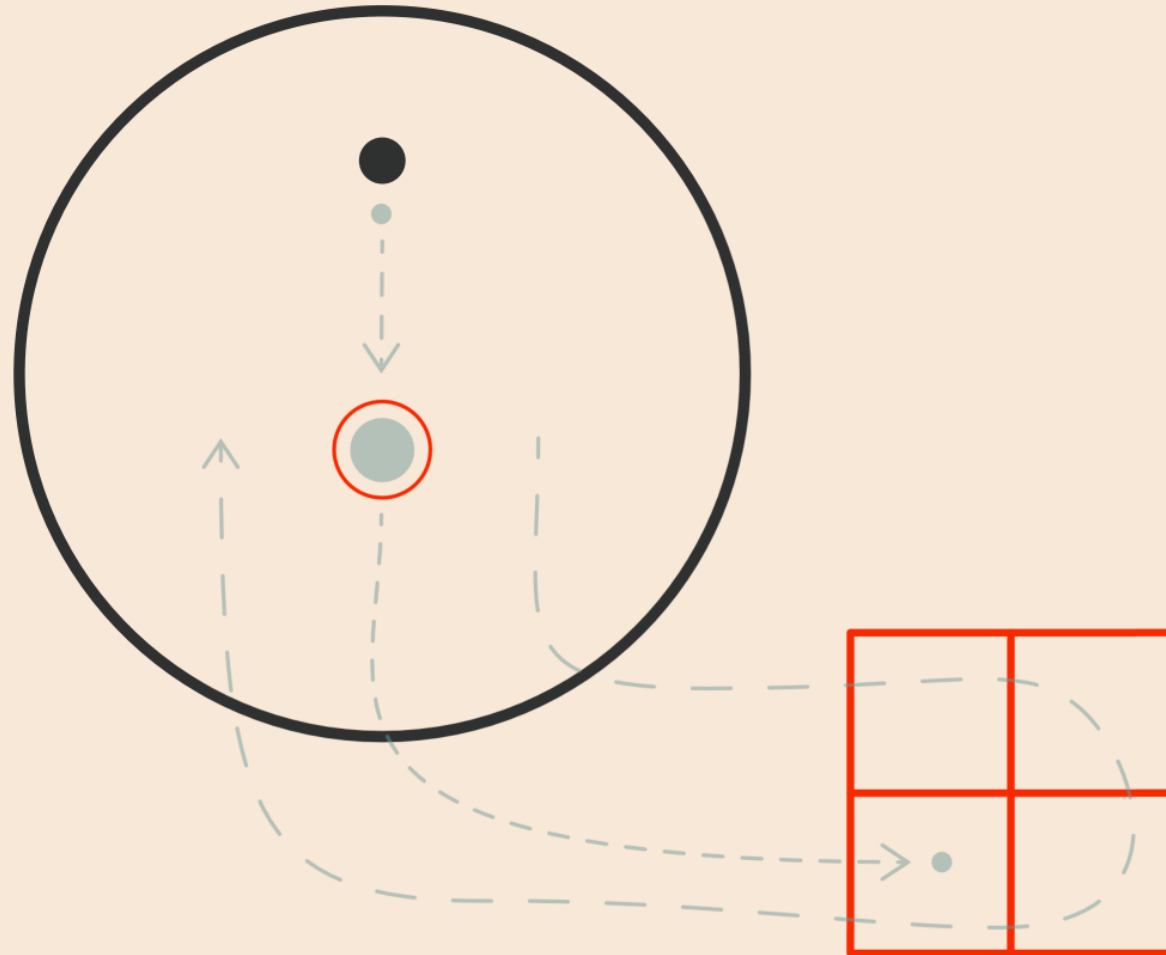


Synthèse théorique du Mouvement :

Le XIXe siècle constitue le moment fondateur du cimetière moderne. Avec le décret du 23 prairial an XII (1804), l'espace des morts devient un dispositif territorial pleinement planifié, administré et hiérarchisé. Le cimetière est désormais systématiquement implanté à la périphérie urbaine, à distance réglementaire des habitations. Cette mise à l'écart formalise définitivement la séparation spatiale entre vivants et morts. Le territoire funéraire devient un espace autonome, clos et composé : il est un équipement public. Deux modèles territoriaux majeurs émergent. Tout d'abord le cimetière-musée (ex Père-Lachaise) qui se caractérise par un plan structuré, souvent hippodamien, composé d'une hiérarchie viaire en un zonage social des concessions qui se fonde dans une monumentalité architecturale. Le cimetière reproduit la ville et en devient une urbanité parallèle. On retrouve aussi le cimetière rural ou parc (anglo-saxon) avec une topographie irrégulière et des chemins sinueux menant à une fragmentation paysagère au sein d'une végétation dominante. Ici, la tombe s'efface dans le paysage. Le territoire funéraire devient jardin, lieu de promenade, tableau paysager. Le décret prairial an XII structure juridiquement et spatialement le cimetière et devient un grand

consommateur d'espace. La superficie affectée aux cimetières augmente massivement. Relayés en périphérie, le territoire funéraire devient ainsi un marqueur des limites mouvantes de la ville. Le cimetière moderne remplit une triple fonction territoriale. Il est à la fois sanitaire (devant gérer les corps), sociale (hiérarchisation des classes) et mémorielle (famille et nation). La séparation ne concerne plus seulement vivants/morts, mais morts entre eux avec l'apparition des concessions, le sol funéraire devient une cartographie sociale. Le XIXe siècle produit une explosion formelle dans un paysage fortement minéral qui se caractérise. La stèle et la dalle deviennent formes dominantes et la famille supplante l'âme comme principe d'éternité. Les nouveaux cimetières deviennent donc des infrastructures réglementées nationale, véritables extensions périphériques structurantes du territoire étendu en des villes parallèles hiérarchisées où se mélangent parc paysager public et musée de pierre. Ils deviennent par conséquent des éléments constitutifs de la fabrique urbaine moderne. Le corps est désormais individualisé et identifié. Les concessions instituent une temporalité juridique de la mémoire. Mais l'égalité républicaine demeure en arrière-plan avec les fosses communes et les restes des concessions expirées qui rejoignent l'ossuaire. On retrouve donc un double jeu temporel au sein de ces espaces, d'une part une hiérarchie sociale visible et de l'autre

une égalité ultime différée. L'État et la commune dominent désormais l'espace funéraire tandis que le monopole des pompes funèbres est confié aux fabriques et consistoires, créant une économie funéraire structurée. La mort devient un secteur organisé, tarifié, classifié. Le cortège funèbre retrouve un faste spectaculaire. Les grands enterrements transforment la ville entière en théâtre civique tandis que le cimetière est inclus dans les parcours touristiques. Malgré son ostracisme moderne, les territoires de la mort entretiennent un dialogue avec les vivants. Une double dynamique se développe donc où le cimetière devient lieu de promenade, d'édification publique mais aussi le support d'un travail mémoriel intime, lieu de flânerie mélancolique. La « cité des morts » devient par conséquent un haut lieu du territoire symbolique national.



J – « L'âge d'or », standardisation et nationalisation de la mort : du cimetière rationalisé au paysage mémoriel de la Patrie

Paysages :

« Entre les années 1870 et 1930 se situe l'« apogée » ou « l'âge d'or » du cimetière contemporain »²⁶ selon Michel Vovelle. « Trois générations après l'interdiction d'inhumer dans les églises, un paysage funéraire original s'est mis en place. Le modèle d'un cimetière viabilisé, arboré, ouvert au public, semé de monuments pérennes ou temporaires de plus en plus nombreux et variés s'est répandu depuis les grandes villes »¹⁴. « Les années 1850 et plus encore, les années 1860 »²⁶ marquent le retour des « discours sur la saturation des cimetières urbains »²⁶. « jusqu'au XXe siècle, la crainte des gaz exhalés par le sol des cimetières continue de s'exprimer dans la littérature savante et profane »²⁶. « La plupart de ces textes, qu'ils traitent du sol ou de l'eau, ont un point commun : une approche strictement chimique. Il s'agit du danger présenté par une eau trop chargée en ammoniacque, en azote, en carbone – toxique

donc »²⁶. Cette période voit aussi émerger les « théories pasteuriennes »²⁶ qui vont alors remettre en cause les croyances prédominantes. Cependant « La confusion règne longtemps entre le miasme et le microbe »²⁶. « Alors que les hygiénistes s'efforcent de déconstruire le mythe de la dangerosité sanitaire des cimetières, certains s'efforcent dans le même temps d'en améliorer le fonctionnement ou d'y trouver des alternatives »²⁶ afin « optimiser et d'accélérer la consommation des corps inhumés »²⁶. « Les solutions proposées passent par des travaux de drainage, d'aération permanente, mais aussi par l'épandage de charbon, destiné à absorber et à oxyder les produits de la décomposition qui s'échappent des bières, et l'usage de désinfectants lors de leur ouverture périodique »²⁶. Au fur et à mesure de « l'abandon des théories médicales aéristes, la diminution du nombre moyen des morts à cause de la baisse des taux de mortalité et de l'exode rural »¹⁴, « les risques potentiels d'insalubrité que semblaient constituer les cimetières »¹⁴ diminuent. « L'autre voie qui émerge alors pour remédier aux problèmes récurrents du cimetière (espace, air, eaux, etc.) est plus radicale : c'est celle qui préconise l'incinération des corps. À la destruction immédiate par combustion des corps, l'incinération ajoute les effets purifiants de la chaleur, utilisée dans la pasteurisation »²⁶. « la crémation n'est pas vue dans une rupture totale par rapport à l'inhumation. Ces

deux procédés de destruction des corps sont, d'abord, complémentaires : l'incinération est de fait utilisée lorsque la consommation des corps dans le sol est incomplète ; les hygiénistes signalent, y compris pour le déplorer, le fait que les restes (quelquefois très peu décomposés) exhumés lors des reprises de fosses sont incinérés, comme à Rouen »²⁶. « Le premier crématorium du monde fut créé à Milan, en Italie, et fondé en 1876 »³². Ces structures mettront plus d'un siècle à se multiplier, en France « seules quelques grandes villes ont construit un crématorium : Paris (1889), Rouen (1899), Marseille (1907), Lyon (1914), Strasbourg (1922) »¹⁸. Ces nouveaux édifices de la mort adoptèrent des codes différents : « théâtre romain, une basilique paléochrétienne, un temple grec ou une pyramide égyptienne »³³. Bien que ces lieux soient hautement rationnels et fonctionnels, « le rôle de la nature est fondamental dans la conception des crématoriums, avec de larges fenêtres donnant sur un jardin, une fontaine ou un bassin. [...] La vue de la nature procure souvent une sensation de calme, comparable à celle des jardins thérapeutiques »³³. Une fois incinéré les cendres du défunt sont placées dans une urne. « Les urnes cinéraires sont ensuite déposées dans un columbarium, qui est lui-même obligatoirement établi dans un cimetière, où il s'intègre sans trop de peine : à peu de chose près, son aspect rappelle les cases des caveaux en surélévation »²⁶. « L'urne

14. Bertrand, R. (2015). Origines et caractéristiques du cimetière français contemporain. [Article]. 68, *Insaniyat*, 107-135.

18. Moreaux, P. (2010). Naissance, vie et mort des cimetières. [Article]. 136, *Etudes sur la Mort*, 7-21. (C. I. (CIEM), Éd.)

26. Bertrand, R., & Carol, A. (2016). Aux origines des cimetières contemporains : Les réformes funéraires de l'Europe occidentale. XVIIIe-XIXe siècle. [Ouvrage]. (P. u. Provence, Éd.)

32. Palánová, K., Kovář, J., Babor, T., & Dlabiková, I. (2015). Requirements for cremation architecture in contemporary secularized society. [Article]. 6(8). *IN_BO Ricerche e progetti per il territorio la città e l'architettura*.

33. Klaassens, M., & Groot, P. (2012). Designing a place for goodbye: The architecture of crematoria in the Netherlands. [Article]. 117-136.

d'un columbarium ne mesure en effet que vingt-huit centimètres de large, vingt-huit centimètres de haut, et quarante-huit centimètres de long »⁹. Ces nouveaux procédés industrialisés de la mort n'effacent pas les souvenirs du défunts dont chacun peut « faire placer sur la fosse de son parent ou de son ami une pierre sépulcrale ou autre signe indicatif de sépulture » »¹⁴. Les cimetières vont alors connaître des évolutions de formes et d'extensions comme la « concessions de terrain destinées à des « sépultures de famille » et susceptibles de recevoir des « caveaux, monuments et tombeaux » »¹⁴. Le cimetière privé demeure : « toute personne pourra être enterrée dans sa propriété » à condition que cette dernière soit à distance suffisante des enceintes urbaines »¹⁴. « Elle peut permettre d'établir un tombeau de famille dans la chapelle privée d'un domaine »¹⁴. Cependant « ces cimetières privés seront de plus en plus difficilement autorisés par l'administration au fur et à mesure que les cimetières seront modernisés et que les concessions vont se répandre »¹⁴. « La IIIe République, après avoir aboli la fosse commune en 1874, abrogea les dispositions d'espaces séparés pour les différentes communautés religieuses »⁹. Les cimetières conservent et approfondissent les nouveaux tracés émis au XIXe siècle avec « la reprise répétitive de plans strictement orthogonaux, qui caractérisent en particulier les cimetières ouverts »¹⁴. « Certains cimetières du XXe siècle ont

une composition architecturale par écrans végétaux et buissons taillés, comme le cimetière du village de Boiscommun, Loiret, avec ses plantations insolites dans le goût des jardins à la française. Deux grandes allées bordées d'arbres taillés se croisent perpendiculairement et les petites allées sont jalonnées de buis taillés »⁹. « certains morts disposent de tombeaux spacieux et d'autres de leurs deux mètres carrés minimum »⁹. « Le tombeau type combine presque toujours la dalle et la stèle ou bien dérive d'une réinterprétation du tombeau-coffre. Le cippe et surtout le mausolée et la statue de pierre ou de bronze font figure après la Seconde Guerre mondiale de monuments hors du commun »¹⁴. « Vers la fin du XIXe siècle »¹³ les matériaux évoluent, « Le fer et le bois sont remplacés par le marbre, l'ardoise et le granit »¹³. « les parties nouvelles des grands cimetières et les cimetières créés alors souffrent de la grande banalisation des monuments qui sont des modèles de série présentant peu de variantes, à la fois parce que les commanditaires ont des moyens limités et parce que la variété des formes et des décors qui faisait le charme des tombeaux des générations précédentes tend à disparaître devant une fabrication de plus en plus industrielle »¹⁴. « Le cimetière constitue dans chaque ville, à la fin du XIXe siècle, une forme de paysage minéral et végétal spécifique, sans équivalent réel dans le passé, par les rapports nouveaux qui s'y sont tissés entre les vivants et

leurs morts et la « demeure d'éternité » qu'un nombre croissant (bien que minoritaire) de familles y détiennent »²⁶. De nouvelles typologies vont émerger au XXe siècle au sein de ces cités des morts rationnelles. « La première guerre mondiale »¹⁸ et son nombre de morts conséquent amène « à aménager de nombreuses nécropoles militaires. Elles se caractérisent par l'uniformité et la sobriété des sépultures qui en font leur grandeur où l'individualisme s'efface devant le repos collectif de ces soldats de toute confession »¹⁸, ce sont les fameux « carrés militaires »¹⁸. « La France accordera également sur les lieux des grandes batailles des emplacements pour la création de monuments, de cimetières militaires laïcs et d'ossuaires aussi bien pour les alliés que pour les ennemis »¹⁸. « au cours du XXe siècle statues et symboles sculptés se raréfieront et les inscriptions se réduiront, sauf exception, à des mentions de l'État civil. Une autre caractéristique est le caractère de plus en plus minéral que prend le cimetière au cours du XIXe siècle et surtout au XXe siècle, alors que se multiplient les tombeaux qui recouvrent la surface des concessions, que la superficie du cimetière est de plus en plus densément recouverte de sépultures et que celle dévolue aux plantations se réduit voire disparaît »²⁶. « Dans toutes les églises, les autels des âmes du purgatoire disparaissent, remplacés souvent par les plaques des morts de la guerre. Le monument aux morts a

9. Ragon, M. (1981). L'espace de la mort. [Ouvrage]. Albin Michel.

13. Evolution de la typologie des cimetières en Occident Judéo-Chrétien du Moyen-Âge à nos jours. [Publication]. (2004). Commission des biens culturels du Québec.

14. Bertrand, R. (2015). Origines et caractéristiques du cimetière français contemporain. [Article]. 68, *Insaniyat*, 107-135.

18. Moreaux, P. (2010). Naissance, vie et mort des cimetières. [Article]. 136, *Etudes sur la Mort*, 7-21. (C. I. (CIEM), Éd.)

26. Bertrand, R., & Carol, A. (2016). Aux origines des cimetières contemporains : Les réformes funéraires de l'Europe occidentale. XVIIIe-XIXe siècle. [Ouvrage]. (P. u. Provence, Éd.)

remplacé le monument aux âmes. Seul subsiste dans quelques églises un simple tronc « pour les âmes du purgatoire »⁹. « Les monuments aux morts de la guerre de 14 est donc devenu plus simplement, plus globalement, le monument aux morts de toutes les guerres »⁹. Emerge donc « une nouvelle iconographie mortuaire qui n'emprunte rien au christianisme »⁹, celui du « Portrait-type du soldat sacrifié »⁹. Les monuments aux morts sont « les premiers monuments publics qui osèrent utiliser des produits de l'industrie contemporaine »⁹. Cependant ces édifices ne sont pas nouveaux. Les premiers sont « implantés aux lieux des batailles. Il s'agit en général de petits obélisques, portant les noms des victimes »⁹. Ils se situent « souvent en plein champ »⁹. « D'après Ariès le premier monument pour des soldats tués se trouverait à Lucerne, élevé à la mémoire des gardes suisses massacrés à Paris le 10 août 1792 »⁹. Ces nouveaux monuments sont composés : un « petit jardin les entoure, soigneusement entretenu par la municipalité. Beaucoup de monuments se retrouvent, identiques dans tel ou tel village, tout simplement parce que certains ont été fabriqués en série. Suivant les ressources de la commune on a pu acheter un soldat de bronze, ou seulement faire surmonter une stèle d'un coq gaulois, ou bien une pierre nue, obélisque du pauvre »⁹. « Ces mêmes mesures resteront d'ailleurs en vigueur pour les victimes de la Seconde Guerre mondiale »¹⁸. Au-

delà des carrés militaires et monuments aux morts, « La guerre de 1914 a aussi inauguré la création de cimetières spécifiquement militaires, avec leurs alignements à l'infini de croix identiques. Seuls les cimetières égalitaires, ils retrouvaient, sans le vouloir sans doute, le caractère des anciens campo santo. Mais dans leur symétrie impeccable de tombes toutes semblables, ils font aussi songer à la discipline de l'armée en rang »⁹.

Acteurs :

« la laïcisation des cimetières puis la suppression du monopole des pompes funèbres vont figurer parmi les grands combats des républicains au cours des premières décennies de la IIIe République »²⁶. « La Belle Époque voit donc se multiplier les propositions d'amendement du décret de prairial »²⁶. « Tout d'abord, deux lois importantes concernant les cimetières : celles du 14 novembre 1881 et 5 avril 1884. Elles interdisent la création ou l'agrandissement de cimetières confessionnels (permis par le décret du 23 Prairial An XIII), elles établissent la neutralité des cimetières et interdisent pour les inhumations toute distinction basée sur des critères religieux »¹⁸. Cette loi répond avant tout à « la bonne gestion des « lieux destinés aux inhumations » »¹⁴. « Le cimetière accueille,

désormais, tout le monde sans marque physique de distinction »¹. « Bien entendu, les cimetières confessionnels existants continueront leurs activités »¹⁸. « La circulaire ministérielle du 15 mai 1884 précisa que si le défunt était sans famille ou si la famille ne pouvait ou ne voulait s'occuper de ses funérailles, le maire devait le faire enterrer « avec les cérémonies du culte auquel il appartenait », sauf dispositions contraires prises par le défunt »²⁶. Quelques années plus tard deux lois majeurs font leurs apparitions. Premièrement « La loi sur la liberté des funérailles du 15 novembre 1887 »²⁶. « Art. 1er : Toutes les dispositions légales relatives aux honneurs funèbres seront appliquées, quel que soit le caractère des funérailles, civil ou religieux »²⁶. « Article 3. Tout majeur ou mineur émancipé, en état de tester, peut régler les conditions de ses funérailles, notamment en ce qui concerne le caractère civil ou religieux à leur donner et le mode de sa sépulture »²⁶. « Il peut charger une ou plusieurs personnes de veiller à l'exécution de ses dispositions »²⁶. « Sa volonté, exprimée dans un testament ou dans une déclaration faite en forme testamentaire, soit par-devant notaire, soit sous signature privée, a la même force qu'une disposition testamentaire relative aux biens ; elle est soumise aux mêmes règles quant aux conditions de la révocation »²⁶. Deuxièmement « Le décret du 27 avril 1889 sur les conditions applicables aux divers modes de sépultures »²⁶. Ce nouveau décret permet

1. Deroubaix, S. (2023). Vers de nouvelles relations spatio-temporelles. Une ville hétérotopique : ce que la mort fait à la ville. L'exemple liégeois. [TFE]. Université de Liège. (matheo, Éd.)

9. Ragon, M. (1981). L'espace de la mort. [Ouvrage]. Albin Michel.

14. Bertrand, R. (2015). Origines et caractéristiques du cimetière français contemporain. [Article]. 68, Insaniyat, 107-135.

18. Moreaux, P. (2010). Naissance, vie et mort des cimetières. [Article]. 136, Etudes sur la Mort, 7-21. (C. I. (CIEM), Éd.)

26. Bertrand, R., & Carol, A. (2016). Aux origines des cimetières contemporains : Les réformes funéraires de l'Europe occidentale. XVIIIe-XIXe siècle. [Ouvrage]. (P. u. Provence, Éd.)

l'émergence d'une « nouvelle » pratique : la crémation. « On notera les lacunes d'un texte qui encadre une pratique aussi nouvelle : si le titre II évoque des cercueils, rien dans le titre III ne suggère un éventuel contenant des cendres ni n'indique où ni comment elles constitueront des « dépôts » dans un cimetière, ni quel pourrait être un statut définitif, différent du « provisoire » qui est envisagé par l'article 20 »²⁶. « Le monopole du service extérieur était transféré à l'autorité municipale à titre de service public et non abrogé. Les communes pouvaient assurer ce service public directement, ou par entreprise ; elles pouvaient aussi autoriser les « sociétés charitables laïques » qui avaient en certains endroits coutume d'inhumer les morts à poursuivre cette œuvre sous la surveillance municipale »²⁶. « Les communes auraient désormais la charge de l'entretien du cimetière, jusqu'alors aux frais des fabriques et consistoires »²⁶. « La neutralisation des cimetières »²⁶ touche avant tout les cimetières catholiques tandis que « les cimetières protestants et juifs qui étaient propriété consistoriale ne furent pas concernés par la loi »²⁶. Cependant « La laïcisation des anciens enclos confessionnels a été très variable selon les lieux et souvent très incomplète »²⁶. « une propagande en faveur de l'incinération va se faire à la fin du XIXe siècle par le biais des pays latins »⁹. « En 1872, une société de crémation obtient à New York l'autorisation de procéder à des incinérations. En

1884, c'est le tour de la Grande-Bretagne »⁹. « Aux Pays-Bas, les partisans de la crémation ont formalisé leur organisation en 1874, avec la création de ce qui allait devenir la Société Royale Néerlandaise de Crémation (The Royal Dutch Cremation Society), ou la Facultatieve »³³. Tandis que « La pratique de la crémation a été admise en France en 1887. Elle a été acceptée par les protestants et à partir de 1963 tolérée par l'Église catholique, mais non par l'église orthodoxe, le judaïsme et l'Islam. Elle ne regarde longtemps qu'une infime minorité de décédés : 0,3 % en 1970 et ne concerne guère alors que quelques grands cimetières urbains »²⁶. « Au contraire le culte du cimetière continue à se développer et les traditions religieuses pour l'inhumation restent profondément ancrées dans les mentalités »¹⁸. « Certains économistes de la fin du XIXe siècle, partisans de la crémation, ont proposé de dégager ainsi des terrains perdus par les cimetières et de les rendre à l'agriculture. D'autres proposaient tout simplement de faire des engrais avec la cendre des morts »⁹. « À la fin du XIXe siècle et au début du XXe, alors que l'essentiel des enterrements civils avaient désormais pour cause la volonté du mort ou de sa famille, des affaires sporadiques de refus d'accompagnement de la part de prêtres reprurent »²⁶. « Dans les années qui précédèrent la Séparation, des conflits locaux eurent lieu entre maires et membres du clergé au sujet de

l'accompagnement en musique des convois, des prières récitées pendant le cortège, de l'itinéraire de ces derniers et enfin du port d'emblèmes religieux et habits sacerdotaux »²⁶. Mais « la loi de Séparation des Églises et de l'État du 9 décembre 1905 »¹⁴ change tout. « À la suite de la loi de Séparation, les maires purent interdire qu'un convoi funèbre soit accompagné de chants ou de prières sur la voie publique. Mais la jurisprudence n'admit pas qu'ils interdisent à un prêtre d'être présent au convoi »²⁶. « La loi du 3 janvier 1924 a rendu légale la « reprise » de concessions perpétuelles par les communes après constat de leur abandon et annonce du début de la procédure par affichage à l'entrée du cimetière et pose sur le tombeau d'une petite plaque avertissant d'éventuels ayants droit. L'administration parisienne envoie dans ce cas une lettre d'avertissement aux nom et adresse qui figurent sur l'acte de concession, parfois établi deux siècles ou un siècle et demi auparavant »¹⁴. Une nouvelle religion laïcisée émerge aux suites de la « La première guerre mondiale »¹⁸, celui du « culte de la Patrie »¹⁵ qui se traduit par « le culte des morts pour la Patrie »¹⁵. Apparaît donc un service de « protection des tombes des morts pour la France »¹⁸. Le monument aux morts, nouvel édifice de culte laïque va alors se répandre. Dans le culte de la Patrie, « La gloire est une immortalité laïque, semblable d'ailleurs à celle des saints »⁹. « Le monument aux morts ne prend toute sa signification

9. Ragon, M. (1981). L'espace de la mort. [Ouvrage]. Albin Michel.

14. Bertrand, R. (2015). Origines et caractéristiques du cimetière français contemporain. [Article]. 68, *Insaniyat*, 107-135.

15. Ariès, P. (1975). Les grandes étapes et le sens de l'évolution de nos attitudes devant la mort. [Article]. 39, *Archives de Sciences Sociales des Religions*, 7-15.

18. Moreaux, P. (2010). Naissance, vie et mort des cimetières. [Article]. 136, *Etudes sur la Mort*, 7-21. (C. I. (CIEM), Éd.)

26. Bertrand, R., & Carol, A. (2016). Aux origines des cimetières contemporains : Les réformes funéraires de l'Europe occidentale. XVIIIe-XIXe siècle. [Ouvrage]. (P. u. Provence, Éd.)

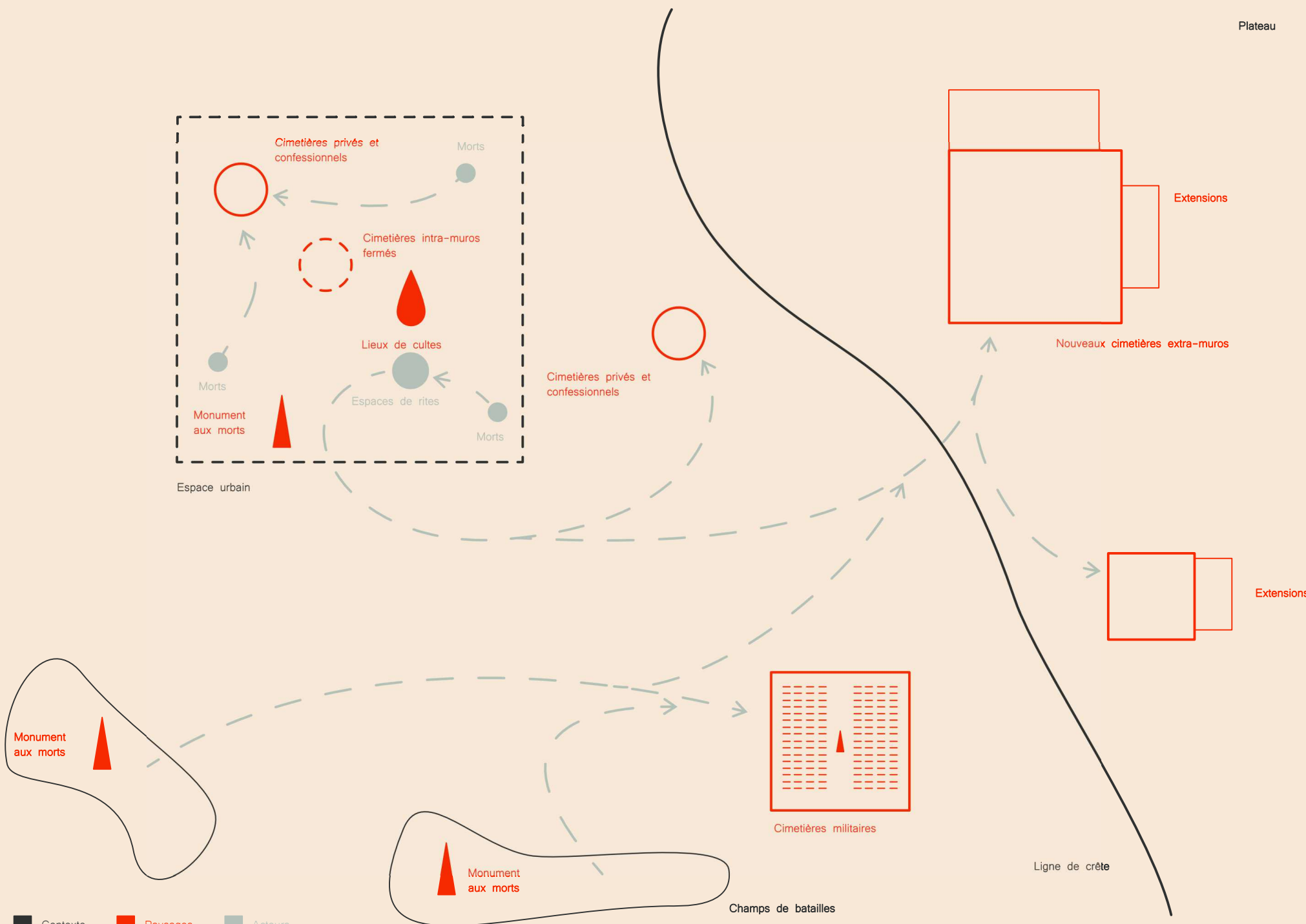
33. Klaassens, M., & Groot, P. (2012). Designing a place for goodbye: The architecture of crematoria in the Netherlands. [Article]. 117-136.

rituelle que dans les villages, les bourgs, les petites villes, aux lieux où une vie communautaire subsiste, où les noms sur le monument signifient des visages pour ceux qui les lisent »⁹. Le cimetière dans sa quête de rationalisation et de neutralité va aussi s'institutionnaliser et voir ainsi apparaître divers nouveaux acteurs comme le géologue : « depuis 1923, « les communes doivent prendre l'avis d'un géologue avant la création ou l'agrandissement d'un cimetière »²⁸. « Les cimetières qui émergent extra muros, reclus et cachés, sont à l'image de la standardisation, normalisant nos modes de vies »¹. « Les administrations de l'État ont formalisé les cimetières, devenant l'image-même de « hauts lieux d'actualisation de la rationalité administrative »¹. « Les croix tombent, emportant avec elles les inquiétudes religieuses, pour laisser place à un formalisme administratif »¹ fondements de nos cimetières modernes.

1. Deroubaix, S. (2023). Vers de nouvelles relations spatio-temporelles. Une ville hétérotopique : ce que la mort fait à la ville. L'exemple liégeois. [TFE]. Université de Liège. (matheo, Éd.)

9. Ragon, M. (1981). L'espace de la mort. [Ouvrage]. Albin Michel.

28. Ligou, D. (1975). L'Evolution des cimetières. [Article]. 39, Archives de Sciences Sociales des Religions, 61-77.



■ Contexte ■ Paysages ■ Acteurs

Synthèse théorique du Mouvement :

Entre 1870 et 1930 le cimetière atteint une forme d'aboutissement morphologique. Trois générations après l'interdiction des inhumations intra-muros, le modèle du cimetière viabilisé, arboré et ouvert au public s'impose. La composition se stabilise autour de plans orthogonaux répétitifs, d'axes hiérarchisés et de divisions rationnelles par concessions. Cette rigueur géométrique traduit une volonté de maîtrise spatiale et d'intégration du cimetière dans la planification urbaine moderne. Le cimetière devient une pièce urbaine normalisée, comparable aux quartiers d'habitation dans son découpage parcellaire et reçoit de multiples extensions toujours plus rationnelles. La Première Guerre mondiale renforce cette mouvance avec les nécropoles militaires et « carrés militaires » qui imposent une esthétique de l'alignement infini, de l'uniformité et de l'effacement de l'individualité. Ces dispositifs spatiaux construisent un nouveau paysage territorial : celui de la mémoire nationale inscrite dans le sol. À l'échelle des communes, le monument aux morts devient un repère civique central, souvent implanté sur la place publique. La mémoire quitte progressivement l'église pour investir l'espace civique. Le territoire se recompose donc autour de nouveaux centres symboliques laïcs, où la mémoire collective structure

l'espace public. La période est marquée par une obsession hygiéniste héritée du XIXe siècle : drainage, aération, gestion chimique des sols. Le cimetière devient un dispositif technique soumis à une expertise scientifique. L'apparition des crématoriums marque une mutation infrastructurelle majeure. Le crématorium, bien que rationnel, s'inscrit dans une scénographie monumentale (références antiques) et paysagère (jardins, bassins). Le columbarium s'intègre dans l'enceinte du cimetière, densifiant verticalement le territoire funéraire. Il se modernise donc par superposition d'infrastructures techniques, tout en restant spatialement circonscrit et contrôlé. La loi de 1924 autorisant la reprise des concessions perpétuelles marque l'intégration du cimetière dans une logique foncière et administrative moderne. Tandis que les nécropoles militaires introduisent une nouvelle fonction : celle de sanctuaire républicain, dissocié du religieux. On observe une évolution nette des matériaux avec l'abandon du bois et du fer et une généralisation du marbre, du granit et de l'ardoise. Mais paradoxalement, cette montée en pérennité s'accompagne d'une standardisation industrielle des monuments. Les modèles sont produits en série, réduisant la diversité formelle du XIXe siècle. Le paysage devient de plus en plus minéral, la végétation reculant face à la densification des concessions. Les monuments aux morts utilisent parfois des matériaux industriels contemporains,

signalant l'entrée du deuil dans l'ère de la production moderne : rationalité, répétition, minéralisation. La IIIe République transforme profondément le statut du mort en imposant la neutralité confessionnelle des cimetières et la liberté des funérailles. Le mort devient un sujet juridique autonome, dont la volonté prime. Après 1914, une nouvelle figure émerge : le « mort pour la Patrie ». La gloire devient une forme d'immortalité laïque. Le défunt individuel s'efface derrière le soldat collectif. Le statut du mort participe à la construction d'un territoire républicain, où la mémoire devient affaire d'État. Les vivants changent de rôle, tout passe par l'État et de nouveaux experts apparaissent (ex le géologue). Les vivants construisent un territoire funéraire institutionnalisé, où l'administration remplace progressivement l'autorité religieuse. La mort quitte l'église pour emprunter des parcours civils. Parallèlement, les pèlerinages vers les champs de bataille et les nécropoles militaires inscrivent la mémoire dans un territoire national étendu, dépassant l'échelle locale. Les flux liés à la mort contribuent à territorialiser la mémoire à l'échelle du pays. Les artefacts se transforment : standardisation et uniformités dont le monument aux morts joue le rôle de point fixe de mémoire collective au culte de la Patrie. La mémoire collective devient un rituel civique annuel (commémorations). Le territoire funéraire devient un réseau structuré de lieux de mémoire, articulé entre le cimetière périphérique, le crématorium urbain, la nécropole militaire et le monument communal. La mort quitte progressivement le centre religieux pour s'inscrire dans une géographie républicaine et nationale, où l'espace public devient le support principal de la mémoire collective.

6 – Aujourd'hui

K – Une nouvelle constellation spécialisée de la mort, multiple, rapide et discrète : entre institutions médicales, acteurs privés et espaces publics

Paysages :

De nouveaux paysages de la Mort émergent en de nouveaux lieux à notre époque contemporaine. Le cimetière n'est plus le seul lieu mortuaire. Avant le cimetière, s'établit et se renforce toute une série de lieux singuliers dans le parcours du défunt jusqu'à sa dernière demeure. On retrouve « la chambre mortuaire »³⁴ qui se « situe dans un établissement de santé, hôpital ou maison de retraite. Elle est destinée à entreposer la dépouille des patients décédés sur site »³⁴. « Elle est organisée en deux espaces »³⁴ : « les locaux où les corps sont conservés en caisson, entre 0 et 5°, en attendant leur transfert au domicile ou en funérarium »³⁴ et « le lieu d'accueil des familles en deuil »³⁴. « C'est un endroit généralement quelque peu « austère »,

qui dépend des horaires d'ouverture de l'institution »³⁴. « Jadis, la chambre mortuaire était appelée « morgue » »³⁴. On retrouve aussi « la chambre funéraire »³⁴. « Contrairement à la chambre mortuaire qui se situe dans une institution de soins, la chambre funéraire est une structure extérieure, à part entière, gérée par une entreprise de pompes funèbres, pour son compte propre ou celui d'une municipalité. Elle est aussi qualifiée de « funérarium » »³⁴. « C'est là que l'on accueille les corps afin de les préparer pour les obsèques. Cela suppose les soins post-mortem, la mise en cercueil dans une atmosphère réfrigérée »³⁴. « Le corps y stationne environ trois jours avant crémation ou incinération »³⁴. « Le lieu comporte une zone technique où les défunts sont traités, préparés, conservés, une partie administrative et des salons aménagés, permettant aux familles de se recueillir, d'organiser une cérémonie funéraire avec exposition du corps sur un lit réfrigéré ou en cercueil. Ces salons peuvent être personnalisés par les proches »³⁴. « C'est la mairie de la commune où a eu lieu le décès qui fait la demande d'admission »³⁴. Un nouveau hub polarisant de la Mort naît, « le centre funéraire »¹³. « La diversification des modes de sépulture amorcée par l'accès à la crémation et la conquête des marchés par l'industrie privée entraîne le regroupement graduel de l'offre de biens et services funéraires : le centre funéraire est né »¹³. « Les biens et

services qu'on y trouve peuvent faire l'objet d'un contrat préalable d'arrangement funéraire qui détermine les dispositions à prendre au moment de la mort d'une personne »¹³. Concernant les cimetières ils suivent les directives amorcées par le décret prairial an XII du XIXe siècle, certaines règles demeurent comme « l'article L2223-1 du Code général des collectivités territoriales énonce que « des terrains sont spécialement consacrés par chaque commune à l'inhumation des morts »²⁶ ou encore « l'obligation de les clore de murs » (article 3 du texte de prairial) demeure ainsi que celle d'y faire des plantations »²⁶. « les anciens terrains doivent être ensemencés ou plantés, en fait, la mise en service du nouveau cimetière ne doit pas entraîner la fermeture de l'ancien, mais plutôt sa désaffectation pour l'avenir »²⁶. Les cimetières s'étendent de plus en plus et l'expansion urbaine finit par atteindre les cimetières. A Liège, « les cimetières créés après la Seconde Guerre mondiale sont assez étendus avec une superficie moyenne de 97,44 ares »⁵. « Si la place minimum accordée aux morts dans les cimetières français est de deux mètres carrés, la superficie d'un cimetière se calcule à raison de quatre à cinq mètres carrés par habitant vivant dans l'agglomération »⁹. « après les deux guerres mondiales du XXe siècle, des cimetières militaires anglais, américains ou allemands »²⁶ vont se multiplier. « Le cimetière contemporain »¹³ d'aujourd'hui perpétue les pensées du début du XXe

5. Schmitz, S. (1995). Un cimetière, une communauté, un espace : l'exemple liégeois. [Article]. 16, Géographie et Cultures, 93-104. (ORBI, Éd.)

9. Ragon, M. (1981). L'espace de la mort. [Ouvrage]. Albin Michel.

13. Evolution de la typologie des cimetières en Occident Judéo-Chrétien du Moyen-Âge à nos jours. [Publication]. (2004). Commission des biens culturels du Québec.

26. Bertrand, R., & Carol, A. (2016). Aux origines des cimetières contemporains : Les réformes funéraires de l'Europe occidentale. XVIIIe-XIXe siècle. [Ouvrage]. (P. u. Provence, Éd.)

34. assurance-obseques.fr. (2023). Chambre mortuaire ou chambre funéraire : quelle différence ? [Page Web].

siècle et son développement est le reflet de l'évolution de la société des vivants. « Comme les pavillons, la plupart des tombeaux sont achetés sur catalogue »⁹. « L'idéologie pavillonnaire s'y déploie à grande force »⁹. La production de masse et la société de consommation vont finir de dessiner les paysages des cimetières d'aujourd'hui. « Et tout caveau est surmonté d'un monument, produit industriellement par de grandes entreprises funéraires qui tiennent bien fermement ce marché en main »⁹. « Les catalogues d'« art funéraire » proposent également vingt et une formes de stèles, trente-huit formes de tombes, sept tons de pierre (rouge, labrador, noir, gris, Touraine, etc.) »⁹. « En dépit de quelques monuments d'exception par leur taille ou leur statuaire, le cimetière actuel urbain se réduit souvent à un océan de tombeaux, paysage ingrat, monotone »¹⁴. « Sur la tombe prolifèrent inscriptions et objets divers. Le plus redondant est le cercueil factice reproduit en granit sur la dalle. Et sur ce cercueil factice la représentation factice du drap qui dissimule le cercueil réel lors des cérémonies »⁹. « Le portrait photographique récemment en couleurs, est le substitut du moulage mortuaire et des gisants aristocratiques »⁹. « Le cercueil est devenu de nos jours un meuble d'un prix très élevé que l'on protège lui-même de la décomposition dans un caveau de maçonnerie »⁹. « Le cercueil moderne comporte des accessoires fonctionnels : quatre poignées pour les porteurs ; décoratifs ; cache-vis,

garnitures intérieures ; hygiéniques ; sel antiseptiques ; bureaucratiques ; plaques gravées »⁹. Dans les cimetières « Subsiste le mythe tenace du marbre, malgré une large exploitation du granit et une timide apparition du béton et du métal »⁹. « L'artisanat funéraire de proximité tend à céder la place à l'industrie funéraire, dont les produits sont bien visibles dans la seconde moitié du XXe siècle »¹⁴. « En revanche au cours des dernières décennies, l'attention a été en général plus forte à maintenir ou même étendre la végétation arbustive dans les cimetières, au moins le long des cheminements, sans doute sous l'influence du cimetière-parc »¹⁴. « Cyprès, ifs, buis participent du décor presque obligé désormais du cimetière. Des fleurs coupées ou en pots sont également sur les tombes. Mais elles sont si souvent volées que l'administration des cimetières a dû établir un règlement interdisant de pénétrer dans les cimetières avec une valise ou un sac »⁹. Bien qu'un certain conformisme prenne place, « il n'existe aucune norme pour l'esthétique et l'idéologie des tombes »⁹. « Le maire peut seulement refuser dans les cimetières des monuments « contraires à la sécurité, au bon ordre, à la salubrité, à la décence » »⁹. Dès les « années 1980 »³² la crémation va croître drastiquement et « atteint environ un tiers des décès aujourd'hui. Au même moment se créent des dizaines de crématoires, qui se détachent des cimetières pour s'installer dans les périphéries

urbaines »²⁶. Les premiers crématoriums seront souvent jugés « impersonnels et dépourvus de signification, de véritables non-lieux »³³. « Les fours crématoires sont en général placés en sous-sol d'un bâtiment funéraire qui renferme également les bâtiments de l'administration et une grande salle réunissant la famille et les amis pendant la crémation »⁹. « Les crématoriums, dans leur fonction principale, doivent permettre des cérémonies d'adieu éthiques et respectueuses dans la partie publique, tout en garantissant une opération technique fluide dans la partie fermée »³². « Un texte réglementaire de 1976 autorisant la remise des cendres humaines aux familles et pratiquement la libre liberté du lieu de repos des urnes à l'exception des voies publiques va modifier, en trente ans, profondément les rites funéraires et les aménagements des cimetières où les communes peuvent y créer des espaces cinéraires »¹⁸, « puis à la fin du XXe siècle de « jardins du souvenir » pour la dispersion des cendres »¹⁴. « les communes et établissements publics de coopération intercommunale de plus de 2 000 habitants sont tenus de respecter certaines obligations relatives à la législation funéraire. Il est ainsi dorénavant obligatoire pour les communes de cette taille de disposer d'un cimetière et d'un espace cinéraire »³⁵. « L'espace cinéraire est un site destiné à l'accueil des cendres des défunts dont le corps a donné lieu à crémation »³⁵ et doit comprendre « Un columbarium »³⁵ dont les concessions « d'une

9. Ragon, M. (1981). L'espace de la mort. [Ouvrage]. Albin Michel.

13. Evolution de la typologie des cimetières en Occident Judéo-Chrétien du Moyen-Âge à nos jours. [Publication]. (2004). Commission des biens culturels du Québec.

14. Bertrand, R. (2015). Origines et caractéristiques du cimetière français contemporain. [Article]. 68, *Insaniyat*, 107-135.

18. Moreaux, P. (2010). Naissance, vie et mort des cimetières. [Article]. 136, *Etudes sur la Mort*, 7-21. (C. I. (CIEM), Éd.)

26. Bertrand, R., & Carol, A. (2016). Aux origines des cimetières contemporains : Les réformes funéraires de l'Europe occidentale. XVIIIe-XIXe siècle. [Ouvrage]. (P. u. Provence, Éd.)

32. Palánová, K., Kovář, J., Babor, T., & Dlábková, I. (2015). Requirements for cremation architecture in contemporary secularized society. [Article]. 6(8). *IN_BO Ricerche e progetti per il territorio la città e l'architettura*.

33. Klaassens, M., & Groote, P. (2012). Designing a place for goodbye: The architecture of crematoria in the Netherlands. [Article]. 117-136.

35. granimond.com. (2025). Qu'est-ce qu'un espace cinéraire ? [Page Web].

durée de dix, vingt et trente ans permettent une rotation des niches »¹³. « Un espace aménagé pour la dispersion des cendres (plus communément appelé « jardin du souvenir ». Le jardin du souvenir doit également être accompagné d'un équipement mentionnant l'identité des morts »³⁵. L'espace cinéraire doit aussi être doté d'« espaces concédés pour l'inhumation des urnes »³⁵ qui « peut également se faire dans les lots traditionnels »¹³. « Tout comme le columbarium, le jardin du souvenir est lui aussi réalisé principalement en granit, notamment pour les bordures délimitant l'espace de dispersion. Les galets sont cependant en marbre blanc. Les formes de ce monument sont également variées et personnalisables : hexagonales, octogonales, carrées, en demi-lune, avec ou sans emmarchement »³⁵. Ainsi « la standardisation de la mort sera de plus en plus le reflet de la normalisation de la vie »⁹ dont le cimetière joue le rôle de « miroir de notre société »¹. « Le paradoxe réside dans cette propagation/densification taboue de cette population mise sous silence que sont les morts »². « de nombreux nouveaux cimetières sont vécus comme des cités-dortoirs, ou encore, comme des parkings de la mort »¹ ou encore de « bibliothèque des morts »². Ce sont néanmoins des lieux de stratification multiséculaire. Le cimetière occidental d'aujourd'hui est donc un paysage récent de notre relation en tant qu'humanité à la mort.

Acteurs :

« À la fin de la IV^e république à l'occasion de la refonte de la législation communale sont insérés dans le Code de l'administration communale (par décret du 22 mai 1957) les textes législatifs et réglementaires y compris ceux relatifs aux cimetières et aux pompes funèbres maintenant quelques dispositions de prairial »²⁶. On note « la suppression en 1959 des concessions centenaires, mais c'est à partir des années 1970 que le droit reconsidère la législation funéraire. L'année 1976 introduit une importante réforme réglementaire sous forme de décrets et d'arrêtés ministériels avec simplification des formalités administratives allègement des dépenses, adaptation des modalités de surveillance des opérations consécutives au décès et réglementation du don du corps à des établissements d'hospitalisation, d'enseignement ou de recherche... La codification se fait par les décrets du 27 janvier 1977 instituant le nouveau Code des communes »²⁶. « On en retiendra essentiellement l'article 9 qui supprime, dans les faits, la concession à perpétuité pour la remplacer par une concession temporaire d'un délai maximal de cinquante ans »²⁶. Puis « les ultimes réformes d'un droit qui fut longtemps basé sur un texte de vingt-sept articles napoléoniens »²⁶ vont survenir « dans la décennie 1990 et au début du XXI^e siècle »²⁶. « La

première réforme du droit funéraire s'opère dans un double esprit : la simplification et l'unification administratives et l'éthique »²⁶. « Le service extérieur des pompes funèbres est une mission de service public... Cette mission peut être assurée par les communes, directement ou par voie de gestion déléguée. Les communes ou leurs délégataires ne bénéficient d'aucun droit d'exclusivité pour l'exercice de cette mission. Elle peut être également assurée par toute autre entreprise ou association bénéficiaire de l'habilitation prévue à l'article L362-2-1 (du Code des communes) »²⁶. « La loi crée une institution centralisée, le Conseil national des opérations funéraires auprès du ministre de l'Intérieur, compétente à l'égard des communes et de leur groupement. L'ouverture à la concurrence de services publics a désormais « atteint le secteur funéraire »²⁶. Emerge donc un « marché des défunts avec des régulations entre l'État et les professionnels face à la loi de libéralisation et du repositionnement des acteurs sur l'échiquier économique »²⁶. En Belgique, « le 16 janvier 2004, la Flandre adoptait un nouveau décret. Peu de modifications par rapport à la loi de 1971, sinon une précision du mode de reprise des concessions abandonnées ou non renouvelées (art.7) et l'article 26 »²⁶. Tandis qu'en Wallonie « à la suite de l'Inventaire des chapelles funéraires et sépultures en chambre sur caveau, mené entre 1997 et 2001 par le Ministère de la

1. Deroubaix, S. (2023). Vers de nouvelles relations spatio-temporelles. Une ville hétérotopique : ce que la mort fait à la ville. L'exemple liégeois. [TFE]. Université de Liège. (matheo, Éd.)

2. Linon, G. (2020). L'architecture et nos morts. L'espace comme indice d'une relation complexe et contradictoire. [TFE]. Université de Liège. (matheo, Éd.)

9. Ragon, M. (1981). L'espace de la mort. [Ouvrage]. Albin Michel.

26. Bertrand, R., & Carol, A. (2016). Aux origines des cimetières contemporains : Les réformes funéraires de l'Europe occidentale. XVIII^e-XIX^e siècle. [Ouvrage]. (P. u. Provence, Éd.)

35. granimond.com. (2025). Qu'est-ce qu'un espace cinéraire ? [Page Web].

Région wallonne, est né un constat pour le moins préoccupant : de nombreuses communes, désemparées devant une situation tout droit héritée de la loi de 1971, ne connaissent d'autre alternative que la destruction pure et simple des monuments anciens pour les remplacer par des compositions en granite d'importation dont la présence « défigure » l'homogénéité paysagère et historique des sites »²⁶. En réponse, le « premier janvier 2002 fut créée la Cellule de gestion du patrimoine funéraire (Cgpf) »²⁶. A partir des années 2000, le droit funéraire va profondément évoluer. « Avec le début du XXI^e siècle une réforme décisive est entreprise pour que les normes funéraires soient conformes aux évolutions sociétales (la crémation ou la reconstitution des familles). À la suite d'un long processus d'élaboration, la loi du 19 décembre 2008 – intégrée dans le Code général des collectivités territoriales – relative à la législation funéraire et sa circulaire d'application du 14 décembre 2009 appréhendent cinq mesures majeures : la qualification des opérations funéraires simplifiées et modernisées (avec l'instauration de diplômes obligatoires pour les professionnels du secteur), la réforme des opérations de surveillance donnant lieu à vacations funéraires (la gratuité est prohibée pour la fermeture du cercueil, l'exhumation, la réinhumation et la translation), la protection des familles confrontées au deuil avec leur information initiale, l'adaptation du droit de la crémation (les

cendres ont désormais un statut civil assimilé à celui du corps inhumé ; [...] à l'occasion des reprises de sépulture, le maire peut faire procéder à la crémation administrative des restes mortels) et la création d'une police administrative des monuments funéraires menaçant ruine sans pour autant imposer une police de l'esthétique des cimetières »²⁶. « Entrée en vigueur le premier février 2010 après la publication de son arrêté d'exécution le 29 octobre 2009, cette législation oblige donc les gestionnaires locaux à mettre les sites en conformité avec la loi et à développer une véritable gestion dynamique des cimetières, passant, entre autres points, par l'intégration du patrimoine ancien dans une réflexion d'usage contemporain ; la réaffectation de monuments anciens en ossuaires communaux ; la transformation de morgues à l'usage obsolète en columbariums couverts et en lieux de prise de parole ; la réaffectation d'anciens cimetières paroissiaux en sites cinéraires ou mémoriels ou, encore, la restauration de murs de cimetières en zones cinéraires ou conservatoires du patrimoine ancien »²⁶. « En ce sens, le recul permet de percevoir une logique d'ajustement du cimetière contemporain à la société qui l'utilise : la première thématique fut celle de la salubrité, la seconde de l'autorité sur les sites, avec la reconnaissance du pouvoir communal et civil. La troisième, l'introduction des mœurs crématistes qui mettra une quarantaine d'années à être reconnue par l'Église (de nouveau

cette interpénétration du civil et du dogmatique) ; la cinquième, la précision des pouvoirs communaux, la gestion concrète de l'espace et l'égalité des modes d'inhumations ; la sixième, récente mais indispensable, la prise de conscience patrimoniale au sens large de ces lieux préservés légalement depuis deux siècles »²⁶. La mise en place de nouveaux espaces mortuaire suit un chemin bien précis. Premièrement « l'examen du dossier est confié au conseil des bâtiments civils, au sein du ministère de l'Intérieur, qui statue sur la base d'un rapport établi par un des membres »²⁶. « L'adjudication des travaux a généralement lieu en bloc, afin de prévenir un accroissement de dépense pendant l'exécution de l'ouvrage, et sur la plus basse mise à prix des soumissionnaires »²⁶. « Sans détail ni sous détail, les devis ne permettent pas de faire connaître la nature des travaux ni leur façon et donc de les mettre en adjudication. Pourtant, face à l'urgence de nombreuses situations, l'exécution est souvent autorisée sous réserve du respect des dépenses prévues »²⁶. « Parmi les acteurs communaux en présence, on notera des maires, des médecins, des juges, des arpenteurs, des ingénieurs, des architectes, des entrepreneurs... »²⁶. On note « l'importance accordée à la liaison avec la ville »²⁶ bien que les morts soient mis à l'écart. « Le conseil municipal renvoie à une commission la prospection de terrains dans la proximité de la ville »²⁶ qui « définit leur localisation par rapport aux

26. Bertrand, R., & Carol, A. (2016). Aux origines des cimetières contemporains : Les réformes funéraires de l'Europe occidentale. XVIII^e-XIX^e siècle. [Ouvrage]. (P. u. Provence, Éd.)

puits et nappes phréatiques »²⁶. « La mise à distance et l'enfermement de la mort sont indissociables d'une liaison à la ville et d'une mise sous contrôle. La forme régulière de l'emprise est d'ailleurs appréciée car elle participe d'une certaine mise en ordre et d'une économie des formes »²⁶. « Historiquement, le pouvoir civil intervient après le décès d'une personne »²⁶, l'« intervention publique est justement l'inhumation : les corps doivent l'être selon le droit commun (en délaissant les hypothèses judiciaires de morts « non naturelles » ou « violentes » relevant du droit pénal) dans des délais précis ni trop anticipés ni trop tardifs, pour des considérations de santé, mais aussi de morale publiques »²⁶. La première étape est la « constatation du décès par le maire et la délivrance en bonne et due forme d'un permis d'inhumer. En qualité d'officier d'état civil, le maire doit dresser l'acte de décès sur le fondement de l'acte établi par le médecin et sur la déclaration d'un parent ou d'une personne disposant des renseignements les plus complets sur son état civil. Le second fonde la législation funéraire, qu'il s'agisse des lieux de sépulture, de la police des cimetières et des pompes funèbres »²⁶. « Quatre caractéristiques majeures marquent les normes funéraires à l'époque contemporaine »²⁶ : « la source (la législation) comme l'application (le droit) relèvent tant du droit privé : droit civil (comme les questions de légitimité des dispositions testamentaires concernant les

funérailles, de propriété des cimetières, de servitudes autour de ceux-ci ou encore de définition de la notion de « sépulture de famille », de revendications de tombes et de monuments funéraires...) et droit pénal que du droit public (droit administratif –du droit de nomination du fossoyeur aux autorisations d'exhumation – et droit des collectivités publiques) »²⁶. Le droit funéraire est « devenu essentiellement un droit technique analysé et diffusé principalement par la pratique à l'intention des « professionnels » du monde funéraire privé et public auxquels les auteurs souvent dispensent leur savoir »²⁶. C'est donc avant tout une loi « organique funéraire »²⁶. « La politique du pas à pas est donc adoptée pour respecter la mission du cimetière, à savoir, préserver la mémoire et le paysage, quitte à refuser des inhumations »¹³. « Le cimetière, tant qu'il demeure actif, continue donc d'être un espace à gérer, à entretenir et à urbaniser, un peu à la manière d'une ville »¹³. « La mort s'est démocratisée avec la suppression des classes d'enterrement »⁹ ce qui a entraîné la disparition des « pompes funèbres »⁹. « Une quantité de services sont proposés autour de la mort. Depuis longtemps mise sur le marché, ce secteur s'épanouit grâce à la mutation dans les représentations de la mort que l'on connaît. Le marché des pompes funèbres s'épanouit. On voit naître des biens et services liés au traitement du cadavre, de nouvelles professions autour de cela, et, surtout, dans les rituels funéraires

sécularisés »¹. Le marché funéraire s'agrandit comme les acteurs qui voient arriver le corps médical dans les derniers instants de la vie. « En Europe (enquête de mars 2013), l'espérance de vie à la naissance est de 65 ans, en progrès depuis 2005 de 1,3 pour les hommes et 1,2 pour les femmes. Dans cet ensemble, la France occupe une place très honorable avec en tout 88,5 années pour les femmes, 84,3 pour les hommes »¹⁶. « Le corps est « économiquement utile à défendre ». C'est pourquoi, depuis 1965, la santé est devenue « le marché le plus important de l'économie américaine, devant les secteurs de l'automobile et de l'acier »⁹. « Les organes essentiels de l'homme : reins, cœur, poumons, sont aujourd'hui achetés, stockés, commercialisés. Dans les hôpitaux américains circulent des catalogues illustrés d'organes à vendre. Des banques et des bourses d'organes sont à la disposition de ce death control qui répond au birth control »⁹. Les mentalités changent « où l'on souhaite guérir, et non plus ressusciter comme d'antan »¹. « Les vieillards, dont les sociétés traditionnelles faisaient des sages, sont de plus en plus rejetés hors de la normalité »⁹. « La mort anonyme, celle des gens ordinaires, est, quant à elle, invisible et institutionnalisée, cachée dans les hôpitaux ou maisons de retraite »¹. « Il n'y a plus de bonne ou de mauvaise mort. Toute mort est mauvaise en soi. Pire, elle est absurde »⁹. « Le personnel hospitalier n'est d'ailleurs pas du

1. Deroubaix, S. (2023). Vers de nouvelles relations spatio-temporelles. Une ville hétérotopique : ce que la mort fait à la ville. L'exemple liégeois. [TFE]. Université de Liège. (matheo, Éd.)

9. Ragon, M. (1981). L'espace de la mort. [Ouvrage]. Albin Michel.

13. Evolution de la typologie des cimetières en Occident Judéo-Christien du Moyen-Âge à nos jours. [Publication]. (2004). Commission des biens culturels du Québec.

16. Vovelle, M. (2015). La mort et l'Occident de 1300 à nos jours. [Article]. Transgression, Genre Révolution, 33-48. (P. u. Provence, Éd.)

26. Bertrand, R., & Carol, A. (2016). Aux origines des cimetières contemporains : Les réformes funéraires de l'Europe occidentale. XVIIIe-XIXe siècle. [Ouvrage]. (P. u. Provence, Éd.)

tout préparé à jouer un rôle de « croque-mort »⁹ où chacun « se refille l'agonisant »⁹. Cela amène à de vifs élans de contestations où « 80 % des malades hospitalisés savent néanmoins d'instinct qu'ils vont mourir et refusent médicaments et traitements »⁹. « Si la mort est un « accident », une « maladresse », le deuil est une maladie »⁹, « on constate que la famille tend à se décharger du mourant, en donnant une confiance aveugle aux médecins, qui prennent la charge de faire mourir dignement à l'hôpital, et se déchargent de toute la préparation morale, du deuil, ou des funérailles »¹. Notre relation à la mort se terni, le « langage destiné lui aussi à faire disparaître l'image du mort et à rendre « inoffensifs » les outils de la mort »⁹, où règne une « négation du sacré de la mort au profit d'un au-delà administratif »⁹. Ainsi, « l'entrée et la sortie dans la vie sont affaire de spécialistes. La mort et l'au-delà aussi »⁹. « Un corps peut être conservé en chambre mortuaire jusqu'à six jours, voire dix – si il n'est pas réclamé par des proches »³⁴. « On peut y pratiquer une toilette mortuaire, religieuse ou non »³⁴. « Certaines cliniques privées sont équipées de ce type d'installation mais ce n'est pas une obligation. De même, les structures de soins trop réduites n'en sont pas pourvues. Dans ces cas-là, l'administration doit avertir les familles au plus vite pour qu'elles mettent en place le transfert du corps vers son domicile ou le funérarium »³⁴. La mort est accélérée,

« La prise en charge du corps intervient dans les vingt-quatre heures suivant la mort, quarante-huit heures si il y a eu soins de conservation par thanatopraxie »³⁴. Tandis que « une personne décédée dans l'espace public va automatiquement en chambre funéraire »³⁴. « Après une réception donnée en l'honneur du « cher disparu », ce dernier est couché dans le cercueil orné de nœuds de tulle et de volants de mousseline et emmené au cimetière en voiture. Seuls parmi les « délaissés » les parents et les proches l'accompagnent, puis se retirent sans assister à l'inhumation »⁹. « les corbillards, aujourd'hui motorisés, sont de moins en moins noirs, le gris et le violet étant préférés pour les garnitures »⁹. « l'incinération dans le monde moderne s'inscrit dans notre fonctionnalisme. Il en est même l'ultime conséquence »⁹. Cependant « ce n'est qu'à partir de 1963, que le pape Paul VI autorise les catholiques à faire de même »¹³. L'incinération va continuellement attirer de plus en plus de personnes, « la mise en enfeu étant la forme la plus coûteuse d'inhumation, la crémation l'emporte désormais sur les autres modes de sépulture (60 % des choix au Québec) »¹³. Toutefois, « les catholiques pratiquants semblent marquer souvent des réserves à son égard »¹⁴, tandis qu'elle « elle est prohibée par l'orthodoxie, le judaïsme, l'islam »¹⁴. « En 1999, on comptait 1 468 crématoriums et 595 617 crémations, soit 25,39 % de tous les décès aux États-Unis »³⁶.

« En 2019, on comptait plus de 3 000 crématoriums et plus de 1 500 000 crémations... et 54,6 % des décès aux États-Unis ont été traités par crémation »³⁶. En Europe, « la République tchèque occupe la quatrième place en termes de pourcentage de crémations annuelles dans le monde, avec 79,87 %. Un taux plus élevé de crémations se trouve au Japon (99,81 %), à Taïwan (88,15 %) et à Hong Kong (87,25 %) »³². « Depuis 2002, la crémation est devenue la forme dominante de disposition des corps aux Pays-Bas, avec environ 57 % des morts incinérés en 2009 »³³. A cette demande toujours plus forte, répond le marché : « un crématorium (complexe crématoire) peut être construit ou géré par une entreprise privée »¹⁴. « Avant d'incinérer une personne décédée, le directeur de funérailles doit d'abord obtenir l'autorisation d'incinérer du ou des membres survivants de la famille. Cette autorisation se présente généralement sous la forme d'un document fourni par la maison funéraire et signé par la famille »³⁷. « La température à l'intérieur de la chambre atteint souvent entre 800 et 1000 °C. Les brûleurs d'un crématorium sont alimentés au gaz naturel ou au propane »³⁷. « Il faut généralement entre une heure et demie et deux heures pour qu'un corps soit entièrement réduit à l'état de fragments osseux lors de la crémation »³⁷. « Les cendres sont ensuite placées dans un sac en plastique, dans un contenant de crémation temporaire ou dans une urne

1. Deroubaix, S. (2023). Vers de nouvelles relations spatio-temporelles. Une ville hétérotopique : ce que la mort fait à la ville. L'exemple liégeois. [TFE]. Université de Liège. (matheo, Éd.)

9. Ragon, M. (1981). L'espace de la mort. [Ouvrage]. Albin Michel.

13. Evolution de la typologie des cimetières en Occident Judéo-Chrétien du Moyen-Âge à nos jours. [Publication]. (2004). Commission des biens culturels du Québec.

14. Bertrand, R. (2015). Origines et caractéristiques du cimetière français contemporain. [Article]. 68. *Insaniyat*, 107-135.

26. Bertrand, R., & Carol, A. (2016). Aux origines des cimetières contemporains : Les réformes funéraires de l'Europe occidentale. XVIIIe-XIXe siècle. [Ouvrage]. (P. u. Provence, Éd.)

32. Palánová, K., Kovář, J., Babor, T., & Dlabková, I. (2015). Requirements for cremation architecture in contemporary secularized society. [Article]. 6(8). *IN_BO Ricerche e progetti per il territorio la città e l'architettura*.

33. Klaassens, M., & Groot, P. (2012). Designing a place for goodbye: The architecture of crematoria in the Netherlands. [Article]. 117-136.

34. assurance-obseques.fr. (2023). Chambre mortuaire ou chambre funéraire : quelle différence ? [Page Web].

36. cremationassociation.org. (s.d.). History of Cremation. [Page Web].

37. everlifememorials.com. (s.d.). Ashes to Ashes: The Cremation Process Explained. [Page Web].

funéraire, si le crématorium en fournit une. Elles sont ensuite rendues à la famille »³⁷. « L'urne est en effet « remise à la famille pour être déposée, à sa convenance, dans une sépulture, un columbarium ou une propriété privée ou publique. Les cendres peuvent également être dispersées en pleine nature à l'exclusion des voies publiques »²⁶. Au début le cimetière ne jouait plus un rôle principal dans la mort. « Plus de la moitié des urnes en 1976 et les trois quarts en 2005 sont emportés par les familles, le reste rejoignant directement les cimetières – ce qui n'exclut pas que d'autres y soient déposées dans un second temps par leurs ayants-droits ou leurs héritiers »²⁶. « La loi du 2 décembre 2008 a mis fin à cette situation, et est en partie revenue aux dispositions antérieures. Les familles disposent d'un an pour décider du devenir des cendres. Celles-ci doivent à nouveau être déposées dans un columbarium, un jardin d'urnes, ou bien être dispersées dans un jardin du souvenir établi dans le cimetière. Elles ne peuvent plus, en revanche, être conservées au domicile. Et si elles sont dispersées dans la nature, la mention du lieu doit être indiquée à la mairie de naissance du défunt. Mais ce « retour » au cimetière n'est pas intégral. Des sites cinéraires se sont multipliés, dépendants ou non de crématoires eux-mêmes disjoints du cimetière »²⁶. Le deuil aussi se rationalise, « La pratique de la « visite des défunts » tend à se raréfier et même à se réduire

à un fleurissement annuel pour la Toussaint dû aux parents proches, pratique qui se maintient cependant nettement. Les cortèges d'enterrement ont disparu dans les villes et l'éloge d'un mort est désormais prononcé soit entre deux séquences de la cérémonie religieuse soit lors d'une cérémonie civile organisée au funérarium »¹⁴. Néanmoins, « À l'époque post-moderne, les endeuillés semblent préférer un environnement plus personnalisé, qui permet une réflexion émotionnelle sur l'identité du défunt, afin de « célébrer » sa vie vécue »³³. La mort est donc dans notre société contemporaine devenue « sauvage »²⁸.

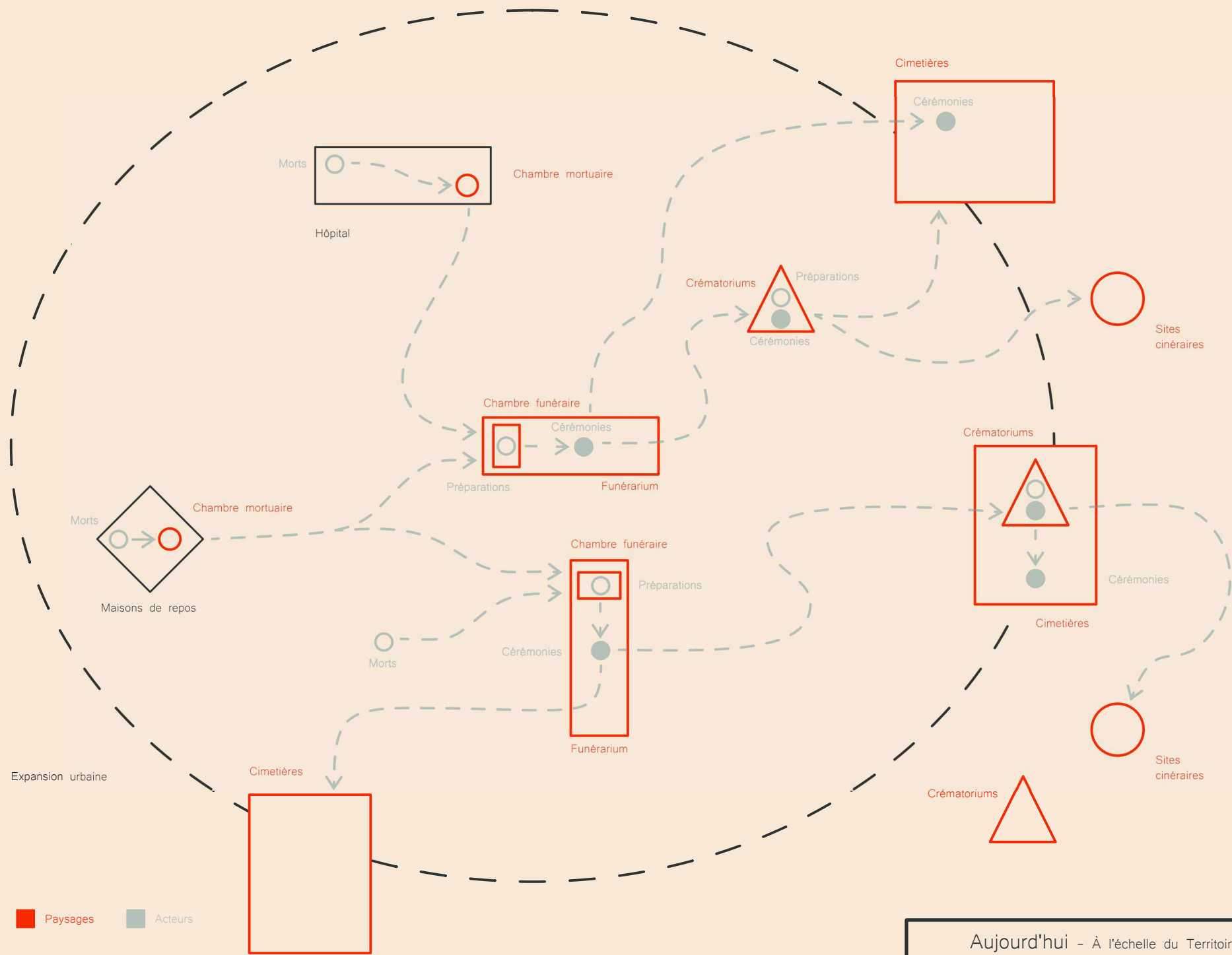
14. Bertrand, R. (2015). Origines et caractéristiques du cimetière français contemporain. [Article]. 68, *Insaniyat*, 107-135.

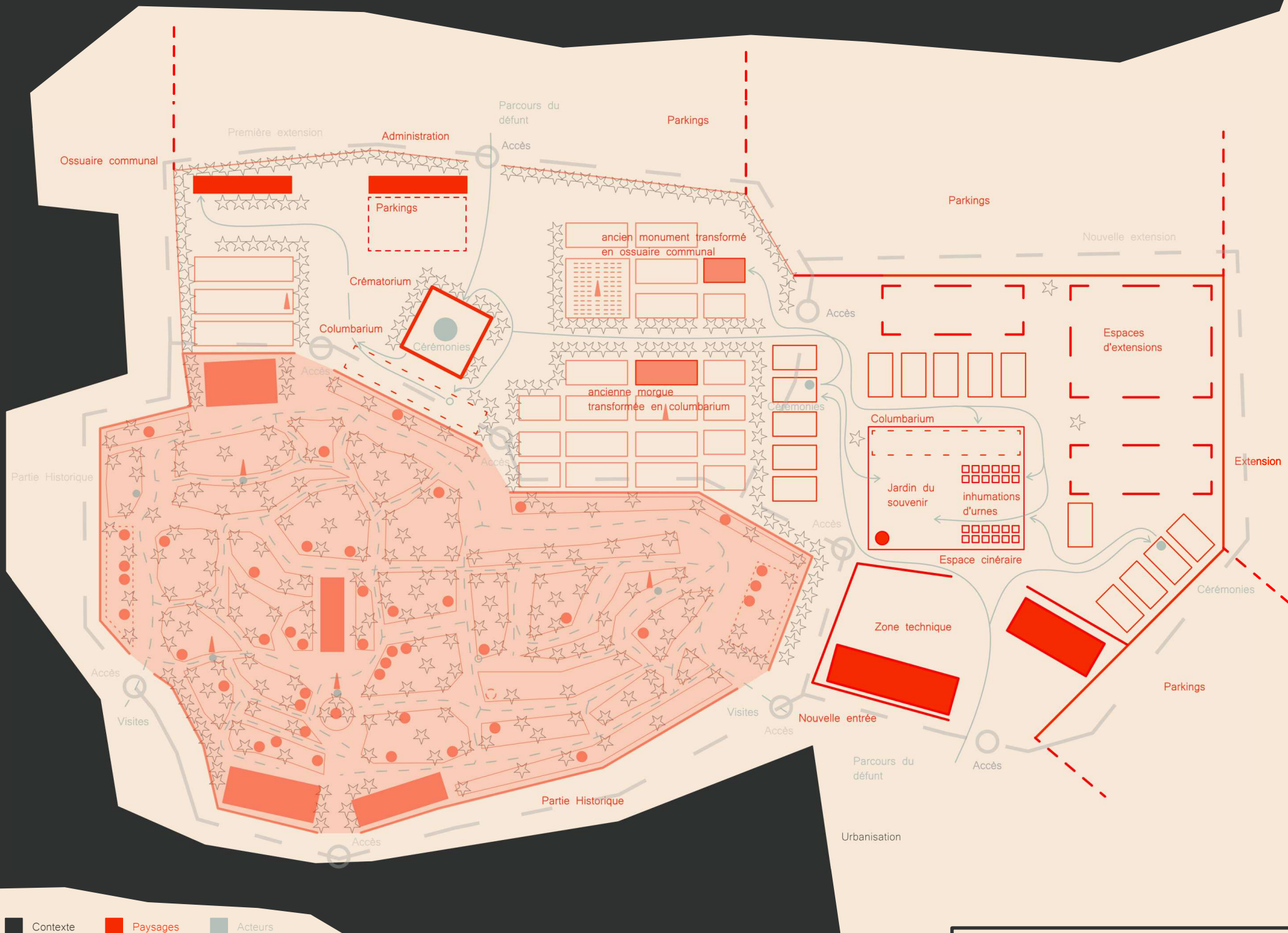
26. Bertrand, R., & Carol, A. (2016). Aux origines des cimetières contemporains : Les réformes funéraires de l'Europe occidentale. XVIIIe-XIXe siècle. [Ouvrage]. (P. u. Provence, Éd.)

28. Ligou, D. (1975). L'Evolution des cimetières. [Article]. 39, *Archives de Sciences Sociales des Religions*, 61-77.

33. Klaassens, M., & Groote, P. (2012). Designing a place for goodbye: The architecture of crematoria in the Netherlands. [Article]. 117-136.

37. everlifememorials.com. (s.d.). Ashes to Ashes: The Cremation Process Explained. [Page Web].





Aujourd'hui - À l'échelle du Cimetière

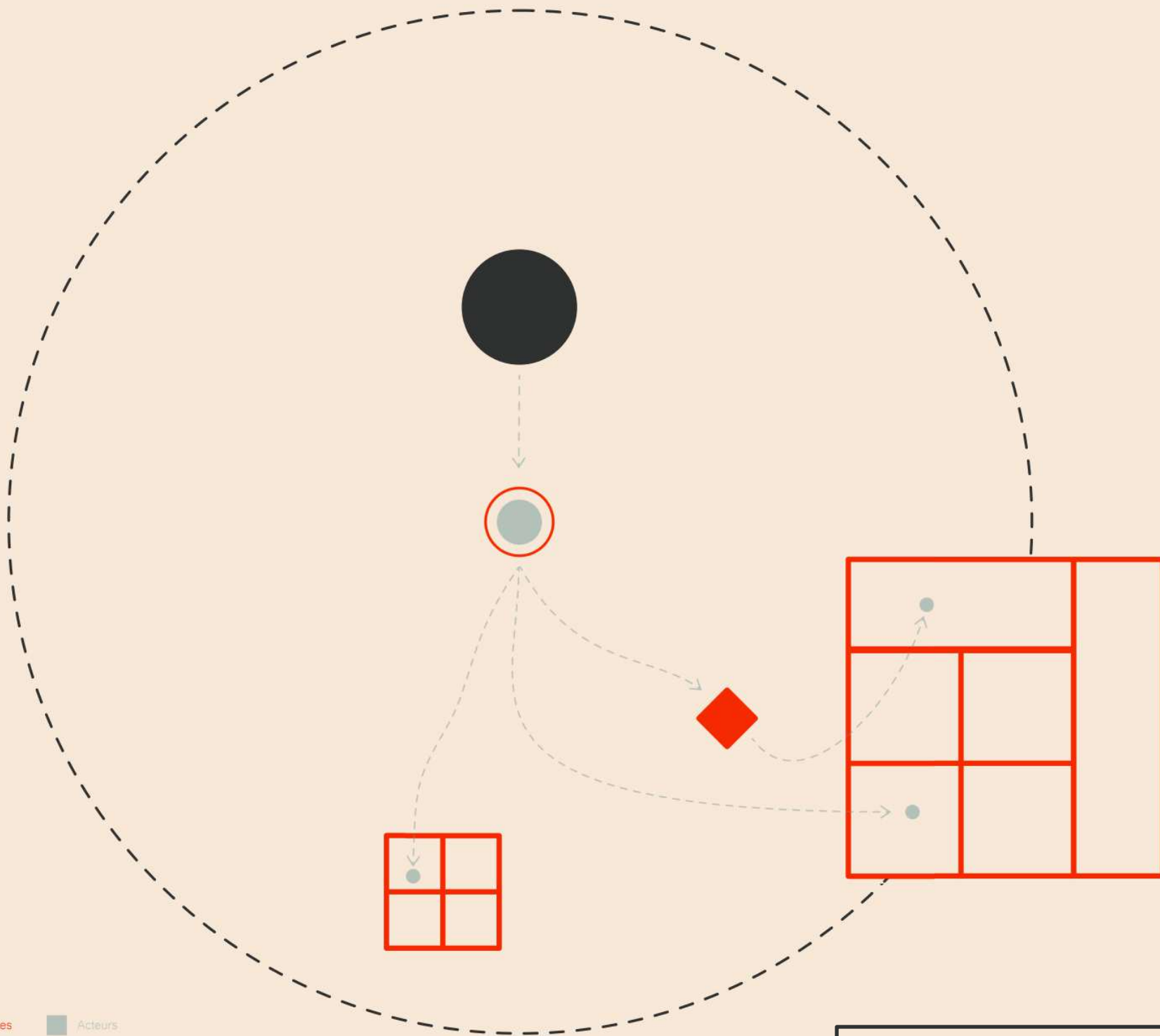


Synthèse théorique du Mouvement :

Le paysage contemporain de la mort n'est plus centré uniquement sur le cimetière ou le crématorium. Il se compose désormais d'une constellation d'espaces spécialisés, de l'hôpital à la dernière demeure en passant par le funérarium. La mort suit un parcours spatial segmenté, éclaté entre institutions médicales, entreprises privées et espaces publics. La chambre mortuaire, située dans les hôpitaux, marque la médicalisation territoriale de la fin de vie tandis que la chambre funéraire introduit un lieu intermédiaire standardisé. Le centre funéraire lui, devient un hub polarisant, regroupant prestations, logistique, cérémonie et administration. La mort contemporaine ne se localise plus en un seul lieu : elle s'inscrit dans un réseau technique et économique territorialement diffus. Nous passons de la « cité des morts » au réseau diffus des espaces mortuaires en une territorialité fragmentée, technique et multi-située de la mort. On assiste à une périphérisation et une technicisation de la mort via notamment les crématoriums, en forte croissance depuis les années 1980, qui se détachent souvent des cimetières et s'implantent en périphérie urbaine. Ces lieux sont conçus selon une dualité fonctionnelle : cérémonie publiques et technique invisibilisée. Ces espaces amènent la création de nouveaux paysages

« cinéraires » qui transforment les cimetières. Ces derniers avec le temps passent d'un lieu de mémoire à un dispositif de gestion. Son rôle évolue entre espaces d'inhumation, cinéraire, patrimonial et les multiples réaffectations. Le cimetière devient un territoire adaptable, soumis à des logiques d'urbanisme, de patrimoine et de gestion durable. Les paysages mortuaires que sont les cimetières suivent les logiques amorcées au début du XXème siècle : Industrialisation, consommation et standardisation qui reflètent notre société de consommation rationalisée. Le cimetière devient un océan minéral dont la standardisation écrase le végétal. Comme les paysages, les acteurs de la mort évoluent entre gouvernance technique, marché et médicalisation. Aujourd'hui, le mort possède un statut civil équivalent à celui du corps inhumé dont les cendres suivent un règlement strict. Le mort devient un objet juridique régulé, inscrit dans un cadre normatif strict. La territorialisation du mort passe avant tout par son inscription administrative obligatoire. Le paysage funéraire contemporain mobilise d'innombrables acteurs dont la libéralisation du secteur crée un véritable marché des défunts, avec concurrence encadrée. La mort devient un champ d'intervention croisé entre droit public, droit privé et économie. La prise en charge du corps est très rapide. Les morts suivent un parcours type : hôpital, chambre mortuaire, funérarium, crématorium et enfin cimetière. Les cortèges urbains ont

quasiment disparu et le transport se fait en véhicule motorisé. Le déplacement de la mort est désormais : rapide, discret, institutionnalisé et périphérique. La monumentalité cède la place à la fonctionnalité. La dernière demeure devient un objet de consommation plus qu'un symbole transcendant. Dans cette individualisation et perte du sacré, la mort contemporaine est : médicalisée, institutionnalisée, rationalisée et désacralisée. Le deuil se privatise et la visite au cimetière se réduit souvent à la Toussaint. Mais paradoxalement, on observe une demande croissante de personnalisation émotionnelle des cérémonies. La mort devient « sauvage » : absurde, dissimulée, hors du quotidien. Le territoire funéraire reflète donc une société qui refuse la visibilité de la mort mais cherche des dispositifs individualisés de mémoire. Si le XIXe siècle construisait le cimetière comme ville des morts périphérique, le XXe siècle comme sanctuaire républicain, l'époque contemporaine construit un territoire funéraire réticulaire, hybride et gestionnaire. Le cimetière devient un miroir spatial de notre rapport ambivalent à la mort : à la fois cachée, accélérée, administrée et simultanément individualisée, patrimonialisée et territorialisée. Mais un paradoxe territorial apparaît : l'expansion urbaine rattrape les cimetières périphériques, les réintégrant progressivement dans le tissu urbain. Les Territoires de la mort, principalement périphériques et parfois milieux de jonctions entre les urbanités réintègre petit à petit la ville sans forme de planification préalable.

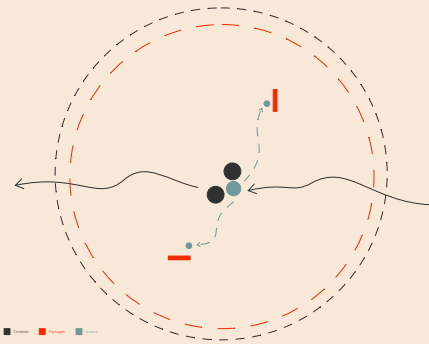


■ Contexte ■ Paysages ■ Acteurs

Constellation diffuse d'espaces funéraires spécialisés

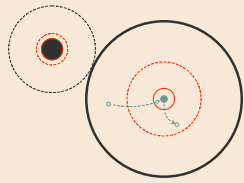
7 - Le mouvement de la Mort - en synthèse

Préhistoire



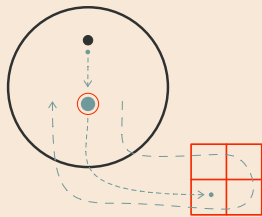
De la dispersion à la fixation monumentale

Haut Moyen-Age



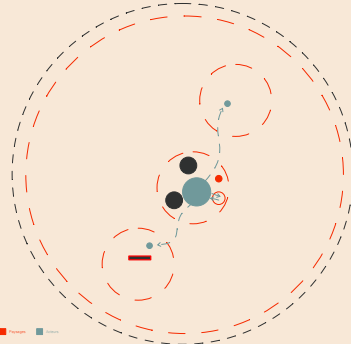
Réintégration des morts au cœur urbain

Modernes



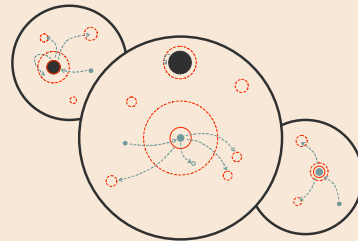
Paysages funéraires périphériques institutionnalisés

Age des métaux



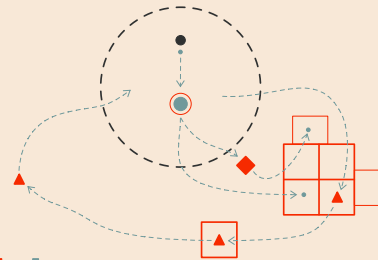
Territorialisation hiérarchisée et différenciée de la mort

Moyen-Age



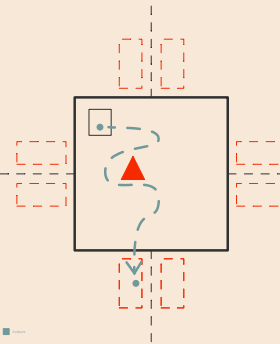
Des vides centraux structurants, diffus et habités

Contemporains



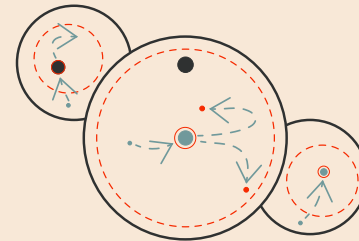
Standardisation et nationalisation du paysage funéraire

Antiquité



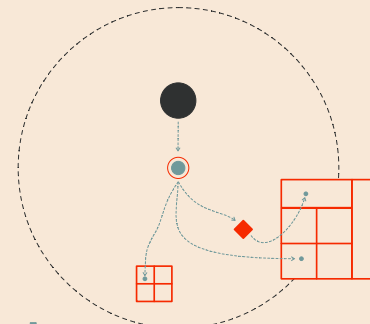
Ostracisme périphérique en lisière urbaine dépendante

Renaissance



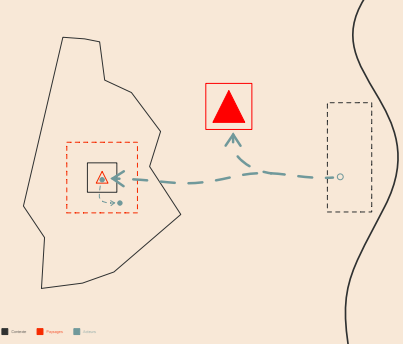
Saturation et théâtralisation des espaces funéraires

Aujourd'hui



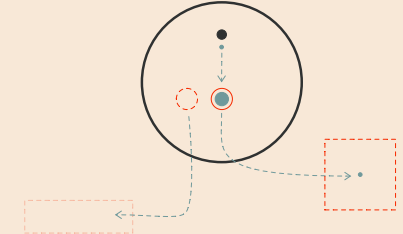
Constellation diffuse d'espaces funéraires spécialisés

Antiquité



La mort comme matrice territoriale

Révolutions



Rupture avec la ville et rationalisation funéraire

Tableau comparatif conceptuel

Le tableau comparatif conceptuel ci-dessus reprend l'ensemble des schémas simplifiés élaborés pour chaque époque, accompagnés de leurs intitulés et périodes associées. Il couvre ainsi 11 périodes, afin de dégager les logiques essentielles de fabrication des territoires de la mort selon trois prismes : contexte, paysages et acteurs.

Le premier, intitulé « De la dispersion à la fixation monumentale », s'étend de la préhistoire à l'invention de l'écriture. Durant cette période, les territoires de la mort s'inscrivent dans une relation organique avec leur environnement et les groupes humains qui les façonnent. Ils peuvent être diffus, proches ou lointains selon les contextes, sans véritable planification. Néanmoins, les premières architectures mégalithiques (dolmens, cairns, tumuli...) apparaissent comme des formes monumentales, véritables points de repère et proto-centralités, amorçant les fondations d'un territoire mortuaire en devenir. Le territoire des morts n'est pas dissocié de celui des vivants : il en constitue une extension directe et continue, à l'image des rites qui mobilisent l'ensemble de la communauté à travers des micro-parcours.

Le deuxième, « Territorialisation hiérarchisée et différenciée de la mort », couvre la période allant de l'invention de l'écriture à la fondation de Rome. Les territoires de la mort s'inscrivent dans la continuité des périodes précédentes, en prenant

appui sur des lieux et édifices existants. Cette époque est marquée par une grande diversité culturelle face à la mort, ainsi que par l'apparition de nouvelles pratiques structurantes, notamment la crémation (bûchers et sites cinéraires). Les lieux de repos se diversifient et se hiérarchisent. Les morts commencent à intégrer davantage le territoire des vivants, notamment en pénétrant les espaces domestiques. Bien que l'organisation reste diffuse, un double régime s'installe entre proximité et mise à distance.

Le troisième, « Ostracisme périphérique en lisière urbaine dépendante », correspond à l'Antiquité, de la fondation à la chute de l'Empire romain. Le contexte évolue fortement avec l'urbanisation croissante du territoire et l'émergence des grandes cités. La mort est reléguée à l'extérieur des enceintes urbaines, marquant une séparation nette entre vivants et morts. Toutefois, cette distance reste relative : la mort conserve un rôle central dans la société, notamment à travers les rites et processions qui la rendent visible. Les cimetières, situés aux entrées des villes, pour être vus et commémorés, demeurent poreux, traversés par de nombreux flux, visiteurs et activités.

Le quatrième, « La mort comme matrice territoriale », se développe dans l'Égypte antique. Bien que l'on retrouve une mise à distance des morts hors de la cité, les logiques territoriales y sont plus

poussées, codifiées et structurantes. Les rites et les parcours prennent une ampleur déterminante dans l'organisation spatiale. Le territoire des morts façonne celui des vivants, s'inscrivant dans leur cycle de vie, certains individus vivant même au service des défunts. À l'instar du monde romain, les espaces funéraires restent poreux et multifonctionnels, en contraste avec des espaces culturels plus fermés et codifiés comme les temples.

Le cinquième, « Réintégration des morts au cœur urbain », correspond au Haut Moyen Âge. Un changement de paradigme majeur s'opère avec le développement du christianisme et du culte ad sanctos (« près des saints »). Cette nouvelle conception redéfinit profondément l'organisation des territoires mortuaires, désormais implantés dans ou à proximité immédiate des églises, au cœur des villes. Les morts retrouvent une proximité forte avec les vivants dans un cadre urbain dense. Les cimetières ouverts participent pleinement à la vie quotidienne.

Le sixième, « Des vides centraux structurants, diffus et habités », s'étend du Moyen Âge à la Renaissance. Le modèle ad sanctos se diffuse et s'intensifie, parallèlement à l'expansion urbaine. La mort demeure au cœur de la ville, mais sous une forme plus diffuse : une multitude de poches vides structurent un tissu urbain dense et souvent chaotique. Il en résulte un réseau de polarités

mortuaires imbriquées dans la ville. Les cimetières, ouverts et polyvalents, fonctionnent comme de véritables espaces publics accueillant une diversité d'usages et d'acteurs.

Le septième, « Saturation et théâtralisation des espaces funéraires », se développe à la Renaissance. Les logiques héritées du modèle ad sanctos persistent, mais la relation à la mort évolue : elle devient progressivement source d'angoisse. En réponse, les rites et processions se chargent d'un caractère spectaculaire et théâtral, transformant temporairement les espaces urbains et funéraires. Parallèlement, la saturation des cimetières devient critique, engendrant des problèmes sanitaires et spatiaux. Les espaces funéraires tendent alors à se fermer et à se couper du monde des vivants.

Le huitième, « Rupture avec la ville et rationalisation funéraire », correspond à la période de la Révolution française à la fin du XVIIIe siècle. Une transformation radicale s'opère : les cimetières sont déplacés hors des villes, dans des espaces dédiés. La mort est rationalisée, planifiée et normalisée. Un double mouvement s'observe : les anciens cimetières intra-muros sont vidés (les restes étant transférés vers des ossuaires ou catacombes), tandis que de nouveaux cimetières, plus austères, égalitaires et fonctionnels, accueillent les défunts. La mort se distancie fortement de la ville et des vivants.

Le neuvième, « Paysages funéraires périphériques institutionnalisés », se développe au XIXe siècle. Les territoires de la mort se structurent et s'institutionnalisent tout en conservant leur position périphérique. Le cimetière prend la forme d'une véritable « ville des morts », miroir de celle des vivants, avec ses allées et ses architectures. Géré par les pouvoirs publics, il devient à la fois un lieu de mémoire et un espace de promenade, à la manière d'un parc paysager. Cette période constitue le socle des cimetières d'aujourd'hui.

Le dixième, « Standardisation et nationalisation du paysage funéraire », correspond à la première moitié du XXe siècle, marquée par les deux guerres mondiales. Un culte de la Patrie se développe autour des morts des guerres, renforçant le rôle de l'État. Les territoires de la mort s'étendent à travers les cimetières militaires et les monuments commémoratifs. Les cimetières existants s'agrandissent et se structurent en quartiers plus rationnels et orthogonaux, traduisant une forme d'industrialisation. La crémation réapparaît également avec la création des premiers grands crématoriums, modifiant les parcours funéraires.

Le onzième, « Constellation diffuse d'espaces funéraires spécialisés », correspond à la période contemporaine. Les cimetières périphériques sont progressivement rattrapés par l'expansion urbaine, se situant désormais dans un entre-deux. La mort

s'inscrit partiellement dans une logique de marché et voit apparaître de nouvelles centralités (centres funéraires, hôpitaux, infrastructures spécialisées) et parcours urbains. La mort est crainte et malade, elle est discrète, cachée et surtout affaire de spécialistes. La mort est obstruée, reléguée. Ces nouveaux territoires de la mort ne sont plus fabriques actives de la ville comme c'était le cas notamment durant le moyen-âge. Les cimetières quant à eux continuent de s'élargir et d'accueillir toujours plus de nouvelles pratiques.

Ainsi, comme l'illustre ce tableau comparatif, la mort est, depuis l'aube de l'humanité, en perpétuel mouvement. Elle se transforme, se déplace et se reconfigure au rythme des sociétés humaines. Tantôt familière et intégrée au quotidien, tantôt éloignée et institutionnalisée, elle adopte de multiples visages qui reflètent les cultures, les croyances et les structures sociales de chaque époque.

Définition

Les paysages funéraires témoignent de cette dynamique. Tour à tour intégrée aux milieux naturels, inscrite dans la sphère domestique, monumentalisée dans la pierre ou organisée dans des structures collectives, la mort façonne des territoires variés dont les formes évoluent au fil du temps. Ces espaces, constitués tantôt de la terre comme « espace primordial de la mort »⁹, tantôt d'architectures funéraires élaborées, sont soumis à des logiques multiples qu'elles soient urbaines, politiques, sociales ou encore économiques et participent à leur transformation constante.

Ainsi, les territoires de la mort apparaissent indissociables de ceux des vivants. Loin de se limiter à l'image d'une simple « cité des morts » isolée à la périphérie urbaine, ils forment des ensembles territoriaux complexes, composés de paysages, d'infrastructures, de pratiques et d'acteurs multiples. Ces territoires agissent comme de véritables matrices territoriales : ils participent à l'organisation de l'espace, influencent les dynamiques urbaines et contribuent à structurer les sociétés qui les produisent.

La terre des morts génère ainsi des espaces sociaux qui dialoguent en permanence avec ceux des

vivants. Elle ordonne certains rythmes de la ville comme les rituels, les circulations et les centralités symboliques, tout en étant elle-même transformée par les évolutions urbaines, religieuses ou culturelles. En ce sens, les espaces funéraires peuvent être compris comme de véritables instruments de territorialisation, révélateurs des rapports qu'entretiennent les sociétés avec la mémoire, la disparition et la transmission.

Dans cette perspective, la mort apparaît comme un élément constitutif de la fabrique territoriale et urbaine. Les espaces qui lui sont consacrés ne sont ni figés ni isolés : ils participent à la production de territoires réticulaires, hybrides et évolutifs, inscrits dans des processus historiques continus.

C'est dans ce cadre que peut être esquissée la notion de « Mouvement de la Mort ».

Le Mouvement de la Mort peut être compris comme l'ensemble des transformations spatiales, sociales et culturelles qui accompagnent, au fil du temps, la relation entre les vivants et leurs morts. Il se manifeste à travers l'évolution des paysages funéraires, la diversité des pratiques rituelles et l'implication de multiples acteurs qui participent à la construction de ces espaces territoriaux. Ce mouvement n'est pas linéaire : il se compose de déplacements, de recompositions, de continuités et

de ruptures qui témoignent de l'adaptation permanente des sociétés face à la mort.

Dans cette lecture, le cimetière n'apparaît plus comme une entité isolée ou immuable, mais comme une étape parmi d'autres au sein d'un système territorial plus vaste. Il s'inscrit dans un ensemble de lieux, de pratiques et d'acteurs qui dépassent largement les limites de son enceinte physique et participent à la construction d'un véritable territoire mortuaire.

Cette approche invite ainsi à considérer la mort non pas comme un événement ponctuel, mais comme un processus territorial continu, inscrit dans la durée et dans l'espace. Le cimetière serait donc à reconsidérer passant de « l'hétérotopie »⁶ à une forme « d'hypertopie »⁸. Les traces matérielles qui nous parviennent comme les tombes, monuments ou infrastructures témoignent des dynamiques physiques et culturelles qui ont structuré les sociétés passées. Les sources historiques, quant à elles, révèlent l'action conjointe des multiples acteurs qui ont façonné ces espaces au fil du temps, produisant de véritables palimpsestes territoriaux et civilisationnels.

Les cimetières seraient donc à penser comme une multitude de dynamiques qui dialogues et se génèrent au cours du temps, comme un « Mouvement » de la Mort systémique et global qui se déplace, évolue, vie.

6. Foucault, M. (2004). " Des espaces autres ". [Article]. Dits et écrits., 12-19. (Gallimard, Éd.)

8. Vannelli, G. (2025). Dall'eterotopia all'ipertopia. Ripensare lo spazio dei cimiteri urbani nella città contemporanea. [Ouvrage]. (FedOA, Éd.) Federico II University Press.

9. Ragon, M. (1981). L'espace de la mort. [Ouvrage]. Albin Michel.

Dans cette perspective élargie, l'espace de la mort ne se limite plus au cimetière. Comme le souligne Michel Ragon, « l'espace de la mort, dans cette perspective, serait TOUT l'espace, puisqu'il ne ferait qu'un avec l'espace de la vie »⁹.

Le Mouvement de la Mort peut dès lors être envisagé comme une grille de lecture territoriale, permettant de comprendre les cimetières non plus comme des objets isolés mais comme les composantes d'un système spatial dynamique. Il invite à porter un regard élargi sur les paysages funéraires au-delà des enceintes cimétériales et des imaginaires ainsi que sur les relations qu'ils entretiennent en dialogue intime et direct avec les territoires des vivants.

C'est précisément cette lecture systémique et territoriale en un dialogue co-construit entre vivant et mort qui ouvre la réflexion de la suite de ce travail. En envisageant la mort comme un processus spatial en constante évolution, il devient possible d'interroger les formes contemporaines des territoires funéraires et d'explorer les perspectives d'un nouveau maillage mortuaire, capable d'intégrer les transformations actuelles des pratiques funéraires et des paysages urbains.

9. Ragon, M. (1981). L'espace de la mort. [Ouvrage]. Albin Michel.

2. Entre réinsertion et intégration de nouveaux territoires mortuaires – cas d'études

1 – Contexte et enjeux actuels

Situation des cimetières

Les cimetières d'aujourd'hui font face à de multiples enjeux dont il convient de dresser un état de situation avant tout. Suites aux évolutions vu précédemment nous constatons que ces cimetières se présentent comme « un mélange évolutif d'arts plastiques, de sculpture et d'architecture au fil des siècles »⁸. En de véritables « palimpsestes complexes »⁸. Dans l'élan d'hygiénisme et de rationalité impulsé par les « Modernistes » du XIXe siècle, ces champs du repos continuent aujourd'hui d'être relayés loin des vivants. Ainsi nous retrouvons ces lieux « à proximité d'espaces liminaux entre la ville et la campagne marqués par des prairies, des cultures intensives, des bâtis épars ou encore des forêts péri-urbaines »⁴. « espaces périphériques ou figés »⁷, ils deviennent de véritables « fragments urbains »⁸, uniques avec leurs propres codes et symboles. Ces espaces périphériques, dont certains se retrouvent englobés par une extension urbaine vorace semblent suivre la voie imaginée par « Robert Auzelle »

quelques décennies plus tôt à savoir « intégrer celui-ci à l'environnement »⁹. « Ainsi, d'après Robert Auzelle, les cimetières de l'avenir se partageraient-ils en cinq catégories, toutes paysagères »⁹ à savoir : « le Park Cemetery, composition de jardins à l'anglaise, avec une luxuriante végétation »⁹ ; « le Cimetière Forestier, de type germanique, dont le premier exemple est le Waldfriedhof de Munich par Hans Grässel à la fin du XIXe siècle, forêt utilisée comme cimetière avec un contrepoint de sculptures et d'architecture »⁹ ; « le Cimetière Architectural, composition basée sur des ensembles de tombes délimitées par des haies, des arbres taillés, des petites terrasses. Un des plus anciens exemples de ce type de cimetière est celui du Nord de Strasbourg »⁹. Nous retrouvons surtout « le Cimetière paysager, formule suisse qui consiste à dessiner des ensembles de paysages par des végétaux. Un bon exemple est fourni par Robert Auzelle, auteur du Cimetière intercommunal de Clamart »⁹. « Dernières Demeures, en 1965, Robert Auzelle n'a cessé, parallèlement à un travail d'urbanisme de la vie quotidienne, de se préoccuper de l'espace de la mort. Son cimetière intercommunal du Parc, à Clamart, s'intègre dans une zone boisée. Les bâtiments, qui ne forment que des rez-de-chaussée, se développent horizontalement selon un tracé oblique. Mais l'essentiel est donné au cadre de verdure, aux massifs floraux qui ponctuent les fossés drainants, au tracé paysager des allées. Le

parc étant fractionné en petits cimetières isolés par des plantations, nous nous trouvons donc là aux antipodes du cimetière de Thiais »⁹. Cette vision du cimetière récréatif et végétal n'est pas anodine car « les lieux d'inhumation ont été de plus en plus considérés comme des systèmes connectés aux espaces végétalisés des villes »⁸. Néanmoins « l'appareil réglementaire, qui à la fois détermine et incarne l'approche du sujet, est clairement obsolète »⁸.

Le cimetière et ses intrications avec les « espaces verts » ne se retrouvent pas seulement de manière physiques et administratifs mais aussi de manière social, dans l'utilisation qu'en font les personnes. « On constate, d'ailleurs, que certains se rendent au cimetière juste de manière récréative »¹. « Il est d'ailleurs généralement reçu comme tel par les visiteurs, qui ont plus tendance à le considérer comme un parc à promenade que comme un cimetière »⁹. Ainsi, « composer avec un paysage végétal, loin de l'agitation urbaine, semble être plus favorable à l'évolution des cimetières »¹. Cependant « Le cimetière, conçu comme un lieu exclu de la ville, bâti comme une hétérotopie de déviation »⁸ souligne « l'absence dramatique de temps et d'espaces pour l'inhumation et le deuil. »⁸ dans nos territoires. Les cimetières se mouvent en « l'autre ville du XXe siècle »⁸ tout en demeurant « des lieux omniprésents »⁸.

1. Deroubaix, S. (2023). Vers de nouvelles relations spatio-temporelles. Une ville hétérotopique : ce que la mort fait à la ville. L'exemple liégeois. [TFE]. Université de Liège. (matheo, Éd.)

4. Damblant, A. (2018). La place du cimetière dans le paysage : Etude appliquée à la région wallonne. [TFE]. Université de Liège. (matheo, Éd.)

7. Vannelli, G., & Goossens, M. (2022). The city of the dead : an in-vitro city. Rethinking Liège starting from cemeteries. [Article]. Université de Liège / Università degli Studi di Napoli "Federico II", 678-691. (8.-1. J.-M. 6th ISUFItaly International Conference I Bologna, Éd.)

8. Vannelli, G. (2025). Dall'eterotopia all'ipertopia. Ripensare lo spazio dei cimiteri urbani nella città contemporanea. [Ouvrage]. (FedOA, Éd.) Federico II University Press.

9. Ragon, M. (1981). L'espace de la mort. [Ouvrage]. Albin Michel.

Hétérotopie

Cette « ville-in-vitro »⁷, possède les caractéristiques de « l'hétérotopie »⁶ établit selon Michel Foucault dans « Des espaces autres » en 1984. Les hétérotopies sont avant tout des utopies. « Il y a d'abord les utopies. [...] Ce sont les emplacements qui entretiennent avec l'espace réel de la société un rapport général d'analogie directe ou inversée. C'est la société elle-même perfectionnée ou c'est l'envers de la société »⁶. « Dans le miroir, je me vois là où je ne suis pas, dans un espace irréel qui s'ouvre virtuellement derrière la surface ; je suis là-bas, là où je ne suis pas, une sorte d'ombre qui me donne à moi-même ma propre visibilité, qui me permet de me regarder là où je suis absent : utopie du miroir. Mais c'est également une hétérotopie, dans la mesure où le miroir existe réellement, et où il a, sur la place que j'occupe, une sorte d'effet en retour : c'est à partir du miroir que je me découvre absent à la place où je suis puisque je me vois là-bas »⁶.

Dans son ouvrage Foucault définit les 6 principes de l'Hétérotopies essentiels pour mieux saisir l'essence des cimetières. « Premier principe, c'est qu'il n'y a certainement pas une seule culture au monde qui ne constitue des hétérotopies. C'est là une constante de tout groupe humain. Mais les

hétérotopies prennent évidemment des formes qui sont très variées, et peut-être est-ce qu'on ne trouverait pas une seule forme d'hétérotopie qui soit absolument universelle »⁶.

« Le second principe de cette description des hétérotopies, c'est que, au cours de l'histoire, une société peut faire fonctionner d'une façon très différente une hétérotopie qui existe et qui n'a pas cessé d'exister : en effet, chaque hétérotopie a un fonctionnement précis et déterminé à l'intérieur de la société, et la même hétérotopie peut, selon la synchronie de la culture dans laquelle elle se trouve, avoir un fonctionnement ou un autre »⁶.

« Troisième principe. L'hétérotopie a le pouvoir de juxtaposer en un seul lieu réel plusieurs espaces, plusieurs emplacements qui sont en eux-mêmes incompatibles. C'est ainsi que le théâtre fait succéder sur le rectangle de la scène toute une série de lieux qui sont étrangers les uns aux autres ; c'est ainsi que le cinéma est une très curieuse salle rectangulaire, au fond de laquelle, sur un écran à deux dimensions, on voit se projeter un espace à trois dimensions ; mais peut-être que l'exemple le plus ancien de ces hétérotopies, en forme d'emplacements contradictoires, est le jardin »⁶.

« Quatrième principe. Les hétérotopies sont liées, le plus souvent, à des découpages du temps, c'est-à-dire qu'elles ouvrent sur ce qu'on pourrait appeler

par pure symétrie des hétérochronies »⁶. Par conséquent « le cimetière est bien un lieu hautement hétérotopique puisque le cimetière commence avec cette étrange hétérochronie qu'est, pour un individu, la perte de la vie, et cette quasi-éternité, où il ne cesse pas de se dissoudre et de s'effacer »⁶. On peut aussi citer les musées et bibliothèques qui accumulent des artefacts de tout temps en un lieu⁶.

« Cinquième principe. Les hétérotopies supposent toujours un système d'ouverture et de fermeture qui, à la fois, les isole et les rend pénétrables »⁶. On peut relever la fameuse clôture du cimetière et son porche d'entrée que l'on retrouve de manière omniprésente dans l'histoire de l'humanité.

Enfin, le dernier trait des hétérotopies, c'est qu'elles ont, par rapport à l'espace restant, une fonction. « Celle-ci se déploie entre deux pôles extrêmes. Ou bien elles ont pour rôle de créer un espace d'illusion qui dénonce comme plus illusoirement tout l'espace réel [...] ou bien, au contraire, créant un autre espace, un autre espace réel, aussi parfait, aussi méticuleux, aussi bien arrangé que le nôtre, et désordonné, mal agencé et brouillon »⁶.

Pour Foucault, « l'inquiétude d'aujourd'hui concerne fondamentalement l'espace, sans doute beaucoup plus que le temps »⁶. Les cimetières y jouent un rôle essentiel, véritables connecteurs qui nous concerne tous, c'est « un lieu autre par rapport aux

6. Foucault, M. (2004). " Des espaces autres ". [Article]. Dits et écrits., 12-19. (Gallimard, Éd.)

7. Vannelli, G., & Goossens, M. (2022). The city of the dead : an in-vitro city. Rethinking Liège starting from cemeteries. [Article]. Université de Liège / Università degli Studi di Napoli "Federico II", 678-691. (8.-1. J.-M. 6th ISUFItaly International Conference I Bologna, Éd.)

espaces culturels ordinaires, c'est un espace qui est pourtant en liaison avec l'ensemble de tous les emplacements de la cité, ou de la société, ou du village, etc., puisque chaque individu, chaque famille se trouve avoir des parents au cimetière »⁶.

Vers de multiples enjeux

Ainsi, de la forte dimension hétérotopique qui caractérise aujourd'hui les cimetières découle une série d'enjeux majeurs. Ces espaces, en marge du fonctionnement ordinaire de la ville, cristallisent plusieurs tensions contemporaines.

D'une part, ils sont confrontés à une forme d'abandon symbolique et de tabou, traduisant une mise à distance croissante de la mort dans les sociétés occidentales. D'autre part, leur étanchéité spatiale et fonctionnelle les isole du tissu urbain, limitant les interactions avec la ville des vivants et renforçant leur caractère enclavé. À cela s'ajoute leur monofonctionnalité, qui restreint leurs usages et freine leur intégration dans des dynamiques urbaines plus hybrides. Enfin, les cimetières sont confrontés à un problème structurel et historique de saturation, résultant de l'accumulation des pratiques d'inhumation dans un espace fini.

Par ailleurs, ces problématiques s'inscrivent aujourd'hui dans un contexte élargi, marqué par l'émergence de nouveaux enjeux environnementaux et sociétaux (tels que la gestion des ressources, l'évolution des pratiques funéraires ou encore les mutations des rapports à la mémoire) qui appellent à repenser en profondeur le rôle et la place des cimetières. Ces transformations ouvrent la voie à de nouveaux paradigmes, remettant en question les modèles hérités.

Dans cette perspective, il s'agira, afin de dresser un état des lieux critique des cimetières contemporains, d'examiner et d'approfondir successivement chacun de ces enjeux.

Abandon/Tabou :

Malgré son caractère historique, ubiquiste et connecteur on relève « un désintérêt général »⁴ des lieux d'inhumations amenant des « degrés d'abandon »⁷, de « dégradation »⁸, de « négligence »⁸ important, indicateurs de « crises profondes »⁸. Une « aliénation de la mémoire collective que les cimetières rendent manifeste »⁸. « Le retard en matière de protection patrimoniale des cimetières a été et reste considérable »¹⁴ heureusement, « l'initiative d'associations de sauvegarde patrimoniale

»¹⁴ permettent de les préserver dans certains cas. « L'homme individualiste est amené à concevoir la vie qui lui convient »¹. « La mort devient ainsi taboue. On veut la cacher, voire l'éradiquer, car on ne veut plus admettre cette part d'irrationalité inconvenante »¹. Ainsi « la mort disparaît dans nos sociétés du 21ème siècle »¹ en devenant un véritable « paysage du rejet »⁸. De plus, « Les morts n'apparaissent plus ou ne sont plus mis en valeur dans l'espace urbain »² dans une optique d'éloigner « la pollution des vivants des morts »¹.

Les cimetières font donc aujourd'hui face à un véritable « paradoxe »² qui « réside dans cette propagation/densification taboue de cette population mise sous silence que sont les morts »².

Etanchéité :

Ces lieux intimes³ et de rejet⁸ se compose en général de « quatre murs »² de « l'enceinte funéraire »⁷, d'une « clôture »⁸ en accords avec le cinquième principe de Fourcault⁶. Dans cette « mise à distance des cimetières »² dans le but d' « éloigner la pollution des vivants des morts »¹, « Il n'y a pas d'espace qui opère la médiation et permet de faire communiquer le territoire des morts et le territoire des vivants. Les deux univers sont donc

1. Deroubaix, S. (2023). Vers de nouvelles relations spatio-temporelles. Une ville hétérotopique : ce que la mort fait à la ville. L'exemple liégeois. [TFE]. Université de Liège. (matheo, Éd.)

2. Linon, G. (2020). L'architecture et nos morts. L'espace comme indice d'une relation complexe et contradictoire. [TFE]. Université de Liège. (matheo, Éd.)

3. Thiollière, P. (2016). L'urbain et la mort : Ambiances d'une relation. Architecture, aménagement de l'espace. [Thèse]. Université Grenoble Alpes. (H. theses, Éd.)

4. Dambiant, A. (2018). La place du cimetière dans le paysage : Etude appliquée à la région wallonne. [TFE]. Université de Liège. (matheo, Éd.)

6. Foucault, M. (2004). " Des espaces autres ". [Article]. Dits et écrits., 12-19. (Gallimard, Éd.)

7. Vannelli, G., & Goossens, M. (2022). The city of the dead : an in-vitro city. Rethinking Liège starting from cemeteries. [Article]. Université de Liège / Università degli Studi di Napoli "Federico II", 678-691. (8.-1. J.-M. 6th ISUFItaly International Conference I Bologna, Éd.)

8. Vannelli, G. (2025). Dall'eterotopia all'ipertopia. Ripensare lo spazio dei cimiteri urbani nella città contemporanea. [Ouvrage]. (FedOA, Éd.) Federico II University Press.

14. Bertrand, R. (2015). Origines et caractéristiques du cimetière français contemporain. [Article]. 68, Insaniyat, 107-135.

étanches l'un à l'autre »². De plus, « l'environnement qui les encercle se caractérise par des zones industrielles, commerciales... Ils deviennent alors progressivement des « pièces de résistance » que l'urbanisme se contente de contourner »². On assiste donc à une « non intégration des cimetières contemporains »², « perçus comme des lieux fermés, exclus de la ville »⁸. « exclu non seulement de l'urbain mais aussi de l'urbanité »⁸.

Monofonctionnalité :

Cette population marginalisée témoigne de nos envies de « cataloguer et archiver »⁸ les morts. Le cimetière est de facto une « bibliothèque des morts »². Le cimetière « comme simple dépôt »⁸ amène à un constat : « le cimetière est monofonctionnel »². Ces « espaces de retrait dans l'intime »³ « ne se réveille que lorsque les vivants viennent commémorer leurs proches, le plus souvent pendant les dates officielles, comme le jour des morts »². On est donc face à « un espace funéraire monotone, contraignant, à l'architecture banalisée et standardisée, qui parasite le vécu du deuil et l'entretien de la relation aux morts dans ces espaces »³.

Surpopulation :

Cette population mise à l'écart, silencieuse et plus nombreuse que les vivants fait face à un problème de surpopulation : les cimetières sont aujourd'hui « saturés »⁸. « Par conséquent les places dans les cimetières sont de plus en plus restreintes et le prix des concessions pour les emplacements des morts dans les cimetières augmentent »². Ce phénomène n'est pas nouveau comme nous l'avons vu lors des périodes modernistes. Cette saturation entraîne généralement une extension du cimetière ou quand cela est impossible, « l'affectation d'un nouveau cimetière pour cause de saturation et d'impossibilité d'extension aux parcelles voisines »⁵. Comme la communauté de Liège dont Serge Schmitz témoigne dans les années 90s de son expansion vorace. « la vitesse exceptionnelle de l'accroissement des cimetières au cours de cette dernière décennie (204 ares par an) »⁵.

Enjeux Environnementaux et sociétaux :

Les cimetières font face eux aussi en enjeux environnementaux et sociétaux de notre époque dont l'artificialisation joue un rôle clé. Dès lors il est

urgent de « réduire la consommation de sol dans une optique de durabilité et d'écologie »⁸ dont l'inhumation représente un facteur important de pollution des sols »⁸ et « sous-sol »⁸. « La conscience écologique qui trouve ses assises au tournant du 21ème siècle se traduit dans l'habitat des vivants comme dans l'habitat des morts et de nouvelles pratiques interrogent le cimetière traditionnel institué par les religions monothéistes »³. « la pratique croissante de la crémation »³ (« En effet en 2018, déjà 6 belges sur 10 préfèrent la crémation à l'inhumation »²) implique « de nouvelles formes de sépultures collectives et anonymes »³ et peuvent être un début de réponse. Cependant l'enjeu environnemental n'est pas le seul qui se confronte aux cimetières. La mort est devenue « sauvage »¹⁵. « On meurt sans le savoir, seul et sans conscience. Et les survivants, épuisés et démoralisés par cette attente parfois interminable, ne doivent pas manifester leur douleur, ils ne doivent pas « craquer », la société exige d'eux qu'ils se comportent comme si rien n'était arrivé, qu'ils ne lui imposent pas l'image bouleversante de la mort »¹⁵. Nous vivons un véritable « déni social de la mort »³, « le « tabou » dont Ariès avait été le chroniqueur »¹⁶ prend place en premier lieu à l'hôpital. « C'est le problème de la mort hospitalière qui, en suite des changements de la société, de l'urbanisation, comme de la médicalisation croissante, continue plus que jamais à être

2. Linon, G. (2020). L'architecture et nos morts. L'espace comme indice d'une relation complexe et contradictoire. [TFE]. Université de Liège. (matheo, Éd.)

3. Thiollière, P. (2016). L'urbain et la mort : Ambiances d'une relation. Architecture, aménagement de l'espace. [Thèse]. Université Grenoble Alpes. (H. theses, Éd.)

5. Schmitz, S. (1995). Un cimetière, une communauté, un espace : l'exemple liégeois. [Article]. 16, Géographie et Cultures, 93-104. (ORBi, Éd.)

8. Vannelli, G. (2025). Dall'eterotopia all'ipertopia. Ripensare lo spazio dei cimiteri urbani nella città contemporanea. [Ouvrage]. (FedOA, Éd.) Federico II University Press.

15. Ariès, P. (1975). Les grandes étapes et le sens de l'évolution de nos attitudes devant la mort. [Article]. 39, Archives de Sciences Sociales des Religions, 7-15.

16. Vovelle, M. (2015). La mort et l'Occident de 1300 à nos jours. [Article]. Transgression, Genre Révolution, 33-48. (P. u. Provence, Éd.)

majoritaire. En 2012, 57 % des Français meurent à l'hôpital, pour 11 % en maison de retraite, 27 % à domicile »¹⁶. Ces chiffres que l'on retrouve dans l'ensemble du monde occidental accentue une dichotomie dans la volonté des mourants dont « 81 % des sondés souhaiteraient mourir à domicile ; on est loin du compte ! »¹⁶. « Place au médecin... qui a relayé au chevet du malade le prêtre d'autrefois »¹⁶. Dans ces milieux hospitaliers « il existe 3 nouvelles représentations de la mort qui se côtoient, contrôlées par le corps médical : faire vivre, faire mourir, et laisser mourir »¹. Cette crise amplifiée depuis le début du XXI^{ème} siècle¹⁶, touche surtout les personnes âgées. « Ces vieillards, à 80 ou 81 %, souhaitent mourir à domicile, en famille si possible. C'est le cas en réalité pour 27 % d'entre eux »¹⁶. « entre abandon et acharnement »¹⁶ on voit apparaître le culte de la douleur et du soin. « Les médecins ont fait un bout de chemin : ils ont supprimé la douleur, longtemps considérée comme une nécessité inéluctable »¹⁶ grâce à la morphine¹⁶.

Nouveaux Paradigmes :

« Ainsi, hétérotopie, enclos, obsolescence, mémoire sont les principaux termes qui structurent la problématique complexe du devenir des

espaces cimetiéraux »⁸. Au coeurs de ces enjeux contemporains de nouveaux paradigmes émergent transformant la question de la Mort. La réinsertion joue un rôle cruciale étant donné l'importance de ces lieux omniprésents dans le Territoire. Aménagement d'anciens cimetières actifs ou non « afin de raviver ces espaces parfois délaissés »⁴ ou transformations de lieux parfois insolites pour accueillir les défunts sont de la partie. On constate la mise en place de dispositifs permettant de répondre à l'essor inexorable de la crémation³ avec l'arrivée de ses dérivés (resomation, cryomation, ...) et de nouvelles manières de traiter la dispersion des cendres. L'un des nouveaux sentiers technico-culturel les plus intéressant est sans nul doute l'axe écologique, dont la décomposition amène un nouveau pan au prisme de la question. « Nous constatons que la conscience écologique devient structurante dans la redéfinition des pratiques (funérailles écologiques, « biocrémation »), des espaces (cimetières écologiques, dispersion en « pleine nature ») et de la symbolisation de la mort (idéal d'un retour à la nature et aux éléments) »³. De ces nouvelles technologies, la progression du numérique au cours de ces dernières décennies à son mot à dire. « En outre, la multiplication des médias (supports digitaux, réseaux sociaux, pages commémoratives, cimetières virtuels) par le biais desquels la relation entre les vivants et les morts se construit participe

à la redéfinition des pratiques et spatialités funéraires et instaure de nouveaux modes de relation »³. « Il faudra aussi regarder le défi posé par l'évolution des pratiques d'inhumation pour une adaptation au changement respectueuse du « génie du lieu »¹³. Afin que les cimetières puissent évoluer, s'adapter, tout en gardant leur identité.

3. Thiollière, P. (2016). L'urbain et la mort : Ambiances d'une relation. Architecture, aménagement de l'espace. [Thèse]. Université Grenoble Alpes. (H. theses, Éd.)

4. Damblant, A. (2018). La place du cimetière dans le paysage : Etude appliquée à la région wallonne. [TFE]. Université de Liège. (matheo, Éd.)

8. Vannelli, G. (2025). Dall'eterotopia all'ipertopia. Ripensare lo spazio dei cimiteri urbani nella città contemporanea. [Ouvrage]. (FedOA, Éd.) Federico II University Press.

13. Evolution de la typologie des cimetières en Occident Judéo-Chrétien du Moyen-Âge à nos jours. [Publication]. (2004). Commission des biens culturels du Québec.

16. Vovelle, M. (2015). La mort et l'Occident de 1300 à nos jours. [Article]. Transgression, Genre Révolution, 33-48. (P. u. Provence, Éd.)

2 - Études de cas

Choix des cas d'études

Le choix des cas d'étude, ainsi que de leur portée, n'a pas été une question aisée.

Dans un premier temps, la question de l'échelle s'est imposée. Il a d'abord été envisagé de sélectionner une multiplicité de cimetières à travers le monde afin d'élargir au maximum le spectre des connaissances et d'obtenir une vision globale de ces lieux. Une telle approche aurait permis de ne pas privilégier une culture au détriment d'une autre, et de ne pas se limiter à la seule lecture de son propre contexte culturel. C'était également l'occasion d'aborder des spécificités mortuaires propres à certains territoires, comme la crémation dans les pays nordiques et asiatiques, dont les approches diffèrent profondément. Par ailleurs, des contextes tels que celui des États-Unis, marqués par une histoire plus récente, constituent des terrains d'expérimentation pour des pratiques émergentes, notamment autour de la bio-inhumation et des processus de décomposition. Cependant, l'ampleur d'un tel travail, combinée aux contraintes de temps,

ne permettait pas d'atteindre un niveau d'approfondissement suffisant.

Ensuite, il a été envisagé de restreindre l'analyse à la ville de Liège, lieu d'étude et d'ancrage académique de ce travail. Loin d'être arbitraire, ce choix s'appuyait sur la richesse historique et la diversité des situations présentes sur ce territoire. La ville compte en effet plusieurs grands cimetières structurants, tels que Sainte-Walburge et Robermont, ainsi qu'un ensemble de cimetières plus contenus, notamment dans le sud de la ville, comme ceux d'Angleur ou de Chênée.

Finalement, le choix s'est porté sur une échelle intermédiaire : celle de la Belgique. Le pays offre une richesse insoupçonnée d'enjeux architecturaux et urbanistiques. Ce cadre permet à la fois un élargissement du champ d'analyse et le maintien d'une cohérence territoriale, tant en termes de gouvernance que de culture. Cette décision s'est confirmée pertinente au fil de l'avancement du travail. Restait néanmoins en suspens la question du choix des cas d'étude.

Au fil de la recherche, trois grandes catégories de cimetières se sont progressivement imposées, permettant de structurer une lecture élargie de ces territoires mortuaires et de mettre en pratique la notion de « Mouvement de la Mort », entendue

comme une dynamique évolutive générant de nouveaux regards et de nouveaux possibles. La première catégorie regroupe les cimetières actifs : des lieux qui accueillent encore de nouvelles inhumations et qui se sont stratifiés au fil du temps, cristallisant à la fois une histoire, des usages et des potentialités. La deuxième catégorie concerne les cimetières non actifs : des espaces qui ont cessé d'accueillir de nouveaux défunts et qui, à travers le temps et parfois l'abandon, voient émerger de nouvelles formes d'appropriation, notamment par la biodiversité ou des usages alternatifs. Cet état intermédiaire ouvre un champ de possibles particulièrement riche. Enfin, la troisième catégorie rassemble les lieux alternatifs : des espaces qui n'étaient pas initialement destinés à accueillir la mort, mais qui en assumant aujourd'hui certaines fonctions. Ces situations produisent des juxtapositions inattendues, remettant en question l'imaginaire traditionnel du cimetière et élargissant les perspectives sur les territoires de la mort.

Dans un second temps il s'agissait alors d'identifier trois cas d'étude représentatifs de ces catégories.

Pour le cimetière actif, le choix s'est naturellement orienté vers un site liégeois, notamment pour des raisons d'accessibilité à l'information et de contexte historique fort. Plusieurs options ont été envisagées.

Le cimetière de Robermont, le plus vaste, présentait une grande richesse mais également une complexité importante, regroupant plusieurs cimetières (moins favorable à un cas type à étudier), ainsi qu'un certain contexte moins dense et pertinent. Le cimetière de Sart-Moray, quant à lui, offrait un contexte intéressant, mais son caractère plus récent limitait son potentiel d'analyse au regard de la notion de « Mouvement de la Mort ». Le choix s'est finalement porté sur le cimetière de Sainte-Walburge, en raison de son contexte historique, de son ancienneté, de son rôle et son statut au sein de la population qui l'a vu naître et qui l'utilise encore aujourd'hui. Il constitue ainsi un cas particulièrement pertinent pour cette étude.

Le second cas, celui du cimetière non actif, s'est révélé plus complexe à identifier. L'objectif était de trouver une situation de contraste marqué, combinant abandon relatif et contexte urbain fort. Le cimetière d'Angleur-Diguette répondait initialement à ces critères. Toutefois, le cimetière du Dieweg, à Bruxelles, s'est progressivement imposé. Ce choix permet d'une part d'élargir l'analyse à l'échelle nationale, et d'autre part d'intégrer un site dont le contexte urbain est particulièrement dense et stratifié. Surtout, le Dieweg présente une situation intermédiaire : non actif mais partiellement entretenu, il offre une complexité et une diversité d'enjeux plus

importantes que des cas totalement abandonnés, permettant ainsi d'approfondir la réflexion.

Enfin, le troisième cas d'étude, celui des lieux alternatifs, s'est imposé plus rapidement. Bien que les transformations des pratiques funéraires soient encore relativement lentes, certaines initiatives expérimentales émergent. Le choix s'est porté sur les Fours à chaux de Chercq, un site reconverti et géré par le collectif FaMaWiWi. Ce lieu hybride, véritable sanctuaire d'art, de mémoire, de passage du temps et de la vie, propose une approche singulière du rapport à la mort, inscrite dans un contexte spatial et paysager historiquement dense et atypique. Il constitue ainsi un terrain d'exploration privilégié qui regorge d'enjeux et de dynamiques nouvelles qui requestionnent notre rapport à la mort et la nature même des territoires mortuaires.

Ces choix de cas d'études permettent d'appréhender des contextes variés et nuancés : urbain (Dieweg), péri-urbain (Sainte-Walburge) et plus rural pour les Fours à chaux de Chercq.

La suite de ce travail propose d'analyser ces trois cas d'étude selon une structure commune en trois temps : une présentation du site, une lecture à travers le prisme du « Mouvement de la Mort » pour en dégager les grands enjeux et enfin une exploration des possibles qui en découle. Cette démarche vise à ancrer cette notion théorique dans

des réalités concrètes et à faire émerger des enjeux ainsi que des pistes de projets possibles.

Approche des cas d'études

L'approche des cas d'études, telle qu'évoquée précédemment, s'organise en trois temps complémentaires.

Dans un premier temps, il s'agit de contextualiser chaque cas d'étude à travers l'introduction de son histoire, de son contexte territorial, de sa morphologie ainsi que de son statut actuel, tant dans son organisation spatiale que dans les événements et usages qui l'animent. Cette première étape permet de poser les bases de l'analyse et de situer chaque cimetière dans les dynamiques territoriales qui le traversent.

Dans un deuxième temps, les cas d'études servent à éprouver la notion de « Mouvement de la mort » à une réalité de terrain, selon trois échelles d'analyse : la ville, le quartier et le cimetière. L'application de cette grille de lecture permet de mettre en évidence des enjeux à la fois spécifiques et communs aux cimetières contemporains. Ces enjeux constituent des points d'appui pour l'élaboration de premières hypothèses de projet, désignées sous le terme de Possibles.

Dans un troisième temps, les Possibles sont développés sur la base des enjeux révélés par

l'analyse des trois échelles (ville, quartier et cimetière). Un scénario commun est appliqué à l'ensemble des cas d'études : celui d'une constellation de figures territoriales discontinues intégrant les cimetières comme de nouvelles polarités urbaines, mêlant territoires mortuaires, espaces de biodiversité et territoires des vivants. Ces figures territoriales se composent de continuités fortes, matérialisées par des aménagements de densités variables, allant du sentier à la micro-architecture, en passant par la requalification des voiries et des espaces publics. Elles sont également complétées par des connexions plus légères, allant du balisage à la simple signalisation territoriale. Ce scénario implique aussi une intensification de la mixité d'usages de certains lieux ainsi que l'intégration d'éléments répondant aux enjeux propres à chaque contexte étudié.

Bien que ce scénario établisse des lignes directrices communes, chaque territoire révèle des caractéristiques spécifiques qui viennent en nuancer et enrichir l'application. Cette première hypothèse apparaît comme une piste pertinente pour interroger le devenir des cimetières contemporains, en répondant simultanément aux enjeux des territoires mortuaires et à ceux des territoires habités. Elle permet également d'approfondir la notion de « faire en commun » en s'appuyant sur les structures existantes et sur les potentiels du déjà-là.

Ce scénario constitue ainsi un postulat de départ, une porte d'entrée méthodologique et un angle d'approche parmi d'autres possibles. L'objectif n'est donc pas d'imposer une vision figée, mais de confronter cette hypothèse globale aux réalités des cas d'études afin d'en affiner les logiques, d'en valider ou invalider certains aspects, et d'en dégager progressivement des pistes de réflexion et de transformation, des Possibles.

Les Possibles ne doivent cependant pas être compris comme des projets figés ou comme des réponses définitives. Ils constituent avant tout des outils exploratoires et prospectifs permettant de tester des hypothèses spatiales, territoriales et programmatiques à partir des réalités observées dans les cas d'études. Leur rôle est moins de produire une solution achevée que d'ouvrir des champs de réflexion, de révéler des potentiels latents et de questionner les capacités d'évolution des cimetières contemporains. En ce sens, les Possibles participent d'une démarche de recherche par le projet, où le scénario devient un moyen d'analyse et de compréhension du territoire autant qu'un outil de projection.

A – Cimetière actif – Le Cimetière de Sainte-Walburge à Liège

Présentation :

Histoire :

« C'est le 20 mars 1874 que le cimetière de Sainte-Walburge est officiellement inauguré, le long de la rue Fosse Crahay, et approuvé non seulement par la ville, mais, surtout, par ses habitants »¹. Qui opposait de vives contestations quant à sa localisation pour des « raisons sanitaires relatives à la protection des nappes phréatiques »³⁸. Ce nouveau cimetière remplace l'ancien dédié au Lépreux aux XIV^e siècle et désaffecté en 1866 »¹. Ce nouvel espace de la mort a entraîné le transfert de nombreuses personnalités de l'époque³⁸ de l'ancien cimetière, créant de multiples déplacements au sein du quartier. Le nouveau cimetière de Sainte-Walburge est le fruit d'une réflexion poussée issue de diverses études hygiénistes de l'époque³⁸ ainsi que de plusieurs propositions d'aménagements³⁸. « En 1909 et en 1919, la ville agrandit encore la surface de sépulture »³⁸ et « jusqu'à environ 1990, la taille du cimetière de

Sainte-Walburge décuple »¹. L'inhumation n'a pas été le seul résultat de ce nouveau cimetière qui a joué un rôle de développeur urbain : « le champ de repos a suscité le dynamisme en cet endroit de Liège, en transformant la voie raboteuse et irrégulière qui menait primitivement au charbonnage de la Fosse Crahay en une artère large, bien pavée, bien alignée. Des demeures s'y sont élevées, des commerces s'y exercent »³⁸. Le cimetière continue de s'agrandir à notre époque avec récemment une nouvelle extension de plus de 900 places, suite direct des crises sanitaires de 2020 et 2021⁶³.

Contexte :

Le cimetière de Sainte-Walburge est l'un des deux plus grands cimetières de la ville de Liège avec celui de Robermont¹. « Sainte-Walburge se situe du côté de la rive gauche de la Meuse, également dans les hauteurs de la ville, plus haut encore que la citadelle »¹. Le cimetière se trouve au nord du quartier de Sainte-Walburge, « tangent à sa voie de crête, qui longe les fameux coteaux de la citadelle »¹. « les hauteurs de Sainte Walburge se développent dans un paysage périurbain, où de nombreuses pâtures occupent encore les terrains abrupts »¹. Le cimetière est bordé par des « infrastructures routières de plus en plus

importantes »¹ dont il coupe toute communication. « Rattrapé par l'urbanisation, le cimetière de Sainte-Walburge suggère, toutefois, une échappée vers son environnement »¹ en partie Ouest. En continuité des grands parcs verts que représentent la Citadelle ou le parc de la Paix, « le paysage de Sainte Walburge se parsème de taches vertes, comme le terroir de Batterie Nouveau à l'Est, le terroir de Batterie Ancien au Sud, et, plus loin à l'Ouest, le terroir de Sainte Barbe »¹ tandis que « au Nord-Est, une activité agricole en circuit court se développe, celle des Petits Producteurs »¹.

Morphologie :

Le cimetière de Sainte-Walburge fait aujourd'hui « 18,80 ha »⁴². « Entouré de murs »¹, « l'entrée du cimetière se distingue par une dilatation prononcée, encadrée par 2 bâtiments jumeaux aux façades bétonnées, et quelque peu ornementées »¹. « Lorsque l'on pénètre en son sein, c'est comme si nous pénétrions un musée, où l'ambiance de recueillement se traduit par quelque chose de très solennel »¹, couplé à une « végétation foisonnante »¹ qui « fait écho à celle des coteaux »¹. Le cimetière se compose d'un ensemble de couche historiques qui se sont accumulées au cours du temps. « Au sein même du cimetière, on observe

1. Deroubaix, S. (2023). Vers de nouvelles relations spatio-temporelles. Une ville hétérotopique : ce que la mort fait à la ville. L'exemple liégeois. [TFE]. Université de Liège. (matheo, Éd.)

38. Mezen, C. (2004). Le cimetière de Sainte-Walburge : 130 ans d'histoire. [Ouvrage]. (G. : dessin, Éd.).

42. Ville de Liège. (s.d.). Administration communale / Département des Affaires citoyennes / Service des Décès et Sépultures / Cimetières du secteur de Sainte-Walburge / Cimetière de Sainte-Walburge. [Page Web].

63. Gretry, M. (2021). La pandémie accélère l'extension du cimetière liégeois de Sainte-Walburge. [Page Web].

que les parties les plus anciennes sont construites de la même façon qu'un centre-ville, organisé et hygiénique »¹. On retrouve « des allées, comme des boulevards encadrés par de grands arbres, avec, de part et d'autre, des habitations post-mortem. Le plan du cimetière s'établit comme le tracé d'une ville, où les parties pleines sont comme des îlots à bâtir. En outre, les boulevards se rejoignent en une petite place giratoire, rappelant les ronds-points des infrastructures publiques »¹. « Entièrement clos, il a accueilli les dépouilles de nombreuses personnalités liégeoises liées au Mouvement wallon »³⁹, comme « Théophile Bovy (1863-1937) »³⁹, « Toussaint Brahy (1821-1888) »³⁹ ou encore « Maurice Destenay (1900-1973) »³⁹. On retrouve aussi de nombreux mémoriaux issus des multiples guerres mondiales³⁸. A Sainte-Walburge, d'innombrables « médaillons de porcelaines »⁴⁰ permettent de donner vie, un souvenir de tout ceux qui ont précédé notre époque. Le « symbolisme funéraire »³⁸ est lui aussi fort omniprésent. Divers et variés on retrouve des plantes comme l'« acacias »³⁸ ou le « buis »³⁸ à des objets comme une « ancre »³⁸ ou un « sablier »³⁸ en passant par des symboles comme le « cœur »³⁸ ou encore des animaux, « chauve-souris »³⁸, « hibou »³⁸ et autres « colombes »³⁸. Aujourd'hui le cimetière « s'étend de plus en plus à l'Est, vers les terres cultivables et les activités minières »¹ ou il possède une réserve foncière limitée. « contrairement à ce

qu'exige le décret wallon, tous les cimetières liégeois n'ont pas d'ossuaire et certains défunts sont donc transportés tout bonnement à un autre endroit »⁴⁰. Événement « rare »⁴⁰ qui amène à inscrire la mort au sein de la ville en de nouveaux parcours urbains.

Statut actuel :

La ville de Liège fonctionne aujourd'hui via deux grands secteurs de gestion : Sainte-Walburge et Robermont⁴⁴. Le « Service des Décès et Sépultures »⁴² apparenté au « Département des affaires citoyennes »⁴² organise la gestion opérationnelle qui est municipale⁴³. Cette gestion n'est pas unique mais fait partie d'un ensemble compris dans les « Cimetières du secteur de Sainte-Walburge »⁴² comme ceux d'Angleur⁴², Chênée⁴², Glain⁴² ou encore Sclessin⁴². Le fonctionnement des cimetières de Liège est défini par le « règlement communal sur les funérailles et sépultures »⁴³ (attribution des parcelles d'inhumations, personnel qualifié des cimetières, procédures administratives liées aux décès). Lorsqu'une concession arrive à échéance ou n'est plus entretenue, la commune peut reprendre la sépulture dont la ville publie régulièrement des avis de reprise de sépulture⁴⁴. Le cimetière de Sainte-Walburge est aujourd'hui « géré comme un espace vert, il adopte les recommandations des « Cimetières Nature » de

niveau 1 »¹ et vise donc la « réinsertion de la vie sauvage »¹ aux travers de divers micros interventions : « hôtels à insectes, des nichoirs attirant différentes espèces, des planches d'accueil pour les nids d'hirondelles, des dortoirs pour chauve-souris, ou encore, des espaces d'hibernation pour les hérissons, etc... »¹. « Sainte-Walburge, le cimetière du faubourg, se vit comme une nécropole plus familiale »¹. Il est pour ses habitants un « moyen d'affirmer leur identité »⁵, « lieu-métaphore de l'agrégation sociale »⁵. Comme nous l'avons vu, Sainte-Walburge possède un patrimoine exceptionnel qu'il ne faut pas négliger, comme les divers médaillons portraits qui peuplent ces lieux. « Véritables capsules spatio-temporelles, ces médaillons sont à la fois touchants et poétiques »⁴⁰ dont « la plupart y sont encore en parfait état, alors même que le temps a effacé de la pierre le nom de son propriétaire »⁴⁰. Malgré son importance historique, patrimonial, social et sur sa biodiversité il est aujourd'hui "relégués au même titre que les infrastructures rapides, ou les activités agricoles, hors de la vie sociale"¹ par les politiques qui ont « tendance à se désintéresser des cimetières⁴⁰. Il n'est plus fréquenté : « les fleurs qu'on ne dépose sur la tombe qu'une fois l'an »⁴⁰ voir, « le vol de certains bas-reliefs exceptionnels sur les tombes »⁴⁰. Pire il se dégrade comme en atteste les multiples « tombes abandonnées, dont certaines tombent en ruine »⁴⁰. Les cimetières ne

1. Deroubaix, S. (2023). Vers de nouvelles relations spatio-temporelles. Une ville hétérotopique : ce que la mort fait à la ville. L'exemple liégeois. [TFE]. Université de Liège. (matheo, Éd.)

5. Schmitz, S. (1995). Un cimetière, une communauté, un espace : l'exemple liégeois. [Article]. 16, Géographie et Cultures, 93-104. (ORBI, Éd.)

38. Mezen, C. (2004). Le cimetière de Sainte-Walburge : 130 ans d'histoire. [Ouvrage]. (G. : dessin, Éd.).

39. Joris, F., & Marchesani, F. (2009). Cimetière de Sainte-Walburge. [Page Web]. (Wallonie.be, Éditeur).

40. Wuyard-Jadot, K. (2023). À Sainte-Walburge, la mémoire est gravée dans la porcelaine. [Article Web].

42. Ville de Liège. (s.d.). Administration communale / Département des Affaires citoyennes / Service des Décès et Sépultures / Cimetières du secteur de Sainte-Walburge / Cimetière de Sainte-Walburge. [Page Web].

43. NOWICKI, A.-F. (2018). Coordination du règlement de police et d'administration relatif aux funérailles et sépultures. [Règlement]. (D. d. citoyennes, Éd.) Ville de Liège.

44. Drion, N. (2025). AVIS DE REPRISE AU 2/11/2026 CIMETIÈRE DE SAINTE-WALBURGE. [Règlement]. Service des Sépultures. (D. d. citoyennes, Éd.) Ville de Liège.

sont pas seulement les demeures des morts mais aussi celles de « beaucoup d'animaux, des chats, des lapins, des écureuils, [...] des oiseaux qui chantent »⁴⁰. Le cimetière de Sainte-Walburge est donc « un patrimoine qu'il est important de préserver »⁴⁰ comme son patrimoine biologique dont « il est nécessaire de porter un nouveau regard »⁴¹. « accepter d'y voir pousser de la végétation maîtrisée mais aussi et surtout accueillir avec bienveillance une certaine végétation plus sauvage »⁴¹. Certaines pistes prennent racines comme celle « d'appliquer à chaque espace le mode de gestion le plus adapté en tenant compte de sa destination, son utilisation, sa situation... »⁴¹.

40. Wuyard-Jadot, K. (2023). À Sainte-Walburge, la mémoire est gravée dans la porcelaine. [Article Web].

41. Qualité-Village-Wallonie. (2016). Accueillir la nature dans nos cimetières. [Page Web].

Mouvement de la mort :

Nous allons appliquer ici la nouvelle grille de lecture du « mouvement de la mort » à travers une analyse multiscalaire articulée autour de trois niveaux : la ville, le quartier et le cimetière. Cette approche permet de révéler les logiques spatiales, les relations et les dynamiques qui structurent ce territoire de la mort.

Ville :

À l'échelle de la ville, se dessine un territoire mortuaire à la fois dense et diffus, structuré entre et par-delà Liège et Herstal, au sein duquel le quartier de Sainte-Walburge occupe une position charnière. Deux polarités majeures émergent : les cimetières de Sainte-Walburge et de Robermont, qui structurent ce territoire, tandis que les autres espaces funéraires se fondent dans un système plus diffus. On observe une organisation spatiale différenciée des cimetières : les cimetières contemporains actifs sont majoritairement situés en périphérie, souvent en position dominante sur les hauteurs ; les cimetières plus anciens s'inscrivent au cœur des anciens noyaux urbains, en lien direct

avec les édifices religieux. Les premiers espaces du cycle mortuaire, hôpitaux et cliniques, constituent des pôles massifs et fortement identifiables, tandis que les maisons de repos, plus nombreuses et de tailles variées, forment un réseau diffus mais omniprésent, souvent situé à proximité des cimetières. À l'inverse, les funérariums apparaissent comme des éléments discrets mais extrêmement répandus, à la fois proches des autres infrastructures funéraires et intégrés dans le tissu urbain quotidien. Malgré leur faible visibilité symbolique, ils jouent un rôle central dans l'organisation du système. Les crématoriums, peu nombreux et rarement monofonctionnels, sont généralement intégrés aux funérariums, tout comme les activités de marbrerie, relativement rares à l'échelle du territoire. Ce dernier est également ponctué par des services administratifs et une multitude de lieux de culte, majoritairement chrétiens. Certaines logiques d'agrégation apparaissent localement (regroupements entre maisons de repos, funérariums et cimetières) mais l'ensemble du Territoire mortuaire reste globalement fragmenté et étendu. Ainsi, ces différentes entités composent un territoire mortuaire complexe, structuré par des pôles d'entrée (hôpitaux/cliniques massives, maisons de repos multiples), des centralités qui polarisent comme les funérariums et centres administratifs ou parfois des lieux de cultes et des espaces de destination comme les cimetières vastes et cloisonnés.

Quartier :

À l'échelle du quartier, le cimetière de Sainte-Walburge se situe à la jonction territoriale entre Liège et Herstal, au sein d'un environnement marqué par la présence d'équipements majeurs tels que la Citadelle de Liège et le CHU de Liège. Le territoire se caractérise par une dispersion des lieux de culte, souvent hérités des anciens centres urbains tandis qu'une concentration linéaire prend place le long de la rue Saint Léonard. Les maisons de repos et les funérariums se répartissent de manière diffuse, ces derniers s'implantant fréquemment à des points stratégiques du réseau viaire, notamment aux carrefours. Une zone de forte densité funéraire se distingue au nord-est de Vottem, où se combinent maisons de repos, funérariums et cimetières. L'ensemble de ces éléments génère une multiplicité de déplacements, formant de véritables parcours urbains de la mort. Bien que leur représentation cartographique reste simplifiée, ces parcours traduisent des trajectoires complexes, souvent structurées par les axes de circulations principaux. Ces parcours relient les différentes étapes du cycle mortuaire et mobilisent les défunts lors du transport ainsi que les proches lors de visites, cérémonies. Les funérariums et les lieux de culte constituent des espaces de cérémonie multiples, de petite échelle et diffus, tandis que le cimetière de Sainte-Walburge

et le cimetière militaire de la Citadelle concentrent les espaces de mémoire majeurs, plus vastes et plus intensément investis.

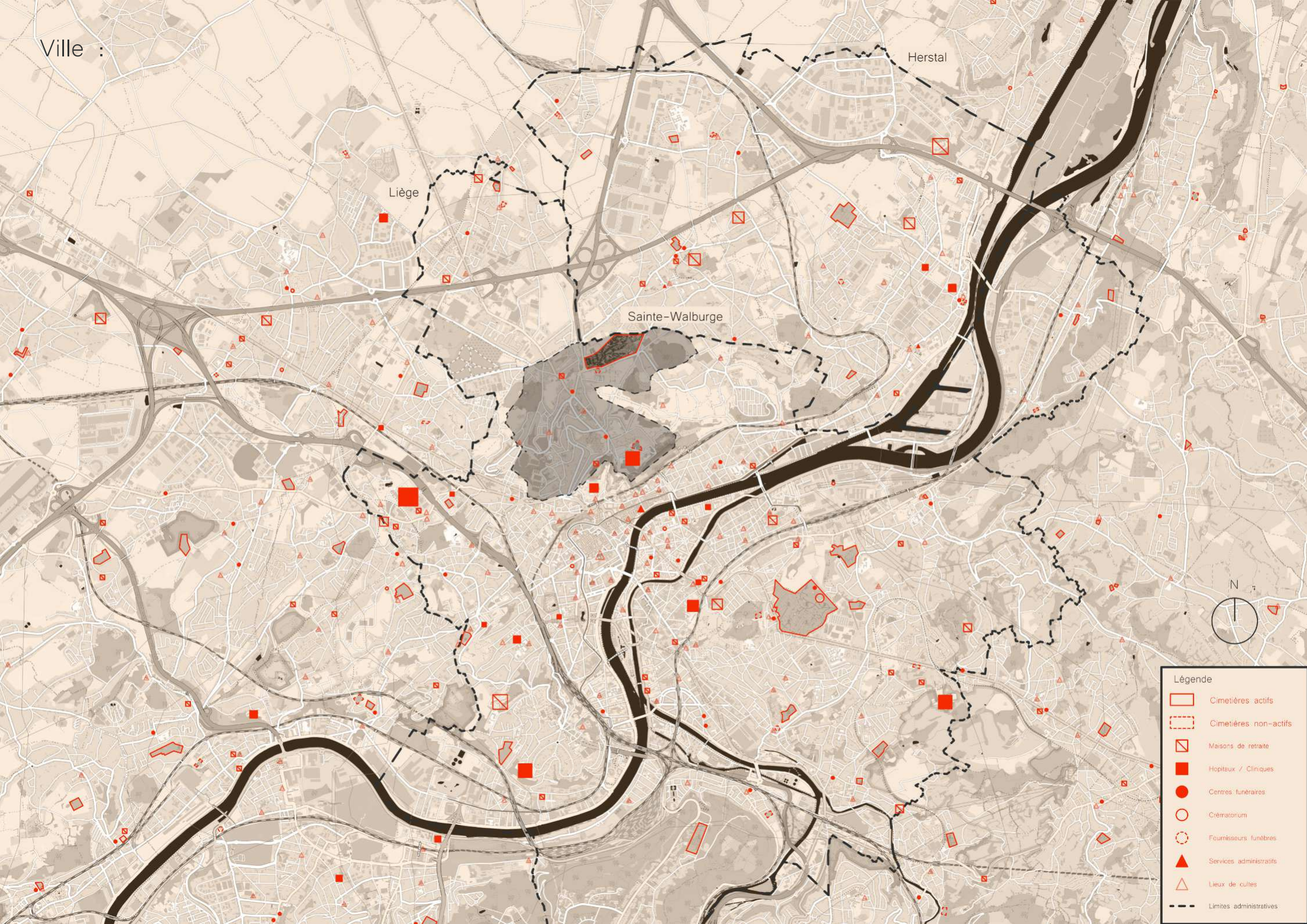
Cimetière :

À l'échelle du site, le cimetière de Sainte-Walburge s'inscrit dans un contexte hybride, à la jonction entre paysage végétal ouvert au nord et tissu urbain au sud, et en relation directe avec le cimetière animalier voisin. Le cimetière se compose comme un palimpseste spatial et historique, structuré en strates successives. Les extensions se développent vers l'est, avec les parties les plus anciennes à l'ouest et les zones plus récentes en direction des paysages ouverts à l'est. Chaque période laisse apparaître des logiques d'aménagement spécifiques à chaque extension : cimetière-musée, cimetière-parc, ou encore trames plus orthogonales contemporaines. Le site intègre deux espaces dédiées aux morts des deux guerres mondiales ainsi qu'une aire cinéraire avec columbarium. On retrouve un espace de pelouse à l'est comme réserve foncière de la mort. Des points d'eau ponctuent les parcours, tandis que certaines zones historiques au sud accueillent des fosses communes. L'ensemble est ceinturé par une enceinte murale opaque, limitant fortement les relations visuelles avec l'extérieur. Le

cimetière n'est accessible que par deux entrées principales : une entrée historique à l'ouest et une entrée plus récente à l'est. Des espaces techniques, situés à proximité des entrées, assurent la gestion du site avec entrées dédiées. On retrouve cette même logique au niveau du cimetière animalier de Liège au nord avec néanmoins des rangées de haies moins opaques qui entoure cet espace de repos. Les abords immédiats participent également à ce système. On constate la présence de stationnements le long du mur au sud ainsi que l'implantation d'un fabricant de monuments funéraires. A l'ouest on retrouve à la sortie de la E313, un important parking relais qui dessert l'ensemble du quartier complété par 2 stations-services quelques rues plus loin au sud-ouest et au nord-est. Ces éléments traduisent l'inscription du cimetière dans des logiques territoriales élargies. Ces paysages mortuaires prennent places avec divers acteurs qui créent de multiples parcours urbains qui s'entrecroisent (les morts, les visiteurs et la maintenance du site). Ces flux convergent principalement aux entrées et s'intensifient dans les zones récentes à l'est, où se concentrent les pratiques contemporaines comme la crémation, ainsi que les réserves foncières. Le cimetière fonctionne donc selon un double régime spatial et temporel : un pôle ancien, patrimonial et stabilisé à l'ouest et un pôle actif, évolutif et en devenir à l'est.

Du territoire diffus de la ville aux parcours structurants du quartier, jusqu'au palimpseste stratifié du cimetière, le mouvement de la mort révèle un système spatial continu où la disparition ne constitue pas une fin, mais une trajectoire inscrite dans le territoire. Pourtant, cette lecture multiscalaire met en évidence un paradoxe : celui d'un système à la fois omniprésent et invisibilisé, structurant profondément nos espaces sans jamais s'y affirmer pleinement, entre diffusion urbaine et mise à distance de la mort.

Ville :



Herstal

Liège

Sainte-Walburge

N

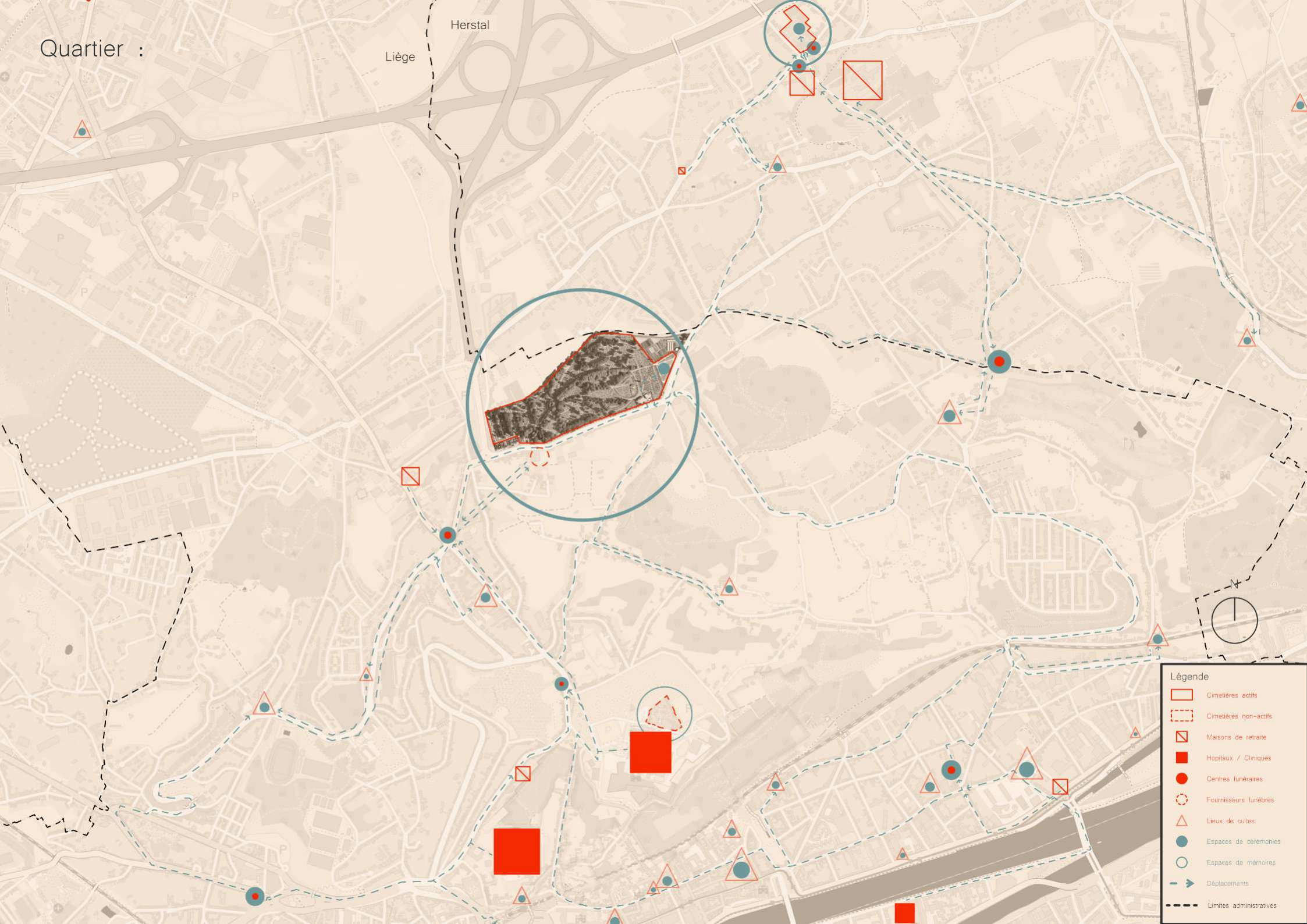
Légende

- Cimetières actifs
- Cimetières non-actifs
- Maisons de retraite
- Hôpitaux / Cliniques
- Centres funéraires
- Crématorium
- Fournisseurs funéraires
- Services administratifs
- Lieux de cultes
- Limites administratives

Quartier :

Liège

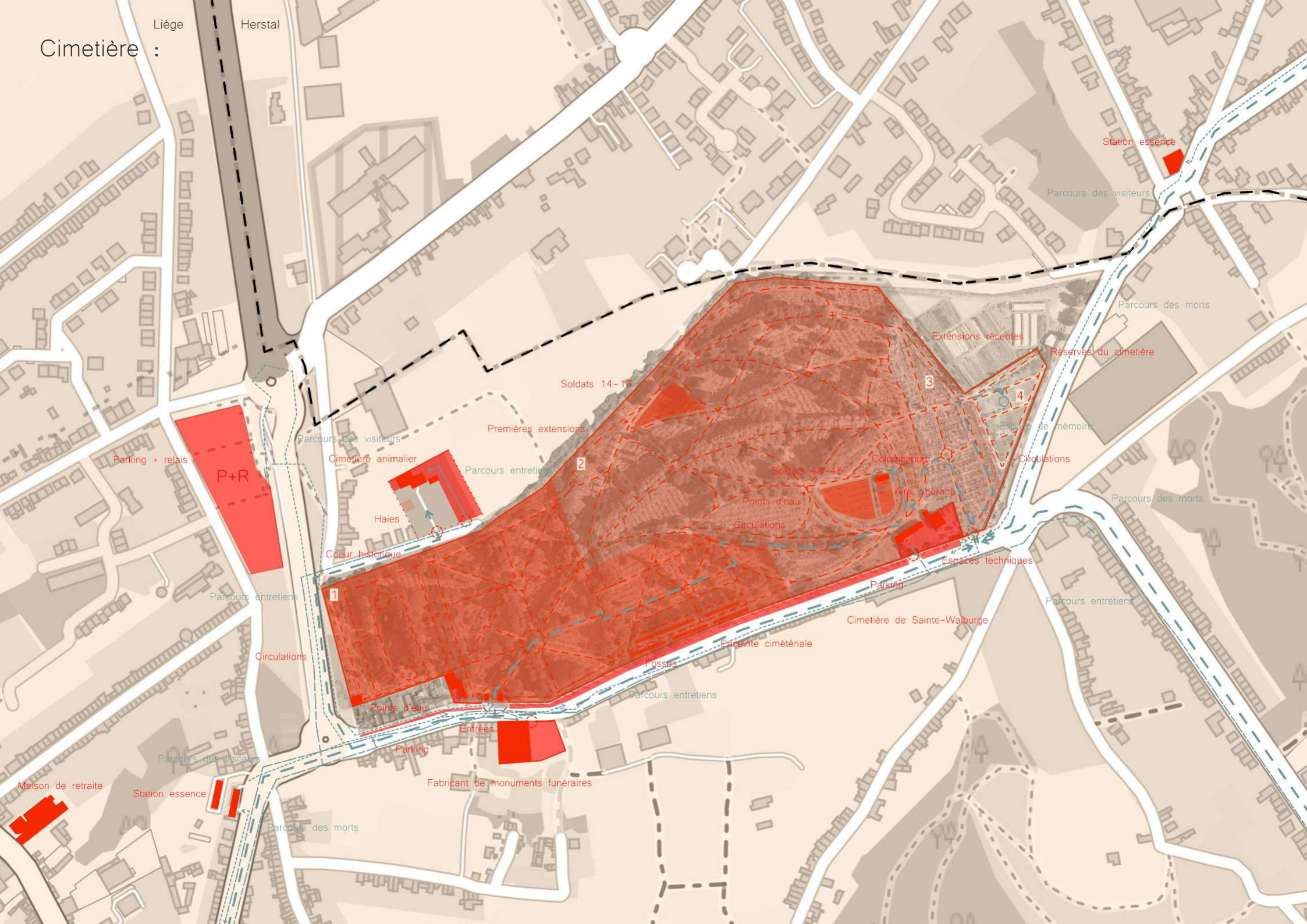
Herstal



Légende

- Cimetières actifs
- Cimetières non-actifs
- Maisons de retraite
- Hôpitaux / Cliniques
- Centres funéraires
- Fournisseurs funéraires
- Lieux de cultes
- Espaces de cérémonies
- Espaces de mémoires
- Déplacements
- Limites administratives

Herstal



Possibles :

Ville :

À l'échelle de la ville, les possibles se formulent avant tout sous une forme schématique et stratégique. Les territoires de la mort y sont envisagés selon le scénario comme des structures adaptatives, capables d'évoluer dans le temps et de s'inscrire dans une lecture élargie du territoire. Les différents paysages mortuaires peuvent ainsi être recomposés en continuités paysagères renforcées, en lien direct avec les réseaux d'espaces verts urbains et périurbains comme le Sart-Tilman, les Terrils du Piron, Sainte-Barbe et Batterie Nouveau ou encore les parcs de la Chartreuse et du Ry-Ponet. Ces continuités forment des constellations territoriales, où les lieux de mémoire ne sont plus isolés mais intégrés dans un système plus vaste, écologique et accessible. On constate leurs tailles modérées voire grandes notamment pour les cimetières de Sainte-Walburge et Robermont. Ces ensembles sont partiellement étendus entre eux par des connexions plus légères et diffuses (notamment le cas pour des éléments lointain et contrains), permettant de préserver des respirations dans le territoire tout en favorisant des relations avec d'autres réseaux structurants. Enfin, certains points

du territoire peuvent jouer un rôle de centralités renforcées, accueillant une mixité accrue de services et d'usages, en lien avec les pratiques contemporaines de la mort et de la mémoire.

Quartier :

À l'échelle du quartier, la vision se précise et laisse apparaître les interactions concrètes entre les territoires mortuaires et leur environnement immédiat. Les continuités mises en place permettent de relier le cimetière à un ensemble de lieux du quotidien : espaces verts, équipements sportifs, écoles, centres culturels, activités récréatives, sites historiques ou encore lieux de production artistique. Le territoire de la mort s'inscrit ainsi dans un réseau d'usages élargi, dépassant sa fonction initiale. Ces continuités s'appuient en grande partie sur des opportunités existantes : dents creuses, tracés résiduels, infrastructures paysagères ou encore chemins liés aux terrils. Elles permettent de limiter les interventions lourdes tout en renforçant une logique de réemploi du déjà-là. Ces continuités sont aussi l'occasion de proposer des voies alternatives aux voiries traditionnelles fort utilisées par les acteurs des territoires mortuaires. Dans le cas de Sainte-Walburge, une continuité majeure se développe d'est en ouest, reliant le cimetière aux grands ensembles

paysagers environnants, notamment les terrils de Batterie-Nouveau, Sainte-Barbe et Batterie-Ancien, ainsi qu'à des espaces ouverts (champs, intérieurs d'îlots, zones sportives comme le JS Thier-à-Liège et le RFC Liège). Cette structure permet également d'intégrer des lieux existants notables, tels que la chapelle Saint-Maurice ou la maison de repos de la Closerie Sainte-Walburge, renforçant les liens entre mémoire, soin et quotidien. En parallèle, des connexions secondaires, plus légères et moins directes, viennent compléter ce système. Elles permettent de relier des éléments plus éloignés ou plus complexes à intégrer, en suivant souvent les voiries existantes contraintes par la densité urbaine. Les interventions peuvent être de natures variées et ponctuels, légères. Ces connexions participent à la création d'un maillage fin et multiple, capable d'activer des fragments urbains variés. Enfin, certains secteurs (notamment au sud de Herstal) offrent un potentiel de renforcement de la mixité, permettant d'introduire de nouveaux usages au sein des territoires mortuaires ou des usages existants là où ils manquent.

Cimetière :

À l'échelle du cimetière, le projet se matérialise pleinement et révèle l'ensemble de ses composantes

spatiales. Un axe principal structurant traverse le site d'est en ouest, s'inscrivant dans la continuité territoriale verte plus large. Ce tracé repose majoritairement sur des chemins existants, afin de limiter les interventions intrusives et d'éviter la perturbation des sépultures par leurs démolitions ou déplacements. Autour et au sein du cimetière, les interventions se développent de manière ponctuelle et légère, en lien avec le thème de la mort et de la mémoire. Les espaces de stationnement au sud sont partiellement conservés pour les usages techniques (camionnettes de livraisons et de maintenance), tout en étant complétés par des dispositifs favorisant les mobilités douces (stationnements vélos, connexions piétonnes), en articulation avec le parking relais existant à l'ouest. Certains éléments du contexte sont reconvertis pour accueillir de nouveaux usages. La station-service à l'ouest devient un local pouvant accueillir une ASBL sur le thème de la mort et de la mémoire avec activité à destination des plus jeunes. Au sud, l'atelier de monuments funéraires est conservé et ouvert, devenant un espace de transmission et de fabrication tandis qu'un atelier de céramique, situé le long d'une connexion secondaire, propose des pratiques artistiques liées à la mort et à la mémoire. À l'est, les dynamiques existantes sont prolongées : le club de football est maintenu comme le maraîcher qui évolue en un espace de culture collective, incluant la production de fleurs pour le

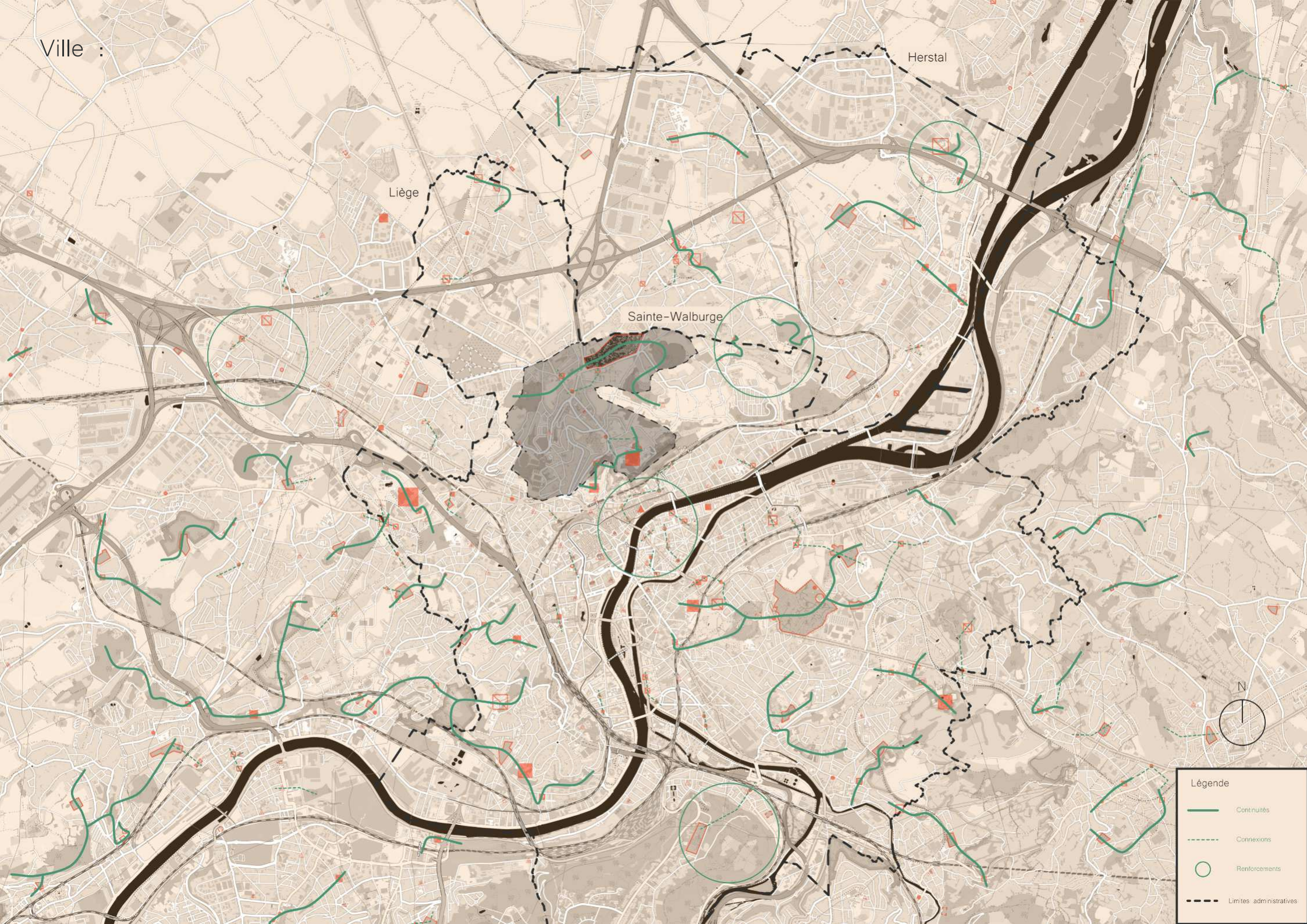
cimetière. Ces lieux sont complétés par un nouvel édifice hybride en bordure qui vient soutenir ces usages, en anticipant également l'extension future du site. Les différents espaces de végétation infrastructurelle sont aussi mobilisés et densifiés pour être intégrés à l'ensemble des parcours. À l'intérieur du cimetière, le parcours principal est/ouest relie les différentes strates historiques, les points d'eau existants, les espaces cinéraires et les zones en extension. Il structure une lecture continue du lieu. Des chemins secondaires viennent enrichir cette trame, reliant des espaces verts riches de biodiversités, des lieux de mémoire spécifiques (comme la section dédiée aux morts de la Première Guerre mondiale) ou encore le cimetière animalier au nord. Les espaces techniques deviennent des lieux hybrides de gestions et de partages ouverts au public amenant une mixité d'usage dans le cimetière où les barrières disparaissent et une biodiversité s'installe. Ces nouveaux tracés amènent à de nouvelles ouvertures dans l'enceinte cimétériale. Ainsi, le cimetière passe de deux à trois accès principaux, renforçant sa porosité et son intégration dans le territoire. Le mur cimétériel est conservé en partie Sud au niveau des habitations, de l'entrée principale historique aux nouveaux espaces hybrides. Tandis que le reste de l'enceinte cimétériale à l'est, au nord et à l'ouest est abattu et laisse place par endroits à la plantation d'arbres et de haies. Au sein du cimetière, en plus des points d'eau, aux

croisements importants, divers kiosques polyvalents émergent pouvant accueillir du matériel pour diverses activités et expositions en lien avec la mort et la mémoire.

L'ensemble de ces interventions, souvent minimes et ancrées dans l'existant, visent à ouvrir le cimetière de Sainte-Walburge et à l'inscrire dans une dynamique territoriale continue. Le site devient alors un espace multifonctionnel, évolutif et habité, où la mort et la mémoire retrouvent une place dans le quotidien des vivants.

Ainsi, les territoires de la mort ne sont plus isolés, mais participent pleinement à un système vivant, où paysages, usages et temporalités s'entremêlent avec le monde des vivants.

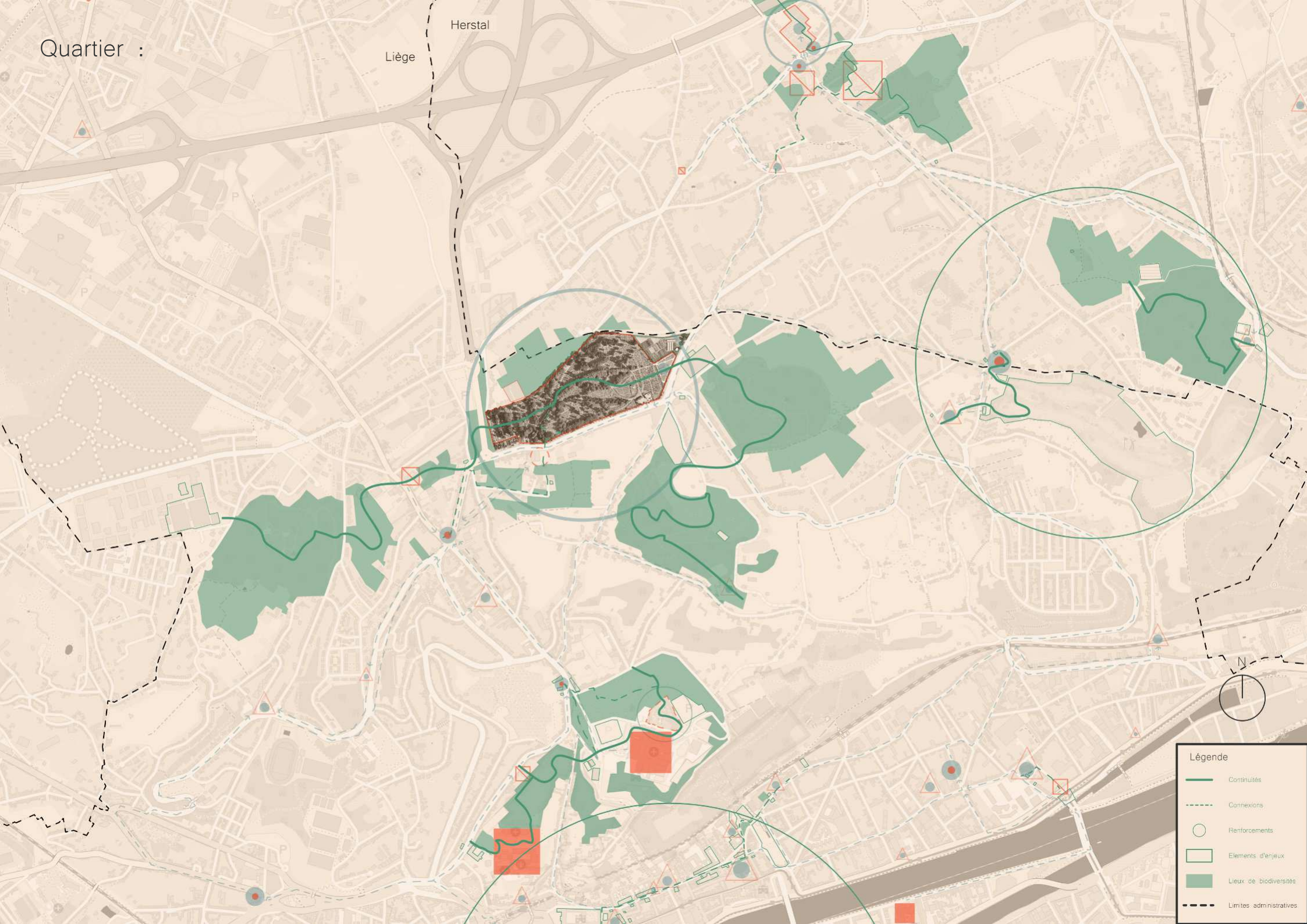
Ville :



Quartier :

Liège

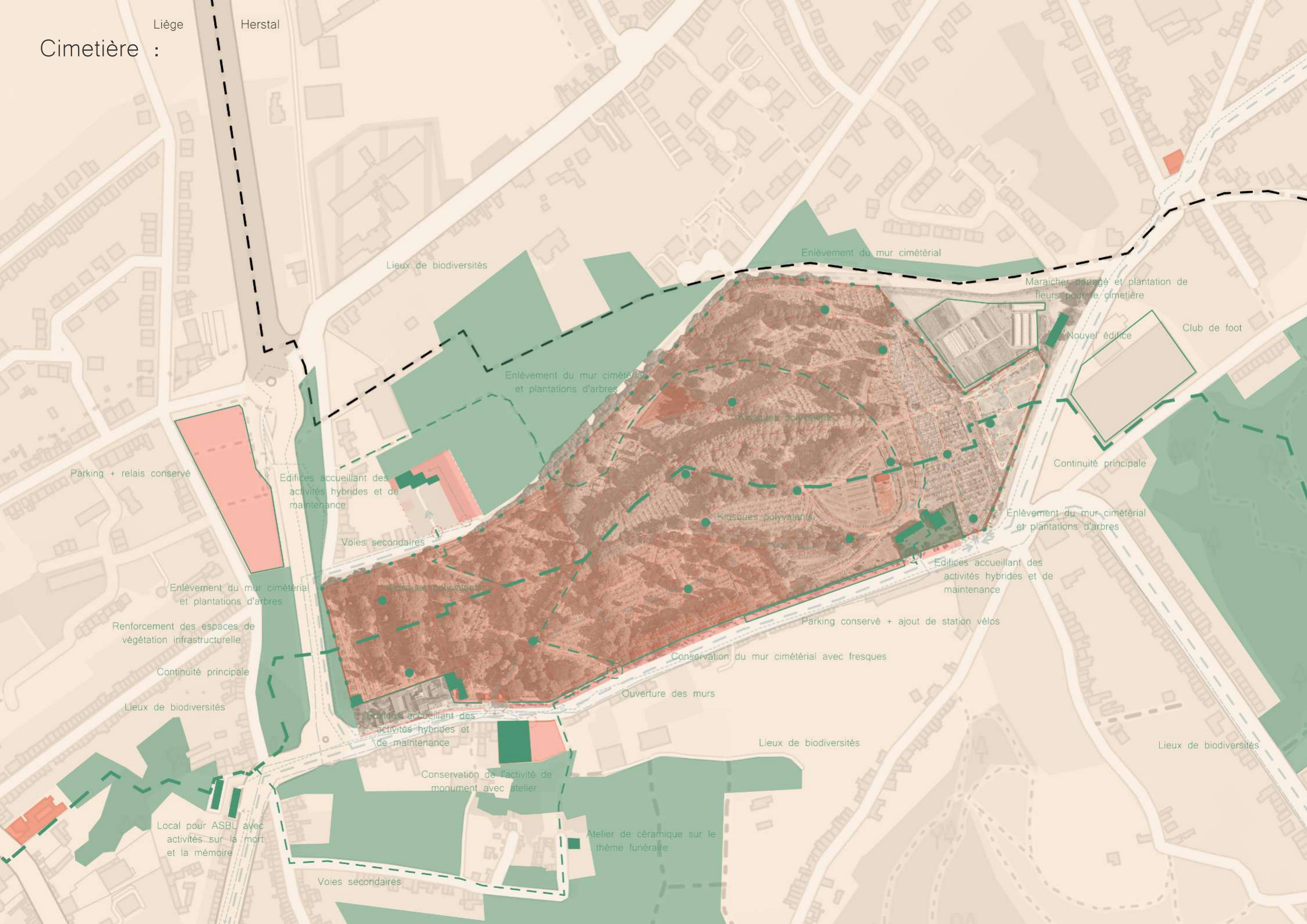
Herstal



Légende

- Continuités
- Connexions
- Renforcements
- Elements d'enjeux
- Lieux de biodiversité
- Limites administratives

Liège
Cimetière :



B – Cimetière non actif – Cimetière du Dieweg à Uccle

Présentation :

Histoire :

Le cimetière du Dieweg est « créé suite à l'épidémie de choléra de 1866 sur un terrain cédé à la commune par la Comtesse Coghen »⁴⁵ en « 1870 »⁴⁵. L'ancien « cimetière paroissial fut désaffecté »⁴⁵ ce qui engendra massivement le « transferts de concessions »⁴⁵. Cet événement marqua la commune. Ce flot incessant de corps fit que les habitants d'Uccle « appelaient le Dieweg « Lijkstraat » (rue ou chemin des cadavres »⁴⁵. Historiquement Bruxelles compte une importante communauté juive et « l'enclos réservé à la communauté israélite à Saint-Gilles étant devenu trop exigü, il fut désaffecté en 1877 »⁴⁵. « la même année la commune d'Uccle lui réserva des pelouses dans la partie basse du champ de repos »⁴⁵. Cette partie pris de plus en plus d'importance et « fin du XIXe siècle le Consistoire israélite fit aménager les premières cryptes »⁴⁵. « ces cryptes furent élargies au début du XXe siècle par des galeries

latérales »⁴⁵. Le cimetière du Dieweg dans son ensemble « sera agrandi à plusieurs reprises »⁴⁶, « suite à la fermeture des cimetières surencombrés de Saint-Job en 1871 et de Saint-Pierre en 1876 »⁴⁶. Très vite le champ de repos est « saturé dès 1927 »⁴⁶. Pour répondre aux besoins des habitants un nouveau cimetière, « Verrewinkel fut ouvert en 1945 »⁴⁵ au sud du Dieweg. Dans ce nouveau cimetière, apparaissent « pelouse de dispersion »⁴⁵, « columbarium »⁴⁵, « pelouses d'honneur »⁴⁵ et l'on retrouve comme dans le cimetière du Dieweg d'innombrables « nobles »⁴⁵ et « personne notable »⁴⁵ ainsi qu'une multitude de « sculptures »⁴⁵. Il supplante très vite l'ancien cimetière qui « fut désaffecté en 1945 et définitivement clos en 1958 »⁴⁵. A ce moment là il compte pas moins de « 38.510 âmes »⁴⁶. Malgré sa fermeture « une exception fut faite pour Hergé »⁴⁵ en 1983 et « en 1996 au violoniste Philippe Hirshhorn »⁴⁶. En 1989, le cimetière est amputé d'une partie de sa surface au sud-est au profit de lotissements⁵⁰. « Très peu entretenu, la nature reprit donc petit à petit le dessus et la végétation envahit une majeure partie du cimetière »⁴⁵. « Le site du cimetière du Dieweg fut classé dans son ensemble le 16 janvier 1997 »⁴⁶.

Contexte :

Sur base de la « carte établie en 1757 par Everaert »⁴⁷, il apparait que « Uccle n'était pas une zone forestière mais bien une vaste terre agricole où se côtoyaient prairies, champs et vergers, permettant de nourrir la ville »⁴⁷. Au XIXe siècle suite à l'essor des transports, dont le chemin de fer »⁴⁷ permis une « mise au vert »⁴⁷ de la bourgeoisie bruxelloise à Uccle. « Un siècle plus tard, ce même processus se reproduira avec la migration (de jeunes familles notamment) vers la périphérie bruxelloise, à la recherche du calme et d'un cadre plus champêtre »⁴⁷. Le quartier du Dieweg s'est construit sur un ancien axe rural structurant portant le même nom⁴⁸. Au fil du temps la communauté s'édifie et on remarque une forme de péri urbanisation dès les années 50s où le bâti côtoient de vastes champs⁴⁸. Les principaux axes de cette époque sont la rue du Repos et la rue historique du Dieweg⁴⁸ longeant toute les deux le cimetière. Le quartier connaît une démographie forte et arbore dès les 70s-80s l'aspect qu'il possède aujourd'hui, les champs disparaissent et laissent places à de multiples habitations et parcs⁴⁸. Le cimetière du Dieweg est « situé sur un plateau avec vue sur la vallée de Saint-Job et sur la forêt de Soigne »⁴⁵, « sur un versant nord du vallon du Geleysbeek »⁵¹. Il se retrouve dans un contexte

45. Vandervelde, C. (1997). Les champs de repos de la Région bruxelloise. Etude de l'architecture et de la sculpture funéraires, des symboles et des épitaphes. [Rapport]. Inventaires, Bruxelles.

46. Casier, M. (2018). Monument au Docteur Hubert Clerx – Cimetière du Dieweg – Uccle. [Article]. be-monumen.be.

47. Association de Comités de quartier Ucclois. (s.d.). Champs Saint-Job. [Page Web].

48. urban.brussels. (s.d.). Bruciel. [Page Web].

50. Commune d'Uccle. (s.d.). Le Cimetière du Dieweg Plan de gestion. Uccle. [Rapport].

51. Uccle. (s.d.). Plans de gestion des espaces verts. [Page Web].

riche où l'on retrouve un immense complexe sportif, le Dieweg⁴⁸ mais surtout une des plus fortes concentrations d'espaces verts de Bruxelles avec le Parc de Wolvendael⁴⁸, Kauwberg⁴⁸ et le Parc de la Sauvagère⁴⁸. Le cimetière se trouve surtout en continuité direct avec son histoire se trouvant à proximité du cimetière de Verrewinkel⁴⁸ qui le succède plus au sud. Le cimetière du Dieweg est donc un « élément important du maillage vert Ucclois et donc Bruxellois »⁵¹ et réitère le « rôle essentiel des cimetières au sein du maillage vert de la région »⁵⁴ comme élément constitutif de la fabrique urbaine.

Morphologie :

Le cimetière du Dieweg fait environ « 3 hectares »⁴⁵. « le plan du champ de repos est géométrique : quatre avenues parallèles sont coupées par trois chemins latéraux découpant des pelouses rectangulaires auxquelles des petits sentiers donnent accès »⁴⁵, le tout organisé en « 6 sections nommées de A à F »⁵⁰. Le terrain présente une certaine « déclivité »⁴⁵ vers le sud dont « le bas est réservée à la communauté juive »⁴⁵, « contigu à celui des catholiques »⁴⁵. A ce jour cette partie ne compte pas moins de « 600 corps »⁴⁵ devenant ainsi l'un des « plus important champ funéraire juif

de la Belgique contemporaine »⁴⁶. Historiquement, « des juifs de l'agglomération bruxelloise entière et originaires d'une quinzaine de pays différents y furent inhumés »⁴⁶. On retrouve dans le cimetière du Dieweg un « grand nombre de monuments »⁴⁵ dont certains de la première guerre mondiale⁴⁵. Se mélangent dans cette dernière demeure d'innombrables tombes de nobles et notables⁴⁵ mais aussi des « architectes »⁴⁵ comme « Jean-Pierre Cluysenaar et Paul Hankar »⁴⁶. On découvre aussi la présences d'artistes, « musiciens »⁴⁵, « dessinateur et peintre »⁴⁵ comme le célèbre « Georges Remi, dit Hergé »⁴⁵. Le cimetière possède une « sculpture et iconographie »⁴⁵ riche allant des « thèmes religieux »⁴⁵ à celui de la « famille »⁴⁵. Le Dieweg est grâce aux années, « un mélange de styles, du néogothique aux monuments modernistes, avec des chapelles, colonnes, arches et mausolées qui témoignent des époques traversées entre la fin du XIXe siècle et les années 1950 »⁴⁹. C'est aussi un lieu qui possède une « variété de légumes »⁴⁵ qui « envahi une grande partie des monuments »⁴⁵.

Statut actuel :

« Depuis le classement, aucun entretien communal n'a été apporté aux sépultures, qu'elles soient

classées ou non. Elles sont donc toutes fortement dégradées et dans un état de délabrement parfois très avancé »⁵⁰. Aujourd'hui le cimetière du Dieweg se compose de « tombes oubliées »⁴⁹ et de « sculptures cachées sous les ronces »⁴⁹, révélant une véritable « scène post-apocalyptique »⁴⁹. Néanmoins il possède « suite à son abandon prolongé et son très faible entretien, une incroyable diversité botanique »⁵⁰ qui « attire insectes, oiseaux et rongeurs »⁵⁰. On y retrouve pas moins de « deux cents espèces de plantes »⁵⁰ malgré une « baisse constante du nombre d'espèces présentes en fil des années »⁵⁰. Le cimetière possède aussi une « Faune »⁵⁰ dense : « en septembre 2008 une colonie de plus de 100 nids de Colletes Hederae, ou Collète du Lierre, espèce très rare d'abeille solitaire tardive, a été observée à proximité de la tombe d'Hergé »⁵¹. Après son classement en 97, « Le Cimetière du Dieweg a également été labélisé « Réseau Nature » par l'ASBL Natagora »⁵¹. Le cimetière rencontre d'autres problèmes que celui de la dégradation du patrimoine, notamment lié à l'eau : « Sur toute la surface du cimetière, l'eau dévale de par le manque de structure de récolte. Ce dévalement se produit dans chaque allée entre les sections »⁵⁰. De plus il rencontre un problème de place et d'infrastructures : « Les déchets verts sont évacués via un container communal qui est régulièrement relevé. Le problème se situe au niveau de l'emplacement du container. Il n'existe pas de zone dédiée au stockage de ce container, il est donc placé de façon très pratique mais peu esthétique en plein milieu de l'avenue centrale »⁵⁰. « Le personnel du cimetière n'est pas

45. Vandervelde, C. (1997). Les champs de repos de la Région bruxelloise. Etude de l'architecture et de la sculpture funéraires, des symboles et des épitaphes. [Rapport]. Inventaires, Bruxelles.

46. Casier, M. (2018). Monument au Docteur Hubert Clerx – Cimetière du Dieweg – Uccle. [Article]. be-monumen.be.

48. urban.brussels. (s.d.). Bruciel. [Page Web].

49. Azouz, I. (2025). Dans ce cimetière désaffecté au sud de Bruxelles, la nature a complètement repris ses droits – et on y trouve la tombe du plus célèbre auteur de bande dessinée belge. [Page Web].

50. Commune d'Uccle. (s.d.). Le Cimetière du Dieweg Plan de gestion. Uccle. [Rapport].

51. Uccle. (s.d.). Plans de gestion des espaces verts. [Page Web].

54. Kanal. (2021). Cimetière du Dieweg. [Page Web].

très important sur le site, ils ne sont que 2 dont un en 4/5 »⁵⁰. Le cimetière est géré comme un espace vert⁵¹ et un plan de gestion à récemment été mis en place⁵¹ issue de la « collaboration entre le Service Travaux, le Service Etat Civil, le Service Vert et le Service Environnement »⁵¹. Mais aussi avec le soutien du « comité d'accompagnement interdisciplinaire, intégrant les représentants des divers services communaux mais aussi des experts extérieurs »⁵¹. Le cimetière du Dieweg est donc un lieu qui fédère et mobilise d'innombrables acteurs et de nombreuses disciplines. Cette nouvelle direction se définit ainsi : « la gestion actuelle doit être conservée, en général, et non pas amplifiée au niveau du dégagement des chemins et de l'entretien de certaines sépultures »⁵⁰. « Les buts du plan de gestion sont de mettre en valeur les sépultures classées et de se conformer aux différents règlements (herbicide, arrêté de classement,..) tout en maintenant la diversité biologique existante sur le site »⁵⁰. Il « s'inscrit dans les objectifs de l'Agenda 21 Local »⁵¹. Divers travaux sont donc en cours actuellement : « Une des grandes étapes importantes est la restauration des allées centrales et la gestion des eaux de pluie. Il a donc été décidé de paver et d'égoutter son allée centrale ainsi que les deux allées secondaires situées à gauche et à droite de l'artère principale »⁵². « le cimetière verra se multiplier les travaux de réfection de ses monuments remarquables ayant fait l'objet d'un classement par l'arrêté du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 16 janvier 1997 »⁵². « travaux qui s'étendront de septembre 2025 à juillet 2026 »⁵². Le cimetière du Dieweg

joue un rôle culturel non négligeable et accueille diverses pratiques faisant partie intégrante de son territoire. « Quelques cérémonies y ont encore lieu, même récemment, comme pour honorer certains Brusselois illustres »⁴⁹. Il est aux cœurs de « brochures »⁵³ et « itinéraires »⁵³ et reçoit souvent des « visites guidées »⁵⁴.

49. Azouz, I. (2025). Dans ce cimetière désaffecté au sud de Bruxelles, la nature a complètement repris ses droits – et on y trouve la tombe du plus célèbre auteur de bande dessinée belge. [Page Web].

50. Commune d'Uccle. (s.d.). Le Cimetière du Dieweg Plan de gestion. Uccle. [Rapport].

51. Uccle. (s.d.). Plans de gestion des espaces verts. [Page Web].

52. Uccle. (2025). Restauration des allées du cimetière du Dieweg. [Page Web].

53. Uccle. (s.d.). Promenades et brochures. [Page Web].

54. Kanal. (2021). Cimetière du Dieweg. [Page Web].

Mouvement de la mort :

Nous allons appliquer ici la nouvelle grille de lecture du « mouvement de la mort » à travers une analyse multiscalaire articulée autour de trois niveaux : la ville, le quartier et le cimetière. Cette approche permet de révéler les logiques spatiales, les relations et les dynamiques qui structurent ce territoire de la mort.

Ville :

À l'échelle de la ville, se dessine un territoire mortuaire à la fois dense et diffus, structuré au-delà des limites administratives de la commune d'Uccle, entre la Région de Bruxelles-Capitale et la Région flamande. Le quartier du Dieweg y occupe une position charnière, au sein d'un territoire fortement urbanisé. Contrairement à Liège, ce territoire présente une urbanisation plus saturée et intensive, issue d'une transformation rapide d'anciennes terres agricoles. Cette logique d'efficacité territoriale se traduit par une présence plus limitée de cimetières, mais de plus grande taille, souvent relégués en périphérie ou absorbés par l'expansion urbaine. Ces derniers sont majoritairement encore actifs, comme

les cimetières du Chant d'Oiseaux, d'Ixelles, de Verrewinkel ou de Saint-Gilles. Le territoire révèle également une forte présence de structures liées au vieillissement, avec une coexistence entre petites maisons de repos et grands complexes spécialisés, plus marquée qu'à Liège où ces équipements sont davantage diffus. Ces établissements se situent fréquemment à proximité d'établissements scolaires et/ou d'hôpitaux majeurs, peu nombreux mais de grande envergure. Parmi ceux-ci, on peut citer des pôles hospitaliers stratégiquement implantés le long des grands axes, comme l'Hôpital Erasme et certains non loin des cimetières et des maisons de retraites comme le CHIREC - Hôpital Delta. Les funérariums, plus discrets et peu nombreux, sont disséminés dans le tissu urbain, parfois en lien avec ces infrastructures hospitalières, comme autour des sites de Molière-Longchamp ou Etterbeek-Ixelles. Les crématoriums, quant à eux, restent rares et polarisés. Le principal équipement métropolitain, le Crématorium intercommunal de Bruxelles, est implanté au sein du cimetière de Saint-Gilles, confirmant une logique de centralisation des fonctions mortuaires lourdes. La relative absence de marbreries suggère une délocalisation des activités de production funéraire, tandis que les administrations communales, organisées à l'échelle des communes (notamment à Uccle et Saint-Gilles), massives, structurent les démarches administratives liées à la mort. Enfin, la ville

présente une diversité importante de lieux de culte (majoritairement des églises), souvent situés en position de centralité urbaine. On note notamment une présence plus importante de synagogues qu'à Liège.

Quartier :

À l'échelle du quartier du Dieweg, cette organisation se précise à travers une lecture plus relationnelle et paysagère. Trois cimetières majeurs y coexistent : le Cimetière du Dieweg (désaffecté), le Cimetière de Saint-Gilles et le Cimetière de Verrewinkel au sud du quartier. Le cimetière du Dieweg se situe au cœur d'un maillage paysager structurant de Uccle, en lien direct avec plusieurs espaces verts majeurs du territoire à savoir le Parc de Wolvendael, le Kauwberg et le Parc de la Sauvagère. On constate que l'ensemble des cimetières sont pris dans une continuité végétale avec les espaces verts du Plateau Engeland et la Réserve du Kinsendael-Kriekenput. Non loin du cimetière du Dieweg se trouve à l'ouest, un vaste complexe sportif, le Dieweg, parmi d'autres présents aux alentours. Le quartier concentre également de nombreux édifices de soin : maisons de repos (dont le complexe du CPAS d'Uccle), structures psychiatriques importantes comme la Clinique

Fond’Roy ou la Clinique de l’Europe – Site Sainte-Elisabeth. De plus entre le complexe sportif Dieweg et le cimetière du même nom se trouve un établissement pédopsychiatrique, Epsilon. Les funérariums et crématoriums, peu nombreux, renforcent une logique de polarisation autour de certains lieux, on en retrouve deux un accolé au cimetière de Saint-Gilles et l’autre beaucoup plus conséquent, Lefevre et Fils à l’est. On retrouve l’imposante administration Communale d’Uccle au nord-ouest du quartier du Dieweg, non loin des diverses maisons de retraites mais proches des grands axes de circulations de la commune. Les lieux de culte comme l’Église Saint-Job à l’est, l’Église Sainte-Anne au sud ou la Mosquée Bait-ul-Mujeeb au sud-ouest constituent des points d’ancrage symboliques et rituels, peu nombreux mais diversifiés. L’ensemble de ces éléments génère une multiplicité de déplacements, formant de véritables parcours urbains de la mort (morts, vivants, soins et maintenances). Bien que leur représentation cartographique reste simplifiée, ces parcours traduisent des trajectoires complexes, souvent structurées par les axes de circulation principaux. On observe néanmoins une bifurcation des réseaux autour de deux polarités que sont les cimetières de Saint-Gilles et de Verrewinkel. Le cimetière du Dieweg, désaffecté, se situe en retrait de ces flux principaux, adoptant un rôle plus contemplatif et mémoriel. Ces parcours relient les différentes étapes

du cycle mortuaire et mobilisent les défunts lors du transport ainsi que les proches lors de visites, cérémonies, maintenances. Les lieux de cultes massifs et funérariums discrets sont les lieux de cérémonies tandis que les cimetières jouent le rôle de lieux de mémoires plus vastes.

Cimetière :

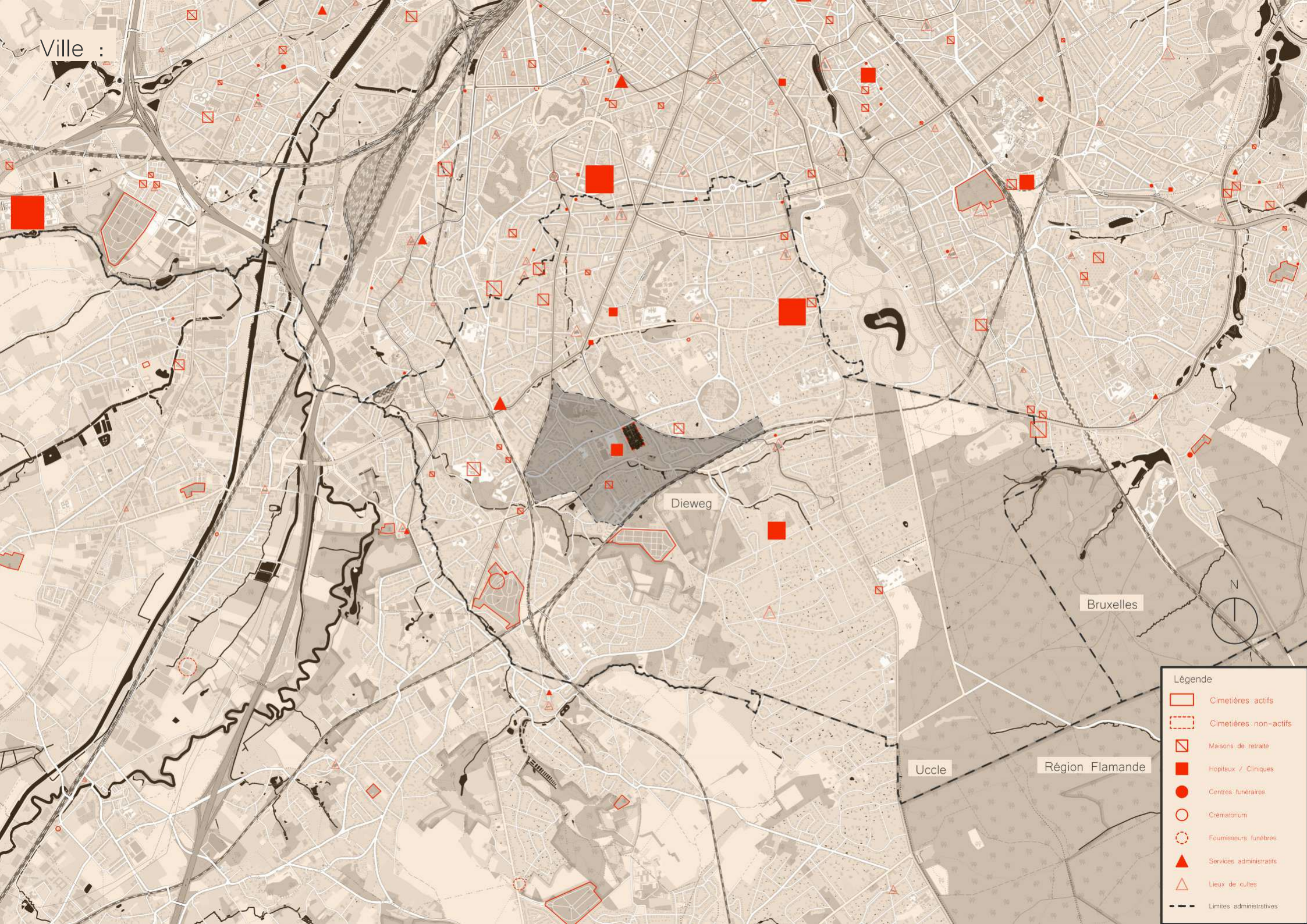
Le Cimetière du Dieweg s’inscrit dans un contexte urbain dense (d’habitat principalement), à la croisée de plusieurs axes majeurs comme l’avenue Jean et Pierre Carsoel et la rue du Dieweg au nord ou encore la chaussée de Saint-Job au sud. Il est cependant intégré dans une continuité paysagère nord-sud, reliant plusieurs espaces verts du sud de Bruxelles. On retrouve néanmoins parmi l’habitat urbain quelques fonctions autres, proches à l’ouest du cimetière avec l’établissement pédopsychiatrique Epsilon et le complexe sportif le Dieweg. Malgré cette proximité, le cimetière reste fortement enclavé par une enceinte cimétériale continue qui marque une rupture nette avec son environnement extérieur, néanmoins il possède 2 entrées distinctes au nord. Aux entrées se déploie un espace de parkings + vélos continue, permettant les visites et la maintenance du site, on y retrouve aussi un espace de tri du verre. Face à cette espace de

stationnement se déploie un ensemble de petits commerces de quartier avec station essence et un accès privilégié au Parc de Wolvendael plus au Nord avec arrêt de tramway. L’organisation interne du cimetière repose sur une grille, une structure en quatre secteurs (A, B, C, D) composée de trois allées principales nord-sud en quatre séquences successives. Le site présente une topographie en pente du nord vers le sud, renforçant sa lecture spatiale. Tout au nord du cimetière se situe le long des entrées les grands édifices du cimetière à savoir les espaces techniques au nord-est avec la morgue et la maison du fossoyeur et le mausolée Allard à l’ouest. Le cimetière témoigne d’une stratification historique riche où l’on retrouve un niveau inférieur au nord-ouest donnant accès à de multiples cryptes et un espace d’inhumation israélite au sud du cimetière. L’ensemble du cimetière du Dieweg est ponctué d’édifices marquants comme : une croix en fonte, la tombe de Paul Hankar, de Hergé ou encore le buste du Dr Hubert Clerx à l’entrée. La majorité de ces éléments s’organise le long de l’axe principale jusqu’à l’espace Israélite puis le long du tracé ouest., révélant une hiérarchisation spatiale des mémoires. L’ensemble vit et s’érode avec une faune et une flore florissante. Le mouvement de la mort s’y transforme profondément avec la disparition des flux funéraires traditionnels et le maintien de flux réduits : visiteurs et gestionnaires. La maintenance privilégie les routes dû au matériel et à la gestion

des déchets tandis que celui des visiteurs permet le passage via des chemins plus sinueux et la multimodalité avec l'arrêt de tramway. Enfin, la réduction de sa surface au sud-est dans les années 1980 (dont il ne reste aujourd'hui que les traces d'un ancien accès), au profit de lotissements, a accentué son caractère d'enclave fragmentée, renforçant sa déconnexion des dynamiques territoriales actives.

À travers cette lecture multiscalaire, le cimetière du Dieweg révèle une transformation profonde de son mouvement de la mort, passant d'un système actif et structurant à une présence plus discrète et contemplative. Contrairement à des sites encore en fonctionnement comme le Cimetière de Sainte-Walburge, il s'inscrit aujourd'hui en retrait des flux principaux, tout en restant intégré à un maillage paysager et mémoriel possible. Cette évolution met en évidence un basculement : la mort ne disparaît pas du territoire, mais change de forme, se redistribue et s'intègre autrement dans la ville, ouvrant la voie à de nouvelles relations entre mémoire, paysage et usages urbains.

Ville :



Bruxelles

Dieweg

Uccle

Région Flamande

Légende

- Cimetières actifs
- Cimetières non-actifs
- Maisons de retraite
- Hôpitaux / Cliniques
- Centres funéraires
- Crématorium
- Fournisseurs funéraires
- Services administratifs
- Lieux de cultes
- Limites administratives

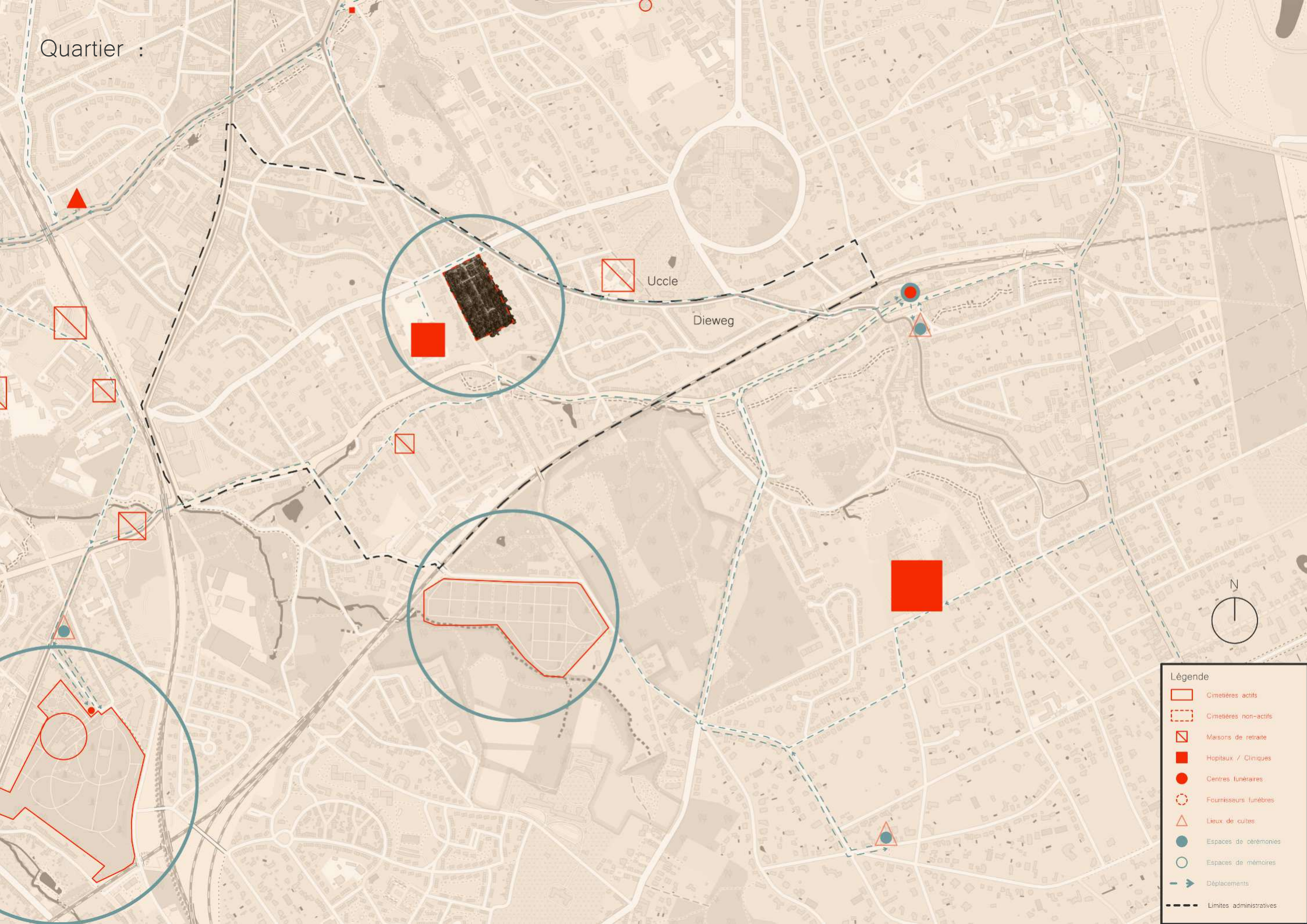
Quartier :

Uccle

Dieweg

Légende

- Cimetières actifs
- Cimetières non-actifs
- Maisons de retraite
- Hôpitaux / Cliniques
- Centres funéraires
- Fournisseurs funéraires
- Lieux de cultes
- Espaces de cérémonies
- Espaces de mémoires
- Déplacements
- Limites administratives



Légende

-  Cimetières actifs
-  Cimetières non-actifs
-  Maisons de retraite
-  Hôpitaux / Cliniques
-  Centres funéraires
-  Fournisseurs funéraires
-  Lieux de cultes
-  Espaces de cérémonies
-  Espaces de mémoires
-  Déplacements
-  Limites administratives

Possibles :

Ville :

À l'échelle de la ville, les possibles se formulent avant tout sous une forme schématique et stratégique. Selon le scénario établi, les territoires de la mort y sont envisagés comme des structures adaptatives, capables d'évoluer dans le temps et de s'inscrire dans une lecture élargie du territoire. Le territoire ucclois et ses environs se caractérisent par de vastes étendues d'espaces verts et de parcs, insérées au sein d'un tissu bâti majoritairement composé de lotissements relativement denses, connectés par des infrastructures de transport lourdes et structurantes. À cela s'ajoute une dissémination d'équipements tels que des infrastructures sportives, des établissements scolaires, des hôpitaux et des centres psychiatriques. La lecture sous le prisme du Mouvement de la mort met en évidence un faible nombre de cimetières, mais de grandes dimensions, ainsi qu'un nombre important de maisons de repos contrastant avec la rareté des funérariums. Dans ce contexte, les territoires mortuaires peuvent être recomposés en continuités paysagères et programmatiques, en lien direct avec les réseaux d'espaces verts urbains et périurbains, ainsi qu'avec les infrastructures de soin

et de sport existantes. Ces continuités forment de véritables constellations territoriales, dans lesquelles les lieux de mémoire ne sont plus isolés mais intégrés dans un système élargi, à la fois écologique, accessible et évolutif. Par leur taille, plus importante que la moyenne observée à Liège, les cimetières jouent ici un rôle de nouvelles centralités territoriales. Cette condition favorise également une mixité d'usages accrue, liée à un contexte plus dense et urbanisé que Liège. À titre d'exemple, les cimetières du Chant d'Oiseaux ou d'Ixelles peuvent être envisagés comme des centralités mortuaires actives. Ces ensembles peuvent être reliés entre eux par des continuités structurantes, mais également par des connexions plus légères et diffuses, proches ou distantes, permettant de préserver des respirations dans le tissu urbain tout en favorisant les interactions avec d'autres réseaux existants où lieux déjà présents. Ces connexions, plus nombreuses dû à un environnement dense, permettent notamment de relier des pôles de soin ou des ensembles résidentiels, comme aux abords de l'hôpital Etterbeek-Ixelles ou des maisons de repos concentrés autour de celui du Val des Roses. Certains éléments, en revanche, restent difficilement connectables en raison de contraintes foncières ou de distances importantes, et sont dès lors maintenus dans leur état actuel. Enfin, certains sites peuvent être identifiés comme des centralités renforcées, susceptibles d'accueillir une mixité accrue de

services liés aux pratiques contemporaines de la mort et de la mémoire. Le cimetière de Begraafplaats, par exemple, aujourd'hui dépourvu de fonctions associées, pourrait intégrer de nouveaux programmes, tout comme les cimetières de Verrewinkel ou d'Auderghem. La plupart de ces sites nécessiteraient notamment l'intégration de funérariums.

Quartier :

À l'échelle du quartier, la vision se précise et laisse apparaître les interactions concrètes entre les territoires mortuaires et leur environnement immédiat. Une grande figure territoriale se dessine entre les cimetières de Verrewinkel, Saint-Gilles et du Dieweg, en relation avec les principaux espaces verts ucclois, tels que le parc de Wolvendael, le Kauwberg, le parc de la Sauvagère, le plateau Engeland ou encore la réserve du Kinsendael-Kriekenput, mais également avec de nombreux lieux de soin (comme l'établissement pédopsychiatrique Fond'Roy / Epsilon), de sport (le Dieweg, le Roseau, ...) et d'activités diverses. Dans ce système, le cimetière de Verrewinkel s'affirme comme une centralité active, tandis que le cimetière du Dieweg joue un rôle de liaison territoriale nord-sud structurant. Les tracés des continuités s'appuient majoritairement sur les chemins et infrastructures

existants, afin de limiter les interventions et de maximiser les connexions des territoires mortuaires avec le contexte. Leur matérialisation peut varier selon les situations : du simple balisage à des interventions plus marquées comme des passerelles, dispositifs signalétiques ou micro-architectures. En parallèle, des connexions secondaires, plus diffuses, viennent compléter ce système. Elles permettent de relier des éléments plus éloignés ou contraints, en s'appuyant souvent sur le réseau viaire existant. Ces interventions, ponctuelles et légères, de l'ordre de la signalisation ou de l'évocation, participent à la constitution d'un maillage fin, multiple et évolutif, capable d'activer différents fragments urbains. Au-delà de la mise en relation des espaces verts, ces continuités relient une diversité d'usages : équipements sportifs, aires de jeux, structures de soin, établissements scolaires, lieux culturels, associations locales, commerces et arrêts de transports en commun. Le cimetière de Verrewinkel, bien qu'identifié comme centralité, souffre aujourd'hui d'un manque de diversité programmatique, notamment en lien avec les fonctions funéraires contemporaines, telles que les funérariums, qui mériteraient d'y être développées soit au sein du cimetière même soit dans ses alentours. Ainsi, le territoire de la mort s'inscrit dans un réseau élargi d'usages quotidiens, dépassant sa fonction initiale pour dialoguer avec les sphères du soin, du sport, de la culture et de l'apprentissage.

Cimetière :

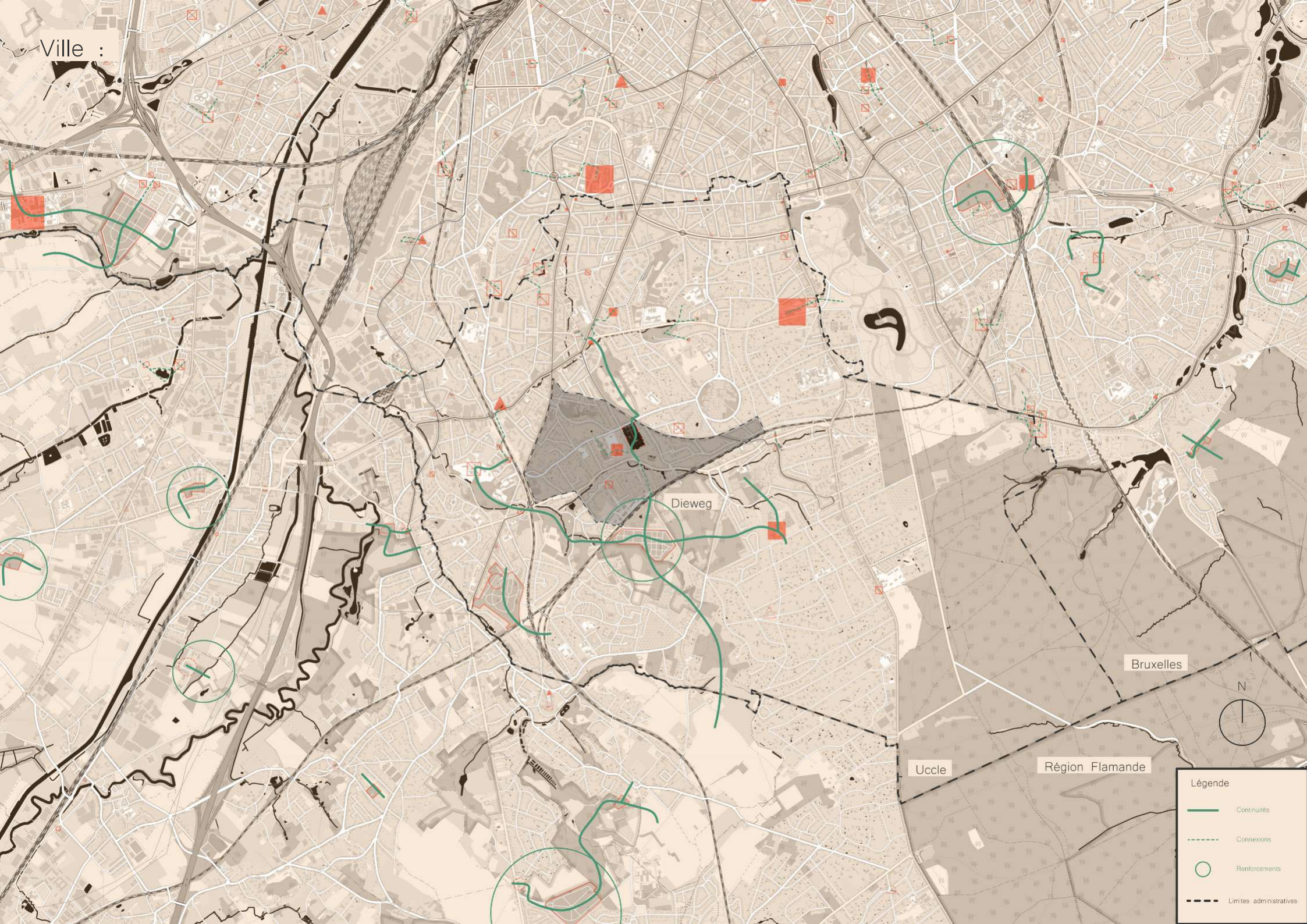
À l'échelle du cimetière, le projet se matérialise pleinement et révèle ses composantes spatiales concrètes. Un axe principal structurant traverse le site du nord au sud, s'inscrivant dans la continuité territoriale paysagère et mortuaire. Ce tracé repose majoritairement sur les chemins existants, afin de limiter les interventions intrusives et de préserver les sépultures. Il connecte le parc de Wolvendael au nord à l'arrêt de tram « Dieweg », dont le rôle est renforcé. Le parcours se prolonge le long des cheminements piétons, traverse les espaces de stationnement et rejoint l'entrée principale bordée de commerces et de services. Dans cette logique, la station-service existante est réhabilitée en local associatif en lien avec le cimetière. À l'intérieur du site, l'axe principal suit la trame centrale existante jusqu'à la quatrième section, puis bifurque vers l'ouest. Il structure une lecture continue du lieu, reliant les grands édifices du nord aux espaces plus récents et à la section israélite au sud, tout en longeant de nombreux éléments classés. Des circulations secondaires, plus légères, complètent ce dispositif. Elles se déclinent en deux parcours. L'un se dérobe entre les lotissements à l'ouest pour connecter d'abord l'établissement pédopsychiatrique Epsilon avec la mise en place d'ateliers en lien

avec la mort et la mémoire et le complexe sportif le Dieweg et ses vastes terrains et salles avec la mise en place d'activités et événements publics sur le thème de la mort et de la mémoire. Cette circulation secondaire longe les tracés existants et ouvre les accès condamnés. Faire percoler la mort et la mémoire dans le quotidien des habitants à portée des plus jeunes. Le second se prolonge vers le sud en direction du cimetière de Verrewinkel, en activant des espaces végétaux infrastructurels et des interstices urbains, tout en connectant l'arrêt de bus Chênaie et sa micro-place attenante. Au nord, les espaces de stationnement sont maintenus, avec une densification du stationnement vélo. Les zones techniques sont transformées en espaces hybrides, mêlant gestion, stockage et ouverture au public, introduisant une nouvelle mixité d'usages et créant de nouvelles ouvertures. Une zone annexe y est aménagée pour le traitement des déchets. Une pergola structurelle est implantée au nord-ouest, servant à la fois de signal d'entrée, espace d'activité, rangements et dispositif de franchissement vers la partie basse du site. L'enceinte est conservée au sud et à l'est, tandis qu'au nord et à l'ouest, elle est remplacée par des dispositifs végétaux filtrants (haies d'arbres), permettant d'ouvrir le cimetière sans créer de vis-à-vis direct avec les lotissements. Au sein du cimetière s'érige un kiosque à musique traversable avec rangements à l'angle de la section A et B et 2 et 3. Il permet

la mise en place de multiples événements au sein du cimetière le faisant vivre et rendant le cimetière non pas passif mais actif auprès des vivants qui le côtoie. On retrouve aussi une boîte à lettre et une boîte à livre à l'angle du croisement de la continuité principale. Enfin, le long de l'enceinte conservée, des espaces de plantation sont aménagés pour la production de fleurs destinées aux tombes et aux événements. L'ensemble de ces interventions, minimales et ancrées dans l'existant, visent à préserver la richesse patrimoniale du site tout en élargissant ses usages. Le cimetière du Dieweg devient ainsi un espace multifonctionnel, évolutif et habité, où la mémoire et la mort s'inscrivent dans le quotidien.

Les territoires de la mort ne sont dès lors plus isolés, mais pleinement intégrés à un système territorial vivant, où paysages, usages et temporalités s'entrelacent.

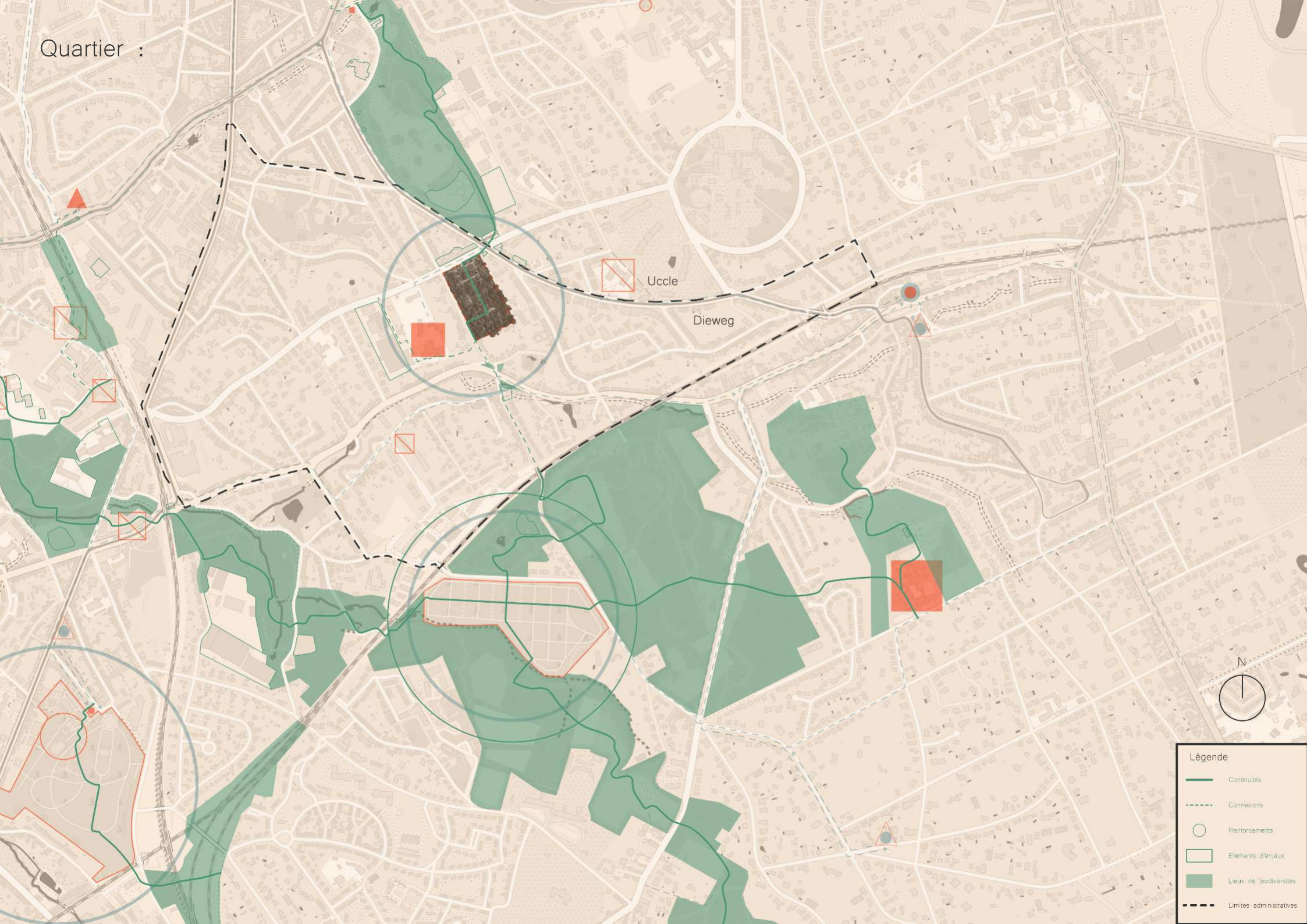
Ville :



Légende

- Continuités
- Connexions
- Renforcements
- Limites administratives

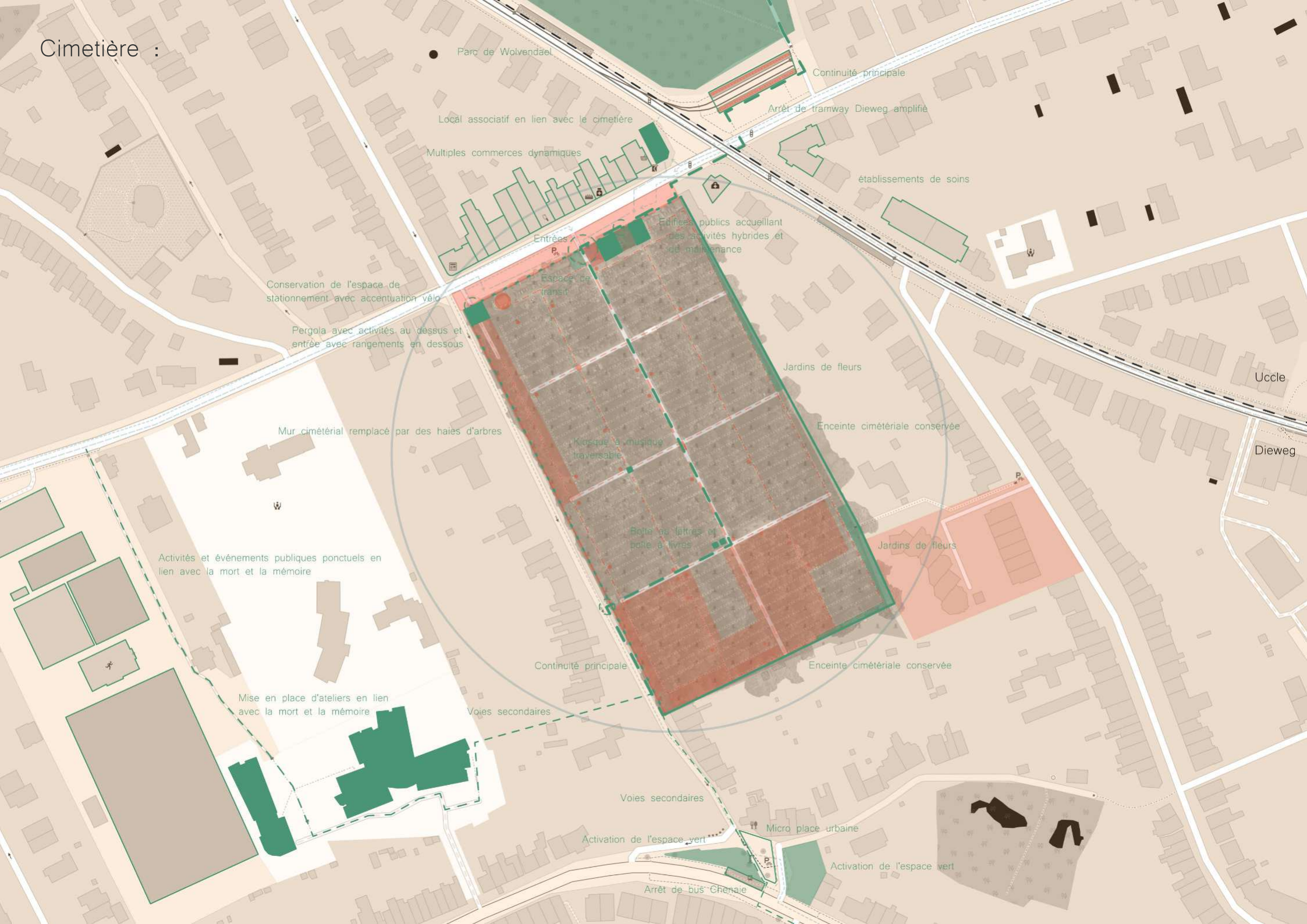
Quartier :



Légende

- Continuités
- Connexions
- Renforcements
- Elements d'enjeux
- Lieux de biodiversité
- Limites administratives

Cimetière :



C - Lieux alternatifs- Les Fours à chaux Saint-André de Chercq à Tournai

Présentation :

Histoire :

Le site des Fours à chaux de Chercq et sa région possèdent une histoire riche que nous allons à présent parcourir. « Au milieu du 19^e siècle, l'exploitation de la chaux était si conséquente dans la région de Tournai qu'elle était surnommée le « pays blanc ». Tournai était même le centre le plus important au monde de fabrication de chaux hydraulique »⁵⁶ que l'on retrouve notamment dans la fabrication des « quais de Boston aux États-Unis »⁵⁶. Les fours à chaux « ont été construits par centaines entre Tournai et Antoing, mais aussi à Gaurain, Barry, Maffle et Blaton »⁵⁸. « La chaux vive s'obtenait par « calcination » du calcaire. Du haut des cheminées (qui mesurent 9 mètres de haut), on déversait du calcaire et du charbon que l'on cuisait à 900 °C, en continu. On récupérait la chaux ainsi obtenue en bas du four, on l'immergeait et la laissait refroidir avant d'en remplir des tonneaux qui partaient sur les péniches, le long de l'Escaut »⁵⁶. Les fours à chaux de Chercq ont été érigés à partir de 1840⁵⁵ et les huit fours⁵⁵ qui

composent une partie du site « ont assuré durant un siècle la cuisson de la pierre calcaire locale pour la production en continu de chaux hydraulique naturelle »⁵⁵. La « construction s'est faite en trois phases »⁵⁵ : « En 1840 : construction des deux premiers fours situés en amont »⁵⁵ ; « vers 1860 : construction d'un troisième four identique, accolé aux deux premiers »⁵⁵ ; « Quelques années plus tard, un quatrième four est construit contre les trois premiers »⁵⁵. Puis une seconde phase voit le jour dès 1875⁵⁵ avec l'édification de fours destinés à la production de « ciment naturel »⁵⁵. Ces fours à chaux ont joué un rôle essentiel dans leurs territoires : « ce système industriel florissant a été le déclencheur de la transformation du territoire et de la formation de noyaux urbains »⁸. Ils seront par la suite « partiellement exhaussés en 1920 »⁵⁵ et subiront une série de modification « en 1926 et 1927 »⁵⁵. « Ces fours servaient à la première cuisson des pierres destinées aux fours rotatifs de la nouvelle usine « Thorn » construite en 1928 »⁵⁵. Ainsi ces lieux « marquent la mémoire et l'histoire de la région de Tournai »⁵⁵. Cependant, « l'arrivée du ciment allait lentement provoquer la fin de cette industrie »⁵⁶. De plus « la crise industrielle qui a suivi la Seconde Guerre mondiale a conduit en Wallonie à l'abandon puis à la nécessité de repenser un vaste patrimoine industriel »⁸. C'est ainsi qu'en 1945⁵⁶ le « dernier four à chaux s'est éteint »⁵⁶. Tandis que « le dernier usage de fours à chaux dans la région date de 1972 »⁵⁸. Au fil du temps « un grand nombre des témoins du Pays Blanc ont été détruits »⁵⁸. « Après des années d'abandon, en 1997, pour éviter leur démolition, ce

fragment d'archéologie industrielle a été acheté par Domino Favot, Éric Marchal, Quentin Wilbaux et Mathieu Wilmotte »⁸. Ils créent la Fondation FaMaWiWi⁵⁵ dans l'objectif de « redonner vie aux fours à chaux et leur assurer la pérennité »⁵⁵ et « intégrer l'événement, l'imprévu et l'autopoïétique »⁸. On assiste donc au passage d'un outil productif territorial à une ruine industrielle transformée.

Contexte :

Les Fours à chaux de Chercq se situent au Sud-Est à proximité de la ville de Tournai, à « cinq kilomètres du centre ville »⁵⁵ dans le « bassin carrier tournaisien »⁵⁵ historique. Ils prennent place dans un site « entouré d'espaces verts et d'anciennes carrières de pierre regagnées par la nature »⁵⁵. « Les fours à chaux du Rivage St André sont implantés entre l'Escaut et la rue de Calonne, au pied du pont de Vaulx-Chercq »⁵⁵ à la jonction « entre les espaces verts de protection de l'agglomération de Tournai, et les industries du bassin carrier en exploitation »⁵⁵. Non loin se trouve l'Escaut au rôle majeur dans ce passé industriel et des « surfaces gazonnées qui bordent le chemin de halage »⁵⁵ où prend place un RAVeL. Le site se trouve parmi « le silence des arbres et des pierres »⁵⁵ en un « parc semi-naturel »⁵⁵ au sein

8. Vannelli, G. (2025). Dall'eterotopia all'ipertopia. Ripensare lo spazio dei cimiteri urbani nella città contemporanea. [Ouvrage]. (FedOA, Éd.) Federico II University Press.

58. cellule. archi., (2017). Les fours à chaux Saint-André de Chercq. [Page Web].

55. FaMaWiWi. (s.d.). [Site internet].

56. Escapades en hauts de France. (2020). Les fours à chaux de Tournai, gouffres impressionnants ! [Page Web].

d'un territoire productif en mutation. Il est cet espace de jonction entre ville, nature et industries.

Morphologie :

Le site se compose de « constructions monumentales »⁵⁵, « envahis par la végétation »⁵⁵ formant une « friche industrielle monumentale »⁵⁶, « vestiges du riche passé industriel de la région »⁸. L'ensemble des édifices est déroutant : « ils ne ressemblent pas du tout à l'idée que l'on se fait d'un ancien bâtiment industriel »⁵⁶ et aborde plutôt l'aspect de « ruine romantique »⁵⁶. On retrouve plusieurs « constructions de pierre et le jardin qui les entourent »⁵⁵ dans un état plutôt bien « conservés »⁸. Le site des Fours à chaux de Chercq est constitué de « huit fours [...] et des écuries attenantes »⁸. « Les fours ont été construits progressivement et sont regroupés en deux batteries : Une série de quatre fours du côté du chemin de halage qui longe l'Escaut, et une autre série de quatre fours construits en retrait »⁵⁵. Les édifices monumentaux dépassent largement l'échelle humaine. Pour les fours à chaux, l'« ensemble mesure environ 67 mètres de long et 13,5 mètres de haut »⁵⁵ tandis que pour les fours à ciment, l'« ensemble mesure environ 20 mètres sur 30. Sa hauteur est de 15 mètres »⁵⁵. Les bâtiments sont faits de pierre⁸ et l'on retrouve toute une série de spécificités architecturales qui revêt un caractère patrimonial certain : « arcs ogivaux »⁸, « façade austère »⁸, « galeries voûtées »⁸, « baies ogivales »⁵⁸ ou encore « chambres de

combustion »⁸. « Une passerelle enjambe un fossé protecteur pour accéder aux salles »⁵⁵. On retrouve aussi « un jardin suspendu né de la colonisation spontanée de bouleaux sur sa toiture »⁸, « qui domine les constructions »⁵⁵. Nous sommes donc face à des formes de « machines territoriales verticales ».

Statut actuel :

Aujourd'hui, « la fondation FaMaWiWi – fondée par les quatre acheteurs – œuvre depuis plusieurs années à la réutilisation des fours à chaux avec une approche visant à valoriser l'action du temps et les relations tissées entre l'ancien site industriel et le paysage fluvial qui l'environne »⁸. Selon les mots de son co-fondateur Eric Marchal, « Il s'agit de passer le témoin, comme l'ont fait avant nous ceux qui savaient déjà que le site irait plus loin qu'eux-mêmes, au temps des ouvriers bâtisseurs »⁵⁹. Les membres de cette fondation gèrent le site⁵⁵ et se surnomment « les passeurs de mémoire »⁵⁹. La fondation « veille à assurer la pérennité du site, des œuvres et de la mémoire »⁵⁵ afin de « représenter notre époque dans les siècles à venir »⁵⁵. On retrouve de multiples « interventions ponctuelles qui assurent la sécurité et l'accessibilité tout en soulignant ses qualités tectoniques et spatiales »⁸. L'objectif étant « la création d'un espace ouvert à la communauté, où chacun pourrait laisser une trace

de son passage sur Terre, que ce soit par une œuvre d'art, un poème ou un objet »⁸. C'est donc un « lieu de vie »⁵⁵ avec des « espace de rencontres, de promenades »⁵⁵. C'est aussi un espace d'expression : « les salles voûtées du Rivage St André sont ouvertes à des conférences, des manifestations culturelles et des expositions »⁵⁵, expositions qui peuvent prendre la forme de « galerie d'art à ciel ouvert »⁵⁶. Tandis que « des ateliers sont aménagés dans les anciennes écuries, pour offrir aux artistes et à toutes personnes intéressées par le projet, la possibilité de créer sur le site des œuvres artistiques destinées au jardin du souvenir »⁵⁵. C'est donc un ensemble de « lieux d'expériences et de recherche »⁵⁵ qui forment un « lieu de production culturelle »⁸. Ils forment ensemble « l'espace réservé des vivants »⁵⁵. « Un jardin de naissance a aussi été mis en place, où les parents peuvent venir célébrer la naissance de leur enfant en plantant une graine qui deviendra un arbre »⁵⁷. Le jardin suspendu en surplomb du site est « dédié à la dispersion des cendres »⁸. Ainsi « le patrimoine industriel sauvé de la démolition devient un lieu d'agrégation pour la collectivité et un espace de repos éternel »⁸. Dans ce jardin du souvenir, « les cendres des défunts sont déposées autour de poteaux d'acier, au milieu de la nature »⁵⁶ nommés « passe-mémoire »⁵⁹. Ils « sont surmontés d'un « chapeau » en verre, en fonte, en bois, qui peut être très simple ou

8. Vannelli, G. (2025). Dall'eterotopia all'ipertopia. Ripensare lo spazio dei cimiteri urbani nella città contemporanea. [Ouvrage]. (FedOA, Éd.) Federico II University Press.

55. FaMaWiWi. (s.d.). [Site internet].

56. Escapades en hauts de France. (2020). Les fours à chaux de Tournai, gouffres impressionnants ! [Page Web].

57. Janssens, L. (2021). Sur la route des anciens fours à chaux à Tournai. [Page Web].

58. cellule. archi.. (2017). Les fours à chaux Saint-André de Chercq. [Page Web].

59. Audran, A. (2015). Un jardin de la mémoire à Tournai. [Page Web].

représenter un objet, une forme géométrique, gravé ou non, selon le choix du disparu »⁵⁶. Ce territoire mortuaire singulier prend donc les traits d'un « cimetière privé »⁸ où seul « les cendres des membres de la Fondation peuvent être répandues »⁵⁵. À la suite d'un « Droit d'inscription sur le site Le donateur aura le droit de faire inscrire sur le site son nom et tout autre message mémoriel selon les modalités fixées par la fondation »⁵⁵ et de « demander la dispersion de ses cendres selon les modalités fixées par la fondation »⁵⁵. En plus de la dispersion des cendres ils peuvent demander la « création de testaments audio-visuels »⁵⁵. Ainsi émerge une « nouvelle perception de l'espace funéraire : non plus un dépôt de mémoires, mais un espace communautaire »⁸ où « le cimetière devient lieu de rencontre »⁸. Une forme de « réappropriation »⁸ comme « renégociation matérielle et immatérielle de l'hétérotopie »⁸. Ce cas amène à penser la « ville en strates »⁸ non pas comme un ensemble de morceaux mais un ensemble de couches superposées, un palimpseste historique réactivé et interconnecté. Ici « le site prend une dimension symbolique fondée sur l'immortalité »⁵⁵. Cependant, actuellement la Fondation est « temporairement mise en pause »⁵⁵. Leur dernière activité est celle de la « Fête des feus »⁵⁵ qui se déroula le « samedi 1er novembre »⁵⁵ 2025 pour les fêtes de la Toussaints⁵⁵, accentuant encore le rôle fondamental

que joue la mort en ce lieu hybride entre mémoire, art et territoire.

8. Vannelli, G. (2025). Dall'eterotopia all'ipertopia. Ripensare lo spazio dei cimiteri urbani nella città contemporanea. [Ouvrage]. (FedOA, Éd.) Federico II University Press.

55. FaMaWiWi. (s.d.). [Site internet].

56. Escapades en hauts de France. (2020). Les fours à chaux de Tournai, gouffres impressionnants ! [Page Web].

Mouvement de la mort :

Nous allons appliquer ici la nouvelle grille de lecture du « mouvement de la mort » à travers une analyse multiscalaire articulée autour de trois niveaux : la ville, le quartier et le cimetière. Cette approche permet de révéler les logiques spatiales, les relations et les dynamiques qui structurent ce territoire de la mort.

Ville :

À l'échelle de la ville de Tournai, se dessine un territoire mortuaire à la fois ponctuel, diffus et fragmenté. Les grands cimetières actifs, tels que le cimetière Sud, se situent majoritairement en dehors du centre urbain, traduisant une logique d'éloignement progressive des espaces de la mort. À l'échelle du territoire, les cimetières actifs, de tailles moyennes, sont disséminés, généralement à raison d'un par entité communale, et implantés en position périphérique. À l'inverse, certains cimetières plus anciens, aujourd'hui saturés, non-actifs, subsistent au cœur des tissus urbains, souvent en lien direct avec des édifices religieux historiques comme le cimetière d'Allain. Les maisons de retraite, de taille modeste, se concentrent majoritairement

dans la ville de Tournai et en périphérie proche. Elles sont généralement implantées à proximité de lieux de culte historiques, comme la Résidence Le Bien-Être ou le Théâtre, en cœur urbain. Dans le bassin tournaisien, les maisons de retraite, moins nombreuses, se situent quant à elles plus fréquemment à proximité directe des cimetières, comme la Résidence Jeanne d'Arc, au nord de la ville. Les hôpitaux, quant à eux, sont majoritairement situés en périphérie sud de Tournai, formant un pôle médical structurant, relativement déconnecté des communes environnantes. On compte un centre régional psychiatrique, Les Marronniers ainsi que trois Centre Hospitalier de Wallonie picarde à savoir les sites : IMC, Union et Notre-Dame au nord. Les funérariums et marbriers, de taille modeste, s'implantent préférentiellement le long des axes de mobilité majeurs (N7, ring), révélant une logique fonctionnelle d'accessibilité plutôt qu'une inscription symbolique dans le territoire. Ces activités parfois proches entre elles comme Hainaut Granits au sud du centre-ville restent peu nombreuses à l'échelle du Territoire. Enfin, les services administratifs liés à la mort (état civil, population) restent fortement centralisés dans le cœur historique. Chaque décès induit ainsi un retour systématique vers le centre-ville, instaurant une forme de centralité administrative du deuil. Les lieux de culte, nombreux et monumentaux, notamment la Cathédrale Notre-Dame de Tournai, occupent des positions stratégiques, à

la fois dans la ville et dans les villages. Certains conservent un lien direct avec des cimetières attenants, actifs ou non, témoignant d'une ancienne continuité entre rite et sépulture, aujourd'hui largement fragmentée, comme l'église Saint-Pierre de Saint-Maur où l'église Saint-André de Tournai. À cette échelle, le mouvement de la mort se caractérise donc par une dispersion fonctionnelle et une déconnexion étendue entre ses différentes composantes.

Quartier (Chercq) :

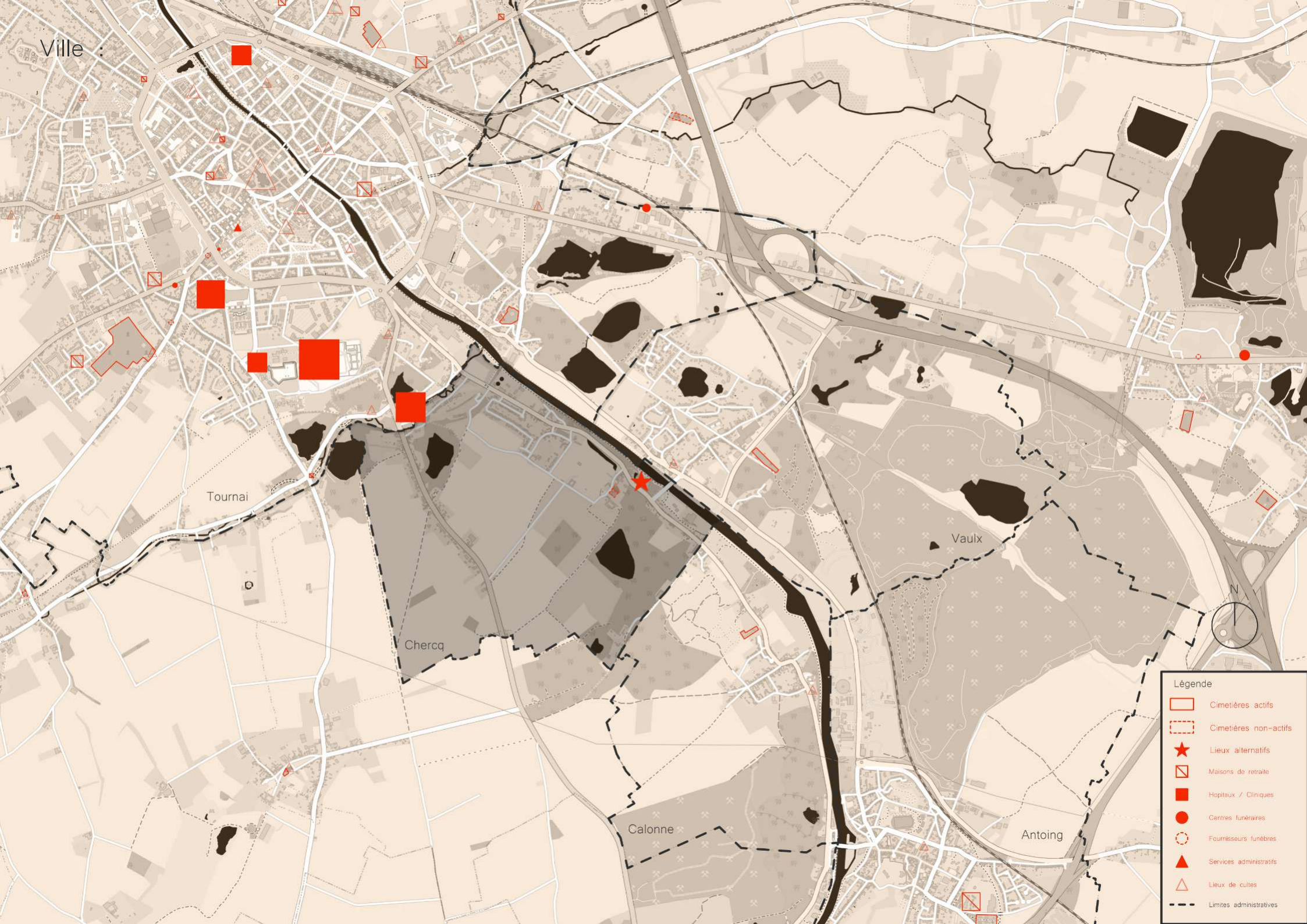
À l'échelle de Chercq, la lecture devient plus relationnelle et paysagère. Les éléments du paysage mortuaire apparaissent ponctuels, discrets et dissociés du quotidien. Les lieux de culte, bien que non obligatoires dans les pratiques contemporaines, restent les principaux supports visibles des cérémonies (église Saint-André de Tournai, église Saint-Pierre de Vaulx). Leur implantation centrale historique leur confère une forte présence symbolique. À l'inverse, les cimetières sont généralement excentrés et peu visibles, comme à Calonne ou Vaulx. Bien qu'ils constituent les principaux lieux de mémoire, ils sont spatialement marginalisés. Cette organisation révèle une double rupture entre les territoires des vivants et ceux de la mort mais aussi au sein même du système

mortuaire. Cependant, certaines traces historiques, comme les anciens cimetières attenants aux églises (église de Saint-André de Tournai), témoignent d'une cohabitation passée entre mémoire et rituel, aujourd'hui disparue. Il en résulte des parcours mortuaires étendus, où chaque étape (soin, préparatifs, administration, cérémonie, inhumation) est spatialement dissociée. La mort génère ainsi de véritables trajectoires territoriales, proches du pèlerinage contemporain. Dans ce contexte, les Fours à chaux de Chercq apparaissent comme un élément charnière. Par leur position et leur reconversion, ils amorcent une mise en relation entre les lieux de mémoire proche, les espaces naturels avoisinants et les fragments du système mortuaire. Ils participent ainsi à l'émergence d'une continuité mémorielle diffuse à l'échelle du territoire.

Cimetière (Fours à chaux de Chercq) :

Les Fours à chaux de Chercq s'inscrivent dans un paysage hybride, à la fois naturel et industriel, fortement marqué par l'histoire extractive du site. Situé en position intermédiaire, entre plusieurs polarités (églises, anciens sites industriels, paysages naturels), le site agit comme une interface territoriale. On constate que de multiples espaces de parkings relient ces lieux de cultes se situant dans les centralités communales. Il entretient des

liens étroits avec : l'ancienne carrière Thorn au sud et les infrastructures industrielles environnantes (ancienne usine Thorn à l'est), le paysage de l'Escaut et les réseaux de mobilité douce (RAVeL). Cette inscription territoriale renforce son rôle de nœud relationnel desservit par une multitude d'arrêts de bus qui rendent le lieu très accessible. Contrairement au cimetière traditionnel, le site ne s'organise pas uniquement autour de la mort, mais autour de la mémoire active. La présence d'un jardin du souvenir, combinée à des pratiques culturelles, artistiques et paysagères, transforme le lieu en un espace hybride. Il en résulte des parcours complexes et imbriqués en une co-présence des vivants et des morts intégrant la mémoire dans le quotidien et connectant les territoires mortuaires. A ce titre, on remarque une forte utilisation des routes attenantes et des quais de halages où se trouve le Ravel. Le site agit ainsi comme un tiers-lieu mémoriel, où la mort n'est plus reléguée mais réintégrée dans les dynamiques du vivant. Les Fours à chaux constituent dès lors un manifeste spatial : celui d'une possible réconciliation entre territoires de la mort et territoires du quotidien. Ils posent dès lors une question essentielle pour la suite du travail : ce modèle d'intégration, encore très localisé, ne peut-il pas être amplifié, multiplié, enrichie et étendue ?



Ville :

Tournai

Chercq

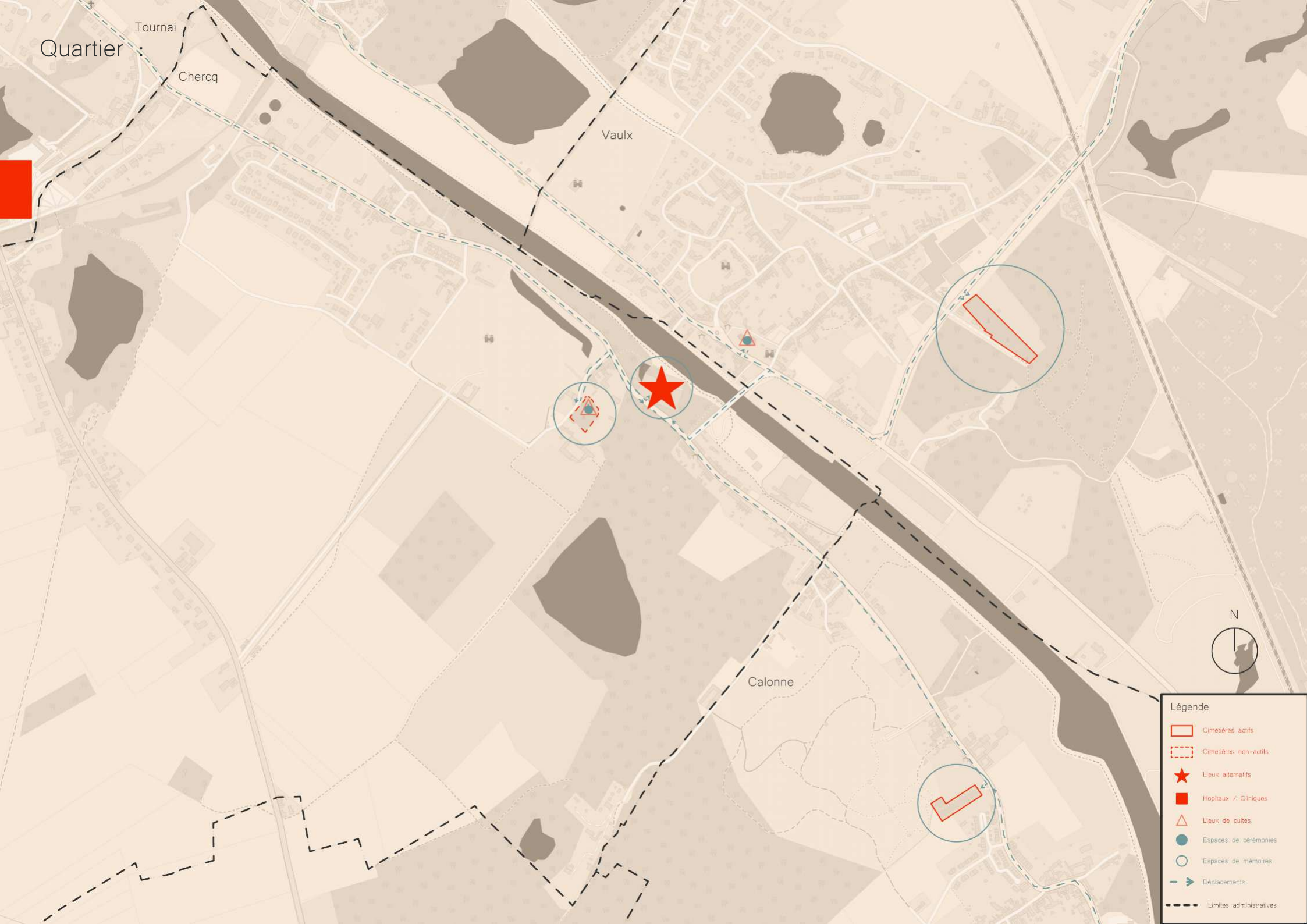
Calonne

Vaulx

Antoing

Légende

- Cimetières actifs
- Cimetières non-actifs
- Lieux alternatifs
- Maisons de retraite
- Hopitaux / Cliniques
- Centres funéraires
- Fournisseurs funèbres
- Services administratifs
- Lieux de cultes
- Limites administratives



Cimetière :



Possibles :

Ville :

À l'échelle de la ville, les possibles se formulent avant tout sous une forme stratégique, schématique et systémique. Selon le scénario établi, les territoires de la mort y sont envisagés comme des structures adaptatives, capables d'évoluer dans le temps et de s'inscrire dans une lecture élargie du territoire. Le territoire de Tournai se caractérise par une multiplicité de polarités communales, relativement distantes les unes des autres, structurées notamment le long de l'Escaut. Ces pôles s'inscrivent dans un paysage marqué par de vastes étendues naturelles, mais aussi par la présence d'infrastructures lourdes et de zones industrielles héritées. Comme mis en évidence à travers le prisme du Mouvement de la mort, ce territoire se distingue par une dispersion fonctionnelle et une déconnexion large entre ses différentes composantes au sein d'un territoire étendu. Dans ce contexte, les territoires mortuaires peuvent être envisagés comme des supports de recomposition territoriale, capables de générer de nouvelles polarités, à la fois multiples et complémentaires. Par la mise en place de continuités et de connexions, ils participent à la formation de figures territoriales vivantes, accueillant

une mixité d'usages. Les cimetières, mais aussi les hôpitaux ou les lieux de culte, peuvent y jouer un rôle structurant en raison de leur implantation stratégique et de leur emprise spatiale. Il s'agit dès lors d'augmenter les possibles en renforçant cette mixité, comme en témoigne par exemple le cimetière de Saint-Maur et ses abords. Ces figures peuvent s'articuler avec d'autres structures existantes : trames vertes, bleues, historiques, mémorielles ou autres, pour former un système territorial élargi. Ces différentes figures peuvent ensuite être reliées entre elles de manière légère et diffuse. À l'image de la Boucle Noire à Charleroi, l'intégration de circuits de traversée des territoires mortuaires constitue une piste pertinente, permettant d'inscrire ces espaces dans les pratiques quotidiennes. Ces constellations territoriales offrent également la possibilité d'anticiper les extensions futures des cimetières, dont certains, comme le cimetière du Nord de Tournai, arrivent aujourd'hui à saturation. Par ailleurs, les territoires de la mort, aujourd'hui fragmentés, pourraient intégrer de nouveaux lieux alternatifs, notamment des sites historiques et/ou mémoriels. À l'image des Fours à Chaux de Chercq, ces espaces permettent de recomposer un territoire mortuaire plus accessible, plus diffus et mieux imbriqué dans celui des vivants et de leur quotidien. À titre d'exemple, des carrières inondées pourraient accueillir des dispositifs de dispersion des cendres, tandis que des ruines ou sites patrimoniaux pourraient être réactivés

par des programmes à la fois funéraires et publics. Il s'agit ici de faire avec l'existant, en mobilisant la mémoire des lieux pour en produire de nouvelles formes d'usage. Le territoire tournaisien révèle ainsi une multiplicité de sites mémoriels, souvent invisibilisés, allant de grandes infrastructures abandonnées, entretenues ou transformées à de simples traces ou monuments. Leur réactivation permettrait de réinscrire la mort dans le quotidien, notamment à travers le développement des pratiques liées aux cendres, de plus en plus répandues. Ils peuvent parfois se situer en des lieux stratégiques du contexte ou parfois très éloignés. On en retrouve une multiplicité dans le cœur historique de Tournai là où la mort n'est plus présente. Ces nouveaux lieux alternatifs participent ainsi à une reconfiguration des figures territoriales, en transformant leurs relations et en générant de nouvelles continuités.

Quartier (Chercq) :

À l'échelle du quartier, la vision se précise et rend perceptibles les interactions concrètes entre les territoires mortuaires et leur environnement immédiat. De nouvelles figures émergent, articulant mort, nature et mémoire. À l'ouest, une relation se dessine entre le CHwapi, le site IMC et les anciennes carrières de Sainte-Paulette et de Barges. Au nord, une autre figure relie l'église Saint-Amand,

le cimetière d'Allain et les carrières de Mazy et de la Chapelle. Cependant, une figure retient particulièrement l'attention : celle qui se structure autour des Fours à Chaux de Chercq. Cette figure territoriale met en relation des fragments mortuaires (églises, lieux de culte), des espaces urbains déconnectés (parkings, friches, lieux de passage), des lieux de mémoire (ruines du château médiéval de Vaulx, traces industrielles de Thorn) et des milieux naturels émergents. Les Fours à Chaux constituent ici un élément central de mise en relation, jouant un rôle de pivot entre ces différentes composantes. Des continuités principales traversent ces éléments et permettent de construire une lecture d'ensemble du territoire, tandis que des connexions secondaires, plus légères, relient des espaces plus éloignés, notamment entre les deux rives de l'Escaut. Elles permettent de relier des éléments plus éloignés ou contraints, en s'appuyant souvent sur le réseau viaire existant. La matérialisation de ces différents types de liens peut varier selon les contextes : du simple balisage ou des éléments de signalétique à des dispositifs plus affirmés tels que des passerelles ou des micro-architectures. Cette figure constitue également une opportunité pour étendre et diversifier les usages. Les activités des Fours à Chaux pourraient ainsi se prolonger vers les anciennes installations industrielles de Thorn, avec lesquelles elles partagent une histoire commune. Ces lieux pourraient accueillir de

nouvelles fonctions hybrides, à la fois publiques et funéraires, contribuant à redéfinir les pratiques contemporaines. On peut alors parler de nouvelles formes de pèlerinage, parfois pédestres, qui transforment les dynamiques des territoires de la mort et renforcent leur imbrication avec ceux des vivants.

Cimetière (Fours à chaux de Chercq) :

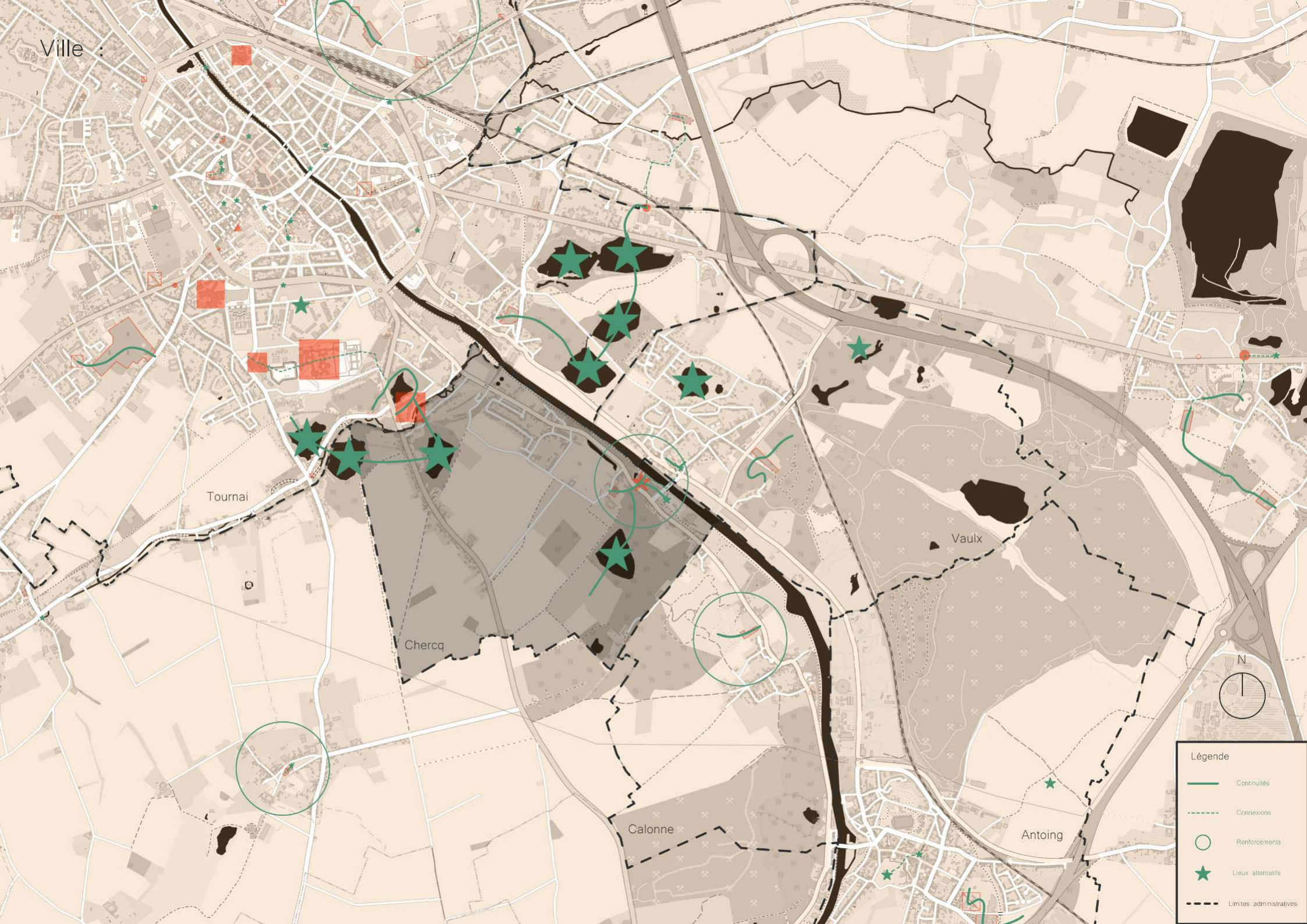
À l'échelle des Fours à Chaux, le projet se matérialise pleinement et révèle ses composantes spatiales concrètes. Une continuité majeure nord-sud se dessine, reliant Chercq à Vaulx, et structurant un parcours à travers les territoires de la mémoire, de la nature, de l'art et de la mort. Le long de cette figure, quatre polarités principales émergent : la place de Vaulx, les Fours à Chaux, l'église Saint-André de Tournai et l'ancienne carrière de Thorn. La place de Vaulx constitue une première polarité. Elle regroupe l'église Saint-Pierre, les vestiges du château médiéval, des larges espaces de stationnement et des arrêts de bus. Une continuité vient restructurer cet ensemble en activant ses différentes composantes. Les arrêts de bus sont densifiés et les espaces de stationnement sont requalifiés pour accueillir une mixité d'usages, tout en conservant des zones libres pour les événements. Les sous-sols du château sont

réinvestis pour accueillir des dispositifs funéraires (inhumation, cendres, mémoire), permettant d'introduire ces fonctions sans perturber les usages existants. Les aménagements visent à faciliter ce lieu qui accueille déjà bon nombre de festivités tout en le rendant propices à des activités quotidiennes. Une connexion secondaire relie ensuite cette polarité aux Fours à Chaux, ce tracé permet l'activation différencié des végétations infrastructurelles et du pont par leurs passages à pied. L'église Saint-André et son cimetière historique constituent une deuxième polarité à l'ouest, aujourd'hui relativement isolée. Une continuité principale vient la reconnecter à la figure globale, le long de l'édifice religieux, traversant le cimetière et les boisements de l'ancienne industrie de Thorn, connectant ainsi les espaces de parking conservés à l'ouest, créant ainsi une nouvelle porte d'entrée à cette figure. Le cimetière est alors requalifié en parc mémoriel, intégrant des dispositifs légers (bancs, signalétique, boîtes à livres) favorisant la flânerie. La troisième polarité est le cœur même de cette figure, c'est celle des Fours à Chaux de Chercq. Son aménagement et son contexte suivent une même logique parallèle à l'Escaut et le Ravel avec le jardin de naissance, les fours ainsi que l'écurie qui suivent ce sens. Le projet est en lui-même très fonctionnel et intéressant, difficile à cerner car en perpétuel changements et aménagements, induits par une multitude d'acteurs. L'idée ici est dans proposer des

extensions et interventions minimales mais stratégiques, visant à renforcer le rôle central de ce lieu. Ainsi les murailles au sud-est, en relation directe entre les cours intérieurs du collectif Silex et la rue se voient dotées d'une ouverture principale, extension de l'existante comme nouvelle porte d'entrée. Une continuité englobe les Fours à Chaux de Chercq et traverse les cours intérieures, elle s'étend vers l'est en direction des ruines de l'ancienne industrie de Thorn (fours à ciment). Ces dernières pourraient devenir une extension contemporaine du site faisant écho au passé, accueillant des programmes hybrides publics, tels qu'un micro-crématorium, en lien avec le jardin du souvenir existant permettant la réactivation mémorielle du lieu. Enfin, la carrière inondée de Thorn constitue une dernière polarité au sud. Accessible depuis les Fours à Chaux via un parcours paysager franchissant la N502 par une passerelle légère et des chemins de randonnées, elle pourrait accueillir une intervention architecturale discrète, combinant observation de la biodiversité et pratiques funéraires, comme la dispersion des cendres.

Les lieux alternatifs, fondés sur la mémoire et l'histoire des sites, permettent ainsi de recomposer des territoires mortuaires élargis, plus diffus, hybrides et intégrés. Ils participent à une réinscription progressive de la mort dans le quotidien, en

renouvelant ses formes spatiales et ses modes d'appropriation.



Ville

Tournai

Chercq

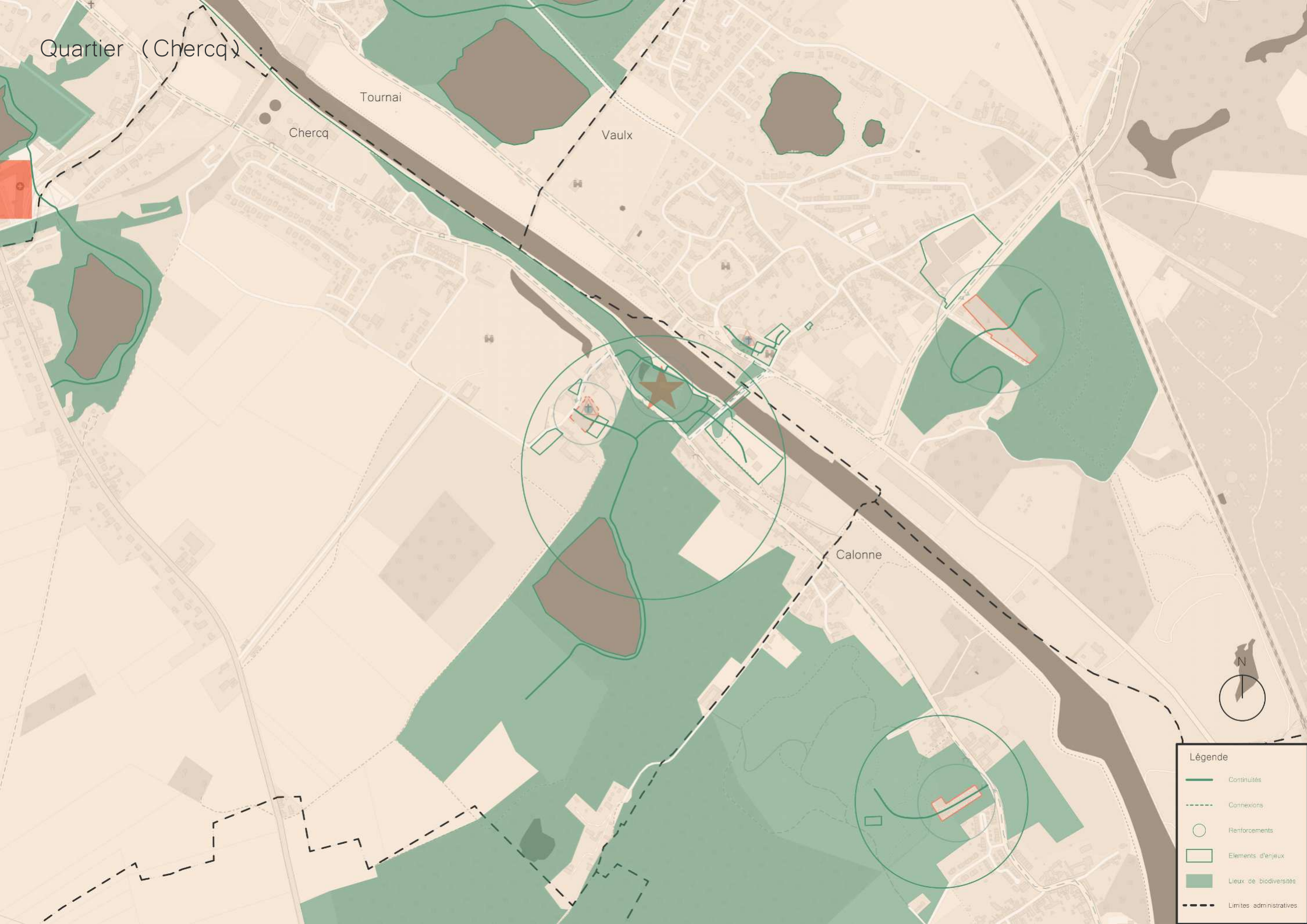
Calonne

Vaulx

Antoing

Légende

- Continuités
- Connexions
- Renforcements
- Lieux alternatifs
- Limites administratives



Quartier (Chercq)

Tournai

Chercq

Vaulx

Calonne

Légende

- Continuités
- Connexions
- Renforcements
- Elements d'enjeux
- Lieux de biodiversité
- Limites administratives

Cimetière (Fours à chaux de Chercq) :



3 – Synthèses

Mouvements de la mort : un paradoxe, invisible et constitutif

À travers l'analyse des trois cas d'étude que sont les cimetières de Sainte-Walburge, du Dieweg et les Fours à chaux de Chercq, la notion de Mouvement de la mort révèle un système territorial complexe, à la fois continu dans ses logiques fonctionnelles et fragmenté dans ses manifestations. Un premier point de convergence majeur réside dans la mise en évidence d'un territoire mortuaire élargi, dépassant largement les limites physiques du cimetière. À toutes les échelles, la mort s'inscrit dans une chaîne spatiale reliant lieux de soins (maisons de retraite, hôpitaux), espaces de transition (funérariums, lieux de culte) et espaces de mémoire (cimetières). Ce système, bien que souvent invisible, structure profondément le territoire. Dans les trois cas, on observe ainsi une diffusion de la mort dans le tissu des vivants, sous forme de réseaux, de parcours et de polarités. Ce système fonctionne déjà comme une infrastructure territoriale, mais reste aujourd'hui peu lisible, fragmenté et largement subi. À l'échelle du quartier, le Mouvement de la mort se matérialise par des

parcours récurrents, empruntant majoritairement les infrastructures existantes sans aménagement spécifique. Ces trajectoires traduisent un potentiel spatial important, encore peu qualifié et peu valorisé dans les logiques urbaines. À l'échelle du site, enfin, les cimetières apparaissent comme des entités fermées et monofonctionnelles, fonctionnant en relative autonomie, malgré leur inscription dans des dynamiques territoriales plus larges. Cependant, ces dynamiques communes se déclinent différemment selon les contextes. Le territoire mortuaire de Liège est le plus dense : à Sainte-Walburge, le mouvement de la mort s'inscrit dans une logique de territoire actif et en expansion, marqué par des flux constants, une forte stratification historique et une tension entre développement urbain et saturation. Au sud de Bruxelles, ce territoire apparaît moins dense mais plus monumental, structuré par de grands ensembles. Au Dieweg, le mouvement prend une forme plus latente et suspendue : l'arrêt des inhumations laisse place à une transformation progressive, révélant un glissement du fonctionnel vers le paysager et le symbolique, au sein d'un contexte urbain dense. Dans le bassin de Tournai, le territoire de la mort est nettement moins dense, plus diffus et fragmenté. Aux Fours à chaux de Chercq, le mouvement est réinventé, détaché du modèle traditionnel et intégré dans une approche plus libre, où mémoire, art et paysage redéfinissent

les trajectoires de la mort dans des milieux plus ouverts.

Ainsi, si le Mouvement de la mort constitue une structure commune, il révèle surtout des temporalités différenciées (actives, résiduelles ou émergentes) ainsi que des paysages spécifiques à chaque contexte, malgré certaines logiques partagées. Cette pluralité met en évidence que la mort n'est pas un état figé, mais bien un processus spatial en transformation permanente, multiple et situé.

« Possibles » : vers des stratégies situées et évolutives

Les « Possibles » explorés dans chaque cas d'étude traduisent une volonté commune de dépasser la monofonctionnalité et l'étanchéité des cimetières, afin de les inscrire dans des dynamiques territoriales plus larges et dans le quotidien des vivants. La confrontation du scénario envisagée aux cas d'études confirme les premières hypothèses, celles d'une constellation de figures territoriales discontinues, requalifiant les cimetières comme nouvelles polarités, imbriquant le territoire mortuaire à celui des vivants. Une convergence forte apparaît autour de plusieurs axes structurants. Tout d'abord, les trois cas mettent en avant la nécessité de réinscrire les territoires de la mort dans des

continuités paysagères et écologiques. Qu'il s'agisse de trames vertes, de biodiversité ou de mobilités douces, le cimetière tend à devenir un élément actif du système écologique urbain et périurbain. Ensuite, une seconde convergence concerne l'ouverture à de nouveaux usages hybrides. Les propositions développées introduisent des formes de mixité, culturelles, sociales ou productives, permettant de reconnecter ces espaces à la vie quotidienne. Le cimetière n'est plus uniquement un lieu de recueillement ponctuel, mais un espace habité, traversé et pratiqué. Enfin, une attention particulière est portée à l'ancrage dans l'existant, à travers des interventions légères, réversibles et progressives. Cette approche privilégie le réemploi, la transformation douce et l'évolution dans le temps plutôt que des ruptures brutales. Néanmoins, ces stratégies se déclinent de manière singulière selon les contextes. À Sainte-Walburge, les « Possibles » s'inscrivent dans une logique de reconnexion et d'intégration, visant à transformer un espace enclavé en un territoire poreux, multifonctionnel et structurant. Au Dieweg, ils explorent davantage la valorisation de l'abandon et du temps, en révélant les qualités paysagères et mémorielles issues de la désactivation du site, intégré de manière plus secondaire dans un réseau de cimetières actifs. Aux Fours à chaux de Chercq, les « Possibles » prennent une dimension plus expérimentale et alternative, en questionnant radicalement les formes et les lieux de la mémoire,

notamment à travers la réactivation de structures patrimoniales comme supports de nouvelles pratiques funéraires mixtes et de quotidiens.

Dans l'ensemble, ces approches reposent sur des interventions minimales, réversibles et évolutives. Les différences observées montrent toutefois que ces stratégies doivent être adaptées : reconnecter et désenclaver pour les cimetières actifs ; révéler et accompagner pour les cimetières non actifs ; expérimenter et réinventer pour les sites alternatifs. Ainsi, les « Possibles » ne constituent pas un modèle unique, mais un ensemble de pistes adaptatives, dépendantes du contexte, de l'état du site et de ses dynamiques propres.

Transposabilité étendue

Au-delà des cas étudiés, la mise en relation des notions de Mouvement de la mort et de « Possibles » permet de dégager une méthode de lecture et de projet transposable, adaptable et évolutive à d'autres territoires. Bien que cette étude se concentre sur trois cas principaux, d'autres références viennent enrichir cette réflexion. Pour les cimetières actifs, des sites comme Robermont ou Sart-Moray à Liège illustrent des problématiques similaires de gestion, d'intégration et d'évolution. À une échelle plus large, des ensembles tels que le cimetière du Chant

d'Oiseaux à Bruxelles, le Schoonselhof à Anvers ou encore De Nieuwe Ooster à Amsterdam pour le plus connu, témoignent du potentiel d'application de ces stratégies dans des contextes variés. Pour les cimetières non actifs, de nombreux exemples, notamment les anciens cimetières paroissiaux ou ruraux liés à des édifices religieux en cœur urbain, constituent un corpus particulièrement riche. Des sites comme Angleur-Diguette illustrent ces situations de désactivation progressive, propices à des stratégies de révélation et de réinterprétation.

Enfin, les lieux alternatifs, à l'image des Fours à chaux de Chercq, ouvrent la réflexion vers des formes élargies de territoires mortuaires. Des projets comme le cimetière couvert d'Ulbeek, installé dans une ancienne église, interrogent la possibilité d'intégrer la mort dans des structures bâties existantes. D'autres exemples, tels que le Ploegsteert Wood Military Cemetery ou les initiatives de Forêts Vivantes en Ardenne, explorent des relations directes avec le paysage naturel avec une approche différente. D'autres lieux naturels sont mobilisés, avec la montée des cendres de nouvelles pratiques émergentes prennent place et deviennent intéressantes à étudier comme lieux alternatifs aux cimetières traditionnels comme la dispersion de cendres au Stroombank au large de Osteende, en pleine mer, réalisé par des entreprises spécialisées comme Endlis ou Funer'Eau.

Ainsi, l'approche du Mouvement de la mort ne propose pas des solutions figées, mais ouvre un champ de réflexion opératoire applicable à une grande diversité de situations. Elle invite à considérer chaque site dans sa singularité, en mobilisant des stratégies situées, capables d'évoluer dans le temps et de s'adapter aux transformations des pratiques funéraires et des territoires.

3. Vers de nouveaux
cycles de vie et
paysages funéraires

En résumé

Ce travail s'est construit comme une exploration progressive des territoires mortuaires, envisagés non plus comme des entités figées, mais comme des systèmes en transformation et élargis. À travers une lecture historique, théorique et spatiale, il a permis de mettre en évidence l'évolution des rapports entre les sociétés, la mort, et les espaces qui lui sont dédiés. Cette analyse vise à dégager de nouvelles pistes de réflexion quant à leur devenir au sein de la fabrique territoriale et urbaine, dans un contexte contemporain marqué par des crises sociales, économiques et climatiques grandissantes.

La première partie a révélé, à travers une approche diachronique, les grandes mutations des pratiques funéraires et de leurs traductions spatiales : des cycles de proximité entre vivants et morts jusqu'à leur mise à distance progressive. Elle met en évidence une structuration lente, marquée par un glissement vers des systèmes plus industrialisés, rationalisés et cliniques, au détriment d'une approche plus organique, où la mort tend à s'effacer.

Les formes funéraires témoignent ainsi de l'évolution des rites, des croyances et des structures sociales. Les territoires mortuaires, depuis toujours, miroirs des sociétés des vivants, traduisent le passage

d'une logique communautaire vers une logique sociétale plus individualisée. Les cimetières suivent ainsi les dynamiques des territoires des vivants. Cette partie avait pour objectif, au-delà de son travail de synthèse, la définition d'une nouvelle notion, centrale dans ce travail, celle de « Mouvement de la mort », entendu comme une dynamique continue de transformation des pratiques et des espaces mortuaires étendues, comme nouvelle grille de lecture de ces territoires.

La seconde partie poursuivait plusieurs objectifs à travers l'étude de trois cas concrets : les cimetières de Sainte-Walburge à Liège, du Dieweg à Uccle et les Fours à chaux de Chercq. Il s'agissait tout d'abord de problématiser les territoires de la mort à l'époque contemporaine, en révélant des enjeux de saturation, d'isolement, de monofonctionnalité et de relégation dans la fabrique urbaine, où ils sont souvent réduits à de simples espaces verts.

Elle visait ensuite à confronter la notion de « Mouvement de la mort » à des réalités concrètes, en analysant des contextes variés dans leurs usages et leurs ancrages territoriaux. Ces cas d'étude ont permis d'en révéler toutes les nuances, de mettre en lumière à la fois des caractéristiques communes et des spécificités locales. L'objectif était aussi de s'attacher à comprendre les formes contemporaines de ces territoires, en mettant en lumière leurs limites, leurs mutations et leurs potentiels,

communes et singulières. Les cimetières, souvent perçus comme des espaces figés, apparaissent en réalité comme des lieux en tension, pris entre héritage, contraintes et évolutions sociétales, des espaces en marge de la fabrique urbaine, mais porteurs de mémoire et de potentialités. Des lieux hors de la fabrique urbaine, rejetés des territoires des vivants.

L'analyse des cas d'études à partir d'un scénario comme première hypothèse, a permis de révéler des « possibles », c'est-à-dire des dynamiques d'évolution déjà à l'œuvre ou en devenir, ouvrant vers des formes plus hybrides, écologiques et intégrées des territoires de la mort. Certaines pistes de réflexions peuvent par ailleurs être communes ou singulières. Elle a également conduit à élargir ces territoires vers un territoire mémoriel diffus et multiple, intégrant des lieux du quotidien tels que les sites industriels, les carrières transformées, parfois aujourd'hui invisibilisés, ou encore les monuments commémoratifs ou de deuil, plus discrets du quotidien prenant parfois l'aspect d'une simple plaque.

Enfin, ce travail propose une lecture territoriale élargie des espaces de la mort, dépassant le cadre strict du cimetière pour envisager un système plus vaste, incluant des lieux diffus, des infrastructures et des dimensions immatérielles. Cette approche permet de reconsidérer les territoires mortuaires

comme des composantes actives du paysage et de la ville contemporaine.

Ainsi, ce TFE ne propose pas un modèle figé, mais une grille de lecture et une ouverture vers des transformations possibles, à la croisée des enjeux sociaux, environnementaux et spatiaux actuels et à venir.

Vers une méthode : entre universalité et singularité

Au-delà des cas étudiés, la mise en relation des notions de « Mouvement de la mort » et de « Possibles » permet de dégager une méthode de lecture et de projet transposable à d'autres contextes. Cette approche repose sur une idée fondamentale : considérer la mort non plus comme un objet isolé, mais comme un système spatial dynamique, en constante évolution, inscrit dans des logiques historiques, territoriales, sociales et environnementales.

Elle invite à dépasser une lecture fragmentée des espaces funéraires pour les appréhender à travers leurs relations, leurs flux, leurs temporalités et leurs ancrages. Les cimetières ne sont plus envisagés comme des enclaves, mais comme des éléments

d'un réseau plus large, en interaction avec les dynamiques urbaines et paysagères, des « avant-postes urbains »⁸.

Cette méthode peut être structurée autour de trois principes opérationnels. Tout d'abord « Lire » : identifier les acteurs, les usages, les flux et les temporalités qui structurent les territoires mortuaires, à différentes échelles. Il s'agit de révéler les logiques visibles et invisibles qui sous-tendent ces espaces, en s'appuyant sur le déjà-là. Ensuite « Relier » : inscrire ces éléments dans des continuités territoriales qu'elles soient écologiques, sociales, paysagères, autres..., afin de dépasser leur isolement et de réintégrer ces espaces dans des dynamiques plus larges. Cette mise en relation permet de reconsidérer les espaces funéraires comme des composantes actives du territoire. Enfin « Activer » : introduire des dispositifs, des usages ou des programmes capables de réintégrer ces lieux dans les dynamiques contemporaines, sans en nier la spécificité. Il ne s'agit pas de banaliser ces espaces, mais d'en révéler les potentialités, les rendre pluriels au quotidien des vivants.

Cependant, cette transposabilité ne doit en aucun cas conduire à une standardisation. Chaque territoire mortuaire est profondément marqué par son histoire, sa géographie, ses pratiques culturelles et ses représentations. L'application de cette méthode

nécessite donc une lecture fine, située et sensible aux singularités locales.

Le Mouvement de la mort et les Possibles doivent ainsi être compris non comme des réponses universelles, mais comme des outils d'analyse et de projet, permettant d'accompagner les transformations dans leur diversité. Il s'agit d'adopter une posture ouverte, adaptative, capable de composer avec les spécificités de chaque contexte.

Dans cette perspective, les territoires mortuaires apparaissent comme des ressources spatiales majeures pour penser la ville contemporaine. Longtemps relégués aux marges, ils peuvent devenir des supports de projet, participant à la recomposition des paysages, à la transition écologique et à la réintégration de la mémoire dans le quotidien.

Certains cas, comme les Fours à chaux de Chercq, illustrent cette capacité à articuler mémoire, transformation et réactivation. Ils ouvrent la voie à une relecture d'autres sites, friches industrielles, ruines ou lieux historiques, susceptibles d'intégrer ce système élargi des territoires de la mort. Cette perspective invite également à reconsidérer les formes diffuses de mémoire comme les monuments, plaques, lieux informels, comme autant d'éléments d'un territoire mortuaire étendu, tissant des continuités à l'échelle du territoire.

8. Vannelli, G. (2025). *Dall'eterotopia all'ipertopia. Ripensare lo spazio dei cimiteri urbani nella città contemporanea*. [Ouvrage]. (FedOA, Éd.) Federico II University Press.

Prospectives

Ce travail propose avant tout un déplacement du regard. En reconsidérant les territoires mortuaires comme des systèmes en mutation, il ouvre la possibilité d'imaginer de nouveaux futurs, de nouvelles manières de penser la relation entre les vivants, les morts et les espaces qu'ils partagent.

Ces narrations prospectives ne cherchent pas à établir des scénarios figés, mais à explorer des hypothèses, parfois volontairement accentuées, afin de révéler des potentialités.

Et si les territoires mortuaires devenaient des infrastructures majeures du territoire, pleinement intégrées à la fabrique urbaine ? Des lieux non plus en retrait, mais structurants, capables d'accueillir des usages, des parcours et des formes de sociabilité, tout en conservant leur dimension mémorielle. Ils pourraient constituer de nouvelles centralités territoriales et urbaines, de nouvelles formes d'hétérotopies, des formes « d'Hypertopies »⁸.

Et si ces espaces devenaient des paysages du cycle (passage du temps), intégrant pleinement les dynamiques écologiques ? À travers des pratiques comme l'humusation ou la naturalisation des cimetières, la mort pourrait être réinscrite dans un cycle de transformation de la matière, participant à

la régénération des sols et des écosystèmes. Mais encore, en soulignant d'avantages les trajectoires et fonctions qu'induisent ces territoires mortuaires (dernier souffle, déplacements, préparation et retours à la terre). Une forme grandeur nature du mythe du cimetière d'éléphants qui induit de grandes dynamiques Territoriales et des lieux multiples, cycliques.

Et si la mémoire se diffusait à l'échelle du territoire, dépassant les limites physiques du cimetière ? Les territoires mortuaires pourraient alors se déployer sous forme de réseaux, mêlant lieux physiques, traces diffuses et extensions numériques, redéfinissant les notions de présence et d'absence. Pour reprendre les mots de Ragon : l'espace de la mort « dans cette perspective, serait TOUT l'espace, puisqu'il ne ferait qu'un avec l'espace de la vie »⁹. La mort, présente en partie dans chaque lieux, édifices ou objets raconte, évoque et rappelle ceux qui ont vécu et veillent sur ceux qui demeurent.

Et si, enfin, la mort réintégrait le quotidien ? En sortant de son invisibilisation actuelle, elle pourrait redevenir un élément constitutif de l'expérience urbaine, non pas dans une logique de banalisation, mais dans une reconnaissance plus apaisée de son rôle dans les cycles de la vie. Les Territoires de la mort deviendraient autant celui des morts que celui des vivants qui les font vivre.

Ces scénarios esquissent une transformation profonde : le passage d'espaces de la mort isolés à des territoires vivants de la mémoire et du cycle. Ils invitent à repenser les frontières entre vie et mort, nature et culture, espace et temps.

Ainsi, le territoire mortuaire ne serait plus seulement une finalité, mais un espace de transition, de transformation et de relation. Un lieu capable d'articuler mémoire, écologie et urbanité, tout en participant à la création de nouveaux paysages contemporains.

Ce travail constitue une première exploration de ces possibles. Il appelle à être prolongé, enrichi et transformé, car penser les territoires de la mort, c'est aussi interroger profondément la manière dont une société se souvient, se projette et habite le monde.

8. Vannelli, G. (2025). Dall'eterotopia all'ipertopia. Ripensare lo spazio dei cimiteri urbani nella città contemporanea. [Ouvrage]. (FedOA, Éd.) Federico II University Press.

9. Ragon, M. (1981). L'espace de la mort. [Ouvrage]. Albin Michel.

Pistes de réflexions et auto-critique :

Il est à présent temps de mettre un terme à cette étude. Pourtant, clore une recherche reste toujours un exercice délicat : un projet ne s'achève jamais réellement, il demeure en perpétuelle évolution, ouvert à de nouvelles interprétations et prolongements. Il semble dès lors plus juste de considérer ce travail comme une étape, laissant volontairement la porte entrouverte à ceux qui poursuivront ces réflexions.

Cette étude met en lumière plusieurs pistes, mais elle laisse également apparaître des zones d'ombre, des impensés et des champs insuffisamment explorés. Comme tout travail de recherche, elle repose sur des choix, de corpus, d'échelles, de méthodologies, qui orientent nécessairement le regard. Bien qu'elle s'appuie sur une base théorique et scientifique dense, elle propose une lecture située et subjective des territoires de la mort.

Un premier manque réside dans l'ampleur géographique et culturelle de l'étude. Le concept de Mouvement de la mort, tel qu'il est ici esquissé, gagnerait à être confronté à des contextes non occidentaux. Des cultures asiatiques, africaines ou

sud-américaines, ainsi que des territoires ultramarins, offrent des rapports à la mort, au corps et à la mémoire profondément différents, susceptibles d'enrichir, voire de remettre en question, les hypothèses formulées. L'élargissement du corpus de cas d'étude permettrait également de diversifier les modèles spatiaux et les formes d'intégration territoriale observées et d'arriver à de nouvelles pistes ou de renforcer celles développées.

Le travail graphique développé dans la première partie et dans les cas d'études constitue une tentative de synthèse et de traduction spatiale des évolutions de ces Territoires mortuaires. Il doit toutefois être compris comme une interprétation parmi d'autres, nécessairement partielle et subjective. D'autres modes de représentation pourraient venir compléter et nuancer cette lecture.

Par ailleurs, certaines pratiques funéraires émergentes n'ont été qu'effleurées. Si leur intégration dans les territoires existants reste aujourd'hui limitée, leur potentiel transformateur est considérable. Les alternatives à la crémation, telles que l'aquamation ou la résomation, ainsi que les nouvelles formes de traitement et de dispersion des cendres, ouvrent un champ de possibles encore largement inexploré. L'humusation, en particulier, apparaît comme une pratique en résonance directe avec les enjeux écologiques contemporains, invitant à repenser le cycle de la matière et le rôle des

espaces funéraires dans les dynamiques environnementales.

Dans le prolongement de ces transformations, la question du numérique mériterait une attention plus approfondie. Les technologies digitales participent aujourd'hui à l'émergence de nouveaux territoires de la mémoire, à la fois immatériels et hybrides, redéfinissant les notions de présence, de commémoration et de transmission. Ces espaces virtuels, encore peu étudiés dans une perspective spatiale et urbanistique, constituent pourtant une extension significative des territoires de la mort.

J'aurais aussi aimé enrichir cette recherche avec l'intégration de récits et d'expériences vécues, suivre ces multiples parcours. L'interrogation d'acteurs, gestionnaires de cimetières, urbanistes, professionnels du funéraire, mais aussi usagers, aurait permis de mieux saisir la diversité des pratiques, des attentes et des appropriations. L'inclusion de parcours de deuil individualisés aurait également offert une lecture plus sensible et incarnée de ces territoires, mettant en évidence leur dimension profondément personnelle et évolutive.

De même, l'absence d'un travail de terrain constitue une limite. Des observations in situ, des relevés ou des analyses d'usages auraient permis de confronter les hypothèses théoriques à la réalité des pratiques

et d'affiner la compréhension des logiques spatiales à l'œuvre.

Bien que ce ne soit pas dans le cadre de ce TFE « classique » j'aurai aimé approfondir la notion de projet. Cette étude propose avant tout des principes et des pistes, notamment à travers la notion de trame verte et de réseau écologique. Ce choix, volontairement accessible et transversal, pourrait cependant être élargi à d'autres types de trames : sociales, culturelles, symboliques ou encore infrastructurelles. Une exploration plus approfondie de ces différentes couches permettrait de renforcer la complexité et la pertinence du maillage territorial proposé.

Par ailleurs, cette recherche s'est principalement concentrée sur les espaces funéraires institués, laissant en retrait les formes diffuses de mémoire : monuments aux morts, plaques commémoratives, lieux informels de recueillement. Ces micro-territoires, souvent dispersés dans le tissu urbain, participent pourtant pleinement à la construction d'un paysage mémoriel et mériteraient une analyse spécifique, notamment dans leur capacité à tisser des continuités symboliques à l'échelle du territoire.

Enfin, cette étude aborde indirectement une question sociétale majeure : celle des lieux de la mort eux-mêmes. Aujourd'hui, l'hôpital constitue le principal lieu de décès dans nos sociétés occidentales, une

réalité souvent peu interrogée dans sa dimension spatiale et symbolique, alors qu'elle est très peu humanisée. Faut-il nécessairement mourir à l'hôpital ? Quelles alternatives pourraient être envisagées, et comment celles-ci influenceraient-elles l'organisation des territoires de la mort ?

En définitive, ce travail doit être envisagé comme une première lecture, partielle et située, des transformations contemporaines des territoires mortuaires. Il ne prétend pas à l'exhaustivité, mais cherche plutôt à ouvrir des perspectives, à formuler des hypothèses et à esquisser des pistes de réflexion. C'est dans cette ouverture, et dans les questionnements qu'elle suscite, que réside sans doute sa principale contribution.

Bibliographie :

1. Deroubaix, S. (2023). Vers de nouvelles relations spatio-temporelles. Une ville hétérotopique : ce que la mort fait à la ville. L'exemple liégeois. [TFE]. Université de Liège. (matheo, Éd.) . Consulté sur <https://matheo.uliege.be/handle/2268.2/16633>
2. Linon, G. (2020). L'architecture et nos morts. L'espace comme indice d'une relation complexe et contradictoire. [TFE]. Université de Liège. (matheo, Éd.). Consulté sur <https://matheo.uliege.be/handle/2268.2/10907>
3. Thiollière, P. (2016). L'urbain et la mort : Ambiances d'une relation. Architecture, aménagement de l'espace. [Thèse]. Université Grenoble Alpes. (H. theses, Éd.). Consulté sur <https://theses.hal.science/tel-01598078v1>
4. Damblant, A. (2018). La place du cimetière dans le paysage : Etude appliquée à la région wallonne. [TFE]. Université de Liège. (matheo, Éd.). Consulté sur <https://matheo.uliege.be/handle/2268.2/5114>
5. Schmitz, S. (1995). Un cimetière, une communauté, un espace : l'exemple liégeois. [Article]. 16, Géographie et Cultures, 93-104. (ORBi, Éd.). Consulté sur <https://biblioarcheo.valdoise.fr/Default/doc/SYRACUSE/98573/un-cimetiere-une-communaute-un-espace-l-exemple-liegeois-s-schmitz>
6. Foucault, M. (2004). " Des espaces autres ". [Article]. Dits et écrits., 12-19. (Gallimard, Éd.). Consulté sur <https://doi.org/10.3917/empa.054.0012>
7. Vannelli, G., & Goossens, M. (2022). The city of the dead : an in-vitro city. Rethinking Liège starting from cemeteries. [Article]. Université de Liège / Università degli Studi di Napoli "Federico II", 678-691. (8.-1. J.-M. 6th ISUItaly International Conference I Bologna, Éd.)
8. Vannelli, G. (2025). Dall'eterotopia all'ipertopia. Ripensare lo spazio dei cimiteri urbani nella città contemporanea. [Ouvrage]. (FedOA, Éd.) Federico II University Press. Consulté sur <http://www.fedoabooks.unina.it/index.php/fedoapress/catalog/book/614>
9. Ragon, M. (1981). L'espace de la mort. [Ouvrage]. Albin Michel.
10. Allison, F., Nansen, B., Gibbs, M., Arnold, M., Holleran, S., & Kohn, T. (2024). Reimagining memorial spaces through digital technologies: A typology of CemTech. [Article]. 48(8), 790-800. Death studies. Consulté sur <https://doi.org/10.1080/07481187.2023.2276308>
11. Bourdeloie, H. (2018). Vivre avec les morts au temps du numérique Recompositions, troubles & tensions. [Article]. 45, Semen. Consulté sur <https://doi.org/10.4000/semen.11588>
12. Carubia, J. (2013). Sustainable End-of-Life Arrangements : An overview. [Thèse]. The University of Central Lancashire. Consulté sur <https://libjournals.unca.edu/ncur/wp-content/uploads/2021/09/360-Carubia.pdf>
13. Evolution de la typologie des cimetières en Occident Judéo-Chrétien du Moyen-Âge à nos jours. [Publication]. (2004). Commission des biens culturels du Québec. Consulté sur <https://cpcq.gouv.qc.ca/app/uploads/2020/05/cimetieres.pdf>
14. Bertrand, R. (2015). Origines et caractéristiques du cimetière français contemporain. [Article]. 68, Insaniyat, 107-135. Consulté sur <https://journals.openedition.org/insaniyat/15129>
15. Ariès, P. (1975). Les grandes étapes et le sens de l'évolution de nos attitudes devant la mort. [Article]. 39, Archives de Sciences Sociales des Religions , 7-15. Consulté sur https://www.persee.fr/doc/assr_0335-5985_1975_num_39_1_2763
16. Vovelle, M. (2015). La mort et l'Occident de 1300 à nos jours. [Article]. Transgression, Genre Révolution, 33-48. (P. u. Provence, Éd.) Consulté sur <https://doi.org/10.4000/books.pup.35578>
17. Barrass, H. (2019). Mesolithic Mortuary Rites: An Evaluation of the Practices of Inhumation & Disarticulation. [Publication]. Consulté sur <https://www.semanticscholar.org/paper/MesolithicMortuary-Rites%3A-An-Evaluation-of-the-of-Barrass9a008ce8f332a96f6abf882b976c89323a5b2dca>
18. Moreaux, P. (2010). Naissance, vie et mort des cimetières. [Article]. 136, Etudes sur la Mort, 7-21. (C. I. (CIEM), Éd.). Consulté sur <https://doi.org/10.3917/eslm.136.0007>
19. Drici, S. (2015). Genèse et permanence des pratiques funéraires de la préhistoire au monde antique en Afrique du Nord. [Article]. 68, Insaniyat, 15-36. Consulté sur <https://doi.org/10.4000/insaniyat.15068>
20. Aparecida Silva Oliveira, M., & Serafim Monteiro Silva, S. (2021). Funerary Practices in Archaeology: Pluralities & Heritage. [Article]. 9, International Journal of Archaeology, 62-73. Consulté sur https://www.researchgate.net/publication/362529598_Funerary_Practices_in_Archaeology_Pluralities_Heritage
21. Peakson, P. (1999). The Archaeology of Death and Burial. [Ouvrage]. TEXAS A&M UNIVERSITY PRESS. (S. publishing, Éd.). Consulté sur https://www.academia.edu/30120946/THE_ARCHAEOLOGY_OF_DEATH_AND_BURIAL_Parker_Pearson
22. Williams, H., & Lippok, F. (2024). Cremation in the Early Middle Ages : Death, Fire and Identity in North-West Europe. [Ouvrage]. (S. Press, Éd.). Consulté sur https://research-repository.st-andrews.ac.uk/bitstream/handle/10023/31346/_R_ag_in_2024_17_Cremations_in_Northern_Britain.pdf?sequence=1

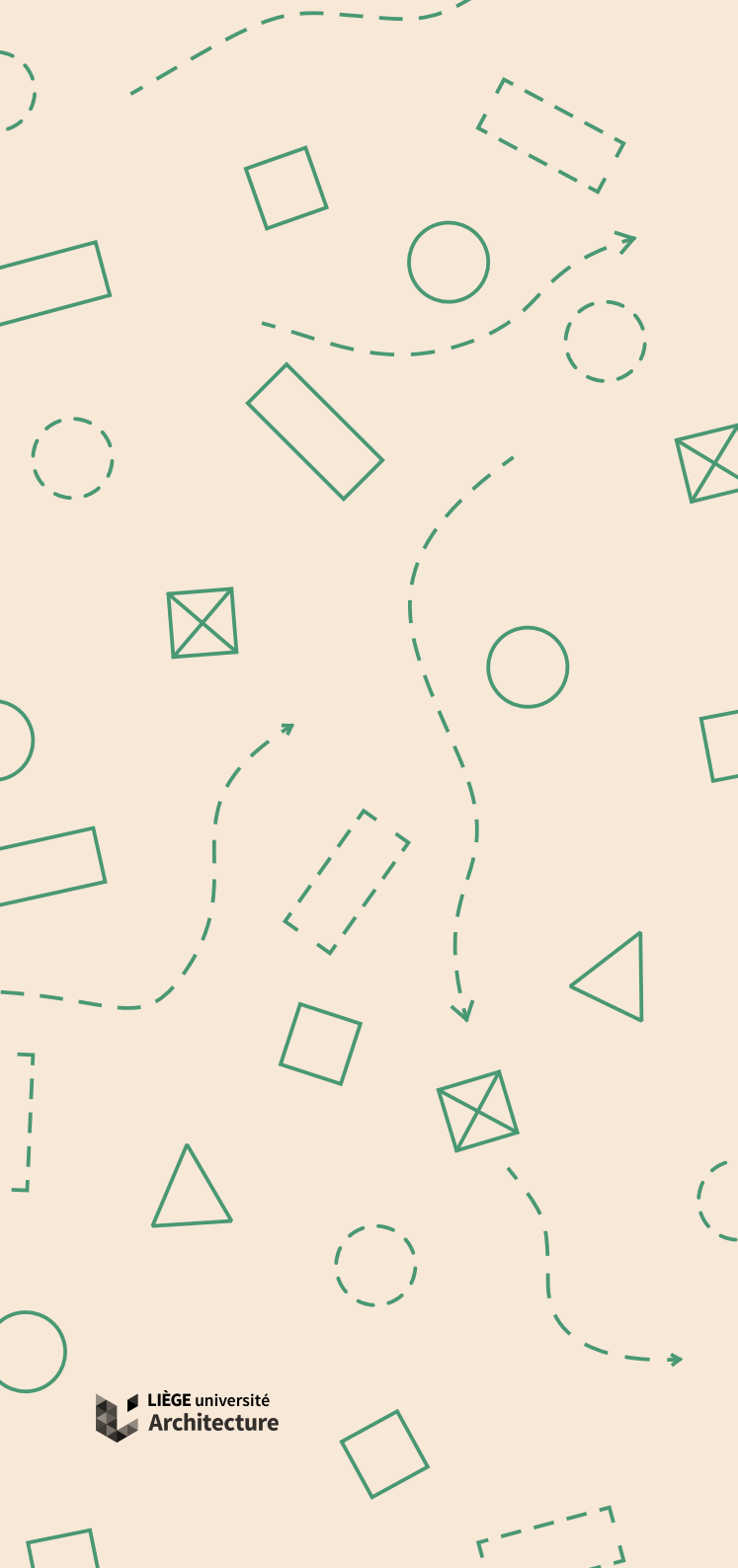
23. Treffort, C. (1996). Du cimiterium christianorum au cimetière paroissial : évolution des espaces funéraires en Gaule du VI^e au Xe siècle. [Article]. [From "cimiterium christianorum" to parish cemetery : the evolution of funerary areas in Gaul from the 6th to the 10th century]. 11. Actes du 2^e colloque ARCHEA (Orléans 29 septembre-1^{er} octobre 1994), Archéologie du cimetière chrétien. , 55-63. (1. Tours: Fédération pour l'édition de la Revue archéologique du Centre de la France, Éd.). Consulté sur https://www.persee.fr/doc/sracf_1159-7151_1996_act_11_1_969
24. Ferdière, A. (1993). Monde des morts, monde des vivants en Gaule rurale, Actes du Colloque ARCHEA/AGER (Orléans, 7-9 février 1992). [Article]. 6, Supplément à la Revue archéologique du centre de la France. (F. p. France, Éd.). Consulté sur https://www.persee.fr/issue/sracf_1159-7151_1993_act_6_1
25. Foulcher, C. (1987). Typologie des tombes et société dans le sud de la Gaule du I^{er} au III^e siècle ap. J.-C. 33, Pallas. [Article]. Revue d'études antiques , 101-118. Consulté sur <https://doi.org/10.3406/palla.1987.1200>
26. Bertrand, R., & Carol, A. (2016). Aux origines des cimetières contemporains : Les réformes funéraires de l'Europe occidentale. XVIII^e-XIX^e siècle. [Ouvrage]. (P. u. Provence, Éd.). Consulté sur <https://books.openedition.org/pup/33910>
27. Sullivan, E. A. (2023). The Senses & the Sacred: A Multisensory and Digital Approach to Examining an Ancient Egyptian Funerary Landscape. [Article]. Capturing the Senses, 37-61. (Springer, Éd.). Consulté sur https://doi.org/10.1007/978-3-031-23133-9_3
28. Ligou, D. (1975). L'Evolution des cimetières. [Article]. 39, Archives de Sciences Sociales des Religions, 61-77. Consulté sur https://www.persee.fr/doc/assr_0335-5985_1975_num_39_1_2767
29. Tardieu, J. (2010). Les espaces funéraires. [Article]. 53, Espace ecclésial et liturgique au Moyen Âge, 231-238. (M. Éditions, Éd.). Consulté sur https://www.persee.fr/doc/mom_1955-4982_2010_act_53_1_3142
30. Martin, F., & Desplanque, G. (2011). Organisation de l'espace funéraire. [Article]. 1-2, Revue archéologique de Picardie , 13-30. Consulté sur https://www.persee.fr/doc/pica_0752-5656_2011_num_1_1_3572
31. Portat, E. (2006). Michel Lauwers, Naissance du cimetière. Lieux sacrés et terre des morts dans l'Occident médiéval. [Article]. 50, Médiévales, 186-188. (A. (. historique), Éd.). Consulté sur <https://journals.openedition.org/medievales/1415#quotation>
32. Palánová, K., Kovář, J., Babor, T., & Dlábková, I. (2015). Requirements for cremation architecture in contemporary secularized society. [Article]. 6(8). IN_BO Ricerche e progetti per il territorio la città e l'architettura. Consulté sur https://www.researchgate.net/publication/307843308_Requirements_for_cremation_architecture_in_contemporary_secularized_society
33. Klaassens, M., & Groote, P. (2012). Designing a place for goodbye: The architecture of crematoria in the Netherlands. [Article]. 117-136. Consulté sur https://www.researchgate.net/publication/290753255_Designing_a_place_for_goodbye_The_architecture_of_crematoria_in_the_Netherlands
34. assurance-obseques.fr. (2023). Chambre mortuaire ou chambre funéraire : quelle différence ? [Page Web]. Consulté le 23/03/2026 sur Lassurance obseques: <https://www.assurance-obseques.fr/guide-obseques/chambre-mortuaire-chambre-funeraire-difference/>
35. granimond.com. (2025). Qu'est-ce qu'un espace cinéraire ? [Page Web]. Consulté le 23/03/2026 sur Granimond: <https://www.granimond.com/quest-ce-quun-espace-cineraire/>
36. cremationassociation.org. (s.d.). History of Cremation. [Page Web]. Consulté le 23/03/2026 sur CANA: <https://www.cremationassociation.org/historyofcremation.html>
37. everlifememorials.com. (s.d.). Ashes to Ashes: The Cremation Process Explained. [Page Web]. Consulté le 23/03/2026 sur Everlife Memorials: <https://www.everlifememorials.com/Ashes-to-Ashes-The-Cremation-Process-Explained-s/429.html>
38. Mezen, C. (2004). Le cimetière de Sainte-Walburge : 130 ans d'histoire. [Ouvrage]. (G. . dessin, Éd.).
39. Joris, F., & Marchesani, F. (2009). Cimetière de Sainte-Walburge. [Page Web]. (Wallonie.be, Éditeur). Consulté le 23/03/2026 sur Connaître la Wallonie: <https://connaitrelawallonie.wallonie.be/fr/culture-et-patrimoine/patrimoine/cimetiere-de-sainte-walburge>
40. Wuyard-Jadot, K. (2023). À Sainte-Walburge, la mémoire est gravée dans la porcelaine. [Article Web]. Consulté le 23/03/2026 sur Boulettes Magazine: <https://www.boulettesmagazine.be/medaillons-porcelaine-cimetiere-sainte-walburge/>
41. Qualité-Village-Wallonie. (2016). Accueillir la nature dans nos cimetières. [Page Web]. Consulté le 23/03/2026 sur Qualité-Village-Wallonie: <https://qvw.be/fr-accueillir-la-nature-dans-nos-cimetieres.html>
42. Ville de Liège. (s.d.). Administration communale / Département des Affaires citoyennes / Service des Décès et Sépultures / Cimetières du secteur de Sainte-Walburge / Cimetière de Sainte-Walburge. [Page Web]. Consulté le 23/03/2026 sur <https://www.liege.be/fr/annuaire/administration-communale/departement-des-affaires-citoyennes/service-des-deces-et-sepultures/cimetieres-du-secteur-de-sainte-walburge/cimetiere-de-sainte-walburge>
43. NOWICKI, A.-F. (2018). Coordination du règlement de police et d'administration relatif aux funérailles et

- sépultures. [Règlement]. (D. d. citoyennes, Éd.) Ville de Liège. Consulté sur <https://www.liege.be/fr/vie-communale/services-communaux/securite/bureau-de-police-administrative/reglements/reglement-police-et-administration-relatif-aux-funeraillies-sepultures>
44. Drion, N. (2025). AVIS DE REPRISE AU 2/11/2026 CIMETIÈRE DE SAINTE-WALBURGE. [Règlement]. Service des Sépultures. (D. d. citoyennes, Éd.) Ville de Liège. Consulté sur <https://www.liege.be/fr/vie-communale/services-communaux/etat-civil-et-population/deces-et-sepultures/telechargements/avis-de-reprise-de-sepulture-sainte-walburge.pdf>
45. Vandervelde, C. (1997). Les champs de repos de la Région bruxelloise. Etude de l'architecture et de la sculpture funéraires, des symboles et des épitaphes. [Rapport]. Inventaires, Bruxelles. Consulté sur https://monument.heritage.brussels/files/buildings/41820/documents/85_Uccle.pdf
46. Casier, M. (2018). Monument au Docteur Hubert Clerx – Cimetière du Dieweg – Uccle. [Article]. be-monumen.be. Consulté le 23/03/2026 sur <https://be-monumen.be/patrimoine-belge/monument-au-docteur-hubert-clerx-cimetiere-du-dieweg-uccle/>
47. Association de Comités de quartier Ucclois. (s.d.). Champs Saint-Job. [Page Web]. Consulté le 23/03/2026 sur [acqu.be: https://www.acqu.be/Nouvel-article%2C737?](https://www.acqu.be/Nouvel-article%2C737?)
48. urban.brussels. (s.d.). Bruciel. [Page Web]. Consulté le 23/03/2026 sur <https://bruciel.brussels/>
49. Azouz, I. (2025). Dans ce cimetière désaffecté au sud de Bruxelles, la nature a complètement repris ses droits – et on y trouve la tombe du plus célèbre auteur de bande dessinée belge. [Page Web]. Consulté le 23/03/2026 sur [bruxellessecrete.com: https://bruxellessecrete.com/https://bruxellessecrete.com/cimetiere-du-dieweg-uccle-bruxelles/](https://bruxellessecrete.com/https://bruxellessecrete.com/cimetiere-du-dieweg-uccle-bruxelles/)
50. Commune d'Uccle. (s.d.). Le Cimetière du Dieweg Plan de gestion. Uccle. [Rapport]. Consulté sur https://www.uccle.be/sites/default/files/filemanager/Plan/Plan-gestion-CimetiereDiewegnov2012_PLAN_U1180_fr.pdf
51. Uccle. (s.d.). Plans de gestion des espaces verts. [Page Web]. Consulté le 23/03/2026 sur <https://www.uccle.be/fr/vie-pratique/environnement/themes/nature-et-biodiversite/plans-de-gestion-des-espaces-verts>
52. Uccle. (2025). Restauration des allées du cimetière du Dieweg. [Page Web]. Consulté le 23/03/2026 sur [uccle.be: https://www.uccle.be/fr/actualites/restauration-des-alles-du-cimetiere-du-dieweg](https://www.uccle.be/https://www.uccle.be/fr/actualites/restauration-des-alles-du-cimetiere-du-dieweg)
53. Uccle. (s.d.). Promenades et brochures. [Page Web]. Consulté le 23/03/2026 sur [uccle.be: https://www.uccle.be/fr/decouvrir-et-sortir/parcs-et-espaces-verts/brochures](https://www.uccle.be/fr/decouvrir-et-sortir/parcs-et-espaces-verts/brochures)
54. Kanal. (2021). Cimetière du Dieweg. [Page Web]. Consulté le 23/03/2026 sur [kanal.brussels: https://kanal.brussels/fr/agenda/cimetiere-du-dieweg?utm_source=civa_website](https://kanal.brussels/fr/agenda/cimetiere-du-dieweg?utm_source=civa_website)
55. FaMaWiWi. (s.d.). [Site internet]. Consulté le 28/03/2026 sur [famawiji.com: https://www.famawiji.com](https://www.famawiji.com)
56. Escapades en hauts de france. (2020). Les fours à chaux de Tournai, gouffres impressionnants ! [Page Web]. Consulté le 28/03/2026 sur [https://www.escapades-en-hautsdefrance.com: https://www.escapades-en-hautsdefrance.com/les-fours-a-chaux-de-tournai-gouffres-impressionnants/](https://www.escapades-en-hautsdefrance.com/https://www.escapades-en-hautsdefrance.com/les-fours-a-chaux-de-tournai-gouffres-impressionnants/)
57. Janssens, L. (2021). Sur la route des anciens fours à chaux à Tournai. [Page Web]. Consulté le 28/03/2026 sur [rtbf.be: https://www.rtb.be/article/sur-la-route-des-anciens-fours-a-chaux-a-tournai-10677088](https://www.rtb.be/article/sur-la-route-des-anciens-fours-a-chaux-a-tournai-10677088)
58. cellule. archi,. (2017). Les fours à chaux Saint-André de Chercq. [Page Web]. Consulté le 28/03/2026 sur [guides.archi: https://www.guides.archi.fr/projets/tournai-cherq/les-fours-chaux-saint-andre-de-cherq](https://www.guides.archi.fr/projets/tournai-cherq/les-fours-chaux-saint-andre-de-cherq)
59. Audran, A. (2015). Un jardin de la mémoire à Tournai. [Page Web]. Consulté le 28/03/2026 sur [keranna-paysagiste.fr: https://www.keranna-paysagiste.fr/actualites-generales/un-jardin-de-la-memoire-a-tournai](https://www.keranna-paysagiste.fr/actualites-generales/un-jardin-de-la-memoire-a-tournai)
60. Lee, K.-H., Huang, C.-C., Chuang, S., Huang, C.-T., Tsai, W.-H., & Hsieh, C.-L. (2022). Energy Saving and Carbon Neutrality in the Funeral Industry. [Article]. *Energies*, 15(4), Article 4. Consulté sur <https://doi.org/10.3390/en15041457>
61. Green Burial Council. (2025). What is Green Burial ! Benefits, options & Costs explained. [Page Web]. Consulté le 27/04/2025 sur <https://www.greenburialcouncil.org/what-is-green-burial/>
62. Calvao, F., & Bell, L. (2021). From Ashes to Diamonds. [Article]. *Tsantsa*, 26, 122–138. Consulté sur https://www.researchgate.net/publication/352852454_From_Ashes_to_Diamonds_Making_Lab-grown_Afterlife
63. Gretry, M. (2021). La pandémie accélère l'extension du cimetière liégeois de Sainte-Walburge. [Page Web]. Consulté le 10/04/2026 sur [rtbf.be: https://www.rtb.be/article/la-pandemie-accelere-l-extension-du-cimetiere-liegeois-de-sainte-walburge-10728446](https://www.rtb.be/article/la-pandemie-accelere-l-extension-du-cimetiere-liegeois-de-sainte-walburge-10728446)

Utilisation de l'IA :

Dans le cadre de ce travail de fin d'études, certains outils d'intelligence artificielle ont été utilisés de manière ponctuelle comme outils d'assistance à la recherche et à la rédaction. Ces outils ont principalement servi à soutenir la structuration de certaines idées, à reformuler des passages ou à faciliter la compréhension et la traduction de textes scientifiques, notamment issus de sources étrangères. L'utilisation de ces outils s'inscrit dans une démarche critique : les contenus générés n'ont pas été utilisés tels quels sans vérification préalable. Chaque information a été confrontée à des sources scientifiques, académiques ou bibliographiques afin d'en assurer la validité. L'intelligence artificielle a donc été mobilisée comme un outil d'aide, et non comme une source autonome de connaissance. La réflexion, l'analyse, la sélection des références et la construction des arguments présentés dans ce travail relèvent exclusivement d'une démarche personnelle de recherche. Les interprétations, les hypothèses et les conclusions développées dans ce mémoire sont le fruit d'un travail personnel. Par ailleurs, une attention particulière a été portée aux limites inhérentes aux systèmes d'intelligence artificielle, notamment le risque d'erreurs factuelles, de simplifications ou de biais liés aux données d'entraînement. Pour cette raison, les outils d'IA ont été utilisés principalement pour accompagner le processus de travail, sans se substituer à la démarche critique et scientifique attendue dans un travail académique. Enfin, l'usage de ces

technologies s'inscrit dans une volonté de transparence méthodologique, en reconnaissant leur rôle comme outil contemporain d'assistance à la production et à l'organisation de la connaissance.



Ce travail de fin d'études interroge la place des cimetières dans les sociétés contemporaines, à l'heure de profondes mutations sociales, écologiques et culturelles. Longtemps considérés comme des espaces hétérotopiques, séparés et monofonctionnels, les territoires de la mort apparaissent aujourd'hui en décalage avec des dynamiques territoriales fondées sur la porosité, l'hybridation et l'intégration. La recherche pose ainsi la question suivante : comment repenser les cimetières, au-delà de leurs limites physiques, comme des éléments actifs d'un maillage territorial en dialogue avec les vivants ?

La méthodologie s'appuie sur une démarche en trois temps : une analyse diachronique des paysages funéraires de la préhistoire à nos jours, fondée sur une double lecture (paysages et acteurs), permettant de formuler la notion de « Mouvement de la mort » ; une mise en perspective critique à travers des études de cas contemporains (cimetières actifs, désaffectés et lieux alternatifs) ; enfin, une exploration prospective de scénarios territoriaux qui dessinent une réalité plurielle, où la mort ne disparaît pas, mais se transforme, se disperse, s'hybride.

Les résultats mettent en évidence que les territoires mortuaires, loin d'être figés, constituent des systèmes évolutifs révélateurs des transformations sociétales. Ils apparaissent comme des seuils, des lieux de passage, capables d'accueillir de nouveaux cycles de vie, de mémoire et de paysage. Ils peuvent être envisagés comme des territoires écologiques, sociales et mémorielles, capables de participer à la fabrique du territoire.

En conclusion, ce travail propose de dépasser la vision enclavée du cimetière pour envisager un maillage territorial de la mémoire, flexible et évolutif, intégrant nouveaux rites, pratiques émergentes et enjeux contemporains, afin de réinscrire la mort dans les cycles de vie et les paysages habités, quotidien des vivants.